

371428



Bibliothèque
nationale

Québec





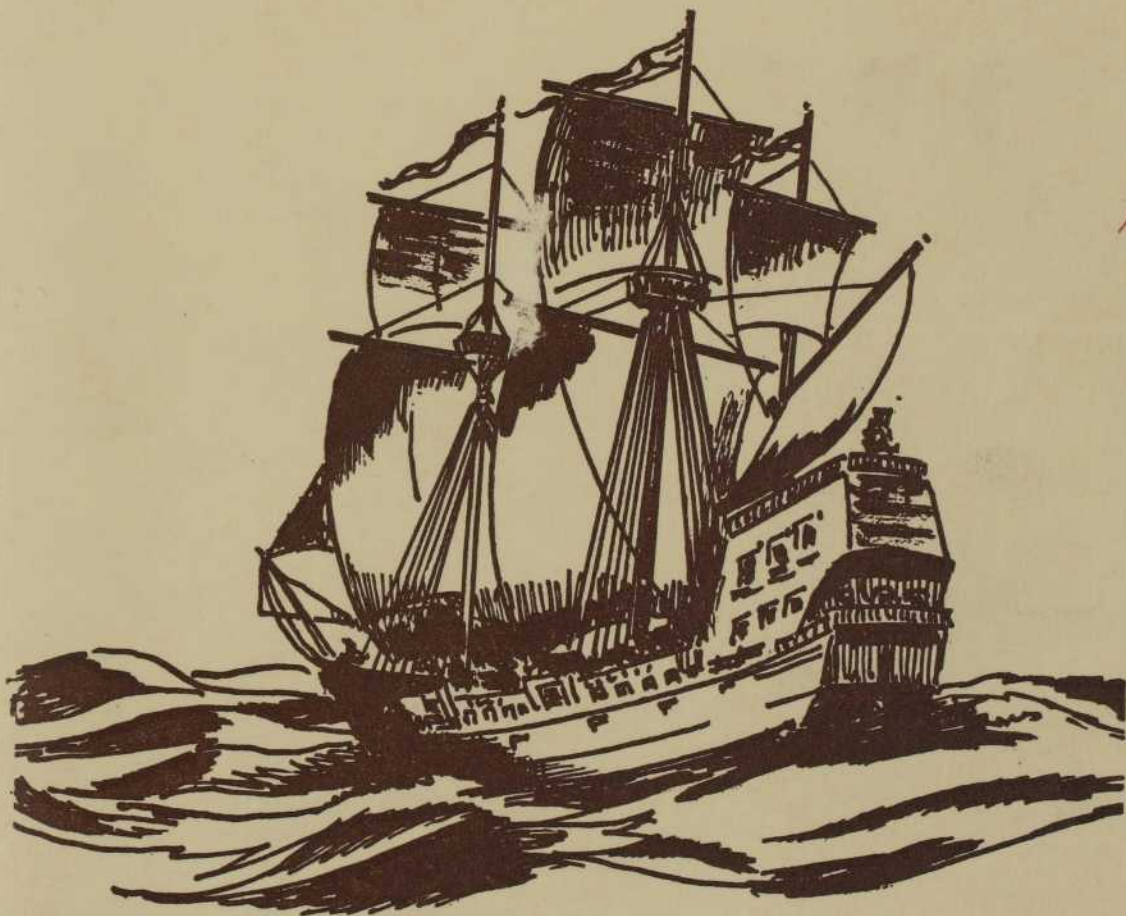


P. ARCHANGE GODBOUT, O.F.M.

Fondateur, premier président et membre émérite de la Société Généalogique Canadienne-française.

LES PASSAGERS DU SAINT-ANDRÉ

La Recrue de 1659

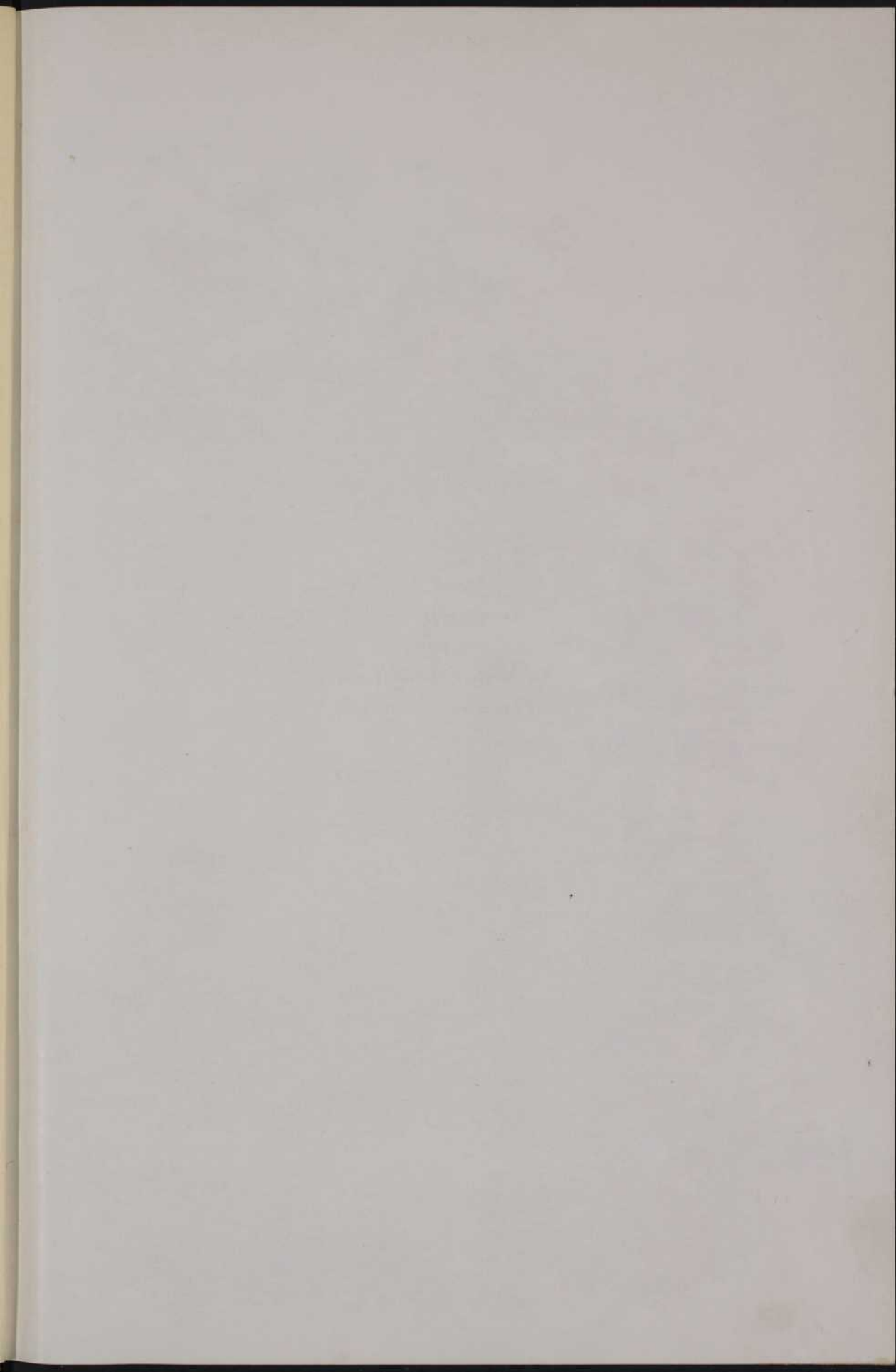


Publications de la Société Généalogique Canadienne-Française — No 5

MONTREAL 1964

165 244 471





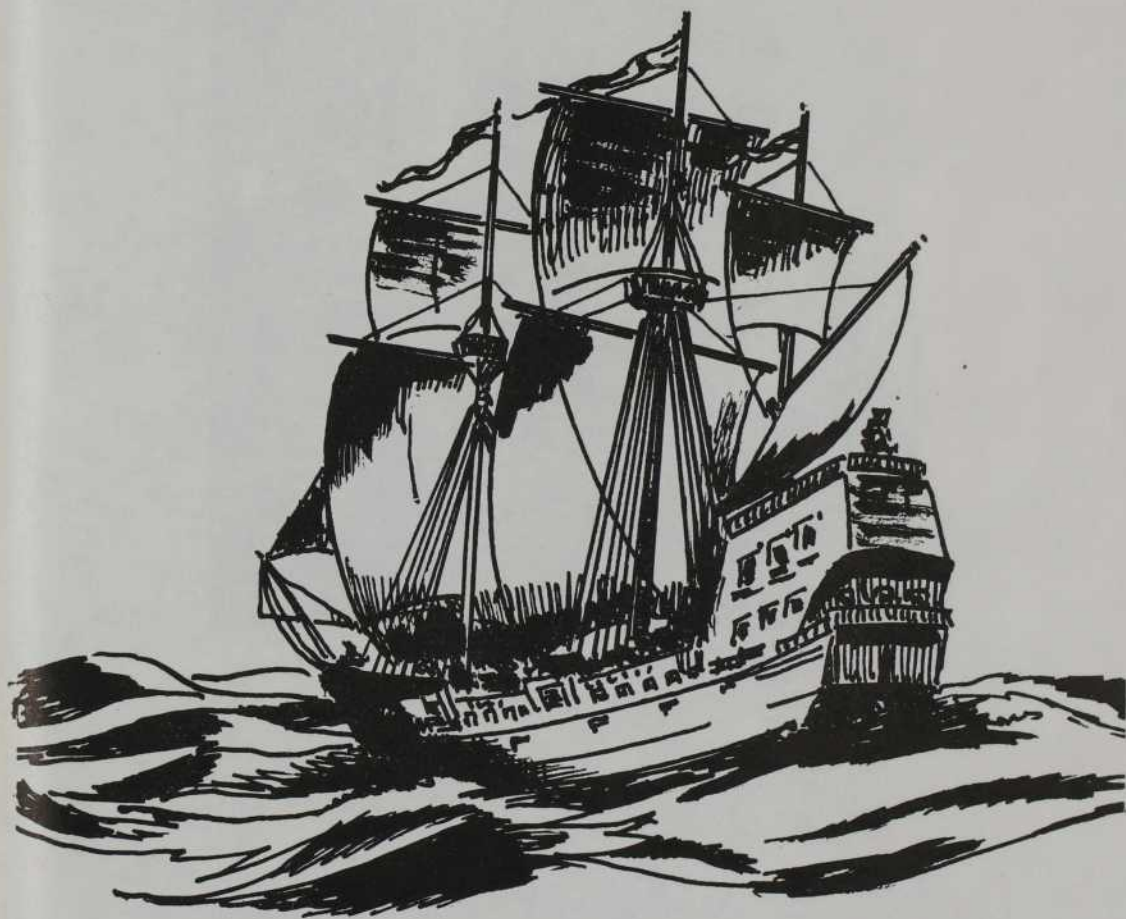
**Tout droit réservé
par
La Société Généalogique
Canadienne-française**

P. ARCHANGE GODBOUT, O.F.M.

Fondateur, premier président et membre émérite de la Société Généalogique Canadienne-française.

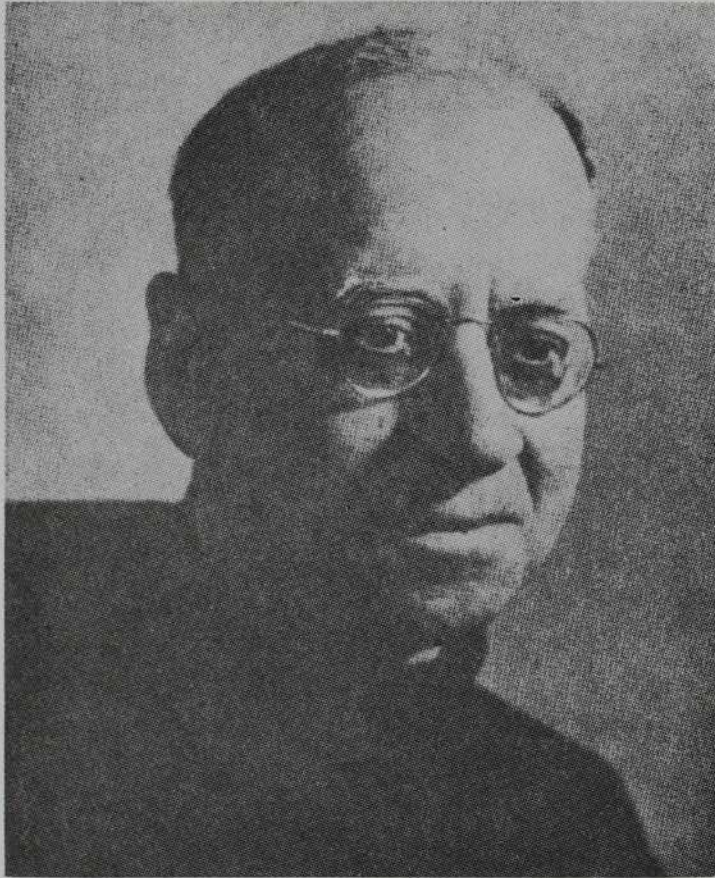
LES PASSAGERS DU SAINT-ANDRÉ

La Recrue de 1659



Publications de la Société Généalogique Canadienne-Française — No 5

MONTRÉAL 1964



R. P. ARCHANGE GOUBOUT, O.F.M.

1886-1960

929.371428
P285
1964

Préface

Le maître n'est plus là ! Bientôt quatre ans auront passé depuis la disparition si soudaine du R. P. Archange Godbout, o.f.m. fondateur, président, et membre émérite de la Société Généalogique Canadienne-française. Par cette mort trop tôt arrivée, hélas, tous les généalogistes canadiens étaient plongés dans un deuil qui les affecte encore aujourd'hui. Son souvenir restera vivace en chacun d'eux car le disparu leur témoigna sans cesse, — particulièrement durant les quinze dernières années de sa vie, — un inlassable dévouement, une intense activité, et une remarquable plénitude à titre de président de la Société. Comme directeur de la revue de la SGCF Mémoires, il se manifesta, en maints domaines, si non en chacun, de toute son intelligence, de toutes ses forces et de tout son cœur. Aucun secteur qu'il négligeât, aucune rubrique qui ne bénéficiât de sa vigilance, de son impulsion, et de sa documentation inédite.

Cette reconnaissance émue envers le grand disparu s'exprime aujourd'hui par la publication posthume de son dernier manuscrit d'ordre généalogique : *Les Passagers du navire Saint-André*, ou, mieux encore, *l'histoire de la recrue de 1659 pour Montréal*.

Nous n'avons pas ici l'intention de raconter l'histoire de ce manuscrit depuis la mort du cher Père car elle serait trop longue . . . ! Précisons simplement que cette oeuvre du P. Archange, un peu comme la *Symphonie Inachevée*, était tout-à-fait incomplète à son décès. C'est une des nombreuses raisons qui explique la lenteur à faire sortir des presses ce travail longtemps annoncé et impatiemment attendu.

Pour être juste envers la mémoire de l'auteur, disons également qu'il n'y a vraiment que les chapitres deux et trois qui soient véritablement de la main du P. Archange. Et encore, le troisième chapitre se termine à la page 38. Les pièces justificatives ont aussi été extraites de son cabinet généalogique.

Ce livre posthume du P. Archange a été rendu possible grâce tout d'abord aux membres souscripteurs de LA FONDATION ARCHANGE

GODBOUT sans lesquels l'ouvrage n'aurait sans doute pu être publié. Il a aussi été rendu possible grâce à l'étroite collaboration de plusieurs membres de la Société Généalogique avec le soussigné. Ce fut un travail d'équipe, un travail de franche coopération, un travail de contribution généreuse et entière à ériger une sorte de monument non seulement aux vaillants ancêtres de ce groupe de colons arrivés en Nouvelle-France en 1659, mais surtout et avant tout en l'honneur et à la mémoire du R. P. Archange Godbout.

Nous ne citons aucun nom de collaborateurs de peur d'en oublier, mais nous les remercions tous de tout coeur. Nous espérons que ce livre, le cinquième de la série des publications de la SGCF, aura la diffusion qu'il mérite tant chez les confrères généalogistes que chez les descendants des Passagers du navire Saint-André. NOBLESSE OBLIGE.

La mort du Père Archange Godbout ne saurait le tenir désormais à distance de nos labeurs. Son existence n'est que changée. Il est toujours, et il sera là demain comme hier, oeuvrant avec ceux qui ont mission de le continuer. Sa voix nous parle encore. Il n'a pas écrit le mot "Fin" à la dernière page de son dernier manuscrit comme il ne l'a pas indiqué non plus à la page ultime de son livre de vie.

ROLAND-J. AUGER (253)
généalogiste,
Archives du Québec

Québec, 11 mars 1964.



CHAPITRE PREMIER

Une recrue de colons pour Montréal en 1659

De toutes les recrues qui furent levées pour Ville-Marie, au XVII^e siècle, il n'en est pas dont le départ de France, la traversée de l'océan et l'arrivée au Canada aient été entourés d'autant de circonstances dramatiques.

Mais elle n'est pas remarquable seulement sous ce rapport; son importance réside, surtout, dans le fait qu'elle complétait la trilogie des institutions dont les fondateurs désiraient doter la ville naissante.

Par la recrue de 1657, Montréal avait obtenu les services d'une communauté de prêtres dévoués. Par celle de 1659, la colonie montréalaise s'assurait l'existence des Hospitalières et d'un institut de filles enseignantes.

Il venait presque d'être résolu en 1658, d'établir les *Hospitalières* de Québec à Montréal, lorsque Mlle Mance, qui savait que ce projet ne rencontrerait pas les vues de M. de la Dauversière, songea à se rendre en France. Sa décision connue, Marguerite Bourgeoys saisit l'occasion de faire le voyage avec elle, dans l'intérêt de l'institut qu'elle projetait, et à ces deux femmes d'élite durent se joindre quelques colons, car d'après l'étude minutieuse que nous faisons de la population de Montréal à ses débuts, Claude Robutel sieur de Saint-André, Claude-Antoine Jobart, Urbain Baudeureau dit Graveline et Michel Bouvier qui étaient ici en 1658 cessent tout-à-coup de figurer dans les actes publics pour ne réapparaître qu'avec les nouveaux venus en octobre 1659.

Nos *Montréalistes* quittèrent notre ville le 20 de septembre 1658, puis s'embarquèrent à Québec le 14 octobre.

A Paris, mesdemoiselles Mance et Bourgeoys se mirent à l'œuvre et bientôt des gens distingués et bien disposés leur prêtèrent secours.

Pour ne pas allonger ces notes qui ne sont qu'explicatives, il suffira de dire que trois puissances collaborèrent au recrutement: les *Associés de Montréal* fournirent les fonds pour engager des soldats et procurer à Mlle Bourgeoys des filles pour son oeuvre ou pour devenir les compagnes des solitaires pionniers déjà établis; le *Séminaire St-Sulpice* avec l'aide de M. de Queylus et de M. Souart leva un nombre de défricheurs, d'artisans et de filles; enfin, l'*Hôtel-Dieu*, c'est-à-dire Mlle Mance, soutenue par

Mme de Bullion, recruta trois hospitalières, quelques filles et des familles complètes, la plupart venant de Marans, en Aunis, et plus ou moins apparentées entre elles.

Le rendez-vous des émigrés était à La Rochelle et l'on devait s'embarquer à la fin de mai. C'est alors que commencent les tribulations.

Dans la ville de La Flèche, dès qu'on apprend que des religieuses et autres jeunes filles vont partir pour le Canada, le peuple s'ameute. Il croit, tant la chose lui paraît extraordinaire, que ces frêles demoiselles ne vont pas, de bon gré, s'enfouir dans les forêts du Nouveau-Monde, mais qu'on les enlève de force. Il monte la garde, et le 26 mai, au matin, lorsqu'il les voit apparaître, à cheval, il se précipite pour leur barrer passage. Aussi est-ce à grand peine que M. Robutel de Saint-André et d'autres gentils-hommes qui formaient l'escorte peuvent se frayer passage, menaçant la foule de l'épée, sans toutefois blesser personne.

A La Rochelle, nouveaux embarras. Le propriétaire du navire, sans doute influencé, refuse d'appareiller sans que les passages soient payés; il paraît même profiter de l'argent de la circonstance pour élever ses prix. Mais mademoiselle Mance, qu'on ne prend jamais au dépourvu, obtient de l'argent d'un marchand à la suite d'un contrat qu'elle fait avec le groupe des colons qui venait en famille.

Ces derniers, le 5 juin, s'obligent donc, solidairement, de lui rembourser ses avances dans deux ans. Examinons quelles étaient leurs obligations.

D'après Mlle Bourgeoys, il avait été convenu qu'elle et ses compagnes devaient être embarquées au prix de 50 livres chacune, y compris les provisions et les coffres, mais que le maître du navire exigea 175 livres au dernier moment.¹

Cette somme paraît élevée, si on la compare à celle que Mlle Mance exige de ses colons, pour leur passage et leur nourriture jusqu'à Québec, et qui nous semble être de 75 livres pour les adultes et les jeunes gens, 50 livres pour les adolescents et 25 livres pour les tout petits.

En voici l'état :

	Livres
Olivier Charbonneau, son épouse et sa fille	175
Simon Cardinault, son épouse et 2 enfants	225
Pierre Goyer, son épouse et 1 fille	175
Jean Roy et son épouse	150
Mathurin Thibaudeau, son épouse et 4 enfants	350
Jean Racaud, son épouse et 3 enfants	275
Pierre Guiberge, son épouse et 2 enfants	225
Elie Beaujean, son épouse et 2 enfants	225

Ces prix, relativement modiques, laissent croire que ces colons ne devaient pas occuper les meilleures places du navire et que leur nourriture n'était, tout au plus, que suffisante. D'ailleurs on ne traite pas les émigrants autrement de nos jours. Il est vrai que nos colons avaient d'autres dépenses à défrayer: par exemple, ils prenaient à leur charge le fret de « leurs hardes et esquipages » dont le montant ne nous est pas connu;

1 — Faillon, *Histoire de la colonie*, tome II, page 353.

ensuite il leur fallait assumer le coût des coffres que Mlle Mance leur achète pour placer leurs vêtements. Ces coffres valent de 22 à 36 livres et le contrat énumère ce que chacun devra, de ce chef.

Enfin, ces familles, moins les Racaud, restent débitrices en la somme de 197 livres 8 sols que Mlle Mance a versée à Daniel Guerry, hôte de la *Grâce de Dieu*, pour leur logement et nourriture, durant leur séjour à La Rochelle.

Les dépenses de la famille Racaud à l'*Hôtellerie de Pierre Pots*, rue Saint-Nicolas, ne sont que de dix livres.

* * *

Les tergiversations semblent maintenant finies et l'embarquement s'effectue le 29 juin 1659, sur le *Saint-André*, capitaine Poulet, puis le 2 de juillet, on met à la voile.

La liste indique qu'il y avait 109 personnes pour lesquelles le prix du passage a été versé ou garanti par ceux qui avaient dirigé le recrutement. De ce nombre, il faut retrancher Jean Condart et André Bouvier, qui ne sont certainement pas montés sur le navire, puisqu'on a ajouté en marge, « qu'ils s'étaient cachés ».

Si l'on considère la liste au point de vue des colons qui arrivaient de France pour la première fois, il faut retrancher l'abbé Vignal qui avait déjà été aumônier des Ursulines à Québec, Claude Robutel de Saint-André, qui fit le voyage pour se trouver une compagne, Urbain Baudereau, Michel Bouvier, Mlles Mance et Bourgeoys.

Ainsi que l'abbé Faillon nous en prévient, cette liste ne contient pas les noms de tous les passagers, car il y avait, en plus, 17 ou 18 filles pour Québec, ainsi que d'autres colons qui payaient leurs propres dépenses, si bien qu'au total, il pouvait y avoir une couple de cents âmes, sans compter l'équipage.

Profitons du temps que nos colons s'installent le mieux qu'ils peuvent dans le *Saint-André*, pour nous faire une idée de ce que pouvait être un voyage sur l'Atlantique, à cette époque. Dans ce but, nous recourrons à la plaquette: *Voyages et passagers de jadis* par ce puissant évocateur du passé qu'est M. Georges Lenôtre.

On y voit, par exemple, que la cuisine à bord des voiliers « y était rudimentaire », que c'était « ordinairement le moindre des matelots et souvent un mousse qui était chargé du soin de préparer le manger » et qu'on « imagine bien qu'il était très ignorant et surtout très malpropre ».

Nombre de passagers « se munissaient de provisions pour toute la durée de la traversée et s'occupaient eux-mêmes de préparer leurs repas. Il était prudent de se pourvoir de nourriture pour plusieurs mois: de l'eau douce, du pain, des oeufs conservés dans la graisse fondue, des fruits, des poules, des moutons et des cochons vivants, dont le passager avait soin lui-même ! »

« En pleine mer, que de déboires ! La houle, les vents contraires, le calme plat qui immobilise « l'hôtellerie flottante », consterne l'équipage oisif et épuise les provisions. En peu de jours, le passager, quelle qu'ait été sa prévoyance, est réduit à partager le dur biscuit des marins et à bouil-

lir, dans l'eau de mer, ses conserves de pois secs qui refusent de s'amollir à la cuisson; il faut jeter avec eux, dans la marmite, un boulet de canon de deux livres que le roulis met en mouvement comme un pilon et qui les broie; dans la cabine commune, où l'on s'abrite par les mauvais temps, l'atmosphère est étouffante et fétide; et l'on allait ainsi, à la merci de la brise, avec le vague espoir d'arriver un jour, on ne savait quand, on ne savait où ! »

* * *

Le Saint-André en partance, au mois de juillet 1659, « avait servi pendant deux ans d'hôpital aux troupes de la marine sans avoir fait depuis de quarantaine; il se trouvait infecté de la peste; et à peine fut-il en mer, que la contagion se déclara et gagna » successivement tous les passagers.

« Huit ou dix personnes furent enlevées tout d'abord », dit l'abbé Faillon, et il ajoute ailleurs qu'il en mourut à terre; notre relevé démontre que le nombre des décès doit s'élever à dix-huit environ.

« Cette maladie pestilentielle ne fut pas la seule épreuve qu'on eut à souffrir dans la traversée qui dura plus de deux mois. Le navire essuya les plus furieuses tempêtes et fut en danger évident de périr. »

Pour comble, « on eut encore à souffrir de disette d'eau douce jusqu'à ce qu'on fut entré dans le fleuve Saint-Laurent² ».

Le 7 septembre 1659, le navire Saint-André jetait l'ancre devant Québec, mais l'heure étant avancée, on ne débarqua que le lendemain.

M. l'abbé de Queylus, qui attendait des nouvelles de cette recrue depuis un mois, à Québec, dut être fort impressionné à la vue de ces malheureux presque tous malades ou convalescents et dont il fallut remplir l'hôpital de Québec. Les mieux portant se logèrent dans cette maison qu'on nommait le *magasin de Montréal* et qui n'était autre chose qu'un entrepôt où l'on plaçait, en attendant leur transport, par petits bateaux, les marchandises et articles à destination de Ville-Marie.

Une « partie de la recrue s'embarqua avec la soeur Bourgeois » et parvint à Ville-Marie le 29 septembre 1659.

Les *Hospitalières de St-Joseph* étaient retenues à Québec parce qu'elles n'avaient pas la permission d'aller plus loin. Finalement, Mgr de Laval les laissa monter le 2 octobre.

Trois semaines plus tard, Mesdemoiselles Mance, Gauchet et de Belestre étaient suffisamment rétablies pour continuer leur voyage jusqu'à Montréal.

Mais le *Saint-André* n'avait pas fini son rôle. Il apportait dans ses flancs, une volumineuse correspondance, parmi laquelle se trouvait une lettre de cachet contre l'abbé de Queylus et deux autres sulpiciens. Cette lettre devait mettre fin au désaccord qui existait entre Mgr de Laval et l'abbé de Queylus au sujet de la juridiction de l'archevêque de Rouen en ce pays.

Après avoir délibéré, Mgr de Laval chargea le gouverneur d'Argenson de signifier cette lettre à Montréal et pour cela le gouverneur se fit

² — Faillon, *Histoire de la colonie*, tome II, pp. 355-356.

accompagner d'une escouade de soldats qui ramena M. de Queylus et les deux autres abbés à Québec³.

Dernier coup du sort, le 26 octobre 1659 le *Saint-André* reprenait la route de France, ayant à bord cet abbé de Queylus qui avait le plus généreusement contribué à lui procurer sa « cargaison ».

* * *

A la lecture de la liste on remarque que sur onze adultes et cinq enfants, on n'a aucun renseignement, c'est-à-dire que malgré nos nombreuses recherches il nous a été impossible de trouver trace de leur existence parmi nous.

Si l'on rappelle que, durant la traversée, 8 à 10 personnes furent ensevelies dans l'Océan et que d'autres moururent à leur arrivée à Québec, il est permis de conjecturer que ce sont là les noms de ceux qui payèrent de leur vie l'étrange incurie qui laissa un âpre armateur parquer des êtres humains dans un vaisseau infecté.

Ces victimes d'une négligence coupable furent, selon toute probabilité : les sieurs Imbert et de la Place, soldats, Jérémie Fonteneau, beau-père de François Bailly, Jacques Mareteau, Antoine Huet, Richard Pajot, Jacques Bonnin, André Tériault, Pierre et Marie Guiberge, Jacques, Marguerite, Jeanne et Catherine Thibaudeau. A cette liste il faut ajouter les noms de Jacques Métivier et Madeleine Fabrecque qui décèdent peu après leur arrivée à Montréal.

* * *

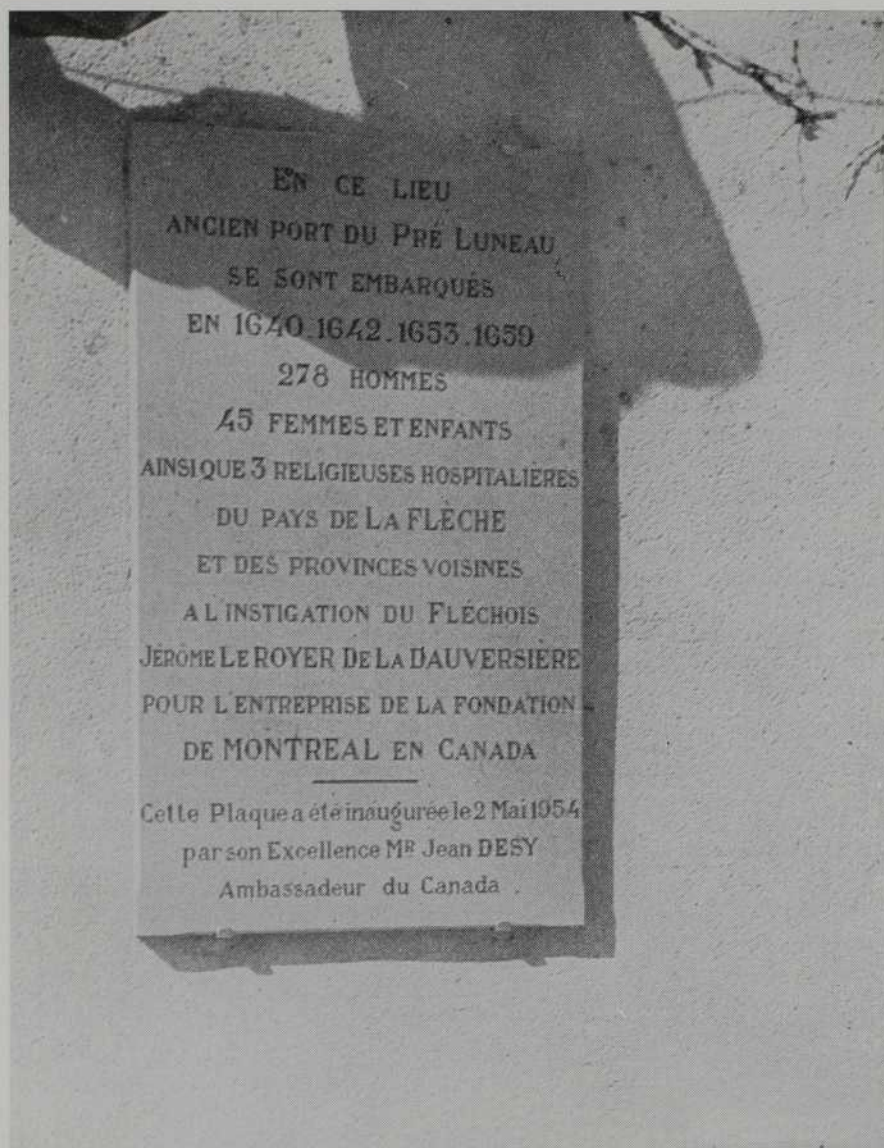
Ainsi qu'il est arrêté dans l'acte fait à La Rochelle, les colons de Mlle Mance s'engageaient à la rembourser au bout de deux années. Pour une cause ou une autre, le délai fut prolongé considérablement, puisque ce n'est qu'en 1669, — dix ans après, — que Mlle Mance leur remet une quittance définitive devant Maître Basset.

Et c'est là le dernier épisode de l'histoire de cette recrue mémorable dont plusieurs des membres, par eux-mêmes ou leurs descendants, occupent une place éminente dans nos annales⁴.

E.-Z. MASSICOTTE (73)

3 — Faillon, *Histoire d'une colonie*, II, p. 346; et *Vie de la Soeur Bourgeois*, I, p. 139.

4 — Extrait du *Bulletin des Recherches Historiques*, tome 35 (1929), pages 671-678; et *Canadian Antiquarian*, 1913, pp. 65-78.



Plaque commémorative en hommage
aux diverses recrues levées pour le Canada

(Photo Armour Landry, Montréal)

CHAPITRE SECOND

Rôle¹ de la recrue de 1659

- page 1 Liasse contenant les noms des habitans que feu M^r de maison-neufve a ameiné de france pour habituer le Montreal et leur engagements passés devant notaires².
Roolle des hommes arives³ a Montreal avecq M^{le} mance en lannee 1659.
- page 2 Estat des homes femmes Et filles qui passerent a montreal en 1659.

Soldats pour le fort

- (1) Monsr. de Belaistre
- (2) Mr. de Rouvré
- (3) Mr. Imbert
- (4) Mr. de la Vigne
- (5) Mr. Brijat
- (6) Mr. de La place

Pour Monsieur Labbé de Queylus

- (7) Monsieur le Maistre prestre
- (8) Monsieur Vignal prestre
- (9) francois bailly m^{re} masson
- (10) le beau pere dudict bailly
- (11) Claude fezeret m^{re} serreurier
- (12) Le fils dudict fezeret serreurier

1 — Copie du document 31, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal* (en photostat).

2 — Cette annotation porte que c'est M. de Maisonneuve qui a amené ces personnes, qu'il est actuellement mort, et que la liasse comprenait aussi les engagements devant notaires. Où sont ces engagements ?

3 — Le mot « arrivé » n'est pas exact : Condar et Bouriet « se sont cachés » dit le rôle. Huit sont morts en mer et d'autres à Québec, à l'arrivée. Cette 2^e annotation est d'une autre main.

- (13) Jean Condar ⁴ masson
- (14) André bouret ⁵ masson
- (15) Gilles de Vainne masson
- (16) Jaques Metivier masson
- (17) Jaques Mareteau ⁶ masson
- (18) Mathurin Mareteau masson
- (19) Jaques Berriau masson
- (20) Estienne trutault charpentier
- (21) Jullien Averti serreurier
- (22) Jaques le prestre fandeur de boys Et defricheur
- (23) Pierre Nepveu fandeur de boys Et defricheur
- (24) René Moreau defricheur
- (25) Estienne hardouin defricheur
- (26) Mathurin Rouillé defricheur
- (27) Monsieur Vignal luy mesme
- (28) Noel legal ⁷ menuisier
- (29) Gabriel de Rié defricheur
- (30) Anthoine huet defricheur

Pour les hospitalières

- (31) René Cullerier defricheur
- (32) Jehan Celier defricheur et boulanger

Pour M^r de S^t André

- (33) Luy mesme
- (34) Michel bouvier masson
- (35) Jehan le blanc defricheur ⁸

Pour Mad^{lle} Marguerite bourgeois

- (36) Richar pajot

Pour Mad^{lle} Mance

- (37) Urban Graveline
- (38) Robert perroy
- (39) Jaques bonnin
- (40) pierre Moreau
- (41) André treiault ⁹
- (42) Gregoire Simon
- (43) pierre perusseau
- (44) Noel Davignon
- (45) Magné

4 — En marge : « Il s'est caché ».

5 — Même remarque que le précédent. Massicotte le nomme « Bouvier ».

6 — Massicotte le nomme « Marsteau ».

7 — Legal s'était engagé à l'abbé Vignal.

8 — Ce nom est rayé sur la liste

9 — Massicotte le nomme « Teriault ».

Pour Monsieur Vignal

- (46) Le picart menuisier¹⁰
- (47) Thomas Mousnyer

Pour les familles de Maran Mad^{lle} Mance

- (48) Olivier Charboneau
- (49) Simon Cardinau
- (50) Jaques Cardinau
- (51) Jehan Cardineau
- (52) pierre Goyet
- (53) Jehan Roy
- (54) Mathurin tibaudeau
- (55) Jaques tibaudeau
- (56) pierre Guiberje
- (57) Elie Beaujehan
- (58) Estienne Cougnon¹¹
- (59) des moulins¹²
- (60) Le nepveu de desmoulins¹³

Pour Monsieur Souart

- (61) Jehan Renou defricheur
- (62) Jehan Martineau defricheur
- (63) Jullien belois defricheur
- (64) Anthoinne Courtemanche defricheur

FEMMES ET FILLES

- (65) La Mere Judith Moreau de bresolles superieure
- (66) Soeur Catherine Macé
- (67) Soeur Marie Maillet
- (68) Marie polo leur servante

Pour Mad^{lle} Mance

- (69) Mademoiselle Mance
- (70) Mad^{lle} belaistre
- (71) Suzane du Verger
- (72) françoise du Verger
- (73) Catherine Marchant

10 — Il s'agit de Respin Cochelier, compagnon menuisier, de Clermont en Beauvaisis.

11 — Antoine-Jacques Coignon, frère de Suzanne Coignon, femme de Beaujean.

12 — Pierre de Lugerat dit DesMoulins.

13 — C'est Antoine Renaud, fils de la femme de Pierre Lugerat-Desmoulins, née Jeanne Crespeau, veuve de Guillaume Renaud.

- (74) Thereze le breuil
- (75) Catherine lotier
- (76) Anne You
- (77) Denize le Maistre
- (78) Catherine Charles
- (79) françoise Saunier

Pour Mad^{me} Marguerite bourgeois

- (80) Elle mesme
- (81) Aimée Chastel
- (82) Catherine Crolau
- (83) Marie Raisin

Pour monsieur Souart

- (84) Mad^{lle} Gaucher

Pour Mons^r de St André

- (85) Mad^{lle} de St André
- (86) Thoinnette halton

Pour Odiau dict la fleche

- (87) Marie Mousnier feme dud. Odiau
- (88) la fille dud Odiau

Pour Monsieur de Queylus

- (89) la feme de francois bailly M^{re} masson
- (90) la feme de Claude fezeret M^{re} serreurier

Pour lhabitation Envoies par le Sr de La Dauversiere

- (91) Magdelainne fabrecque
- (92) Isabel Camus
- (93) Marguerite Rebours
- (94) Marguerite Maclin¹⁴

Pour Monsieur Souart

- (95) la femme de jaques beauchamps
- (96) la feme de Charboneau
- (97) la fille de Charboneau
- (98) la femme de Cardinau
- (99) la femme de Goyet

14 — Nommée « Martin » par Massicotte.

- (100) la fille de Goyet
 (101) la femme de Roy
 (102-105) la femme Et 3 filles de tibaudeau
 (106-108) la feme Et 2 filles de Guiberge
 (109-110) la femme Et la fille de beaujehan
 (111) la feme de des Moulins

Autres passagers du "St-André"

- Jean Augrin¹⁶
 Jean Brotier¹⁷
 Elie Charrier¹⁸
 Jacques Grimaud¹⁹
 Jean Mathieu²⁰
 Jacques Millet²¹
 Mathurin Regreny²²

REMARQUES

Monsieur de Maisonneuve n'y est pas mentionné. Il était au Canada.

Sont mentionnées des personnes qui habitaient ou avaient habité déjà Montréal ou le Canada: Milles Mance et Bourgeois, Claude Robutel de St-André, Claude Fezeret, sa femme et son fils avaient séjourné à Québec, Michel Bouvier et Urbain Graveline avaient fait partie de la recrue de 1653, et l'abbé Vignal, mentionné deux fois au rôle, avait demeuré dix ans au Canada (1648-1658).

Odiau dit laFlèche n'est pas sur le rôle: il fait venir sa femme et sa fille.

Jacques Beauchamp n'est pas sur le rôle. Sa femme, Marie Dardenne, vient pour M. Souart. Il sera suivi dans la colonie par son frère Jean Beauchamp. La famille Dardenne y viendra aussi comprenant: Pierre, veuf de Gillette Chaigne (ou Chesne) et leurs enfants (outre Marie) René et Pierre.

Le rôle mentionne deux prêtres et six religieuses.

Deux colons se sont cachés: Condar et Bourjet.

Seize n'ont pas laissé de traces (BRH 1927, pp. 319ss).

Huit seulement moururent en mer. D'autres ont pu mourir à Québec ou ne pas laisser de traces de leur passage.

A. GODBOUT, o.f.m.

16 — Engagé par Jacques Mousnier le 26 juin 1659. Sa présence est signalée à Montréal en 1662 (BRH 1927, p. 445). Vint-il sur le *St-André*? Pas au rôle, et sans alliance.

17 — Engagé par Perron et Désorcis le 27 juin 1659 (gr. Abel Cherbonnier). Sans alliance.

18 — Engagé par les mêmes, le même jour, pour Mathurin Gagnon. Sans alliance.

19 — Engagé par les mêmes, le même jour. Descendance féminine.

20 — Engagé par les mêmes, le même jour, pour servir Pierre Lefebvre aux Trois-Rivières.

21 — S'engage à Jacques Mousnier le 30 juin 1659 pour Montréal ou Québec. Nulle trace.

22 — Engagé par Perron et Desorey le 27 juin 1659, s'embarque sur le *St-André* (Cherbonnier).



Le Maire de Montréal

a l'honneur de vous inviter à une réception

offerte par la Cité de Montréal

à la

SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE FRANÇAISE

au chalet de la montagne

le dimanche, quatre octobre mil neuf cent cinquante-neuf

à une heure de l'après-midi

pour commémorer l'arrivée à Montréal

de la recrue de colons de mil six cent cinquante-neuf

TENUE DE VILLE

CHAPITRE TROIS

Les passagers du Saint-André*

* ✓ **ALTON**¹, *Etiennette*, fille de François et d'Antoinette Parillay, fut baptisée à la Flèche (Sarthe) en Anjou le 13 novembre 1638. D'après le Rôle, elle s'était engagée au Sieur Claude Robutel de St-André. Elle se maria trois fois: 1° à Montréal le 7 janvier 1660 (contrat, Basset, 9 décembre 1659) à Marin Hurtubise; 2° encore à Montréal le 13 juin 1672 (c. Basset, 12 juin) à Barthélemi Vinet dit La Rente; 3° à Lachine le 18 octobre 1689 (c. Basset, 13 déc. 1688) à Claude Garigue dit Languedoc, maître-menuisier, de Cahors. Elle avait donné six et huit enfants à ses deux premiers époux. Quelque temps avant son troisième hymen, Etiennette Alton, pensant à se retirer dans un couvent, avait fait annuler son contrat de mariage avec Garigue (gr. Adhémar, 16 avril 1689). Mal lui en prit, s'il faut en croire une déclaration de Michel Garnier, de Lachine, du 25 décembre 1692 (gr. Pottier). Le déposant déclare « que, étant résidant du fort Rolland, il y a environ seize ou dix-sept mois, il a vu plusieurs fois le nommé Claude Garigue, qui y résidait aussi en ce temps, maltraiter Thiennette Alton, sa femme, en la traînant par les cheveux comme une bête morte, la frappant à coups de bâton et vouloir l'assommer avec une hache ». Depuis quelques années déjà, Etiennette Alton s'était réfugiée dans le fort Rolland (Lachine) par crainte des Iroquois. « Le printemps d'après le voyage de M. de Denonville, André Rapin et la veuve La Rente, à présent femme du dit Garigue, firent bâtir à frais communs une cabane dans le fort Rolland pour s'y réfugier à cause de la guerre, laquelle cabane François Rolland a démolie... » (**Jugements et délibérations du Conseil Souverain**, III, 568, 3 sept. 1691). Garigue mourut en 1693 et sa veuve lui survécut jusqu'à 84 ans. Elle fut inhumée à Montréal le 19 décembre 1722.

AUGRIN, *Jean*, natif de Commer (Mayenne) en Bas-Maine, s'engage au marchand Jacques Mousnier, par-devant Demontreau, le 26 juin 1659, pour travailler à Montréal ou à Québec, au salaire de 50 livres par

* — L'astérisque indique que le passager a laissé descendance au Canada.

1 — Elle signe : Hacton. A la Flèche, les registres portent : Hacton. Has-ton, Haton, Hatton, Haltton... Le rôle la nomme Salton.

an. Il suivit la recrue à Montréal, où, le 21 novembre 1662, il promet défricher. Le 28 novembre 1663, il est témoin à un mariage (BRH, 1924, p. 445). Dut retourner en France.

* **AURARD**², *Catherine*, fille de Pierre et de Pernelle Chevillon, épousa à Marans (Char.-Mar.) le 27 avril 1644, Mathurin Thibaudeau. Tous deux s'engagèrent à La Rochelle, le 5 juin 1659, à payer à Mlle Mance 350 livres pour frais de passage à Québec avec leurs quatre enfants (gr. Demontreau). Un acte de Basset du 22 novembre 1671 la dit cousine d'Anne Charbonneau. Descendance par sa fille Marie Thibaudeau qui épousa Jean Boursier.

AVERTY, *Julien, dit Langevin*, serrurier, naquit entre 1632 (acte de sép.) et 1636 (recens. 1681), du mariage de Julien Averty et de Jeanne Veron. Il était originaire de St-Thomas de la Flèche en Anjou (gr. Roy, 7 oct. 1677). Le 8 juin 1659, était à La Rochelle il s'engage, par-devant Demontreau, envers M. de la Dauversière agissant pour l'abbé de Queylus, à servir cinq ans à Montréal et reçoit une avance de 75 livres. Ce colon artisan se fixa à Laprairie où il déclare, en 1667, trois arpents en valeur. Il avait d'abord voulu épouser Jeanne Loisel avec laquelle il passa un contrat de mariage le 1^{er} mai 1666 (gr. Mouchy). Evincé, il alla chercher femme, mais beaucoup plus tard, à Ste-Anne de la Pérade. C'est là qu'il passa son contrat de mariage le 7 octobre 1677 (gr. Roy) avec Jeanne Lecomte, veuve d'Olivier de Laroux. Le mariage fut célébré à Laprairie le 25 du même mois. Sentant sa mort prochaine, Julien Averty qui était sans enfant, fit donation de ses biens à un ami de Laprairie, Jean Cailleau (gr. Adhémar, 15 sept. 1687). Par la suite, ce legs fut aboli par le Conseil Souverain en faveur de Maurice Averty, cousin germain et unique héritier de Julien (**Jug... du Cons. Souv.**, III, 618; IV, 238, 244, 252). Celui-ci avait pourtant deux soeurs cadettes (*ibid.*, III, 619). Notre colon avait aussi fait un don de 900 livres à l'église de Laprairie, don sur lequel eut à statuer l'Intendant Bochart de Champigny³. La sépulture de Julien Averty⁴ à Laprairie est du 1^{er} octobre 1687.

* **BAILLY**⁵, *François, dit Lafleur*, signe « f Bailly ». Le 8 juin 1659, par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, l'abbé de Queylus, agissant par Mr Le Royer de la Dauversière, engageait François Bailly, maître maçon et entrepreneur de bâtiments, demeurant à La Rochelle, Marie Fonteneau, sa femme, et Jérémie Fonteneau, son beau-père. Cet artisan était né en 1627 (rec. 1666, 1667) ou 1630 (rec. 1681). Nombreux furent les marchés de maçonnerie qu'il entreprit dès son arrivée au pays,

2 — Ce nom a été écrit : Aurard, Aurat (Recens. 1667) Orard (greffe Basset, 10 nov. 1669), Evrard (recens. 1681).

3 — Cf. Antoine Roy, *Inventaire des Greffes des Notaires...*, V, 89 : 12 juin 1688.

4 — Sur ce colon, voir Raymond Douville, *Les premiers seigneurs... de Ste-Anne-de-la-Pérade*, pp. 71, 145, 158.

5 — **Etymologie.** Bailly, de « bail », tuteur, gouverneur. Lorédan Larcher dit : Administrateur, magistrat, intendant, gouverneur; le plus souvent : attaché au bailli. Comme adjectif : brun mélangé de blanc, un peu bai, tacheté. En celtique; lieu planté d'arbres (Larcher, à Bailly). C'est un sobriquet ironique comme Comte-Lecomte, Duc-Leduc, Roi-Leroy (Dauzat, Dict.).

soit seul, soit en société avec les maçons Urbain Brossard et Michel Bouvier. Citons seulement la grange en pierre, de 60 pieds par 30, qu'il entreprit de construire pour l'Hôtel-Dieu, à l'intérieur du fort de Villemarie, le 26 février 1660 (gr. Basset). Le recensement de 1667 (Sulte, **Hist.**, IV, 76^b) donne à notre maçon « 8 arpents en valeur » et celui de 1681 (ibid., V, 68^c) « 2 bêtes à cornes et 2 arpents en valeur ». A cette dernière date, il avait, sans doute, fait cession, en partie, à ses deux gendres établis à ses côtés. Cette terre était la concession accordée par le Séminaire le 25 août 1661 (E.-Z. Massicotte, dans **BRH**, 1927, 319) à moins que ce ne soit celle acquise de Gilles Lauzon le 23 décembre 1662 (gr. Basset). D'autres concessions avaient suivi, l'une en ville, d'un quart d'arpent, le 7 mai 1683, qu'acquerront les Soeurs de la Congrégation (**Terrier**, n. 128) ; une autre de 60 arpents en superficie, le 23 décembre 1683 (gr. Cabazie). C'est à l'un ou l'autre de ces biens fonds que réfèrent les contrats suivants : rétrocession par Gilles De Vennes, 24 juin 1663 (gr. Basset) ; bail à rente à Toussaint Lucas, 7 octobre 1668 (gr. Basset) ; bail à ferme à Urbain Bouvier, 10 février 1636 (gr. Basset) ; bail à ferme à Marie Archambault, veuve Tessier, 15 mai 1692 (gr. Maugue). En outre d'être un travailleur, Bailly prit sa part de la défense de Villemarie, ayant accepté de faire partie de la 6^e escouade de la milice de la Ste-Famille, 1663 (Faillon, **Hist.**, III, 17). Il fut huissier du baillage (1667), puis, le 2 juillet 1676, sergent-royal, géôlier et concierge de la prison, charges qu'il remplit jusqu'à sa mort (**BRH**, 32 (1926) 81). A l'éloge de Bailly on doit dire qu'il était un conciliateur (cf. gr. Maugue, 12 mars 1680 et 24 août 1682), un honnête homme, pour qui ses amis ne craignaient pas de cautionner (gr. Maugue, 14 août 1682 et 21 mars 1683) ; un homme religieux qui lègue à l'église de Villemarie une rente de 11 livres et 2 sols (Faillon, **Hist.**, III, 24). Les époux Bailly furent inhumés à Montréal, lui, le 25 juillet 1690, elle, le 29 octobre 1692. Ils ont postérité par les femmes.

BAUDREAU, *Urbain*, dit Graveline. Ce colon, que le Rôle mentionne au nombre des neuf engagés par Mlle Mance, avait fait partie de la recrue de 1653. C'était donc un renouvellement d'engagement.

* **BEAUJEAN**⁷, *Elie (-Joseph)*, demeurant à La Rochelle, passe en cette ville, le 5 juin 1659, avec Mlle Mance, un compromis par lequel il s'engage à aller « s'habituer en l'île de Montréal » avec sa famille, savoir Suzanne « Cougnon », sa femme, et Suzanne, leur fille, ainsi qu'Antoine Cougnon, frère de la dite femme, et à rembourser 225 livres, prix de leur traversée au Canada (gr. Demontreau, La Rochelle). Ce colon, né en 1623 (rec. 1681), 1624 (rec. 1667) ou 1626 (rec. 1666), fut confirmé à Montréal le 24 août 1660, et en 1663, s'enrôla dans la 18^e escouade de la milice de la Ste-Famille (Faillon, III, 18). Le 22 septembre 1659, il prend un bail à ferme de Marin Deniau (gr. Basset), et le 21 décembre 1676, un autre de René Fezeret (gr. Basset). Il avait cependant reçu une concession à la côte St-Martin, dans la banlieue est de Montréal, le 3 mai 1665 (**BRH**, 1927, 319) concession qui reçut « continuation » le 14 avril 1687 (gr. Maugue).

7 — **Variantes** : Bojan, Beaussant (rec. 1666), Beau Jean (gr. Basset, 11 fév. 1672). **Etymologie**. De « beau » et « Jean ». L'ancien français « beaucent » ou « baussant » signifie proprement : cheval « aux pieds blancs ». Surnom donné par analogie à des individus (Dauzat).

Beaujean y possédait 3 bestiaux et 6 arpents en valeur en 1667 (rec. Sulte, **Hist.**, IV, 78^c) ; 9 bêtes à cornes et 24 arpents en valeur en 1681 (rec., **ibid.**, V, 67^c). Cette terre de 3 arpents sur 50, qui avait pour voisins Gervais et Desautels en 1702 (Plan de Montréal) passa par la suite à Geoffroy Lefebvre (cf. Aveu, 1731, dans **RAPQ** 1941-42, p. 67). En ville, Elie Beaujean avait acheté, le 8 juin 1690, de Mr du Hautmesnil, un emplacement rue St-Gabriel, qui fut rétrocédé par sa veuve le 8 septembre 1692 (**Terrier**, 187 B 20), et il s'était fait concéder le 28 octobre 1691 du côté sud de la rue St-Paul, entre les rues St-Gilles et St-Victor, un autre emplacement, qui passa à son gendre Moquin (**ibid.**, n. 82). Mentionnons encore, au sujet de notre colon, une vente de terre à Laurent Archambault (gr. Maugue, 9 déc. 1687 et 26 avril 1688) et un différend avec sa voisine, la veuve Pierre Pigeon (gr. Maugue, 9 oct. 1681). Elie Beaujean n'était plus en 1692 (Comptes des marguilliers) ; quant à Suzanne Cougnon, sa veuve, elle fut inhumée à Montréal le 3 février 1704. Descendance féminine.

* **BEAUJEAN**, *Suzanne* (elle signait: Susaznne Beaugean) fille du précédent n'avait que 2 ou 3 ans lorsqu'elle accompagna ses parents en Nouvelle-France. Elle épousa à Montréal le 29 février 1672 (contrat, Basset, le 11) Mathurin Moquin, bourgeois de la ville de Saumur établi à Laprairie. Elle lui donna huit enfants.

BÉRIAU, *Jacques*, maçon, figure sur le Rôle comme ayant été engagé pour Mr de Queylus. Il reçut la confirmation à Montréal des mains de Mgr de Laval et dut retourner en France le temps de son engagement écoulé.

* **BLOYS**⁸, *Julien*, sieur de Servigny (signe « Servigny » en 1694 : **BRH**, 1909, 24), fils de Julien et de Radegonde Marchand, fut baptisé à Clermont (Sarthe) au Maine, le 3 novembre 1637. Il était « cousin maternel » du colon Jean Gasteau (gr. Basset, 5 déc. 1666). Le 8 juin 1659, se trouvant à La Rochelle, dans l'étude de Demontreau, il s'engageait à Mr de la Dauversière stipulant pour l'abbé Souard, à aller travailler à Montréal durant cinq ans au salaire de 70 livres par an. Il fut placé, en 1663, par Maisonneuve dans la 11e escouade de la milice de la Ste-Famille (Failon, **Hist.**, III, 17). Julien Bloys contracta deux unions à Montréal : 1° le 26 novembre 1665 (contrat, de Monchy, 22 nov.) avec Marguerite Leclerc, qui fut inhumée à Montréal le 31 mai 1704, inventaire du 27 septembre suivant (gr. Raimbault) ; 2° le 11 août 1704 (contrat, Lepailleur, 8 août) avec Françoise Goupil, veuve de Cybar Courault. Le recensement de 1667 (Sulte, **Hist.**, IV, 76^b) mentionne Julien Belloy, à Montréal près de Nicolas Forget, ayant 3 arpents de terre en valeur. Peut-être est-ce là la terre de 2 x 15 arpents, sise à la côte St-François (Longue-Pointe), entre Pierre Gagné et René Dardenne, qu'il avait achetée au prix de 70 livres de Jacques David dit Lapointe le 27 novembre 1666 (gr. Basset). Cette propriété sera augmentée par l'achat d'un autre arpent de large, de Pierre Perthus, successeur de René Dardenne, le 9 février 1669 (gr. Basset; cf. Adhémar, 14 fév. 1709), et d'une « continuation » de 6 x 15 arpents, le 30 décembre 1686 (gr. Basset) ; en sorte que Julien Belloy pouvait déclarer au

8 — **Variantes.** A Clermont on écrivait Belois et Beloys. Au Canada Belloy, Belloys et Bloys (gr. Basset) Beloy, Blois, Bloye, etc.

recensement de 1681 (Sulte, *Hist.*, V, 67^e) «1 fusil, 7 bêtes à cornes et 25 arpents en valeur». Le greffe Adhémar contient en outre, une acquisition d'Urbain Gervaise du 5 novembre 1695. Sur le Plan de l'île de Montréal de 1702, notre colon a une terre de 6 x 35 arpents entre Juillet au N.-E. et Goguet au S.-O.; dans l'Aveu de 1731, à la Longue-Pointe, il possède, entre François Blet et Pierre Goguet, un domaine de 6 x 55 arpents, avec 3 maisons, dont l'une en pierre, 3 granges, 3 étables, 92 arpents de terre labourable et 15 en prairie (*RAPQ*, 1941, p. 102). Pour atteindre ce degré de prospérité le Sr de Serigny avait eu l'aide d'engagés: Nicolas Joly (gr. Basset, 30 sept. 1671) et Jean Gruet dit Dame Jeanne (gr. Adhémar, 25 juill. 1689). Il avait aussi mis de la terre en fermage: aux frères Lelat, le 2 mai 1688 (gr. Basset); à Jacques Desnoyers, le 15 août 1695 (gr. Adhémar) à Dominique Nafrechoux (gr. Lepallieur, 25 nov. 1728 et *Jug. Cons. Sup.*, III, 322; IV, 43). Outre sa terre à la Longue-Pointe, Julien Bloys s'était fait concéder en ville, rue St-Paul, un terrain de 40 pieds de front, aboutissant à la grève, par acte de Basset du 28 juillet 1673 (*Terrier*, n. 63): mais il le revendit bientôt (gr. Basset, 22 juin 1676) au taillandier Pierre Roussel. Mentionnons enfin, au sujet de notre homme, un accord avec Julien St-Aubin, son petit-fils (gr. Adhémar, 17 janv. 1703), une donation à Monique Jean, sa belle-soeur (*Jug. Cons. Souv.*, IV, 760); et une altercation avec Paul Desmarais qui se régla devant le notaire Adhémar, le 2 août 1687. Bloys et sa seconde femme moururent tous deux à 92 ans; ils furent inhumés à Montréal, lui, le 2 octobre 1730; elle, le 31 octobre 1747. Descendance féminine.

BONNIN, *Jacques*, natif de la paroisse d'Ollé (Eure-et-Loir) se trouvant à La Rochelle, dans l'étude de Demontreau, s'engage le 21 juin 1659 à aller servir durant trois ans, à Montréal, Mlle Mance, administratrice de l'Hôpital, au salaire de 60 livres par année. Remplit-il son engagement? Fut-il victime de la traversée (*BRH* 1929, p. 678)? On se le demande.

* **BOUET**, *Françoise* et son mari Jean Le Roy, allant s'établir à Ville-Marie, s'engagent le 5 juin 1659 par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, à payer 150 livres à Mlle Mance, prix de leur passage de La Rochelle à Québec. Françoise Bouet appartenait au groupe de Marans et un acte nous apprend que Simon Cardinaux était son oncle (gr. Basset, 10 janvier 1678). Veuve de Jean Roy, elle convola en secondes noces à Lachine en 1678 (contrat, Basset, 10 janvier) avec Alexis Buet, tailleur, fils de Pierre, cabaretier à la Roche-sur-Yon, et de Jeanne Fayau. Elle laissa de ses deux unions sept et deux enfants.

BOURGOYS, *Marguerite*, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame. Elle s'embarqua sur le *Saint-André* avec les Soeurs Chastel, Crolo et Raisin et un employé Richard Pajot.

BOURGET, *André*, maçon et tailleur de pierre, demeurant à La Rochelle, s'engage le 8 juin 1659 par-devant Demontreau, à Mr de la Dauversière agissant pour Mr de Queylus, à aller travailler à Montréal durant trois ans, au salaire de 100 livres annuellement. Le Rôle porte en marge de son nom: «s'est caché». Il ne prit donc pas le *Saint-André*.

* **BOUVIER**, *Michel*, maçon, natif de la Flèche, étant à La Rochelle en l'étude de Demontreau, s'engage pour trois ans à Claude Robutel, au salaire

de 80 livres par an. Bouvier avait fait partie de la recrue de 1653. C'était donc un renouvellement de contrat⁹. Descendance.

BRIGÉAT¹⁰ (de), *Claude*, est mentionné sur le Rôle avec 5 autres comme soldat pour le fort de Villemarie. Ce gentilhomme était originaire de Ligny-en-Barrois (Meuse). Il était venu en Nouvelle-France dans la seule pensée de donner sa vie pour la diffusion de l'Évangile. Sa pieuse intention fut exaucée. Faillon a raconté¹¹ l'attaque iroquoise du 25 octobre 1661, à la suite de laquelle Claude de Brigéat fut livré au feu avec des raffinements de cruauté. Mr de Maisonneuve se l'était attaché comme secrétaire.

BROTIER, *Jean*, fit la traversée sur le *Saint-André*, ainsi que le déclare son acte d'engagement passé à La Rochelle, le 27 juin 1659, par-devant Abel Cherbonnier. On y lit que Jean Brotier, âgé de 18 ans, natif du bourg d'Aytré (Char.-Mar.) en Aunis, fils de Pierre Brotier, laboureur, et d'Anne Chapotte, s'engage pour 4 ans à 25 livres par an, à François Perron et Michel Desorcis. Brotier ne semble pas avoir laissé de traces au Canada.

* **CARDINAL**¹³, *Simon*¹⁴, né entre 1617 (recens. 1667) et 1631 (recens. 1666), appartenait au groupe de Marans (Charente-Mar.) qui, le 5 juin 1659, par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, transigea avec Jeanne Mance pour le passage de leurs familles de La Rochelle à Québec. Cardinal dut payer pour lui, Michelle Garnier, sa femme et leurs deux fils, Jacques âgé de 5 ans et Jean, 1 an, la somme de 225 livres, dont ils reçurent quittances le 10 novembre 1669 (gr. Basset). Ce colon était beau-frère d'Olivier Charbonneau et de Pierre Goguet; il est aussi qualifié oncle de Françoise Roy, fille de Jean et de Françoise Bouet; oncle aussi de Martin Massé, époux de Jeanne Decorps, lequel venait du diocèse de Luçon. Simon Cardinal reçut en 1662 une concession sur le domaine de Montréal (Faillon, **Hist.**, III, ii); puis, le 1er mai 1665, une seconde concession de 2 x 15 arpents au-dessus de la rivière St-Pierre entre la terre d'Étienne Campeau et le fief de Hautmesnil. Il y déclare en 1667, 4 bestiaux et 8 arpents en culture (recens. dans Sulte, **Hist.**, IV, 75^e). Lorsque Lachine se peupla, notre colon s'y transporta, après avoir aliéné sa terre de la rivière St-Pierre à Jean-Baptiste Lefebvre dit St-Jean, habitant de Verchères, au prix de 1,100 livres. La propriété comprenait une maison de pièces sur pièces de 19 pieds

9 — Voir sa biographie dans Roland-J. Auger, **La Grande Recrue de 1653**, pp. 50-51, et Dom Adélar, O.S.B. **Dictionnaire des Bouvier**, Belmont, Caroline du Nord, E.-U. [1943], 488 pp. in-8°.

10 — Ce nom connaît les variantes : Brijat (gr. Basset, 6 oct. 1660); Brigeard (**Relation** de 1665), Brigard (acte de sép.). Cette famille était alliée aux Le Caron, et par suite aux Souard. « Le 17 août 1617 donation par Nicole Le Caron, femme de Joseph de Brigard, secrétaire du roi, à Jean Leblanc, éc., Sr de Labat, et à Barbe Denison, veuve de Nicolas Desnotz, sa soeur utérine, de tous les biens à elle échue comme héritière de Catherine Andras, sa mère, et de Potentienne Le Caron, sa soeur¹² ».

11 — Dans son **Histoire de la Colonie Française**, II, pp. 504-513.

12 — Paris, **Archives Nationales**, série Y14, n. 3557, fo. 339.

13 — A Marans, on écrivait Cardinault; à Montréal, au début : « Cardinau ». « Le mot (repris au latin) apparaît d'abord, au moyen âge, comme adjectif avec le sens de « principal »; mais il s'est vulgarisé dans le Midi au sens ecclésiastique quand la papauté a siégé à Avignon; le nom de famille est presque toujours un sobriquet méridional ». (Dauzat, **Dict. étymologique des noms de famille...**).

14 — Le recensement de 1666 substitue Jean à Simon, par erreur probablement.

de long par 18 de large couverte de planches avec sa cour et son four, ainsi qu'un hangar de pieux en terre couvert d'herbes, de 3 pieds de long par 20 de large avec l'enclos d'un jardin. La transaction est du 26 novembre 1675 (gr. Basset). Le 17 septembre 1673 (gr. Basset), Cardinal avait accepté un bail sur ferme de son voisin le Sr de Hautmesnil. A Lachine, en 1680, la propriété Cardinal est ainsi décrite¹⁵: une terre de 3 arpents de front par 20 de profondeur, sur l'escor du grand fleuve, dont 18 arpents de terre nette, entre Pierre Thabaud et Louis Fortin, garni d'une maison et d'une méchante étable du côté de Thabaud; d'un méchant hangar de pieux et d'une étable à cochons de pièces sur pièces équarries du côté de Fortin. Simon Cardinal avait pris sa part à la défense de Montréal comme soldat de la 18^e escouade dans la milice de la Sainte-Famille (**BRH**, 1927, p. 320). Bien que son voisin Etienne Campeau eût été parrain de son fils Etienne, Cardinal ne fut pas toujours en bons termes avec lui. Le 14 janvier 1670, il réclame par-devant le bailli, 100 sols et une paire de bas et de souliers, pour garde de bestiaux¹⁶; le 27 juin 1674, c'est Campeau qui poursuit Cardinal en réparation d'injures¹⁷. Notre colon fut inhumé à Lachine le 9 août 1679 laissant six garçons, une fille étant morte au berceau. L'inventaire des biens de la communauté fut dressé par Maugeue le 22 novembre 1679 et le partage effectué par le même notaire le 27 mars 1680, l'oncle Alexis Buet agissant comme curateur¹⁸. Quant à Michelle Garnier, elle convola en secondes noccs à Lachine le 23 avril 1680 avec Jean Chevalier.

* **CARDINAL**, Jacques, fils aîné du précédent, avait cinq ans lorsqu'il suivit ses parents en Nouvelle-France en 1659. A 18 ans, le 15 janvier 1673 (gr. Basset) son père le mit en apprentissage chez le maître-menuisier Etienne Truteau. Le commerce cependant l'attirait. Dès 1683, il forma avec Jean Lefebvre et Jean Dupuy une compagnie de traite qui engage, le 2 avril 1683, Pierre Vaux pour un voyage aux Outaouais (gr. Maugeue). Dans le désir de s'établir à Montréal ou d'y bâtir, Jacques Cardinal s'y procura divers terrains: 1° en 1678, rue Notre-Dame une concession qui fut bientôt réunie au domaine (**Terrier**, no 176); 2° après le 25 juin 1689, 20 pieds par 20, sur la Place d'Armes, s'étendant jusqu'à la rue Outaouaise (Ib. no 19); 3° un lot acquis de Vincent Dugas le 1^{er} mars 1690 (Ib. no 145); 4° un emplacement de maison acquis de Michel Berthelot du Vaux le 27 mars 1694 (gr. Maugeue); 5° un lot rue St-Paul qui fut ensaisiné le 22 juin 1696 (**Terrier**, no 144); 6° 2 lots rue St-Pierre ensaisinés le 22 mai 1698 (Ib. no 102s et 102t); etc. On sait que, en 1714, Jacques Cardinal habitait en sa maison rue St-Pierre (gr. Adhémar, 20 fév. 1714). Le 9 février 1720 (gr. Raimbault) Jacques Cardinal et ses frères signaient un accord pour pourvoir à la subsistance de Michelle Garnier, leur mère, âgée de près de 100 ans. Il avait épousé à Montréal le 23 novembre 1682 (contrat, Maugeue, 13 octobre) Louise Arrivé, qui lui donna dix enfants.

15 — Au partage de 1680 (greffe Maugeue).

16 — Montréal, **Archives Judiciaires, Registre de bailliage**, fo 66v.

17 — *Ibid.*, fo 238.

18 — Alexis Buet, fils de feu Pierre, cabaretier à la Roche-sur-Yon, au diocèse de Luçon, et de Jeanne Fayau, passe contrat de mariage le 10 janvier 1678 (gr. Basset) avec Françoise Bouet, veuve de Jean Roy.

Il fut inhumé à Détroit, probablement en voyage, le 18 mai 1724 et son épouse, à Montréal, le 14 septembre 1744.

* **CARDINAL**¹⁹, *Jean*, frère cadet du précédent, né en 1658, n'avait qu'un an lorsqu'il accompagna sa famille au Canada. Le 29 janvier 1682 (gr. Maugue) il transporta à Michelle Garnier, sa mère, femme Chevalier, ses droits successoraux. Coureur de bois, il s'engage avec Gabriel Cardinal, son frère, à Mr de Boisguillot, pour le voyage des Outaouais, le 31 juillet 1688 (gr. Adhémar). Ce colon se maria 2 fois. 1° à Lachine, le 10 novembre 1689 (conventions matrimoniales le 29 oct., gr. Adhémar) à Marguerite Plumereau, avec qui il fait donation mutuelle le 1^{er} juin 1698 (gr. Basset); 2° à Pointe-Claire le 24 août 1721 à Marie-Jeanne Galarneau fille de Charles et de Geneviève Greslon Lafontaine: il avait 63 ans et elle, 25. Il avait alors quitté Lachine pour Chateauguay, où lui naquirent, du second lit, au moins quatre filles qui se marièrent. Jean Cardinal n'était plus en 1748.

CELLIER, *Jean* (il signe), natif de Riom (Puy-de-Dôme) en Auvergne, s'engage le 8 juin 1659 par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, à Soeur Judith Moreau, pour servir à l'Hôtel-Dieu de Villemarie au salaire de 75 livres par an. D'après le rôle de la recrue, cet homme était défricheur et boulanger. Le 24 avril 1661 (gr. Basset) il est acheteur à la vente des biens meubles d'Olivier Martin dit Lamontagne, victime des Iroquois. En 1663, il figure comme soldat dans la 16^e escouade de la milice de la Sainte-Famille. Il séjourna donc quatre ans au Canada, puis semble être retourné en France.

* **CHARBONNEAU**²⁰, *Olivier*, né entre 1611 (recens. 1681) ou 1615 (recens. 1667) et 1631 (recens. 1666), appartenait au groupe de Marans (Charente-Mar.) qui, les 5 et 25 juin 1659 par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, transigea avec Jeanne Mance pour le passage de leurs familles jusqu'à Québec. Charbonneau dut payer pour lui, Marie Garnier son épouse, et Anne leur fille, la somme de 175 livres dont ils reçurent quittance le 10 novembre 1669 (gr. Basset). Ce colon était beau-frère de Simon Cardinal et de Pierre Goguet. Par sa première femme, Marguerite Roy²¹, il était en outre cousin de Hélène Daudin, native de l'Ile-de-Ré, évêché de La Rochelle, tel que porté au contrat de mariage de cette dernière avec Jean Deniau²², le 25 novembre 1663 (gr. Basset). Charbonneau baillait à ferme la terre d'André Charly le 4 octobre 1660 (gr. Basset). Citons encore, comme dignes de mention, un bail de terre de Pierre Dagenets (gr. Basset, 29 oct. 1663); une vente à Mathurin Thibaudeau (*ibid.* 15 sept. 1663); un marché avec Urbain Baudreau comme syndic de la communauté des habitants de Montréal pour faire un fossé pour égoutter la terre de Louis Guertin (*ibid.* 5 juin 1667, et de Mouchy, 14 avr. 1665); une obligation

19 — La famille de Jean Cardinal a parfois pris le nom de Leroux, par confusion avec les Leroux dit Cardinal.

20 — Les documents, en France, portent : Cherbonneau.

21 — Et Marguerite Reine, dans certains documents, suivant la coutume de féminiser les noms de famille au 17^e siècle.

22 — Sur ce colon, voir Roland-J. Auger, *La Grande Recrue de 1653*, p. 59.

en faveur de Jacques LeMoyné (*ibid.* 10 janv. 1668) ; et un achat de terre de 50 arpents, à Boucherville, du chirurgien Gilbert Guillemot (gr. Frérot, 12 juillet 1671). Notre colon avait quatre enfants en 1666 (éd. Roy, **RAPQ** 1935-36, p. 115), cinq enfants et trois arpents en valeur en 1667 (Sulte, **Hist.** IV, p. 78^a). La communauté des habitants de Montréal fit construire, en 1668, un moulin à eau sur le fleuve St-Laurent, moulin qui fut la propriété d'Olivier Charbonneau et de Pierre Dagenets (Faillon, **Hist.**, III, p. 245). Entre temps, Olivier Charbonneau est confirmé à Montréal le 11 mai 1664. Notre colon figure au rôle des habitants de l'Île de Montréal en 1673 (**BRH** 1926, p. 275 et 1930, p. 44). Lorsque l'Île-Jésus se peupla, il s'y transporta après avoir pris à ferme la terre seigneuriale, de concert avec son gendre Guillaume Labelle (gr. Frérot, 29 oct. 1675) et constituait une rente aux seigneurs de Montréal le 22 janvier 1676 (gr. Basset) pour sa terre de 30 arpents à la côte St-François, terre qu'il vendit ensuite à Antoine Dufresne le 27 mai 1679 (gr. Maugue). Le recensement de 1681 lui donne un fusil, 4 bêtes à cornes, et 6 arpents en valeur (Sulte, **Hist.**, V, p. 66^a). Olivier Charbonneau fut inhumé à Rivière des Prairies le 20 novembre 1687. Il avait eu cinq enfants qui lui assurèrent une descendance jusqu'à nos jours.

* **CHARBONNEAU**. *Anne*, fille du précédent, née entre 1656 et 1658 d'après les recensements, était donc au berceau lorsqu'elle arriva avec ses parents en Nouvelle-France. Elle épousa à Montréal le 23 novembre 1671 Guillaume Labelle, fils de défunt Jean Labelle et de Marie Loue, natif de la paroisse St-Eloi²³ proche de Lisieux en Normandie. Le contrat passé la veille par-devant Basset réunit Simon Cardinal et Michelle Garnier, oncle et tante de la future; Pierre Goguet et Louise Garnier, aussi ses oncle et tante; Jacques Cardinal, son cousin, Mathurin Thibodeau aussi son cousin à cause de Catherine Aurard, sa femme. Devenue veuve, Anne Charbonneau fit cession de ses biens le 8 mars 1724 (gr. Coron) à ses enfants et leurs héritiers et elle fut inhumée à St-François-de-Sales, Île Jésus, le 12 avril 1729. Elle avait eu 11 enfants.

* **CHARLES**, *Catherine*, est sur le Rôle une des jeunes personnes amenées par Mademoiselle Mance. Elle était née en 1637 ou 1638 d'après les recensements. A son mariage avec Urbain Jetté à Montréal le 26 octobre 1659 (le contrat par Basset est du 3 du même mois) elle se dit fille de défunts Samuel Charles et Françoise Cochet (ou Cocher) vivants demeurant au bourg de Charenton²⁴ proche Paris. Elle donna 10 enfants à son mari, auquel elle survécut 7 ans. Elle mourut le 2 décembre 1691 et l'inventaire de ses biens fut dressé par Adhémar les 14^e et 15 du même mois.

CHARRIER, *Elie*, tanneur, natif de Herbiers (Vendée) en Poitou, n'est pas sur le Rôle. Cependant il s'engage le 27 juin 1659 par-devant Abel Cherbonnier, notaire à La Rochelle, à François Perron et Michel Desorcis, marchands, pour aller servir Mathurin Gagnon, habitant de la côte de Beaupré, au salaire de 80 livres par an et reçoit sur son salaire une avance

23 — Cette localité n'a pu être identifiée. Remarquons qu'à sa confirmation à Montréal le 4 mai 1668, Guillaume Labelle se dit « de l'archevêché de Rouen ».

24 — Charenton-le-Pont (Seine) arrondissement Sceaux.

de 35 livres. Il sera nourri aux frais du dit Perron jusqu'à son embarquement sur le *Saint-André*. On n'a pas trouvé trace de cet engagé au Canada.

CHASTEL, *Edmée* (ou Aimée)²⁵, née entre 1619 et 1621, était la fille d'un notaire apostolique de Troyes. Celui-ci, avant de confier sa fille à Marguerite Bourgeoys pour sa Congrégation, prit l'avis de Mgr Malier de Houssay, évêque de Troyes. Elle passa son contrat d'engagement dans l'étude de son père pour faire l'école à Villemarie, abandonnant ses droits à ses filleuls et filleules si elle ne revenait dans un temps limité. Mr Chastel fit coudre 150 livres en écus d'or dans le corsage de sa fille et la recommanda à ceux qui pourraient l'assister dans son itinéraire (Faillon, **Mémoires part.**, I, 110-118). Entrée à la Congrégation Notre-Dame, cette vertueuse fille y demeura peu de temps. Le 3 avril 1661 (gr. Basset) elle s'engagea pour la vie à Barbe de Boulongne, veuve du gouverneur Louis d'Aillebout. Ayant suivi cette Dame à Québec, elle y rendit son âme à Dieu en 1695.

COCHELIER, *Respin* (? *Crespin*), compagnon menuisier, âgé de 29 ans, de Clermont en Beauvoisis²⁶, travaillant présentement chez Guillaume Vergalier, m^e menuisier et sculpteur, s'engage le 11 mai 1659 par-devant Abel Cherbonnier, notaire à La Rochelle, envers l'abbé Guillaume Vignal, prêtre, à passer sur le *Saint-André*, et travailler 3 ans chez les Ursulines²⁷ à son métier ou autre emploi honnête à 110 livres par an; 40 livres lui sont avancées²⁸. Cet artisan n'a pas laissé de traces chez nous.

COIGNON²⁹, *Antoine*, frère de Suzanne, femme d'Elie Beaujean, avec lesquels il s'embarqua pour la Nouvelle-France, était né en 1641 (recens. 1681) ou 1644 (recens. 1666 et 1667). En 1666 et 1667, il réside chez son beau-frère et travaille comme domestique au Séminaire (Montréal, **Arch. Jud.**, 15 avril 1667); déjà cependant il avait reçu une concession le 8 décembre 1665 (**BRH**, 1927, p. 379). Faillon nous apprend (**Hist.**, III, 226, n. 2) qu'en 1666 il en obtint une seconde à la Longue-Pointe. L'une des deux est aliénée le 15 novembre 1666 (gr. Basset) à Urbain Baudreau dit Graveline. Un an après, le 2 février 1668 (gr. Basset) notre homme acquiert une nouvelle terre d'Antoine Regnault dit le Tambour. Enfin le 18 juin 1679 (gr. Maugue) Antoine Coignon, habitant de la côte St-Dominique (Rivière-des-Prairies) vend 30 arpents de terre sur la grande rivière (St-Laurent) à Pierre Chauvin du côteau St-Louis. Le recensement de 1681 place notre colon entre Thomas Chartrand et Pierre Leroux; il possède un fusil et 4 arpents de terre en valeur. En 1702, le Plan de Montréal recense Antoine Coignon à la Rivière-des-Prairies où il possède 3 x 20 arpents entre Brillault et Lorrain. Il y décède subitement le 25 février 1714. Célibataire.

25 — Sur Aimée Chastel, voir Soeur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, édit., 1921, pp. 142-143; *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 1939, pp. 109, 175, 178, 211; Faillon, *Hist.*, II, 311, 353.

26 — C'est assurément celui qui est ainsi mentionné sur le Rôle: « Pour M. Vignal: Le Picart, menuisier ».

27 — Cet engagé était destiné à Québec.

28 — Debien, *Engagés pour le Canada au XVII^e siècle*, dans **RHAF**, 1952, p. 447.

29 — Aussi Coignon. Le recensement de 1666 lui donne par erreur le prénom de Jacques.

* **COIGNON**³⁰, *Suzanne*, femme d'Elie Beaujean, passe avec lui et leur fille Suzanne au Canada en 1659. Elle eut encore cinq enfants. Beaujean étant mort en 1692, Suzanne Coignon prit la direction de la maison. Le 13 mars 1693 (gr. Maugue) elle autorise son fils René Beaussant (*sic*) à passer certaines conventions avec Louise Bouchard, femme Guillery, pour des semences à faire. Le 30 septembre de la même année (gr. Maugue) Suzanne Coignon délaisse à Marie Guertin, veuve Sauvet (Sauviot), à titre de ferme pour un an, quantité de terre nécessaire pour ensemercer 20 minots tant de blé que de pois. La veuve Beaujean reçut la sépulture à Montréal le 3 février 1704.

COUDART³¹, *Jean*, maçon et tailleur de pierre, de résidence à La Rochelle, s'engage pour 3 ans, à 100 livres l'année, à Mr de la Dauversière, agissant pour Mr de Queylus, par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, le 8 juin 1659. Le Rôle, en marge de son nom, porte: « s'est caché », prouve qu'il n'a pas traversé.

* **COURTEMANCHE**, *Antoine*³², dit *Jolicoeur*, né en 1640 (recens. 1667) ou 1642 (recens. 1666), était un tout jeune homme lorsqu'il s'engagea le 8 juin 1659 par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, à Mr de la Dauversière agissant pour l'abbé Souart, pour travailler 5 ans à Villemarie au salaire de 65 livres par année. Dans cet acte Courtemanche se dit « de St-Pierre de Chaullé »³³, tandis qu'à son contrat de mariage, il est « fils de Pierre Courtemanche et de Marie Houdé, natif de la paroisse de Bannes³⁴, diocèse du Mans ». Le Rôle nous le présente comme défricheur. Ce colon fut confirmé à Montréal le 24 août 1660. En 1663 il s'inscrit dans la *milice de la Sainte-Famille* et s'incorpore à la 14^e escouade (Faillon, *Hist.*, III, 18). Beau soldat, Courtemanche se vit probablement attribuer alors le surnom de Jolicoeur. Une concession lui est accordée le 2 avril 1665 (*BRH*, 1927, p. 379). C'est là, sans doute, que le signale le recensement de 1667 entre Pierre Charon et Claude Jaudoin: Antoine Courtemanche, 27 ans; Elisabeth Haquin, sa femme, 21 ans; Madeleine, 3 ½ ans; Antoine, 15 mois; 6 arpents en valeur (Sulte, *Hist.*, IV, 78^a). Notre agriculteur s'était marié à Montréal le 26 avril 1663 à Elisabeth Haquin, honnête fille de feu Abraham Haquin et de Marie De Colognes, de Couperay en Brie³⁵. Le contrat (gr. Basset, 10 avril), écrit Faillon³⁶ *Hist.*, III, 215), passé à la Congrégation Notre-Dame, attira toute la noblesse du pays. Signalons quelques contrats le concernant, passés par le notaire Basset: transport par Pierre Tessier (16 avril 1663); obligation qu'il consent à l'Eglise (12 mai 1669); quittance que lui signe Elisabeth Moyen (5 avril 1671). Le sieur

30 — Ce nom s'est écrit: Cognon (gr. Maugue, 1693); Cognant (recens. 1667); Coughon (gr. Demontreau, 1659); Couloyne (recens. 1681).

31 — E.-Z. Massicotte, orthographe « Coudar » (*BRH*, 1927, p. 379).

32 — Sur lui et sa descendance, voir Rév. Jos.-Israël Courtemanche, *Histoire de la famille Courtemanche, 1663-1895*. Montréal, Imprimerie commerciale, 1895. 66 pp. in-8° avec tableau généalogique.

33 — St-Pierre de Chevillé, commune du canton de Château-du-Loir (Sarthe). Cf. Debiens, *RHAF*, vol. VI, p. 38, n. 238, (Raoul Raymond).

34 — Bannes, commune du canton de Meslay, arr. de Laval, Mayenne.

35 — Couperay, arr. de Meaux, Seine-et-Marne.

36 — *Histoire de la Colonie*, III, page 215.

Jolicoeur s'éteignit prématurément et fut inhumé à Montréal le 16 juin 1671. L'inventaire de ses biens est du 3 juillet 1673 (gr. Basset). Sa veuve, chargée de quatre enfants, convola en secondes noces à Montréal le 11 août 1672 avec Paul Daveluy. Elle-même fut inhumée à Montréal à 72 ans le 11 avril 1718.

* **CRÉPEAU**, *Jeanne*, née en 1616 (recens. 1666 et 1667) ou en 1628 (recens. 1681) épousa en France 1° Guillaume Regnault, dont elle eut un fils, Antoine, né en 1646; et 2° Pierre De Lugerat, qu'elle accompagne, avec son fils Antoine, en 1659, au Canada. Cette femme était native du village de Bray en la paroisse St-Georges d'Oléron, au diocèse de Saintes (gr. Adhémar, 16 février 1709). Elle survécut quatre ans à son mari et elle fut inhumée à Montréal, le 19 janvier 1683. Elle a descendance par son fils Antoine Renaud.

CROLO, *Catherine*, l'une des fondatrices de la Congrégation Notre-Dame. Marguerite Bourgeois raconte que se trouvant à Troyes, au couvent des religieuses de la Congrégation de cette ville, Catherine Crolo s'offrit de la suivre à Villemarie³⁷. Cette fille, alors âgée de 40 ans, figure sur le Rôle de la recrue. Elle vécut 40 ans à la Congrégation et elle fut inhumée à Montréal le 28 février 1699.

* **CUILLERIER**³⁸, *René*, était âgé de 19 ou 20 ans quand il s'engagea le 8 juin 1659 à La Rochelle envers Soeur Judith Moreau comme serviteur à l'Hôtel-Dieu au salaire de 75 livres par année. A son mariage il se dit « de Clermont près La Flèche en Anjou » mais dans son testament il précise qu'il est natif de Verron (dont les registres ont disparu). Ce colon a connu une débordante activité ce qui lui a, apparemment, valu son surnom de « Léveillé ». Il serait téméraire de vouloir résumer la carrière d'un homme qui a laissé dans les seules minutes des notaires de Montréal 139 pièces, et nous en oublions³⁹. Contentons-nous de quelques traits. Deux ans après son arrivée, le 25 octobre 1661, Cuillierier faillit être tué au massacre de l'île à la Pierre où périt l'abbé Vignal et quelques autres Français. Emmené prisonnier au canton des Onnéiouts, il reçut la bastonnade et eut des ongles arrachés. On allait le brûler lorsque la soeur d'un capitaine tué au combat le demanda pour tenir la place de son frère. Dix-neuf mois s'écoulèrent. Un jour qu'il avait suivi les Onnéiouts à la chasse, il réussit à s'enfuir jusqu'à Orange, d'où il regagna Montréal. En 1665, René Cuillierier épousa Marie Lucault, dont le père Léonard Lucault avait été tué par les Iroquois. Toute la noblesse de Montréal voulut être de la noce, et Charles d'Ailleboust des Musseaux, neveu du gouverneur de ce nom, rédigea de sa main le contrat de mariage. Lorsque Lachine naquit, Cuillierier en fut l'un des notables. Sa maison fortifiée s'appela le fort Cuillierier. Durant l'hiver 1675-1676, l'abbé Guyotte, sulpicien, s'y fit bâtir une chapelle au fief Verdun (Lachine) de concert avec René Cuillierier, premier marguillier du lieu agissant au nom de la fabrique. Cultivateur et négociant, cet homme estimable atteignit à

37 — Faillon, *Id.*, II, page 311.

38 — Surnoms et var. : Cuillierier, Culierier, Cullerier, Cuerrier, etc., dit Léveillé.

39 — Voir l'essai de bibliographie de ces pièces en pages 85-101.

une honnête aisance. Son testament daté le 22 mars 1712 témoigne des plus purs sentiments chrétiens. Il semble avoir quitté cette terre en 1716, à 76 ans⁴⁰. Il laissait onze enfants mariés, des seize que le Ciel lui avait donnés. Les milliers de Cuillierier et Cuerrier actuels ont droit d'être fiers de leur ancêtre.

* **DARDENNE**⁴¹, *Marie*. Sur le Rôle figure cette mention: « la femme de Jacques Beauchamps, pour Mr Souart ». Comme le nom de ce colon n'est pas mentionné avec ceux de la recrue, on est en droit de conclure que Marie Dardenne venait rejoindre à Montréal son mari arrivé plus tôt. Jacques Beauchamp, fils de Michel et de Marie Rouillet avait épousé à Notre-Dame de Cognes, à La Rochelle, le 29 octobre 1656, Marie Dardenne fille de Pierre et Guillette Chaigne⁴². Ils eurent Jacques, baptisé à Notre-Dame de Cogne le 2 février 1658, dont on perd la trace. Sept autres enfants naquirent au Canada. Jacques Beauchamp fut inhumé à la Pointe-aux-Trembles le 8 février 1693 et l'inventaire des biens de la communauté fut fait par Adhémar le 8 avril suivant. Le même notaire enregistra une vente par la veuve Beauchamp à Jean-Baptiste Pilon dit Lafortune, le 30 novembre 1695. Marie Dardenne survécut six ans à son mari. Elle reçut la sépulture à Boucherville le 7 août 1699, âgée de 60 à 66 ans, d'après les recensements.

DAVIGNON, *Noël*, maître-maçon et tailleur de pierre, demeurant à La Rochelle, inscrit sur le Rôle, s'était engagé à Mademoiselle Mance pour 3 ans, au salaire de 100 livres par année, par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, le 12 juin 1650. Cet artisan ne dut pas faire plus que ses 3 ans au Canada. On ne le trouve qu'au contrat de mariage d'Urbain Brossard passé par Basset le 3 avril 1660 et à un acte du même notaire le 10 mai suivant (**BRH**, 1927, p. 379).

DELAPLACE, au nom de baptême inconnu. Le Rôle de la recrue ajoute la mention « soldat pour le fort ». Faillon le classe avec « les personnes d'un mérite particulier » (**Hist.**, II, 361). Comme ce militaire ne figure nulle part au Canada, E.-Z. Massicotte suggère qu'il a pu mourir en mer (**BRH**, 1927, p. 380, no 534 et 1929, p. 678).

DE LA VIGNE, autre « soldat pour le fort », sans mention du prénom. Il signe « La Vigne » tout court. C'est assurément ce soldat qui, en 1663, est préposé, comme caporal, au commandement de la première escouade (Faillon, **Hist.**, III, 16). Jean-Baptiste Lavigne reçoit le 11 septembre 1662 (gr. Basset) une procuration de M. Picoté de Belestre. Le 5 novembre suivant (Arch. Sém.) il promet défricher. Enfin, le 6 avril 1665, « Jean

40 — L'Inventaire des biens de sa communauté eut lieu le 16 janvier 1716 (gr. J.-Bte Adhémar, no. 263).

Addenda : « Jean-Baptiste Cullerier l'Ainé de Montréal est entré le 26 avril 1694 et est sorti le 15 juin 1696 n'ayant point d'inclinat pour l'Eglise ». « Jean baptiste cullerier le jeune, entré en octobre 1695. Il est sorti en rhétorique par libertinage le 16 juin 1703 ». [**Annales du Petit Séminaire de Québec**]. R.-J. A. Sur Jean-Marie Cuillierier, *le revenant vivant*, cf. **BRH**, 1945, page 275.

41 — Ce nom a été écrit Dardennes, Dardeyne, etc.

42 — La famille de Pierre Dardenne ainsi qu'un frère de Jacques Beauchamp, nommé Jean, émigrèrent par la suite à Montréal.

La Vigne, habitant » paraît comme parrain de Claude, fils de Gabriel Celle dit du Clos. Est-ce toujours le même ?

DE LUGERAT⁴³, Pierre (il signe « De Lugerat »⁴⁴) charpentier, natif de Gemozac⁴⁵ en Saintonge. Jeanne Crespault, sa femme et Antoine Regnault, fils de cette dernière, âgé de 13 ans, se substituent à Jean Racault, Renée Bouet, sa femme, leurs filles Marguerite et Jeanne, ainsi qu'à Antoine Pelletier, fils de la dite Bouet, du groupe de Marans, pour le voyage en Nouvelle-France, et Mademoiselle Mance répond de 225 livres, prix de leur passage jusqu'à Québec. L'acte est passé par Demontreau notaire à La Rochelle le 5 juin 1659. Sur le Rôle, De Lugerat est appelé « Desmoulin », surnom qu'il portera au Canada, et son beau-fils Regnault est qualifié « neveu de Desmoulin ». Cet artisan fut confirmé à Montréal le 24 août 1660. En 1663, lorsque Maisonneuve institua sa milice, le Sr Desmoulin commanda, avec le grade de caporal, la 15^e escouade (Faillon, *Hist.*, III, 18). Charpentier, De Lugerat fut partie à de nombreux marchés. Par le premier, passé avec Jeanne Mance, le 15 décembre 1659 (gr. Basset) il s'engagea à couvrir l'hôpital en bardeaux. Citons-en quelques autres: le 8 septembre 1667, avec Migeon de Branssat (gr. Basset); le 8 septembre 1670, avec Jean Milot (gr. Basset). D'après Faillon (*Hist.*, III, 226) Pierre De Lugerat fut un des braves colons qui acceptèrent en 1665 avec l'arrivée du régiment de Carignan, des terres à la côte St-Martin. C'est là, croyons-nous, qu'il réside en 1667 entre Pierre Lorrain et la veuve Claude Fezeret et déclare 4 arpents en valeur (Sulte, *Hist.*, IV, 78^b). Le 7 août 1672, lorsqu'il assiste au contrat de mariage de Paul Daveluy, il se déclare cependant « habitant de Longueuil » (gr. Basset). L'année suivante, il reçoit un emplacement de 30 pieds à Montréal, rue St-Paul (**Terrier**, n. 66). Au recensement de 1681, De Lugerat n'a qu'une vache. Sa terre semble avoir passé à son beau-fils. Leurs voisins sont Pierre Desautels et Joseph Chevalier (Sulte, *Hist.*, V, 68^a). Des paroles malheureuses, à l'endroit de Nicolas Hubert, conduisirent notre charpentier devant les tribunaux. Il dut faire réparation d'honneur⁴⁶. Pierre De Lugerat Sr Desmoulin fut inhumé à Montréal le 20 avril 1684. Il était né en 1610 d'après les recensements de 1666 et 1667; en 1626 seulement d'après celui de 1681. On ne lui connaît pas d'enfant.

DE RIÉ, Gabriel, d'après le Rôle, fut engagé par M. de la Dauversière pour Mr de Queylus. Deux ans après il tombait sous les balles iroquoises à l'escarmouche de l'Ile-à-la-Pierre. Voici son acte de sépulture: « Le mesme jour [30 août 1661] a aussi esté enterré⁴⁷ le corps sans tête de Gabriel de Rié, âgé de 41 ans, marié en France, qui fut tué avec lui »⁴⁸.

43 — Un nommé Jean De Lugerat dit Non pareil, frère peut-être de Pierre s'était noyé accidentellement devant l'habitation du Mont-Royal le 4 septembre 1649. Son corps repêché le 11 par des sauvages fut mis en terre le même jour.

44 — On a écrit au Canada : de Ligeras, de Luserat, Legerard, Legerand, etc.

45 — Gemozac, arr. Saintes, Charente-Mar., 2,500 hab.

46 — Montréal, **Documents Judiciaires**, 23 oct. 1672 et greffe Basset, 6 février 1673.

47 — L'acte précédent relatait la sépulture de l'abbé Le Maistre.

48 — Registre des sépultures de Montréal.

DE ROUVRÉ, autre personne de considération que le Rôle désigne « soldat pour le fort ». C'est sans doute le même que Julien De Rouvray, Sr de Moitiers qui signe aux contrats de mariage de François Rou, à Montréal, le 6 septembre 1661 (gr. Basset) et de Jean Crevier, à Trois-Rivières, le 20 novembre 1663 (gr. Ameau).

* **DESBORDES**, *Mathurine*, née de 1633 (recens. 1667) à 1636 (recens. 1681) native d'Aunalles, paroisse de Marans, au diocèse de La Rochelle (cf. Basset, 30 mars 1669) était femme de Pierre Guiberge, lequel avec son épouse et leurs deux filles, Jeanne et Marie, reconnaissait devoir à Jeanne Mance par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle la somme de 225 livres, prix de leur passage jusqu'à Québec. Pierre Guiberge, étant mort, probablement durant la traversée, Mathurine Desbordes convola en secondes noces à Montréal le 3 mai 1660 (contrat, Basset, 24 avril) avec Pierre Bessonnet. Ce dernier ayant avoué être bigame, son mariage fut annulé et Mathurine Desbordes convola en justes noces à Montréal le 16 août 1663 (contrat, Basset, 30 juillet) avec le maître-maçon Michel Bouvier. Elle donna deux enfants à Pierre Guiberge, un à Pierre Bessonnet et quatre à Michel Bouvier. Morte à Montréal le 22 octobre 1698, elle y fut mise en terre le lendemain.

DE VENNES, *Gilles*, dit Chagnolet. Le 8 juin 1659, par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, Gilles de Veine, maçon et tailleur de pierre s'engage pour 3 ans, à 100 livres l'année, à Mr de la Dauversière, contractant pour M. de Queylus. Cet homme, âgé de 42 ans (recens. de 1667) essayant la culture: le 4 novembre 1662, il promet défricher (Arch. du Sém.). On a une vente à lui faite par André Dumer, du 3 avril 1663 (gr. Basset), et une rétrocession de lui à François Bailly, du 24 juin suivant. En 1667 (recens. dans Sulte, *Hist.*, IV, 77^a) il demeure chez Marie Pournin, veuve de Jacques Testard. Son métier l'occupe avant tout. On a de lui de nombreux marchés ou engagements passé par Basset: avec Etienne Bouchard (5 août 1665), Jean Milot ((22 février 1672), Claude Robutel (19 août 1674), l'Hôtel-Dieu (15 sept. 1675, Daniel De Greysolon (20 août 1676), etc. Il mourut sans alliance on ne sait où.

DU VERDIER, voir Saulnier.

DUVERGER, *Françoise* (elle signe) et sa soeur Suzanne, furent du nombre des jeunes filles amenées par Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys pour fonder des foyers à Montréal. La première se disait « fille de Jean-Jacques Du Verger et de défunte Suzanne de Laval, demeurants à Paris, faubourg St-Germain, rue des Boucheries, paroisse St-Sulpice » (Basset, 3 nov. 1659), tandis que Suzanne affirmait être fille de Jean Du Verger et de défunte Suzanne Laval, de Londres en Angleterre (Basset, 4 juillet 1660). Françoise, née en 1635, d'après le recensement de 1666 (Sulte, *Hist.*, IV, 60^c) épousa en premières noces le 18 novembre 1659 (contrat, Basset, 3 novembre) Simon Galbrun, fils de feu Philippe et de Jeanne Blanchet, de Verdon, au diocèse du Mans. Cet homme ayant été « trouvé mort dans la commune » fut enterré à Montréal le 20 mai 1669. Sa veuve convola en secondes noces au même lieu le 29 juin 1671 (contrat, Basset, 8 février avec Jean Boutin dit Léveillé, fils de Michel et de feue Melaine Tis-

serant, du village de l'Espina¹y sur Orge, paroisse de St-Leu, diocèse de Paris. La nouvelle mariée fut « accusée d'avoir, le lendemain de son mariage avec le dit Boutin, accouché d'un enfant et icelui tué et enterré à l'instant, comme aussi d'avoir contribué, avec un nommé Laliberté, au meurtre commis en la personne de feu Simon Galbrun son premier mari »⁴⁹. En dépit de ses dénégations, la malheureuse fut pendue à Québec et son cadavre jeté à la voirie. C'était le 17 novembre 1671. Elle avait eu cinq enfants de Simon Galbrun.

DUVERGER, *Suzanne*, née en 1642 (recens. 1666) soeur de la précédente, émigré avec elle au Canada. Elle épousa à Montréal le 2 août 1660 (contrat, Basset, 4 juillet) Marc-Antoine Galibert, dit Coulombiers, fils de défunts Pierre Galibert et Françoise Faidie, de Faugerelles (Lot-et-Garonne) au diocèse d'Agen. Ce Galibert, se disant natif de Bordeaux, s'était engagé à 19 ans, du 6 au 8 avril 1643 par-devant Abel Cherbonnier, notaire à La Rochelle, à Guillaume Desjardins Sr du Val, procureur de Charles de St-Etienne, chevalier sgr de la Tour, lieutenant général en Acadie. L'engagement était pour 3 ans à 95 livres par année, et Galibert recevait une avance de 60 livres. Le 2 octobre 1666 (gr. Basset) Suzanne Du Verger aliénait sa maison à Pierre Meusnier. Une lettre de Galibert, datée de La Rochelle, est annexée à cette pièce. Après cette date la famille Galibert disparaît du pays.

FABRECQUET (de la), *Madeleine*, — Fabrecque, d'après le Rôle, — fut aussi une recrue de Jeanne Mance et de Marguerite Bourgeoys. Elle échappa aux périls de la mer, pour venir mourir à Montréal, 15 jours après son arrivée, à l'âge de 23 ans. Elle fut inhumée le 5 octobre 1659. L'inventaire des biens de Madeleine « Fabre » fut dressé par Basset le 16 novembre 1659 et la vente de ses hardes, par le même, le 22 février 1660.

* **FEZERET**, *Claude*, m^e serrurier s'engage pour Montréal, le 8 juin 1659, par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, envers Mr de la Dauversière, agissant pour Mr de Queylus. Il reçoit 225 livres pour son passage, pour celui de Suzanne Guilbaut, sa femme, et de René son fils, ainsi que 100 livres pour leurs autres nécessités, sommes dont il reste redevable à Mr de Queylus. Ce colon s'était marié à Notre-Dame de Cogne, à La Rochelle, le 21 octobre 1636, à Suzanne Guilbaut. Le 14 décembre 1647, on le retrouve à Québec, où il assiste à la sépulture de son fils Jacques, mort accidentellement âgé de 3 ans. Le 21 août 1648 (gr. Lecoustre) il s'engage envers Jean Bourdon à fabriquer, au prix de 300 livres, la ferrure des croisées du château St-Louis (BRH, VII (1901) 271). Il retourne à La Rochelle, peu après le 11 octobre 1652, date à laquelle il aliène ses biens en faveur de Charles Phelippeau (gr. Godet). Deux actes nous permettent de le suivre à La Rochelle, l'un du 6 février 1656 (gr. Morry) où il assiste au contrat de mariage de sa nièce Marie Guilbaut (fille de Pierre et de Marie Bidault) avec Jacques Gillot (fils de Jacques et de Marie Arnoul); l'autre du 9 mai 1658 (gr. Teuleron) par lequel il prend à ferme, du P. Vincent de St-Jean, prieur du couvent Notre-Dame des Pères Carmes à La Rochelle, une maison à faite couvert de tuiles, sise rue Neuve des Carmes. Après son retour au Canada en 1659, Claude Fezeret ne fait guère parler de lui. Etait-il malade

49 — Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, I, 660 : 7 sept. 1671.

ou absent? Toujours est-il que son épouse Suzanne Guilbaut délivre quittance le 15 octobre 1663 (gr. Audouart) à Pierre Denis de la Ronde à l'acquet du Sieur de la Broquerie. Il reçut une concession des seigneurs de Montréal le 4 mars 1665 (**BRH**, 1927, 381; cf. **Terrier**, no 49) et sa veuve en reçut une autre le 2 mai de la même année. Les minutes de Basset nous apprennent en outre que Soeur Bourgeois acheta de Suzanne Guilbaut, veuve de Fezeret, un bâtiment de 36 pieds en carré contigu aux terrains de la Congrégation (28 août 1668). Notre serrurier était en effet décédé à 61 ans et avait été inhumé à Montréal le 24 avril 1665. Il ne laissait qu'un fils, René, qui suit.

* **FEZERET, René**, Sr de St-Charles, seigneur de la partie supérieure de la rivière Yamaska, premier arquebusier du roi de la ville de Montréal (gr. Pothier, 23 mai 1709) et bourgeois de Villemarie, naquit à La Rochelle en 1642 (recens. 1666 et 1667). Il avait donc 17 ans lorsqu'il suivit ses parents en Nouvelle-France. Sa vie, qui se prolongea jusqu'à près de 80 ans, fut excessivement remplie. Tour à tour, et souvent à la fois, forgeron et serrurier, fermier, commerçant voyageur, seigneur, et avec tout cela procédurier: nos archives conservent de lui une documentation considérable. Nous nous contenterons de relever sur son compte les faits les plus saillants⁵⁰. En 1663, René Fezeret est versé dans la 20^e escouade de la milice de Villemarie (Faillon, **Hist.**, III, 18). Le 30 mai 1666, il reçoit la confirmation des mains de Mgr de Laval. En 1665, il reçoit sa première concession à la côte St-Martin (Faillon, **Hist.**, III, 226). Une autre suivra le 20 janvier 1672 (gr. Basset). En 1681, il pourra déclarer, 2 fusils, 2 bêtes à cornes et 10 arpents en valeur. Ses voisins sont Pierre Gadois et Alexandre Turpin (Sulte, **Hist.**, V, 69^a). Mais comme son métier le retient en ville, il se dessaisit de ses propriétés de la campagne ou les baille à ferme (Basset, 28 juillet 1674; Maugue, 18 mars 1683; 28 février 1684, etc.). Il s'installe en ville, rue St-Paul, où il reçoit des seigneurs un emplacement de 60 pieds en carré: ses héritiers y demeureront après lui jusqu'à la conquête (**Terrier**, no 107). Le 8 mars 1679, il obtient de la fabrique⁵¹ un agrandissement de 60 x 90 pieds (**Terrier**, no 103). L'année 1683 marque une nouvelle orientation de sa vie. A quarante ans passés, il se sent encore la force d'entreprendre des voyages aux Outaouais et de faire valoir des congés en organisant des sociétés de commerce. Il délivre procuration à sa femme⁵² et passe différentes conventions (gr. Maugue, 14 et 16 mai 1683; 21 août 1692; 12 sept. 1694; 1 juin 1695). Le commerce est rémunérateur et notre arquebusier enrichi, déjà nanti du titre de « bourgeois de Montréal », aspire à y joindre celui de « seigneur de St-Charles ». Par faveur de Callières et de Champigny, Fezeret est gratifié, le 14 août 1701, du fief de St-Charles-sur-Richelieu (**Inventaire des Concessions en fief...**, III, 160) pour lequel

50 — Consulter sur René Fezeret les archives du *bailliage de Montréal* et les minutiers Basset, Maugue et David.

51 — Cf. **Aveu de 1731**, (dans **RAPQ** pour 1941-42, p. 28); voir aussi Maugue, 6 juin 1694; **terrier**, no 41.

52 — C'est à l'occasion d'une des absences de son mari que Marie Carlier (non Cartier) s'assurera les services d'Elisabeth Mousseau (gr. Maugue, 23 mai 1692). L'engagement a été reproduit par Roland-J. Auger dans **La Grande Recrue de 1653**, p. 147.

il rendra foi et hommage le 27 juin 1706 (gr. Raimbault). Le 21 août 1702 (gr. Adhémar) il y joint le fief voisin de Bonsecours par achat du Sr Charon (**Inv. Concess.**, IV, 168). Notre homme avait un caractère peu sociable qui l'amena maintes fois devant le bailli de Montréal. E.-Z. Massicotte a raconté d'un ton amusé ses mésaventures au sein de la *Confrérie de St-Eloi*, qu'il avait fondée de concert avec les maîtres armuriers-serruriers de Montréal (**BRH**, XXIII, 343ss.). René Fezeret avait épousé en premières noces à Montréal le 11 novembre 1670 (contrat, Basset, 5 oct.) Marie Carlier (ou Carelier), fille de Georges, m^e menuisier, et de Françoise Fleury, de St-Sulpice, de Paris. Celle-ci fut inhumée à Montréal à 70 ans, le 16 septembre 1717 et Fezeret convola en secondes noces le 13 juin 1718 (contrat, Lepailleur, 11 juin) avec Marie Philippe, veuve du marchand Jean Legros. Il fit le 10 décembre 1719 (gr. David) son testament, qu'il compléta d'un codicile le 17 juin 1729 (**Ibid.**). Louis Philippeau et Claude Dudevoir furent chargés de créances à recouvrer (gr. David, 18 févr. et 19 juin 1720). Il reçut la sépulture à Montréal le 1^{er} août 1720. Sa forge et ses outils passèrent à Jacques Cardinal (gr. David, 30 nov. 1720). Il n'eut de descendance au Canada que par sa fille Marie-Rose, mariée en 1715 à l'officier François-Gabriel Thiersan, écuyer, Sr de Genlis.

* **FONTENEAU, Jérémie**, beau-père de François Bailly, avec lequel il figure sur le Rôle et sur le contrat d'engagement. Comme on ne trouve de lui aucune trace au Canada, on est porté à croire qu'il mourut durant la traversée (**BRH**, 1927, p. 381, et 1929, p. 678).

* **FONTENEAU, Marie**, fille du précédent et femme de François Bailly, qu'elle accompagna au Canada en 1659. Elle était née en 1627 (recens. 1667) ou 1636 (recens. 1668 et 1681), et elle fut inhumée à Montréal le 29 octobre 1692.

* **GABRIEL, Suzanne**, née de 1623 (recens. 1667) à 1628 (recens. 1681) fut amenée au Canada en 1659 par Claude Robutel de St-André qu'elle venait d'épouser à Paris. Leur contrat de mariage passé le 27 février 1659 par-devant Jean Debierné et Jacques Plastrier, notaires à Paris, les mentionne ainsi: « Claude Robutel Sr de St-André, demeurant ordinairement en l'île de Montréal en la Nouvelle-France⁵³, fils de défunt Jean Robutel, marchand demeurant à Franc [Frencq, Pas-de-Calais] en Boulonnais, et de Marguerite Branlai, étant de présent à Paris, logé dans le séminaire St-Sulpice, au faubourg St-Germain, et Damoiselle Suzanne Gabriel, fille de défunt Charles Gabriel, écuyer, Sr de Fontenelles, et de Damoiselle Suzanne Marchand, demeurant en la maison de Mr Tronson, conseiller en la Cour du Parlement, sise rue Baillet, paroisse St-Germain-l'Auxerrois ». On possède, à la date du 8 novembre 1697 (gr. Basset) un désistement de Suzanne Gabriel, veuve Robutel, à ses enfants. Soeur Morin, (dans les **Annales de l'Hôtel-Dieu**, p. 101) la qualifie « femme très vertueuse et honneste ». Le lieu et la date de son décès sont inconnus.

* **GARNIER, Marie**. Au contrat de mariage d'Anne Charbonneau, fille d'Olivier Charbonneau et de Marie Garnier (gr. Basset, 22 nov. 1671)

⁵³ — Claude Robutel était venu au Canada en 1653. Voir sur lui, Roland-J. Auger, **La Grande Recrue de 1653**, pp. 92ss.

figurent « Simon Cardinal, oncle de l'épouse à cause de Michelle Garnier, sa femme; Pierre Goguet, oncle à cause de Louise Garnier, sa femme; et Mathurin Thibaudeau, cousin à cause de Catherine Aurard, sa femme ». On est donc en droit de conclure que les femmes Charbonneau, Cardinal et Goguet étaient soeurs⁵⁴. Marie Garnier est la plus âgée des trois, étant née d'après les recensements, de 1624 à 1627. Des recherches effectuées à Marans, où les registres paroissiaux ont malheureusement des lacunes considérables, ont fait connaître trois Marie Garnier, l'une baptisée le 25 décembre 1625, fille de Jehan et de Marie Renaudeau⁵⁵; une autre baptisée le 9 mars 1628, fille d'Elie et de Marie Breau; et la troisième baptisée le 22 juin 1637, fille de Pierre et de Marie Fournier. Marie Garnier, soeur de Michelle et de Louise, avait épousé en France, vers 1656, Olivier Charbonneau, veuf de Marguerite Roy, avec qui elle émigra au Canada. Celui-ci étant mort en 1687, elle convola en secondes noces à Lachenaye le 4 octobre 1688 avec Nicolas Bourgeois dit le Grand Picard, veuf de Claire Carpentier. Elle fut inhumée à Lachine, à 74 ans, le 2 décembre 1701, sous le nom de Marguerite. Elle avait eu 5 enfants.

* **GARNIER, Michelle**⁵⁶, soeur de la précédente, avait 35 ans en 1667 (recens.) et 51 ans en 1681 (recens.). Le recensement de 1666 lui donne 28 ans, ce qui doit être une erreur. Elle serait donc née en 1629 ou 1630. Comme ses soeurs, elle passa en 1659 de Marans au Canada avec son mari Simon Cardinal, qu'elle avait épousé en France vers 1653. Devenue veuve en 1679, elle épousa en secondes noces à Montréal le 23 avril 1680 (contrat, Maugue, 22 avril) Jean Chevalier, dit le Normand, cordier, né en 1627 ou 1635. Celui-ci mourut à 80 ans et fut inhumé à Montréal le 29 mars 1707 sous le nom de Jean Chevalier dit Cardinal. Michelle Garnier, doublement veuve, fut inhumée à Lachine le 23 mai 1720. Elle avait eu sept enfants du premier lit.

* **GARNIER, Louise**, née en 1631 ou 1632, d'après les recensements, soeur des deux précédentes, quitta aussi Marans pour Montréal, accompagnant son mari Pierre Goguet, qu'elle avait épousé vers 1655. On lui connaît sept enfants.

* **GAUCHET, Catherine**, fille de Claude Gauchet Sr de Belleville et de Suzanne Dufeu, de St-Sulpice de Paris, née en 1644 ou 1645 (recensements) était donc toute jeune lorsqu'elle s'embarqua en 1659 pour le Canada. Sur le Rôle on a fait suivre son nom de « pour Mr Souard », ce qui signifie, semble-t-il, que l'abbé Souard qui l'avait amenée, soldait ses frais de voyage. Ce sulpicien, au reste, était son cousin. A La Rochelle les damoiselles Gauchet et Picoté de Bellestre logèrent à l'auberge du marchand Jacques Mousnier⁵⁷. A Montréal, Catherine Gauchet prit l'habit à l'Hôtel-

54 — Tanguay (*Dict.*, I, 253) leur donne faussement une quatrième soeur Louise, fille de Charles Garnier et de Jeanne Labraye et originaire de Dazouges, en Anjou.

55 — Acte communiqué par Camille Petit, maire de Marans, le 18 janvier 1939 : « Le 25^e jour du dit mois (déc. 1625) a esté baptisée Marye, fille de Jehan Garnier et de Marye Renaudeau, ont esté parrain Nicollas Faulliet, Firmin Deschamps et marayne Marye Joubert ». (Signé) Cl. J. Garnier, Dousset, prêtre.

56 — Le recensement de 1666 la prénomme : Anne-Michelle.

57 — Soeur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 103.

Dieu⁵⁸ mais ne persévéra point. Une concession de terre lui aurait été accordée par les Seigneurs de Villemarie le 19 mai 1664 (**BRH**, 1927, p. 381). A 20 ans, elle s'établissait en épousant à Montréal, le 26 novembre 1665 (contrat, de Mouchy, 21 nov.), Jean-Baptiste Migeon de Branssat, procureur fiscal de la seigneurie, originaire de Moulins en Bourbonnais, à qui elle donna dix enfants. Ce magistrat fut inhumé à Montréal le 21 août 1693. La veuve, libérée de ses obligations familiales se retira vers 1717 chez les Hospitalières, où elle décéda à 76 ans. Sa sépulture est du 14 mars 1721.

* **GOGUET**, *Pierre*, était chef d'une famille de Marans⁵⁹ qui fait partie de la recue de 1659. Voici un résumé du compromis passé à La Rochelle le 5 juin de cette année par-devant le notaire Demontreau, avec Jeanne Mance qui s'engageait à payer leur passage jusqu'à Québec: « Pierre Goyet, demeurant à La Rochelle, s'engage à aller s'habituer en l'île de Montréal avec sa famille savoir Louise Garnier, sa femme, et Marie Goyet, leur fille, et à rembourser à Mademoiselle Mance 175 livres, prix de leur traversée au Canada ». Pierre Goguet était né en 1619 (recens. 1667) ou 1629 (recens. 1681). L'affaire du Long-Sault en 1660 avait exaspéré les Iroquois. L'année suivante, ils se jettent sur Montréal. Goguet est pris et tenu pour mort. Voici ce qu'en écrit Faillon⁶⁰: « Nous lisons dans le registre mortuaire, sous la date de ce jour, 5 octobre 1661, cette note écrite de la main de M. Souart: « Les Iroquois, qui sont venus en ambassade & ont ramené neuf Français, nous ont dit que Pierre Goguet, âgé de 34 ans⁶¹, qui avait été pris par les Onneiouts, le 25 février, a été tué par eux d'un coup de fusil, étant à la chasse; & le R. P. Le Moyne, qui est en ce pays, nous a assuré par lettre de la mort du dit Pierre Goguet ». Malgré tous ces témoignages, cette nouvelle fut trouvée fautive par la suite. Aussi M. Souart ajouta-t-il plus tard à cette note les paroles suivantes: « Pierre Goguet a depuis écrit de la Nouvelle-Hollande à sa femme & j'ai lu la lettre ». Notre colon, après avoir, sans doute, souffert la bastonnade et autres mauvais traitements, avait donc réussi à s'enfuir ou avait été racheté par les Hollandais. La capture de Goguet est ainsi relatée par Faillon (**Hist.**, II, 427): « Le 25 février 1661, un certain nombre de colons de Villemarie étant allés travailler dans les champs, avaient négligé de porter leurs armes avec eux, nonobstant la défense faite à tous par M. de Maisonneuve de sortir ainsi. Comme on était dans la saison de l'hiver, ces travailleurs avaient pensé que cette précaution était alors inutile, sachant par expérience que les Iroquois n'avaient pas coutume de paraître dans ce temps de l'année; mais tout à coup ils se voient investis par cent soixante ennemis qui, les trouvant sans défense, font tout d'abord treize prisonniers... » Goguet fut l'un des treize. Au recensement de 1667, Pierre Goguet déclare posséder 3 arpents en culture (Sulte, **Hist.**, IV, 77^e) et 12 arpents avec 6 bêtes à cornes en 1681 (**Ibid.**, V, 67^e). Il habitait alors la Longue-Pointe, entre Julien Belloy (ou Bloys) et Marie Valade, veuve de

58 — *Ibidem*, pp. 18, 177, etc.

59 — **Bibl.**: Armand Goyette, **Histoire Généalogique de la famille Goyette (1659-1959)** *The Goyette's Genealogy*, St-Jean, Qué. 1960, 2 vols. Le 11 mai 1668, Pierre Goguet fut confirmé à Montréal. On le donne comme originaire du diocèse de Rouen.

60 — Dans son **Hist.**... II p. 451, note.

61 — Il serait donc né en 1627.

Jean Cadieu. Cette terre lui avait été concédée par les Seigneurs de l'île, le 9 décembre 1665 (BRH, 1927, p. 382). Ce beau domaine de 3 arpents de front par 75 de profondeur, d'après le plan de Montréal de 1702, avait encore un Pierre Goguet pour titulaire⁶² en 1731. Travailleur et ambitieux, l'ancêtre Goguet prit à bail pour 5 ans, le 26 février 1684 (greffe Maugue) l'habitation de son voisin Philippe Boudier, marié à la veuve Cadieu. Il fut inhumé peu après, à Montréal, le 13 avril 1684. De ses sept enfants, cinq fondèrent un foyer.

* **GOGUET, Marie** (aussi Marie-Anne), fille du précédent, née en 1657 ou 1658 (recensements), traversa au Canada avec ses parents. Elle épousa en premières noces à Montréal le 23 novembre 1671 (contrat, Basset, 22 nov.) Jean Grou, cordonnier de Rouen. Celui-ci fut pris par les Iroquois à la Pointe-aux-Trembles le 2 juillet 1690, au combat de « la coulée de Jean Grou », et brûlé au canton des Onneiouts⁶³. Marie Goguet convola en secondes noces à la Pointe-aux-Trembles le 26 octobre 1693 avec Jacques Le Joary, soldat de la compagnie Marin, lequel porta dans la suite le nom de Desnoyers dit Lajeunesse. Elle laissa quatorze enfants, fruit de sa première union et six de la seconde.

* **GRIMAUD, Jacques**, n'est pas sur le Rôle, mais il fit la traversée avec la recrue. Voici son engagement. Le 27 juin 1659, par-devant Abel Cherbonnier, notaire à La Rochelle, François Perron et Michel Desorcis, marchands, engagent Jacques Grimaux, laboureur, âgé de 23 ans, natif de Champigny-le-Secq⁶⁴ (Vienne) à une lieue de Mirebeau, en Anjou, au salaire de 75 livres l'an, sur quoi 55 livres lui sont avancées. Il s'embarquera sur le *St-André*. E.-Z. Massicotte a trouvé dans les minutes de Basset, à la date du 5 octobre 1659 un Jacques Primot (BRH, 1927, p. 433) qui pourrait bien être ce colon. Les recensements de 1666 et 1667 (Sulte, *Hist.*, IV, 53^b et 68^c) donnent à Jacques Grimaud, 38 ans. Il réside à Notre-Dame-des-Anges, entre René Bruneau et Manuel Loppez et déclare (1667) trois arpents en valeur. De laboureur devenu au Canada scieur de long, Jacques Grimault et Pierre Beau Cousin, par décision du Conseil Souverain⁶⁵, reçoivent 115 livres 10 sols, sur les fonds réservés pour la guerre pour travaux exécutés « pour la galiote ». Il avait épousé le 10 novembre 1664 à Québec (contrat, Duquet, 15 oct.) Jacqueline Ledoux, originaire d'Esnandes (Char.-Mar.) au diocèse de La Rochelle. Il mourut prématurément n'ayant eu qu'un fils, Etienne, mort au berceau, et une fille Françoise, qui laissa postérité. La veuve convola en secondes noces en 1668 avec Marc Tessier.

* **GUIBERGE, Pierre**, demeurant à La Rochelle, s'engage par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, le 5 juin 1659, à « aller s'habituer en l'île de Montréal » avec sa famille, savoir Mathurine Desbordes, son épouse, et leurs deux filles Jeanne et Marie et à rembourser à Jeanne Mance 225 livres, somme qu'elle leur a avancée pour leur passage jusqu'à Québec. Pierre Gui-

62 — *Aveu de Montréal*, dans RAPQ pour 1941-1942, p. 102.

63 — Sur cette attaque, voir E.-Z. Massicotte, *Faits curieux de l'histoire de Montréal*, édit. 1924, pp. 165-180.

64 — Les registres d'état civil de cette paroisse ne débutent qu'en 1670.

65 — *Jugements et Décl.* I, 300 et 311 : 14 janvier 1665.

berge dût mourir au cours de la traversée, car sa femme se remarie peu après son arrivée à Montréal. Descendance féminine.

* **GUIBERGE**, *Jeanne*, fille du précédent, fit la traversée sur le *Saint-André* avec sa famille. Elle serait née à Marans (Charente-Mar.) vers 1656. En 1666 et 1667, elle demeure chez Michel Bouvier, second mari de sa mère. N'ayant que treize ans elle épousa à Montréal le 23 juillet 1669 (contrat, Basset, 30 mars) Pierre Cabazié, notaire, fils de Pierre Cabazié, aussi notaire de la paroisse « de la Delbade » à Toulouse et de Delphine Bordes. Huit enfants naquirent de ce mariage. Jeanne Guiberge mourut à 72 ans et reçut la sépulture à Montréal le 3 décembre 1728.

GUIBERGE, *Marie*, soeur cadette de la précédente, prit la mer avec sa famille, mais dût mourir au début de la traversée en même temps que son père. Nulles traces d'elle au Canada.

* **GUILBAUT**, *Suzanne*, née en 1609 (recens. 1666) ou 1617 (recens. 1667) épousa à Notre-Dame de Cogné, La Rochelle, le 21 octobre 1636, Claude Fezeret, qu'elle accompagna deux fois au Canada. Le Rôle de 1659 la donne comme « engagée pour M. de Queylus ». Le 15 octobre 1663, agissant pour son mari, elle délivre quittance à Pierre Denys de la Ronde (gr. Audouart). Après le décès de René Fezeret, le 24 avril 1665, elle gère les intérêts de sa famille. Une concession lui est accordée, le 2 mai 1665 (BRH, 1927, p. 382). Le recensement de 1667 lui attribue, à elle et à son fils René Fezeret, 6 arpents en valeur (Sulte, *Hist.*, IV, 78^b). Enfin le 29 août 1668 (gr. Basset) elle vend à Soeur Bourgeois un emplacement de 36 pieds en carré appartenant à la terre de la Congrégation. Suzanne Guilbaut fut inhumée à Montréal le 21 avril 1672. Elle était cousine de Catherine Moitié fille de Jacques, huissier royal à La Rochelle, et de Françoise Langevin, au mariage de laquelle elle avait assisté (19 sept. 1667).

HARDOUIN, *Etienne*, dit *La Fantaisie*, né en 1641 (recens. 1667) figure sur le Rôle: Le 8 juin 1659, par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, Etienne Hardouin, natif de Clermont en Auvergne, s'engage pour 5 ans à Mr de la Dauversière, agissant pour l'abbé de Queylus. Hardouin reçut de M. de Maisonneuve, une concession de terre le 3 mai 1665. Il y possédait, en 1667, entre Jean-Marie et Pierre Lorrain, 4 arpents en valeur (Sulte, *Hist.*, IV, 78^b). On le croit décédé à la fin de 1667 (BRH, 1927, p. 382).

HIU, *Anne* (voir You).

* **HODIAU**⁶⁶, *Urbaine*. Le Rôle porte cette mention: « Pour Odiau dict la flèche: Marie Mousnier, femme du dit Odiau; la fille du dit Odiau ». Ces deux personnes venaient rejoindre leurs époux et père, Sébastien Hodiau, qui habitait Montréal dès 1650 (cf. greffe St-Père, 5 et 12 fév. 1651). La fille, née en 1645 ou 1646 (recensements) épousa à Montréal le 19 avril 1660 (contrat, Basset, 3 avril) le maçon Urbain Brossard, de La Flèche,

66 — A la Flèche (Sarthe) on écrivait « Odiau ». Le recensement de 1667 orthographe: « Odiot ».

fil de Mathurin et de Michelle Bidaut, de la Flèche en Anjou. Elle lui donnera huit enfants. Urbaine Hodiau reçut la sépulture à Montréal le 15 juillet 1681, un mois après la naissance de son fils Claude.

HUET, *Antoine*, d'après le Rôle, fut un des engagés levés par Mr de la Dauversière aux frais de l'abbé de Queylus. On n'a pas retrouvé sa trace au Canada, ce qui donnerait lieu de croire qu'il est mort en mer (BRH, 1929, p. 678).

IMBERT, *Monsieur*, désigné sur le Rôle: « soldat pour le fort » avec 5 autres personnages de distinction. On ne possède sur lui aucun détail. Probablement mort en mer.

LAVAL, *Jacques*. Le 21 juin 1659, par-devant Demontreau, notaire à La Rochelle, Jacques Laval alias Duval, natif de Paris, s'engage pour 3 ans envers Mademoiselle Mance. Sur le Rôle de la recrue, ce nom est raturé et remplacé par celui de Robert Perroy. Laval ne fut donc colon que de désir.

LEBLANC, *Jean*, natif de la Flèche, s'engage à La Rochelle par-devant Demontreau, notaire, le 8 juin 1659 envers Claude Robutel de St-André. Cet aspirant à la colonisation ne persévéra pas, car « Jehan Leblanc, défricheur » est rayé sur le Rôle.

* **LE BREUIL** (et Dubreuil) *Louise-Thérèse* (elle signe), née en 1631 ou 1636 (recens. 1666 et 1667), fut une des jeunes filles amenées par Jeanne Mance pour fonder des familles à Montréal. Fille de défunts Jean Lebreuil et Marie Lecomte, de Sougéal (Ille-et-Vilaine) près de St-Malo, elle passa un contrat de mariage⁶⁷ par-devant Basset le 3 octobre 1659 avec Sylvestre Vacher dit St-Julien, charpentier, qui avait reçu une concession à Montréal le 10 mai précédent (BRH, 1927, p. 231). Le mariage n'eut pas lieu et pour cause, car, porte le registre des sépultures de Montréal: « Le 26 octobre (1659) a été enterré Sylvestre Vacher dit St-Julien âgé d'environ 37 ans tué par les Iroquois vers le lac aux Loutres ». Quinze jours plus tard, le 11 novembre, la belle passait un nouveau contrat de mariage (gr. Basset) avec Marin Daniau dit Sully, veuf de Marie Hogu, de Luché au diocèse du Mans, âgé de 38 ans. Le mariage fut célébré à Montréal le 24 novembre suivant. Devenue veuve, Louise Lebreuil convola en secondes noces à Laprairie le 29 octobre 1673 avec Charles Boyer, veuf de Marguerite Tenard, fils de Pierre et de Denise Refenelle, du bourg de Vasles (Deux-Sèvres) au diocèse de Poitiers⁶⁸. Il existe un accord et partage passé par-devant Adhémar, le 23 juillet 1700, entre Charles Boyer et Louise Dubreuil, sa femme, et leurs enfants. Du mariage Deniau-Lebreuil étaient nés sept enfants.

* **LE CAMUS**, *Elisabeth* (ou Isabelle) fut du nombre des jeunes filles envoyées « pour l'habitation » par Mr de la Dauversière. Fille d'honnêtes personnes Pierre Le Camus, marchand⁶⁹, demeurant à Paris, rue St-Denis,

67 — Ce contrat a disparu du greffe de Montréal.

68 — Origine extraite de Basset, contrat de mariage Boyer-Tenard, 23 nov. 1666.

paroisse St-Sauveur, et Jeanne Charles, elle n'avait que 14 ans lorsque peu après son arrivée, elle passa son contrat de mariage, le 6 octobre 1659 (gr. Basset). Le mariage eut lieu le 26 du même mois avec Louis Guertin dit le sabotier, fils de feu Louis et de Georgette Leduc, de la paroisse de Daumeray⁷⁰ (Maine-et-Loire), à 4 lieues d'Angers. Elisabeth Le Camus fut inhumée à Montréal le 20 juillet 1680, après avoir été mère de onze enfants. Le greffe du notaire Maugue contient quelques pièces concernant cette personne aux dates suivantes: 5 mars 1681. Copie d'une lettre de l'avocat Mesager, de Paris, en date du 5 mars 1681, adressée à l'abbé Souart et demandant des renseignements sur Elisabeth Le Camus dont le père et la mère sont décédés. 12 octobre 1681. Déclaration faite à la requête de Louis Guertin concernant Elisabeth Le Camus, sa femme, faite par Suzanne Gabrielle de Fontenelle, épouse de Claude Robutel de Saint-André. 21 novembre 1691. Quittance pour la somme de 85 livres par Pierre Guertin à Charles de Couagne pour la part contingente de la succession de ses père et mère, dont Elisabeth Le Camus, mère du dit Pierre Guertin, était héritière.

LEGAL. Noël, menuisier, paraît sur le Rôle, engagé par l'abbé Vignal le 19 mai 1659 (gr. Abel Cherbonnier). Natif du Conquet (commune du canton de St-Renan, Finistère) pays de Bretagne. Il servira Vignal ou un autre en son métier, ou en un autre emploi à 80 livres par an. (Debien, RHAF, vol. VI, p. 388). Il ne vient guère à Villemarie que pour y mourir ainsi qu'en témoigne son acte de sépulture: « Le 15^{me} de Mai [1660] Noël Legal âgé de 22 ans serviteur du séminaire a tourné dans un canot et s'est noyé, et son corps n'a pas encore été trouvé ».

* **LEMAISTRE.** Denise, fut recrutée à Paris par Mademoiselle Mance pour fonder un foyer. Agée en 1659 de 22 ou 23 ans, elle ne tarda pas à tenter mariage. Le 5 octobre 1659 Denise Le Maistre, fille de Denis, demeurant de présent en la ville de Paris, rue St-Antoine, paroisse St-Paul, et de défunte Catherine Desharnie⁷¹ passait son contrat de mariage (gr. Basset) avec André Heurtebise, fils de défunts André et Renée Hermange, de Roissay en Champagne [Roëzé, Sarthe], au diocèse du Mans. La mort du prétendant ne permit pas le mariage. En effet, « Le 2^{me} décembre a été enterré André Heurtebise, habitant, mort à l'hôpital, âgé d'environ 29 ans », consigne le registre des sépultures de Montréal. Un mois plus tard⁷², le 26 janvier 1660, Denise Lemaistre, consolée, épousa Pierre Perras dit Lafontaine, tonnelier, fils de défunts Pierre Perras et Jeanne Lanier, de St-Jean-du-Perrot, La Rochelle. Perras, mort à Laprairie, y fut inhumé le 30 avril 1684. Le notaire Basset rédigea un acte de tutelle et curatelle pour ses huit enfants mineurs, de dix qu'il avait eus (6 août 1684). Denise Le Maistre convola en secondes noces à Laprairie, le 9 octobre 1684, avec François Cabell. Elle fut tuée par les Iroquois à la côte St-Lambert le 29 octobre 1691 et inhumée le lendemain.

69 — L'acte du mariage porte « médecin », et le contrat « marchand ».

70 — Le contrat de mariage fait venir Louis Guertin « de la paroisse de Varennes, pays d'Anjou ». Cependant il fut baptisé à Daumeray le 28 juin 1625.

71 — « Deharnie » à l'acte de mariage avec Pierre Perras.

72 — Le contrat par Basset, du 10 janvier, a disparu.

LEMAISTRE, *Jacques*, prêtre de Saint-Sulpice, mentionné sur le Rôle avec la remarque « pour Mr de Queylus ». Econome au séminaire, il accompagnait un jour des ouvriers au travail lorsque des Iroquois firent irruption sur eux. Mr Lemaistre fut tué. Les barbares lui ayant coupé la tête la mirent dans un mouchoir afin de l'emporter. Alors se produisit une merveille: les traits du serviteur de Dieu demeurèrent empreints sur la toile de ce mouchoir. Faillon⁷³ parle longuement de Mr Lemaistre. Contentons-nous de citer son acte de sépulture: « Le 30^{me} [août 1661] a été enterré dans l'église M^{ire} Jacques Le Maistre prêtre économe de la Communauté des Prêtres de ce lieu âgé de 44 ans. Natif du pays de Normandie lequel avait été tué la veille par les Iroquois qui ont emporté sa tête ».

LE PICARD, « menuisier pour Monsieur Vignal », note le Rôle. Mr E.-Z. Massicotte (**BRH**, 1927, p. 383) écrit n'avoir pas trouvé trace de cet engagé. Il s'agit de Respin Cochelier.

LE PRESTRE, *Jacques*, « fendeur de bois et défricheur » fut engagé pour Mr de Queylus, d'après le Rôle. Le 8 juin 1659, par-devant Demon-treau, notaire à La Rochelle, Jacques Le Prestre, natif de Laureau Beconnois (Le Louroux Beconnais, Maine-et-Loire) proche d'Angers, s'engage pour 5 ans, au salaire de 60 livres par année, envers Mr de la Dauversière agissant pour Mr de Queylus. Ce devait être une autre victime des Iroquois. « Ce jour-là, 25 octobre (1661), écrit l'abbé Faillon (**Hist.**, II, 508), les Iroquois tuèrent Jacques Le Prestre dans l'Ile-à-la-Pierre, où ils brûlèrent son corps ou peut-être le jetèrent dans le fleuve; car, après cet événement, on ne put rien en retrouver ». Son décès est ainsi entré au registre des sépultures de Montréal, à la date du 13 février 1662: « Nous avons aussy appris par la même voye (lettres du P. Simon Lemoyne, S.J., en mission à Onontagué) que Jacques Le Prestre âgé de 30 ans, notre domestique fut tué dans la dite île... »

* **LOTIER**, *Catherine* (elle signe « Lotier » et « Lotière »), née de 1640 à 1643 (recensements) fut aussi des « filles à marier » amenées par Jeanne Mance. Fille de feu Adrien Lotier, maître peintre à Paris, rue Ste-Marguerite, faubourg St-Germain, paroisse St-Sulpice et d'Anne Desdames, elle épousa à Montréal, en premières noces, le 25 novembre 1659 (contrat, Basset, 29 octobre) Adrien Légier, fils de défunts Louis et Perrette La Caille, de Ste-Marguerite-sur-Duclair, au diocèse de Rouen. Celui-ci fut tué à la Pointe-St-Charles le 11 janvier 1661 par la chute d'un arbre et enterré le lendemain à Montréal. La jeune veuve convola en secondes noces le 8 août 1661 (contrat, Basset, 29 mai) avec Mathurin Jousset dit La Loire, fils de Mathurin et d'Antoinette Payer, de St-Germain-d'Arcé (Sarthe) en Anjou. Tous deux furent inhumés à Montréal, lui le 30 juin 1705, et elle le 3 septembre suivant. Catherine Lotier eut une fille du premier lit et douze enfants du second. Deux de ses filles, Catherine et Agathe, entrèrent à la Congrégation Notre-Dame.

MACÉ, *Soeur Catherine*, « religieuse hospitalière » d'après le Rôle. Elle émet sa profession en 1659 à l'âge de 40 ans. Elle mourut le 4 octobre 1700 âgée de 81 ans, en ayant passé 65 en communauté.

73 — Dans son **Histoire de la Colonie Française**, II, pp. 441-448.

* **MACLIN**, *Marguerite*, née en 1647 ou 1648 (recensements) avait au plus 12 ans. Accompagnant son nom, on trouve sur le Rôle: « pour l'habitation envoyée par le Sr de la Dauversière ». La bienheureuse Marguerite Bourgeoys écrit pourtant dans ses Mémoires: « J'emmenai encore une petite fille qui a été ensuite la femme de Nicolas Boyer⁷⁴. Marguerite Maclin, demeurant en la maison des filles de la Congrégation, fille de défunts Nicolas Maclin et Suzanne (le nom manque) de Notre-Dame de Sezanne en Brie (Marne), épousa à Montréal le 23 octobre 1662 (contrat, Basset, 14 octobre) Jean Cicot (ou Chiquot), fils de défunts Guillaume et Jeanne Fafart, de Dolus, île d'Oléron (Char.-Mar.). Jean Chicot, mort à l'hôpital à 44 ans fut inhumé à Montréal le 8 juin 1667. La veuve, âgée de 20 ans à peine, épousa en secondes noces le 18 août 1667 (contrat, Basset, 3 juillet) Nicolas Boyer, charpentier, fils de feu Etienne et de Perrine Poyneau, de la paroisse du Poiré, au diocèse de La Rochelle. Nicolas Boyer fut inhumé à Montréal le 24 mai 1714. Quant à Marguerite Maclin, veuve Boyer, elle n'y fut mise en terre, « dans le cimetière proche de l'église » que le 21 juin 1733, morte la veille « âgée d'environ 95 ans ». Elle avait eu deux enfants de son premier mariage et dix du second.

MAGNÉ, au nom de baptême inconnu, fut, au dire du Rôle, engagé par Mademoiselle Mance. On ignore tout de lui (BRH, 1927, p. 383).

MAILLET, *Soeur Marie*, religieuse hospitalière, selon le Rôle. Professe en 1659, elle mourut le 30 novembre 1677, à 78 ans d'âge et 42 de vie religieuse.

MANCE, *Jeanne*, administratrice de l'hôpital de Montréal. Elle accompagna de France à Villemarie le groupe colonisateur⁷⁵, dont la moitié passa la mer grâce à son intervention. Le Rôle lui adjuge 10 jeunes filles et 9 hommes engagés. Nous savons, d'autre part, qu'elle se porta caution pour « le groupe de Marans » qui comprenait 29 personnes.

* **MARCHAND**, *Catherine*, née en 1634 (recens. 1666 et 1667) ou 1636 (recens. 1681) fut amenée à Montréal par Jeanne Mance pour fonder un foyer. Fille de défunts Pierre Marchand et Geneviève Lespine, demeurant à Paris, faubourg St-Germain, paroisse St-Sulpice, elle épouse à Montréal le 7 janvier 1660 (contrat, Basset, 4 déc. 1659) Laurent Archambault, charpentier, natif de Dompierre-sur-Mer (Char.-Mar.), fils de Jacques et de Françoise Tourault. Ils eurent douze enfants dont quatre religieuses: trois à l'Hôtel-Dieu et une à la Congrégation. La vertueuse mère fut inhumée à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 25 février 1713.

Ici s'achève le manuscrit du P. Archange

74 — Faillon, *Mémoires particuliers*, 1853, I, p. 118.

75 — Jeanne-Mance était arrivée pour la première fois à Québec, avec les fondateurs de Montréal, le 8 août 1641.

* **MARETEAU**⁷⁶, *Jacques*, et Mathurin, son fils, maçons et tailleurs de pierre, demeurant à La Rochelle, s'engagent pour 2 ans à 140 livres par an à M. de la Dauversière, agissant pour l'abbé de Queylus le 8 juin 1659 (gr. Demontreau). Aucune trace au pays, probablement mort en mer (MSRC, 1913, sect. I, p. 33 et **BRH**, 1927, p. 383).

* **MARETEAU**, *Mathurin*, fils du précédent, né en 1643 à St-Denis de la Chevasse, en Poitou (Vendée) s'engage le 8 juin 1659 pour Villemarie (gr. Demontreau). Epouse à Montréal, le 14 décembre 1665, Antoinette Eloy, fille de Jean et d'Antoinette Poité, de St-Etienne-en-Brie. Concessionnaire à Montréal le 26 février 1666 (**BRH**, 1927, p. 383), et mentionné aux trois recensements (cf. Sulte, **Hist.** IV, 60^c et 78^b, et V, 66^c et 72^a). Il avait été confirmé à Montréal le 24 août 1660. Pionnier de la Pointe-aux-Trembles où il fut inhumé le premier mai 1688. Son épouse, retirée chez son fils, fut inhumée à St-François de Sales, I.J. le 13 avril 1728. Descendance.

MARTIN, *Marquerite*, envoyée par le sieur de La Dauversière pour l'habitation (Canadian Antiquarian, 1913, p. 88); aucune trace ici, probablement morte en mer.

MARTINEAU, *Jehan*, de St-Germain du Val (Sarthe), est engagé par M. de la Dauversière, agissant pour M. Souart, pour cinq ans à 70 livres, le 8 juin 1659 (gr. Demontreau). Aucune trace à Montréal. Un Jean Martineau dit Lapile, de St-Aubin de Corbillard, évêché de Saintes, épouse à Québec, le 26 juillet 1662, Claire Morin, veuve Jamen Bourguignon (E.-Z. Massicotte, dans **BRH**, 1927, p. 383). S'agit-t-il du même ?

* **MATHIEU**, *Jean*, boucher, né en 1637 (rec. 1666), 1639 (rec. 1681), 1640 (rec. 1667), ou 1636 (d'après son engagement) à Coulonges (Charente) diocèse d'Angoulême, ou au lieu de Tapy, hameau à la commune de Montignac⁷⁷ (Charente) était fils de défunt Jean et d'Isabelle Monnachau quand il s'engagea pour le Canada envers les sieurs François Perron et Michel Desorcis pour trois ans, à raison de 75 livres par an et une avance de 55 livres pour servir Pierre Lefebvre, habitant des Trois-Rivières. « Il a été nourri dès il y a sept semaines et le sera jusqu'à son embarquement sur le St-André, aux frais du dit Perron », (gr. Abel Cherbonnier, 27 juin 1659; RHAF, VI, p. 389). Jean Mathieu ne suivit pas la recrue à Montréal. A la fin de son engagement aux Trois-Rivières, il fait son testament « attendu qu'il est sur son départ pour la guerre des Iroquois selon le commandement

76 — Variations : Marsteau, Marsta, Marseiteau, Masta, etc. Il y avait des Masta à Terrebonne en 1875 (Masson, **Généalogie des Familles de Terrebonne**, pages 1712-1716).

77 — Les registres de Montignac ne commencent qu'en 1678. Il existait à cet endroit des familles Mathieu et Menacheau. Le 8 janvier 1632, Jehan Robareau, laboureur à bras, échange un pré de vigne avec Jean Mathieu, dit LaRente, marchand; les parties demeurant au bourg de Coullonges (Pappot, notaire à Montignac, Archives de la Charente). Martial, alias Marsant Menacheau, laboureur à bras, demeurant à Montignac, achète, le 11 mars 1629, une petite pièce de vigne de Thomas Sauvignon, laboureur à bras, époux de Marie Menacheau (notes du P. Archange).

qui lui a été fait par Mgr le Gouverneur (gr. Becquet, 13 sept. 1666). A son retour, il vient se fixer dans la région de Québec où il épouse, à Château-Richer le 3 novembre 1669 (contrat Audouart) Anne du Tertre, fille de René. Le couple se fait donation mutuelle le 21 décembre 1670 (gr. Vachon). Le recensement de 1681 à la Petite Auvergne porte: « Jean Mathieu 44 ans; Anne Le tartre, sa femme, 27; enfants: Louise 10, René 7, Jean 5, Pierre 2; un fusil, 20 bêtes à cornes et 30 arpents en valeur (Sulte, *Hist.*, V, 83^b). Anne Dutertre est inhumée à l'Ange-Gardien le 14 avril 1696 à l'âge de 42 ans et Jean Mathieu décéda le 29 avril 1699. Il fut inhumé au même endroit le premier mai. Il laissait neuf enfants. Nombreuse postérité.

MÉTIVIER, Jacques, maçon et tailleur de pierre, né vers 1634 à La Rochelle, s'engage pour trois ans à 100 livres par an à M. de la Dauversière au nom de l'abbé de Queylus (gr. Demontreau, 8 juin 1659). Mort à l'Hôpital de Villemarie le 23 novembre 1659, c.a.d. moins de deux mois après son arrivée ici. Sans alliance.

* **MEUNIER, Marie**, (elle signe « Marie Le Monnier », gr. Basset, 3 avril 1660), née en 1615 (rec. 1666), épousa sans doute à La Flèche (Sarthe) Sébastien Hodiau vers 1640, et venait, avec sa fille Urbaine, rejoindre son époux passé au pays quelques années auparavant. Marie Meunier, grand-mère, assiste au contrat de mariage de Jeanne Brossard avec Henri Catin le premier octobre 1679 (gr. Maugue). Inhumée à Montréal le 29 septembre 1695. Descendance.

MILLET, Jacques, défricheur et faiseur de treilles, natif du village de Bourgamot (?) ⁷⁸, paroisse de Bourneau (Vendée) en Bas-Poitou, s'engage à Jacques Mousnier pour servir à Montréal ou à Québec pour trois ans, à 60 livres par an, avec passage gratuit aller et retour (gr. Demontreau) le 30 juin 1659. Nulle trace ici.

MONNIER, Thomas, d'origine inconnue, ainsi porté au rôle de la recrue: « Thomas Mousnyer, pour monsieur Vignal ». Confirmé à Montréal le 24 août 1660, soldat de la première escouade (1663), concessionnaire le 15 novembre 1666, mentionné aux recensements de 1666 et 1667. Sans alliance, apparemment retourné en France.

MOREAU, Pierre, né en 1643 à La Rochelle, s'engage à Mlle Mance pour quatre ans, le 21 juin 1659 (gr. Demontreau) ⁷⁹. Il décéda à l'Hôpital de Villemarie à l'âge de 18 ans, et fut inhumé à Montréal le 21 janvier 1661. Sans alliance.

MOREAU, René, né en 1641 à Clermont en Auvergne, est engagé par M. de la Dauversière, agissant pour M. de Queylus pour servir à Montréal durant cinq années le 8 juin 1659 (gr. Demontreau). Concessionnaire le 4 décembre 1665, il apparaît au recensement de 1666 (*BRH*, 1927, p. 383). On lui connaît quelques transactions à Montréal: avec Robert Perroy (Basset, 5 déc. 1666), Urbain Baudreau dit Graveline (Basset, 12 déc.

78 — M. Debiens lit: « du village de Bourgain », (*RHAF*, VI, p. 389).

79 — M. Debien donne le 12 juin 1659 (*RHAF*, VI, p. 388).

1666), et Jean Sauviot (Basset, 1 mai 1669). Vraisemblablement retourné en France après cette date.

NEPVEU, *Pierre*, dit Laverdure, du lieu de Béné, proche d'Angers, s'engage pour cinq ans à M. de la Dauversière, agissant pour M. de Queylus, avec avance de 60 livres, le 8 juin 1659 (gr. Demontreau). Parrain à Montréal le 9 mai 1665. Mentionné dans les Registres de Justice Seigneuriale le 4 janvier 1667 (**BRH**, 1927, p. 383). Semble repasser en France par la suite.

PAJOT, *Richard*, s'engage à Marguerite Bourgeoys. Aucune trace au pays. Comme son nom apparaît sur le rôle de la recrue, l'on peut présumer qu'il mourut durant le voyage (*Canadian Antiquarian*, 1913, page 82).

PERROY, *Robert*, né en 1633, s'engage à Mlle Mance pour le Montréal. Soldat de la première escouade (1663), concessionnaire le 8 décembre 1665. Apparaît aux recensements de 1667 et 1681 (**BRH**, 1927, p. 384). Autre concession le 25 février 1672 (gr. Basset). Sans alliance.

PÉRUSSEAU, *Pierre*, dit Tapcas, laboureur à bras, né en 1634 (rec. 1681), 1636 (rec. 1666), ou 1637 (rec. 1667) à Asnières (Char.-Mar.), près St-Jean d'Angély, du mariage de Thomas et de Denise Fourgeau. Il s'engage à Mlle Mance le 5 mai 1659 (gr. Demontreau), et, décidé de demeurer en Nouvelle-France, il épousait à Montréal le 8 mars 1666 Marie LeRoy, qui devait être prise par les Iroquois (**Cons. Souv.**, III, pp. 834, 943 et 1027) et emmenée captive en 1689 lors du massacre de Lachine. Désespéré, Pérusseau fait donation de tous ses biens à Jean Chevalier et Michelle Garnier le 20 mai 1692 (gr. Pottier). Décédé avant le premier septembre 1695 (gr. Pottier). Sans descendance.

* **PICÔTÉ**, *Pierre*, sieur de Belestre, né en 1636 (rec. 1666) ou 1637 (rec. 1667) était le frère de François II de Tanguay. Vers 1655 en France il épousait Marie Pars. Il s'embarque avec la recrue de 1659, laissant en France sa femme et leurs deux filles. Mentionné à Montréal dans un document sous-seing privé le 14 novembre 1659 et concessionnaire le 2 mai 1661. L'année suivante, il paraît partir pour un long voyage, peut-être en France chercher sa famille, car il se nomme un procureur général et spécial (gr. Basset, 11 sept. 1662). Figure aux recensements de 1666 et 1667. Sépulture à Montréal le 30 janvier 1679. Le recensement de 1681 décrit ainsi sa famille: « Montréal. Marie Pars, veuve, 42 (ans); enfants: Françoise 22, Jeanne 15, Marie 9, François 5; 2 fusils, 4 bêtes à cornes, 100 arpents en valeur », (Sulte, **Hist.**, V, p. 89). Descendance aux Etats-Unis.

* **PICÔTÉ DE BELESTRE**, *Perrine*, soeur du précédent, née à Paris en 1644 (rec. 1667 et 1681) ou 1645 (rec. 1666) du mariage de François Picôté, marchand, et de Perrine Lambert⁸⁰. Elle fut amenée à Montréal avec Mlle Gauchet de Belleville par Mlle Mance en 1659. Elle fut d'abord novice

80 — Cf. Massicotte, *Mémoires de la Société Royale*, 1913, p. 34, et *Bulletin des Recherches Historiques*, 1941, p. 106.

chez les Hospitalières à Montréal mais ne persévéra pas⁸¹. Marraine plusieurs fois à Montréal et témoin à plusieurs actes notariés. Elle épouse à Montréal le 2 septembre 1664 Michel Godefroy de Linctôt, et eut douze enfants. Sépulturée aux Trois-Rivières le 19 décembre 1723. Nombreuse descendance.

POLO, Marie, (elle signe), née en 1642 (rec. 1667) 1644 (rec. 1666) ou 1646 (rec. 1681) du mariage de défunt Etienne, cloutier de son métier, et de Marie Nardine, de la ville de La Rochelle, paroisse St-Sauveur, elle était cousine de Catherine Polo, épouse d'Etienne Campeau (gr. Basset, 13 nov. 1663. Marie Polo fut engagée⁸² à La Rochelle par Judith Moreau, supérieure de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph⁸³, le 18 juin 1659 (gr. Demontreau). Elle épouse à Montréal, dès le 25 novembre 1659, Daniel Panier, charpentier, fils de feu Jean et Perrine Rousseau, de St-Nicolas de La Rochelle, après contrat passé le 23 octobre précédent (gr. Basset). Marraine de Marie Legier à Montréal le 30 octobre 1660. Le couple Panier-Polo figure aux recensements de 1666 et 1667, mais disparaît après cette date⁸⁴.

RACAULT, Jean, et sa femme Renée Bouet⁸⁵, Marguerite et Jeanne leurs filles, et Antoine Pelletier, fils de la dite Bouet, s'engagent envers Mlle Mance à aller s'habituer à Montréal, en Nouvelle-France, et rembourseront 275 livres, prix de leur passage (gr. Demontreau, 5 juin 1659). Le 21 juin suivant, cette famille se désiste et est remplacée par celle de Lugerat, et du fait, ne fit pas partie de la recrue de 1659 pour Montréal.

RAISIN, Soeur Marie⁸⁶, l'une des auxiliaires amenées en 1659 par Marguerite Bourgeoys, avait été baptisée à St-Jean, ville de Troyes, le 29 avril 1636, fille d'Edme Raisin, maître tailleur d'habits. « Elle appartenait à une famille très riche, qui nous a donné beaucoup, et qui nous eût donné bien davantage si notre Fondatrice ne s'y fût opposée. Parlant de M. Raisin, père, qui lui confia sa fille en 1659, elle (Marguerite Bourgeoys) dit: Il lui donna pour son voyage 1000 francs dont je ne voulus prendre que 300, et lui laissa le reste, n'en ayant pas besoin. Mais tous les ans, il nous donnait une rente; et après sa mort, son fils a continué. Enfin, à la mort de ce fils, avocat au parlement de Paris, outre cette rente, nous en avons eu une autre de 300 livres pour 6000 qui revenaient à sa soeur... A La Rochelle, comme on voulait faire payer à chaque passager 175 livres, ce qui n'était pas en leur pouvoir, on refusa M. de Maisonneuve pour répondant; mais on accepta

81 — Cf. Soeur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, pp. 103 et 140.

82 — L'acte porte « Marie Paulon », et Debien (*Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, VI, p. 388) écrit : Marie Poléon.

83 — Quelques auteurs l'ont dit soeur converse parce qu'elle accompagnait les Hospitalières durant la traversée (voir E.-Z. Massicotte, dans *BRH*, 1927, p. 384).

84 — Cf. Massicotte, *Mémoires de la Société Royale*, 1913, p. 34 et ss. ainsi que R. P. Archange Godbout, *BRH*, 1941, page 104.

85 — Cette Renée Bouet était peut-être soeur de Françoise Bouet, femme de Jean Roy, (note manuscrite du Père Archange).

86 — Bibl. : Notice biographique de Soeur Raisin, dans *L'Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*, vol. I, pp. 335-338; Robert Rumilly, *Soeur Marie Raisin*, dans *BRH*, vol. 41 (1935), pp. 435ss.

une promesse sur Monsieur Raisin⁸⁷ ». Au recensement de 1666, elle est maîtresse d'école aux Trois-Rivières. Elle a 23 ans (Sulte, *Hist.*, IV, p. 63^c). Elle ne tarde pas à faire son entrée chez les Ursulines de Québec, mais revient à Montréal trois mois plus tard (*Histoire de la CND*, vol. I, pp. 86ss, et V, p. 56). Elle avait dirigé les classes à Trois-Rivières de 1661 à 1666 (Sulte, *Hist.*, VII, p. 16). Elle devint assistante de la Congrégation Notre-Dame (gr. Basset, 3 janv. 1673). Elle enseigne à Champlain en 1681, où il y avait une école depuis quelques années (Sulte, *Hist.*, V, p. 62^a et VII, p. 20). Enfin, après une longue carrière dans l'enseignement, elle fait donation de tous ses biens aux Filles Séculières de la Congrégation de l'Isle de Montréal le 7 mars 1688 (gr. Basset). Soeur Marie Raisin fut inhumée à Montréal le 5 octobre 1691.

* **REBOURS, Marguerite**, née en 1645 à Paris, elle fut recrutée par M. de la Dauversière pour l'habitation de Montréal en 1659. Une fois à Montréal, elle ne tarde pas de passer un contrat de mariage avec Pierre Raguideau le 15 novembre 1659 (gr. Basset) dans lequel elle est ainsi qualifiée: « Honneste fille Marguerite Rebours, fille de Mre Martin Rebours, marchand et bourgeois de Paris, et de Suzanne Roussel, ses père et mère demeurant au dit Paris, faubourg St-Marcel, rue Mouffetard, paroisse St-Médard ». Le mariage eut lieu à Montréal le 24 novembre suivant. Leur fille aînée Angélique fut baptisée à Montréal le 22 août 1660 par Mgr de Laval et les parrain et marraine furent Lambert Closse et Jeanne Mance. Raguideau, anspessade de la garnison de Villemarie, était cousin de Renée Lopé et de Marie Meunier, femme Hodiau. Il fut tué par les Iroquois en août 1665. Marguerite Rebours convola ensuite à Montréal le 14 juin 1666 avec Jacques Guitaut. Elle est à Paris à la mort de son père le 29 mai 1670 (Paris, scellés, Archives Nationale, p. 306). Le notaire Maugeu dresse l'inventaire des biens de Jacques Guitaut dit Jolicoeur, absent depuis longtemps et qu'on dit s'être noyé le 23 mars 1678. La sépulture de Marguerite Rebours n'a pas été retracée.

REGRENY, Mathurin, tonnelier, né à l'Île de Ré en 1634, s'engage à François Perron et Michel Desorcis, marchands, pour servir trois ans au Montréal au salaire de 75 livres par an avec avance de 55 livres. Il s'embarquera sur le *St-André* (Debien, RHAF, VI, p. 389). Inhumé, sans alliance, à Québec le 18 juillet 1661, au cimetière de la Montagne⁸⁸.

* **RENAUD DIT DESMOULINS, Antoine**, (il signe « Regnaud »), né entre 1646 et 1650, selon les sources, fils de Guillaume Renaud⁸⁹, laboureur au village de Bray, paroisse de St-Georges d'Oléron, et de Jeanne Crépeau, passa au Canada avec sa mère, et le deuxième mari de celle-ci, Pierre de Lugerat, avec la recrue de 1659. Cette famille remplaçait celle de Jean Racault qui s'était désisté (gr. Demontreau, 21 juin 1659). Antoine Renaud fut

87 — *Histoire de la Congrégation Notre-Dame*, vol. I, page 87.

88 — Cf. Pierre-Georges Roy, *Cimetière de Québec*, page 12.

89 — Ne pas confondre cette famille avec celle d'André Renaud dit Desmoulin (Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, VI, p. 540); Le même auteur (*Dict.*, I, p. 513) donne à Guillaume Renaud une fille, Jeanne, mariée à Jacques Vaudry. Celle-ci était fille de Vincent Renaud et de Marie Martin.

confirmé à Montréal le 24 août 1660. En 1663, il s'enrôla dans la 15^e escouade de la milice de la Sainte-Famille. En 1665, une terre lui fut concédée à la côte St-Martin (Faillon, *Hist.*, III, pp. 18 et 226). Les recensements de 1666 et 1667 le mentionnent en résidence chez son beau-père. En 1681 il est établi entre Pierre Désautels et Joseph Chevalier; il possède un fusil, quatre bêtes à cornes et seize arpents en valeur (Sulte, *Hist.*, V, p. 68^a). Le 2 avril 1684 (gr. Mauge) ce colon faisait rétrocession à Pierre de Lugerat et à Jeanne Crépeau sur une habitation acquise de Pierre Richomme. Il avait épousé à Montréal le 20 novembre 1674 (contrat Basset, 28 janvier ou juillet 1672⁹⁰) Elisabeth Hubert, fille de Nicolas et de Marguerite Landreau, laquelle donna six enfants, dont deux filles qui eurent descendance. Antoine Renaud mourut le 7 octobre 1687 et fut inhumé le lendemain à Montréal. L'inventaire de ses biens fut dressé par Mauge le 4 avril 1688. Elisabeth Hubert convola en secondes noces à Montréal le 23 février 1688 avec Jacques Millet. Un acte du 26 mars 1709 (dépôt gr. Adhémar) contient les comptes rendus par elle à ses deux filles, Elisabeth et Marguerite, héritières pour une demie dans la succession d'Antoine Renaud, leur mari et père. Descendance féminine.

RENOUIL⁹¹, *Jean*, du lieu de Mezeré (Mezeray, Sarthe) en Maine, est engagé par M. de la Dauversière agissant pour M. Souart le 8 juin 1659 (gr. Demontreau). Domestique à l'Hôtel-Dieu, il promet défricher le 21 novembre 1662 (*BRH*, 1927, p. 445). Soldat de la 16^e escouade en 1663. Confirmé à Montréal en mai 1664 et mentionné aux recensements de 1667 et 1681. Il paraît alors avec son épouse Louise Garnier et ses quatre enfants sur le fief Verdun. Il a six bêtes à corne et treize arpents en valeur (Sulte, *Hist.*, V, p. 70^c). Cette famille semble repasser en France après cette date.

* **ROBUTEL DE ST-ANDRÉ**, *Claude*, sieur de la Noue, seigneur de l'Île St-Paul, né en 1621 à Franc, en Boulonnais (Frencq, Pas-de-Calais), fils de Jean, marchand et de Marguerite Branlay, s'engage d'abord à M. de Maisonneuve pour faire partie de sa recrue⁹². Gentilhomme dévoué au fondateur de Montréal, il retourne en France en 1656, et parcourt les campagnes de l'ouest, de la Bretagne au Poitou, de l'Anjou à la Normandie, afin de recruter des volontaires pour Villemarie⁹³. En 1659, il épouse Suzanne Gabriel (contrat à Paris, le 27 février 1659). A La Rochelle, il engage pour son service Michel Bouvier et Jean Leblanc. A La Flèche, il met la main à l'épée pour écarter la foule qui s'oppose au départ des Hospitalières en juin 1659 (Faillon, *Hist.*, II, p. 352). Il amène sa femme au Canada, et celle-ci protège les Hospitalières durant la traversée (Faillon, *Hist.*, II, pp. 361-362). Caporal de la 8^e escouade (Faillon, *Hist.*, III, p. 17). Vend une terre en se réservant l'usage de la redoute qui y était construite le 30 novembre 1664 (Faillon, *Hist.*, III, p. 76). Revient en France avec Mlle Mance et porte plainte au conseil contre le capitaine du navire (Journal des Jésuites, 1664, et Faillon, *Hist.*, III, p. 78). Trois gentilshommes dont M. de St-André se joignent à l'armée contre les Iroquois en octobre 1665 (Faillon,

90 — Déposé au greffe d'Adhémar le 16 février 1709.

91 — Variations : Renou, Arnoul, etc.

92 — Roland-J. Auger, *La Grande Recrue de 1653*, pp. 92-94.

93 — Léon Marchal, *Ville-Marie*, page 102.

Hist., III, p. 141). Adonné au métier des armes, seigneur en partie de l'Île St-Paul⁹⁴, allié aux LeMoynes et aux Le Marchand de Lignery, le sieur Robutel de St-André fut inhumé à Montréal le 28 décembre 1689. Descendance par sa fille Anne.

ROUILLÉ, Mathurin, (signe) mentionné comme défricheur pour M. de Queylus sur le rôle de la recense de 1659, sans contrat. L'un des héros du 6 mai 1662 (Faillon, **Hist.**, II, p. 519). Soldat de la première escouade en 1663. Mentionné aux recensements de 1666 et de 1667. Fondateur d'une communauté de Frères Instituteurs en 1686. Frère Charron en 1695. Compagnon de Robert Perroy avec qui on le trouve toujours⁹⁵.

* **ROY, Jean** (et Leroy), né en 1633 et demeurant à La Rochelle, il s'engage à Mlle Mance, le 5 juin 1659 (gr. Demontreau), à aller « s'habituier en l'Isle de Montréal » avec sa femme, Françoise Bouet, et à rembourser 150 livres, prix de leur traversée au Canada. Mentionné lors des recensements de 1666 et 1667 à Montréal (Sulte, **Hist.**, IV, pp. 61^e et 75^e). Sergent au baillage de Montréal (**BRH**, 1927, p. 433) il réclama onze journées de charpente de Michel Poirier le 20 décembre 1676 (Registres du Baillage de Montréal, page 121). Jean Roy fut inhumé à Lachine le 1^{er} novembre 1676. Sa veuve poursuivit Pierre Gadois et Isaac Nafrechoux (Registres du Baillage de Montréal, pages 173 et 202). Elle convola en secondes noces avec Alexis Buet en 1678 à Lachine. Descendance.

* **SAULNIER, Françoise** (et Du Verdier), née en 1638, était la fille de Gilbert et d'Antoinette Torchein, demeurant à Paris, rue des Cannelles, paroisse Saint-Sulpice, faubourg St-Germain. Elle épouse 1^o à 21 ans, le 20 octobre 1659 (c. Basset, le 3) Pierre Lorrain, veuf de Françoise Heulin; elle convola en deuxièmes, troisièmes et quatrièmes noces avec Jean Le Roy (1687), Thomas Morteseigne (1690) et Bernard Dumouchel (1697)²⁷⁻¹⁶⁻. L'inventaire de ses biens (gr. Maugue, 3 mars 1693) signale six actes de Françoise Saulnier avec ses maris⁹⁶.

SIMON, Grégoire, né en 1631 à la Mauguignère, paroisse de Benay⁹⁷ près Civray (Vienne) en Poitou, est qualifié de laboureur à bras quand il s'engage à Mlle Mance pour trois ans, à 60 livres par année, le 5 mai 1659 (gr. Demontreau). Confirmé à Montréal le 24 août 1660. Soldat de la 11^e escouade et concessionnaire le 29 septembre 1666 (**BRH**, 1927, page 433). Il épouse à Montréal le 31 décembre 1668 Jeanne Collet, fille de Michel et

94 — P.-G. Roy, *Inventaire des Fiefs et Seigneuries*, tome II, pages 99ss.

95 — Cf. *Bulletin des Recherches Historiques*, 1916, p. 366; 1926, p. 407; 1927, p. 433; *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1923-24, page 196; *Canadian Antiquarian*, 1913, page 63.

96 — Ce texte est du Père Archange et il est tiré du *Bulletin des Recherches Historiques*, 1941, pp. 103s.

97 — Note du Père Archange : Il existait deux bourgs de ce nom au Poitou, l'un au diocèse de Limoges, l'autre du diocèse de La Rochelle. Le contrat de mariage de Grégoire Simon (Basset, 16 déc. 1668) porte « Grégoire Simon, fils de défunts Jean et Simonne Bancherolle, de la paroisse de Benets en Poitou... »; Debien, dans ses *Listes d'Engagés pour le Canada* (**RHAF**, VI, p. 388) identifie ce Benay avec la commune du canton de Champagne-Mouton (Charente), ce qui semble être une erreur.

de Marie Hénaut, de St-Pierre d'Orléans (c. Basset, 16 déc.). En 1681, les recenseurs décrivaient ainsi le ménage: « Grégoire Simon, 40 (ans); Jeanne Collet, sa femme, 35; un fusil, 4 bêtes à cornes, 8 arpents en valeur », (Sulte, *Hist.*, V, p. 66^b). Tous deux furent tués par les Iroquois pendant l'invasion qu'ils firent à la Pointe-aux-Trembles. Inhumés à cet endroit le 8 mai 1691. Ce couple n'avait pas eu d'enfants.

THIBODEAU, *Catherine*, fille de Mathurin et de Catherine Aurard, vint avec ses parents sur le St-André. Elle meurt au cours du voyage.

THIBODEAU, *Jacques*, frère de la précédente, fait la traversée avec sa famille, mais il meurt en mer.

THIBODEAU, *Jeanne*, soeur des deux précédents, décédée en mer sur le St-André durant le voyage en Nouvelle-France.

THIBODEAU, *Marguerite*, soeur des trois précédents. Amenée malade jusqu'à Montréal par la Soeur Bourgeois, elle y mourut dès son arrivée. Inhumée le 8 octobre 1659 à l'âge de neuf mois.

* **THIBODEAU**, *Mathurin*, demeurant à La Rochelle, s'engage à aller s'habiter en l'Île de Montréal avec sa jeune famille, savoir, Catherine Aurard, sa femme, Catherine, Jeanne, Marguerite et Jacques, leurs enfants, et à rembourser 350 livres, prix de leur traversée au Canada, et passe un compromis avec Mlle Mance à cet effet le 5 juin 1659 (gr. Demontreau). Tous ses enfants meurent durant la traversée ou en arrivant. Concessionnaire le 4 septembre 1662, et soldat de la 16^e escouade en 1663. (**BRH**, 1927, pp. 433-434). Mentionné aux trois recensements faits ici au 17^e siècle⁹⁸. Mathurin Thibodeau était neveu, par sa femme, de Marie Garnier, épouse d'Olivier Charbonneau, de Michelle Garnier, épouse de Simon Cardinal, et de Louise Garnier, épouse de Pierre Goguet⁹⁹, tous de la recrue de 1659. Nous ne connaissons pas les dates de décès des époux Thibodeau. Nous savons toutefois que Catherine Aurard, âgée de 69 ans, de Marans près La Rochelle, entrait à l'Hôtel-Dieu de Québec le 10 février 1690 (registres des Malades). Le vieux couple s'apprêtait-il alors à retourner en France? Descendance au Canada par leur fille Marthe, née à Montréal en 1661 et mariée à Jean Boursier le 9 avril 1673.

TROJAU¹⁰⁰, *André*, meunier natif de l'Île d'Oléron, diocèse de La Rochelle, est engagée pour six ans par Mlle Mance le 21 juin 1659 (gr. Demontreau). Une fois à Montréal, il promet défricher le 22 novembre 1662, se fait soldat de la 5^e escouade, est parrain le 24 mars 1667 et transige (gr. Basset) le 3 novembre 1667 (**BRH**, 1927, pp. 433, numéro 609, 445, numéro 785, et 474, numéro 921). Il épouse à Montréal le 12 novembre 1668 Françoise Guillin (c. Basset, 10 nov.) mais n'eut pas d'enfant. Inhumé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal le 6 mars 1684.

98 — Sulte, *Histoire des Canadiens*, IV, pp. 61b, 75c, et V, 69c.

99 — Ces détails nous sont fournis par le contrat de mariage de Guillaume Labelle, l'ancêtre canadien des familles de ce nom, passé le 22 novembre 1671 par devant Bénigne Basset.

100 — Variations : Trajot, Brazo, Treiault, Teriault, etc.

* **TRUTEAU**¹⁰¹, *Etienne*, né le 8 juin 1641 à Ste-Marguerite, ville de La Rochelle, charpentier de grosses oeuvres, s'engage pour trois ans à 100 livres par an, à M. de la Dauversière agissant pour M. de Queylus le 8 juin 1659 (gr. Demontreau). Un des héros du combat du 6 mai 1662, soldat de la 6^e escouade en 1663, et concessionnaire le 7 décembre 1665 (d'après E.-Z. Massicotte)¹⁰². Charpentier recherché¹⁰³, Etienne Truteau a bâti une bonne partie des maisons du Montréal primitif. Il se joignait pour cela à des maîtres maçons en sa qualité de charpentier de grosses oeuvres. Ainsi, le 13 février 1689, il fait un marché de construction avec les maîtres maçons Michel Bouvier et Mathurin Colin. Ce héros épousa à 25 ans, le 10 janvier 1667, Adrienne Barbier, fille d'un des tout premiers colons de Montréal. Transcrivons à son sujet ce qu'en écrit Faillon: « Une autre jeune personne, après quatre ans de séjour chez les Hospitalières, — elle était entrée à l'Hôtel-Dieu à 10 ans, — dont elle désirait vivement d'embrasser l'Institut, fut retirée par ses parents qui la marièrent avec Etienne Truteau ». « Elle sert Dieu dans le monde, écrivait ensuite la soeur Morin, et est mère d'une nombreuse famille qu'elle nourrit et élève dans l'amour et dans la crainte de Notre-Seigneur, avec édification et sagesse en toutes choses ». La famille Trudeau est l'une des plus nombreuses sorties de l'es-saim de 1659.

VIGNAL¹⁰⁴, *abbé Guillaume*, né en 1604 dans la paroisse de St-Aubin des Châteaux, diocèse de Nantes, teste le 13 mai 1648 (gr. Juppin) « étant sur le point de s'embarquer pour aller au Canada avec le R. P. Vimont, jésuite. Arrivé à Québec le 13 septembre suivant en qualité de chapelain des Ursulines, il y demeura de 1648 à 1658. Sur la pressante invitation de l'abbé de Queylus, il passa en France cette année là afin de recruter des colons pour Montréal. Logé au *Dauphin* à La Rochelle, paroisse St-Nicolas, il s'engagea à passer sur le navire le St-André pour une période de trois ans au Canada les nommés Cochelier, Legal et Mousnier (gr. Cherbonnier). De retour en Nouvelle-France avec la recrue de 1659, il se rendit à Montréal, comme membre du Séminaire de St-Sulpice. Il fut blessé le 25 octobre 1661 dans l'Ile-à-la-Pierre par un parti d'Iroquois qui, après l'avoir conduit à Laprairie de la Madeleine, le tuèrent, firent rôtir son corps sur un bûcher, et le mangèrent. Les Agnerons, écrit la Mère Marie de l'Incarnation, continuèrent leur carnage. Monsieur Vignal qui avait été notre confesseur et à qui nous avons des obligations incroyables, est tombé entre leurs mains, et a été mis à mort par ces barbares, avec trois hommes de sa compagnie¹⁰⁵.

101 — L'ancêtre de toutes nos familles Trudeau au Canada.

102 — Dans *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 1913, sect. I, page 35.

103 — Cette dernière partie de la biographie sommaire d'Etienne Truteau est de la plume du R. P. Archange Godbout, o.f.m

104 — *Bibliographie*: Tanguay, *Répertoire général du clergé canadien*, page 47; *Les Ursulines de Québec*, éd. 1878, pp. 241s; et Debien, *Engagés pour le Canada au 17^e siècle*, dans *RHAF* (1952), pp. 387ss.

105 — Sauf erreur, ils étaient trois incluant M. Vignal. Le registre de Villemarie en date du 13 février 1662 porte les actes de décès de *M^{re} Guillaume Vignal*, prêtre de la communauté des Prêtres de ce lieu « qui avoit esté pris par les Iroquois a lisle a la pierre Le 25 8bre dernier a esté tué par eux deux iours apres sa prise. Il estoit aagé de 40 ans », de *Jacque Le Prestre*, « aagé de 30 ans, domestique (...) tué dans lad. Isie », et de *Claude de Brigeard*, «soldat et Sectre

You, Anne¹⁰⁶, née à Paris en 1638, arriva avec la recrue de 1659 et entra en religion à la Congrégation et prit le nom de Soeur Ste-Claire. Elle a été la première reçue en forme à la communauté¹⁰⁷. Elle a exercé l'emploi de maîtresse de probation. Précédemment elle avait été maîtresse des classes à Villemarie. En 1688, elle fut élue assistante et occupa ce poste jusqu'en 1691. Ce fut le 14 mai 1693 que Soeur Ste-Claire décéda, à 55 ans, dont trente-quatre passés en communauté¹⁰⁸.

R. P. ARCHANGE GODBOUT, (1)

ROLAND-J. AUGER, (253)



de Mr Le Gouverneur qui fut pris en la mesme occasion aagé de 30 ans de Ligni en barois a esté cruellement bruslé par eux dans leur Village », cf. **Premier Registre de l'Eglise Notre-Dame de Montréal**, *Edition des Dix*, Montréal 1961, pp. 383-384, (photocopie de l'original). Le troisième compagnon de l'abbé Vignal, René Cuillierier, ne fut que prisonnier des Iroquois. Il put s'échapper peu après et revint à Villemarie.

106 — **Variations** : Hiou, Hyoux, Iou.

107 — **Bibl.** : *Ecrits Autographes de soeur Bourgeois*, dans Faillon, **Mémoires Particuliers**, 1853, I, p. 120; Marie-Claire Daveluy, **Jeanne Mance**, Montréal 1934, page 279.

108 — **Histoire de la Congrégation Notre-Dame**, vol. I, pp. 341-342.

CHAPITRE QUATRE

Tricentenaire de l'Hôtel-Dieu

Les Hospitalières de Saint-Joseph ont voulu signaler par des fêtes solennelles le tricentenaire de leur arrivée au Canada sur le *Saint-André*. L'événement méritait l'attention du public, car il marque une étape glorieuse dans l'apostolat de cette remarquable communauté.

Il y a trois cents ans, Montréal n'était qu'une colonie naissante. Jeanne Mance, l'infirmière des premiers jours, était retournée en France pour y chercher les religieuses hospitalières. La bienheureuse Marguerite Bourgeoys l'accompagnait. Jeanne souffrait alors de paralysie dans un bras, due à une chute sur la glace. A Paris, elle se rendit chez les Messieurs de Saint-Sulpice. M. Jean-Jacques Olier, fondateur de cette Société de Prêtres et membre de la *Compagnie de Montréal*, était mort en odeur de sainteté depuis quelque temps.

Après une prière fervente, Mademoiselle Mance demande la faveur de toucher le coffret qui contient le coeur de Monsieur Olier. Aussitôt le poignet endolori se réchauffe et reprend sa souplesse. Jeanne rédige alors une attestation du prodige. La guérison fut si bien réussie que Jeanne ne subit aucune douleur d'une chute de cheval occasionnée quelques mois plus tard.

Les voyages de Jeanne Mance en France furent toujours une réussite. En 1659, le temps est venu pour Monsieur Le Royer de la Dauversière d'envoyer ses Hospitalières dans l'île de Montréal. Ce rêve, il le caresse depuis longtemps, depuis le 2 février 1630. Ce jour-là, Jérôme avait communiqué et il priait avec grande dévotion devant la statue de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont. Il sentit le besoin de se consacrer, avec son épouse et ses enfants, à la sainte Famille. Puis il reçut le commandement de former un nouvel institut d'hospitalières et d'établir un Hôtel-Dieu dans l'île de Montréal.

La rencontre providentielle avec M. Olier précise l'invitation divine. Le dévouement héroïque de Marie de la Ferre auprès des malades et sa mort au milieu des victimes de l'épidémie de Moulins affermit la jeune communauté. Malgré de multiples épreuves et de nombreuses contrariétés, la pieuse chimère finit par se réaliser. Trois Hospitalières s'embarquèrent à La Rochelle, le 2 juillet 1659.

La maladie retenait M. de la Dauversière depuis quelque temps. Mais il trouva assez d'énergie pour aller bénir ses filles sur le pont du *Saint-André*. La communauté d'hospitalières sera missionnaire. Lui-même a la joie de les envoyer dans l'île que Notre-Dame lui avait fait entrevoir. Après onze semaines de navigation, le voilier jetait l'ancre à Québec, le 7 septembre 1659. La pénible traversée avait coûté la vie à plusieurs personnes et les Hospitalières s'étaient dépensées pour conjurer l'épidémie. A Québec, on insiste pour fusionner les nouvelles religieuses aux Hospitalières déjà existantes. Mais Ville-Marie accueille dans la joie, le 6 octobre 1659, celles dont Jeanne-Mance avait annoncé la venue.

Les habitants voulurent aussitôt régaler les arrivantes, en leur offrant du lait, de la citrouille cuite sur la cendre et du blé d'Inde grillé au feu. Autour du fort, on apercevait une quarantaine de maisons et un moulin. La population s'élevait à environ 250 personnes. C'était encore l'époque héroïque. En effet, le premier monastère de Ville-Marie était une pièce de 5 x 5 pieds carrés, une sorte de grenier au-dessus des salles réservées aux malades. Ce bâtiment de bois laissait entrer la neige et la pluie. On grelottait en hiver et on étouffait sous le soleil d'été. Ces incommodités devaient durer 28 ans. Les premières Hospitalières ne s'en plaignirent jamais.

Quelles furent ces trois pionnières, choisies par M. de la Dauversière lui-même ? Mère Judith Moreau de Brésoles s'était enfuie à cheval du château paternel pour suivre sa vocation. A La Flèche elle avait appris les secrets de la pharmacie. Au Canada, elle est la première supérieure de l'Hôtel-Dieu et la première pharmacienne de cet hôpital. Elle soignait ses malades avec tellement d'adresse et de dévouement que les Indiens la surnommaient *Soleil qui luit*. Elle fabriquait ses remèdes au moyen des plantes et des herbes qu'elle cultivait dans son petit jardin. Les malades se confiaient à ses soins avec un abandon complet et une assurance de guérison. Un jour, elle faillit être étouffée par un Iroquois, qui s'excusa hypocritement de sa férocité. Mère de Brésoles vécut 28 ans au pays, et mourut regrettée de toute la population.

Soeur Catherine Macé était originaire de Nantes et fille d'un riche marchand. Assistante de Mère de Brésoles, elle lui succéda comme supérieure. Cette religieuse fut toujours un modèle parfait de dévouement. Elle se contentait de ce qui lui semblait le plus pauvre. Sa chambre était la plus froide de la maison, son mobilier se composait d'une table mal équarrée et un billot de bois lui servait de chaise. Les malades devaient toujours être servis les premiers et son dévouement était exceptionnel.

Soeur Marie Maillet fut également un beau type d'hospitalière. Les malades l'avaient surnommée la *Chère Mère*, tellement elle mettait d'attention et de soin à les servir. Les Indiens s'imaginaient que la petite soeur Morin, la première Canadienne à devenir Hospitalière de Saint-Joseph, était sa fille, à cause de la bonté de l'ancienne et de la beauté de la jeune. Aussi, présentaient-ils à leur façon des cadeaux pour remercier leur infirmière et réjouir la jeune religieuse; ils apportaient, selon la saison, de belles citrouilles dorées ou des quartiers d'orignaux.

Telles furent les premières Hospitalières de Ville-Marie. Jeanne Mance pouvait se réjouir et M. de la Dauversière mourir en paix. Le rêve ébauché ou la folle entreprise prenait corps et vie pour longtemps. La foi

de Jérôme Le Royer et le courage de Jeanne Mance avaient permis la réalisation impossible. L'arrivée des trois religieuses en 1659 assurait la durée de l'oeuvre, encore aujourd'hui admirable.

Pendant que la population de Ville-Marie se réjouissait de voir les nouvelles Hospitalières à l'Hôtel-Dieu, M. de la Dauversière était en proie à de vives et cruelles douleurs. Souffrant et décharné, couvert de plaies et de dettes, ruiné et calomnié comme le saint homme Job, Jérôme Le Royer était criblé par Satan. Son agonie fut longue et pénible, il gémissait en murmurant: « Miséricorde ». À la fin, il leva les yeux et les mains, fixant d'un air joyeux une vision céleste, puis il baissa la tête et expira. C'était le 6 novembre 1659.

Cet homme aux vues étonnantes mérite le respect et l'admiration de tous les Montréalais, car ses épreuves et ses souffrances ont rendu possible la fondation de notre ville¹.

Les fêtes de l'Hôtel-Dieu

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ont voulu signaler par des fêtes solennelles le tricentenaire de leur arrivée au Canada. Dès le début de l'année 1959, on pouvait voir sur des cartes de souhaits et des calendriers en couleur la reproduction de la magnifique verrière qui décore le hall du pavillon de Bullion. Monsieur de Maisonneuve y est représenté accueillant les trois premières Hospitalières: les Mères de Brésolles, Macé et Maillet. Un Indien au torse cuirvé retient la petite embarcation à un quai de bois.

Ces indices délicats annonçaient déjà les fêtes magnifiques de l'automne. Le tricentenaire ne passa donc pas inaperçu. Les journaux y ont fait écho et la population a pu se rendre compte des grands mérites de nos Hospitalières. Signalons en passant le voyage en Europe de la Révérende Mère Marie de la Ferre, supérieure générale, et de Soeur Pauline Maillé, alors supérieure de l'Hôtel-Dieu, à l'occasion de la béatification de Mère d'Youville. Elles profitèrent de la circonstance pour visiter les maisons de leur Institution et saluer les religieuses canadiennes qui s'associent à leurs soeurs de France dans le même apostolat.

L'accueil de La Flèche et de Langres fut particulièrement sympathique et charmant. C'est à La Flèche, en effet, que La Dauversière fonda la communauté des *Hospitalières de Saint-Joseph*. Le *Collège royal Henri IV*, aujourd'hui le *Prytanée*, conserve le souvenir de nos saints Martyrs du Canada, de Monseigneur de Laval et de Jérôme Le Royer de la Dauversière, anciens maîtres et élèves de ce collège. A Langres, les autorités civiles et religieuses ont offert une réception civique à nos religieuses et une visite intéressante de la ville, dans laquelle certaines personnalités marquantes professent une grande admiration envers l'infirmière Jeanne Mance, la cofondatrice de Montréal.

Le passage de nos Hospitalières canadiennes fut une invitation à renouer les liens d'amitié entre la France et le Canada. Pour rappeler l'arrivée des pionnières, il y a trois cents ans, trois Hospitalières françaises sont venues assister aux fêtes de l'Hôtel-Dieu: c'étaient les Mères Brossier, supérieure à La Flèche et présidente de la *Fédération des Hospitalières en France*,

1 — Le Message des Fondateurs, décembre 1959, No 9.

Marie de la Ferre, supérieure à Beaupréau, et Sainte-Marguerite-Marie, supérieure à Nîmes. Ces religieuses ont parcouru les trois provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Elles ont vu les progrès gigantesques opérés en Amérique par les hôpitaux. Malgré les techniques modernes, les religieuses exercent un apostolat efficace, qui sait atteindre les âmes tout en soignant les corps d'une façon scientifique. L'oeuvre de 1659 groupe aujourd'hui plus de 1,000 religieuses, qui dirigent 54 établissements, dont 33 hôpitaux, 8 hospices pour vieillards, trois sanatoriums, deux léproseries et un préventorium, trois académies, deux pensionnats, un collège classique et un institut familial. Nos Hospitalières suivent le mouvement missionnaire, car elles ont répondu aux appels des Indiens du Pérou et des Noirs du Dahomey.

Le triduum d'action de grâces eut lieu les trois premiers jours d'octobre. Il fut remarquable de dignité et d'esprit chrétien. A chaque jour, la messe pontificale, le dîner d'honneur et le jeu scénique rassembla les prêtres, les laïques et les religieuses. Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger célébra la messe d'ouverture et prononça le sermon. Au dîner, l'ambassadeur de France, M. Francis Lacoste, rendit un hommage sincère à la communauté. Le lendemain, Son Excellence Monseigneur Camille Leblanc, évêque de Bathurst, fut le célébrant. Avec lui, l'Acadie exprimait sa reconnaissance et manifestait sa collaboration apostolique. Le sermon fut alors donné par le Père Léon Pouliot, S.J., président de la *Commission historique* dans la Cause de Jeanne Mance. Enfin, le délégué apostolique, Son Excellence Monseigneur Sébastiano Baggio, rendit également hommage aux Hospitalières, tandis que Monsieur Jean-Paul Laurence, P.S.S., supérieur provincial des Messieurs de Saint-Sulpice, prononça le panégyrique.

Le jeu scénique, réalisé par les étudiantes de l'*Ecole des Infirmières de l'Hôtel-Dieu* et les étudiants du *Séminaire des Saints-Apôtres*, mérite une mention spéciale. En neuf tableaux, on évoquait la vocation et la vie héroïque des trois premières Hospitalières de Ville-Marie. *Vers la Terre promise* fut écrit et préparé par Soeur Béatrice Hébert, R.H.S.J. Les figurants ont joué avec sincérité dans des décors et des costumes fort bien appropriés. Le jeu était soutenu par une chorale puissante. La préparation de ce jeu nécessitait beaucoup de travail mais le résultat fut à la mesure des efforts.

Pendant ce temps, une exposition historique attirait l'attention des visiteurs. On pouvait admirer un mortier de bronze dont se servait Jeanne Mance, des lanternes qui datent de trois siècles, le manuscrit de Soeur Morin, un ostensor rapporté par la Mère de Brésoles, des sabots de bois, les vieux registres de l'Hôtel-Dieu où figurent les noms de soldats soignés à cet hôpital, de vieilles statues et de multiples souvenirs. Un beau portrait à l'huile de Monsieur de la Dauversière décorait élégamment la salle d'exposition. Ajoutons aussi des objets péruviens et africains en bois ou en ivoire.

L'éclat de ces fêtes a su éveiller une foule de souvenirs et ressusciter des gloires passées. Souhaitons que cet éveil et ce renouveau aideront la cause des grands Serviteurs de Dieu, qui ont fondé cet Institut et cet Hôtel-Dieu sur une foi catholique profonde et sur laquelle nous devons encore appuyer nos espérances².

2 — Le Message des Fondateurs, décembre 1959, No 9.

CHAPITRE CINQ

Notes diverses sur la famille Cardinal

CARDINAL, Jacquot, était un traitant libre canadien-français, qui, en l'année 1800, accompagnait le topographe David Thompson qui remontait l'Assiniboine vers les sources du Missouri¹.

CARDINAL, Paul-François, habitant de la côte St-Pierre, paroisse de St-Constant, achetait de Charles Marcille, de Mouille-Pieds, une terre de deux arpents de front sur trente de profondeur, sise à la côte Saint-Régis, tenant sur le devant au bout des terres de la côte St-Pierre, le 30 novembre 1754 (gr. Lalanne).

CARDINAL, Jean-Baptiste, concession par P. Richer d'une terre de quatre arpents sur trente, sise à la côte St-Marc et tenant sur le devant à la rivière St-Jacques, d'un côté à François Deniger, et de l'autre aux terres non concédées, le 4 juillet 1740 (gr. Barette).

CARDINAL, Pierre, passait un brevet d'apprentissage le 13 février 1764 (gr. Hodiesne).

CARDINAL, Marie, 16 ans, mourut de la picotte le 9 février 1703 à Lachine².

CARDINAL, Angélique, 3 mois, mourut de la picotte le 16 avril 1703 à Lachine².

CARDINAL, Louise, veuve de Nicolas Millet, et fille de Jacques Cardinal et de Louise Arrivé, passe un contrat de mariage à Kaskaskia, Illinois, le 11 avril 1736 avec Etienne Guèvremont³.

CARDINAL, Marie, soeur de la précédente, avait épousé Jacques Hubert dit Lacroix le 5 septembre 1707 à Montréal. Devenue veuve, elle fit dresser

1 — Mgr Olivier Maurault, *Au Berceau de la Colombie-Britannique*, dans *Les Cahiers des Dix*, tome 13, page 23.

2 — Roland-J. Auger, *Epidémie de picotte à Lachine en 1703*, dans *Le Mois Généalogique*, tome VII, page 10.

3 — Natalia M. Belting, *Making a living*, dans *Kaskaskia under the French Regime*, page 58.

un inventaire des biens qui fut clôturé le 2 septembre 1729. Elle convola ensuite avec Jean-Baptiste Ménard le 24 avril 1731 au même endroit ⁴.

CARDINAL, Madeleine, autre soeur des précédentes, avait épousé Jean-Baptiste Barrois de Lothman (et Lootman) le 30 mars 1717 à Montréal. Il était le frère de Soeur Anne Barrois dite Saint-Charles, religieuse de la Congrégation. Après leur mariage, les jeunes époux se fixèrent à Kaskaskia, Illinois. Jean-Baptiste Barrois était notaire et mourut en 1740. Ses enfants s'établirent à Kaskaskia ⁵. Leurs alliances sont connues ⁶.

CARDINAL, Pierre, maître boucher, remplaça en avril 1707 le traiteur Larcher dit Bourguignon au château Callières, à Montréal, et en sous-loua une partie ⁷.

CARDINAL, Marguerite, a passé un contrat de mariage avec Jean-Baptiste LeBer, le 11 juin 1804 (gr. Henry).

CARDINAL, Catherine, a épousé Jean-Baptiste Chénier en 1776 à St-Philippe de Laprairie. Ce dernier était fils de Joseph-Julien Chénier et de Marie-Anne Laporte, et petit-fils de Jean Chénier et de Barbe Rapin, fille du chirurgien André Rapin. Ce Jean Chénier fut le grand-père de Marie-Josèphe Chénier dite Sainte-Jeanne-de-Chantal, religieuse de la Congrégation ⁸.

CARDINAL, Flore, de Ste-Geneviève, a épousé Godefroy Gamelin-Gaucher, fils de Guillaume, député du comté de Jacques-Cartier à l'Assemblée législative du Canada, du 26 août 1864 au premier juillet 1867 et continua de représenter cette circonscription électorale à la Chambre des Communes après la Confédération ⁹.

CARDINAL, Gabriel-Bertrand, fut le parrain d'Etienne Guillemot-Lalande, fils de Jacques, capitaine de milice, et de Marie Tério, le 14 juillet 1721 à Kaskaskia, Illinois ¹⁰.

CARDINAL, J. (probablement pour Jacquot) faisait partie de la première brigade des sieurs John McDonald et D. McKenzie, en 1814, au Fort George ¹¹.

4 — Archives Judiciaires de Montréal, *Clôtures d'inventaires*, Collection en feuilles, 2 septembre 1729.

5 — *Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*, tome V, pp. 224-225.

6 — Natalia M. Belting, *Social Life and Customs*, dans *Kaskaskia under the French Regime*, pp. 73, 82, 96, 99 et 117.

7 — E.-Z. Massicotte, *Montréal se transforme*, dans *Les Cahiers des Dix*, tome V, p. 186.

8 — *Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*, tome VI, pp. 119-122.

9 — Francis-J. Audet, *Les Députés de Montréal (ville et comtés) 1792-1867*, *Les Editions des Dix*, Montréal 1943, pp. 440-441.

10 — Natalia-M. Belting, *Kaskaskia under the French Regime*, page 112.

11 — *The Oregon Country under the Union Jack*, Montréal, 1961, Edition Payette Radio Ltd., page 166.

Inventaires après décès

CARDINAL, Marie, épouse de Jean-Baptiste Ménard, s'est noyée le 12 novembre 1743. Elle fut retrouvée au rivage du fleuve St-Laurent et inhumée le 17 avril 1744 à Longueuil¹².

CARDINAL, Gabriel, et Marie-Anne Vandandaigue, inv. et partage numéro 2029, du 23 au 30 janvier 1692; autres actes relatifs à la succession, numéros 2054, 2085^a, et 2371, 16 avril 1693 (gr. Adhémar).

CARDINAL, François, et Françoise Lainé, inv. 1133 du 7 août 1742 (gr. Antoine Loiseau).

CARDINAL, Jean, numéro 1799: vente par Joseph Le Comte et sa femme de leurs droits en la succession de Jean Cardinal à Pierre Cardinal, 11 juin 1743 (gr. Danré de Blanzey).

CARDINAL, Charles, inventaire 11,853, du 29 janvier 1754 (gr. J.-Bte Adhémar).

CARDINAL, François, et Agathe Richer, de Ste-Geneviève, inv. 12 juillet 1783 et renonciation à la communauté 26 septembre 1783 (gr. Foucher).

Nécrologe

CARDINAL, Pierre, inhumé à Montréal le 12 mars 1732.

CARDINAL, Catherine, inhumée à Montréal le 28 octobre 1800.

CARDINAL, Louis-Césaire, inhumé à Montréal le 15 août 1820.

CARDINAL, Philomène, inhumée à Montréal le 14 septembre 1840.

CARDINAL, Julie, ép. de Frs Rocheleau, inhumée à Montréal le 17 juillet 1843.

CARDINAL, Alice, 41 ans, ép. d'Adélarde Léonard, s Mtl, 27 juin 1902.

CARDINAL, Joseph-Elie, 40 ans, ép. de Marie Dubois, s Mtl, 22 fév. 1908.

CARDINAL, Mélanie, 53 ans, ép. d'Eugène Grenier, s Mtl, 1 juin 1908.

CARDINAL, Denise, 68 ans, vve J.-B. Desrosiers, s Mtl, 7 avril 1909.

CARDINAL, Eugénie, 26 ans, fille d'Etienne et de Marie Nepveu, s Mtl, 24 juillet 1909.

CARDINAL, Jean-Calixte, 44 ans, s Mtl, 8 juin 1910.

12 — Mgr Tanguay, *A travers les registres*, page 143.

Le patriote Cardinal

Joseph-Narcisse Cardinal¹³, né à Saint-Constant de Laprairie le 8 février 1808, il y fut baptisé le lendemain, fils de Joseph Cardinal, cultivateur, et de Marguerite Cardinal. Après ses études classiques au collège de Montréal, il fut admis à la profession de notaire par commission du 19 juin 1829 et s'établit à Châteauguay. En 1834, les électeurs du comté de Laprairie lui confiaient le mandat de député à l'Assemblée Législative jusqu'au 27 mars 1838. Il ne prit aucune part active à l'insurrection de 1837 mais se réfugia néanmoins à Fort Covington, état de New York. Rentré au pays en février 1838, il ne tarde pas à se mêler aux patriotes et à préparer le grand soulèvement projeté pour l'automne suivant. Il faisait prêter le serment des Chasseurs dans son bureau de Châteauguay¹⁴. Il fut pris le 4 novembre 1838 par les Indiens de Caughnawaga qu'il avait compté dépouiller de leurs armes. Incarcéré à Montréal, il subissait son procès pour haute trahison devant la Cour martiale, et le 14 décembre 1838, il était condamné à mourir sur l'échafaud. Une lettre de recours en grâce fut adressée par Cardinal à son ami Pierre-Edouard Leclère¹⁵, mais ce dernier ne put rien faire pour éviter l'heure fatidique. Son épouse écrivit de son côté à Madame Colborne¹⁶, espérant par là toucher une mère. Ce fut inutile. Le 21 décembre 1838, Joseph-Narcisse Cardinal montait sur l'échafaud et payait de sa vie son dévouement à la cause de la liberté. Le patriote Pascal Pinsonneau était témoin de l'exécution du jeune député de Laprairie et du premier secrétaire de la *Société d'Agriculture du comté de Laprairie*¹⁷.

Cardinal avait épousé Eugénie Saint-Germain en 1831 et au moment de sa mort, il était le père de cinq enfants, raconte Fauteux. Sa veuve se remaria après 1856 avec François-Maurice Lepailleur, veuf lui-même de Domitilde Cardinal, la propre soeur du patriote. Lepailleur, également condamné à mort, devait être exécuté le même jour que Cardinal, mais à la dernière heure, il fut gracié et condamné à la déportation en Australie. C'est par ses soins que les restes de Cardinal furent plus tard transportés de l'ancien cimetière du Carré Dominion à celui de la Côte-des-Neiges où ils reposent actuellement sous le Monument des Patriotes¹⁸.

ROLAND-J. AUGER (253)

13 — *Bibliographie* : L.-O. David, *Les Patriotes*, Montréal, 1884; Aégidius Fauteux, *Patriotes de 1837-1838*, *Les Éditions des Dix*, Mtl. 1950, pp. 153ss; Père Le Jeune, o.m.i. *Dictionnaire Général du Canada*, tome I, page 303, etc., etc.

14 — Victor Morin, *Clubs et Sociétés notoires d'autrefois*, dans *Les Cahiers des Dix*, tome XV, page 202.

15 — Francis-J. Audet, *Pierre-Edouard Leclère*, dans *Les Cahiers des Dix*, tome VIII, pp. 129-132.

16 — Mme Marcelle Reeves-Morache, *La Canadienne pendant les troubles de 1837-1838*, dans *La Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, tome V, pp. 113ss.

17 — Gaston Derome, *Le Patriote Pascal Pinsonneau*, dans *Le Bulletin des Recherches Historiques*, 1947, page 57.

18 — Sur le procès des Patriotes voir : *Procès de Joseph-N. Cardinal, et autres, auquel on a joint la requête argumentative en faveur des prisonniers, et plusieurs autres documents précieux...* par un étudiant en droit. Montréal, John Lovell, imprimeur, rue St-Nicolas, 1839. Prix : un écu. 144pp. petit in-8. On attribue ce volume à Francis Johnson. Une édition anglaise de ce procès a aussi été imprimée la même année à Montréal.

Généalogie partielle de la famille Cardinal

Simon	Venus de Marans, France	Garnier, Michelle	1
1—Gabriel	Montréal, 7 avr. 1682	Phansèque, Anne	2
Jacques	Montréal, 23 nov. 1682	Arrivé, Louise	3
Pierre	Montréal, 17 sept. 1685	Matou, Marie-Cath.	4
Jean	Lachine, 10 nov. 1689	Plumereau, Marguerite	
2—Jean-Bte		Chaussé, Louise	
3—Marie	1° Montréal, 5 sept. 1707	Hubert-Lacroix, Jacq.	
	2° Montréal, 24 avr. 1731	Ménard, Jean-Bte	
Louise	Montréal, 4 janv. 1712	Millet, Nicolas	
Cunégonde	1° Montréal, 11 nov. 1714	Tabaut, Pierre	
	2° Châteauguay, 7 jan. 1751	Dumoulineuf, Martial	
Jacques	Montréal, 17 fév. 1715	Duguay, Jeanne	6
Madeleine	Montréal, 30 mars 1717	Lootman, Jean-Bte	
Catherine	Montréal, 3 nov. 1723	Maurice, Charles	
4—Pierre	Montréal, 28 déc. 1712	César, Madeleine	7
Daniel	Montréal, 25 janv. 1717	Gibaut, Madeleine	8
Françoise	Lachine, 20 sept. 1721	Hubert, Pierre	
François	Lachine, 14 nov. 1725	Meloche, Thérèse	9
Jean-Baptiste	Lachine, 17 fév. 1727	Massiot, Louise	10
François-Marie	Pte-Claire, 23 mai 1729	Brunet-Létang, Thérèse	
Marie-Anne	1° Lachine, 31 juil. 1735	Lelat, Jean-Baptiste	
	2° Pte-Claire, 17 août 1750	Robillard, Claude	
6—Jeanne	Détroit, 29 juillet 1734	Parant, Laurent	
Jean-Bte	Détroit, 8 avr. 1755	Mallet, Marie-Anne	12
Jeanne	Détroit, 18 août 1755	Labrosse, Dominique	
Pierre	Détroit, 26 juin 1778	Séjourné, Angélique	
7—Jean-Bte	1°	Guillory, Louise	
	2° Montréal, 17 fév. 1738	Leclerc, Louise	14
Charles	1° Lachine, 19 janv. 1750	Déniau, Catherine	15
	2° Lachine, 20 janv. 1755	Massiot, Suzanne	
Marie-Joseph	Montréal, 4 mars 1737	Larchevêque, Alexandre	
François	Montréal, 28 août 1741	Jubinvillle, Angélique	
8—Dan. Paul-Frs	Laprairie, 14 fév. 1746	Perras, Marguerite	18
9—Frs-Amable	Pte-Claire, 22 nov. 1751	Raymond-Labrosse, J.	19
Pierre	Lachine, 14 nov. 1763	Morel-Mador, Appolline	20
Antoine	1° Pte-Claire, 22 oct. 1770	Guay, Judith	21
	2° St-Martin, 18 fév. 1794	Montreuil, Marie	
Marie-Anne	1° Pte-Claire, 26 fév. 1753	Daragon, René-Joachim	
	2° Lachine, 3 fév. 1777	LaMadeleine, Dominique	
Marie-Amable	Ste-Geneviève, 29 jan. 1770	Rouleau, François	
Françoise	Pte-Claire, 19 nov. 1753	Dugas, Joseph	
Jacques-Frs	Pte-Claire, 28 janv. 1754	Cousineau, Brigitte	22
Jean-Baptiste	Pte-Claire, 1 mai 1769	Brion-Lapierre, Anne	23
Marie-Joseph	Pte-Claire, 21 janv. 1757	Massé, François	
Joseph	St-Laurent, 10 mai 1762	Imbault-Mantha, A.	24
10—Marie-Joseph	Détroit, 14 janv. 1754	LaSelle, Nicolas	
12—Jeanne	F. Vincennes, 16 jan. 1773	Tougas, Joseph	
14—Charles	St-Philippe, 10 janv. 1763	Dupuis, Rose	28
Jean-Bte	St-Philippe, 18 fév. 1760	Dupuis, Angélique	29
15—Catherine	St-Philippe, 12 fév. 1770	Choinière, J.-Bte	

18—Charlotte Constant	St-Philippe, 25 mai 1778 1° St-Philippe, 23 sep. 1776 2° St-Constant, 25 m. 1789	Demers, Hippolyte Gagné, Françoise	36
Frs-Daniel Françoise	St-Constant, 2 mars 1772 1° St-Philippe, 7 fév. 1785 2° St-Constant, 19 n. 1821	Caillé, Catherine Surprenant, M.-Arch. Gervais, Jean-Bte Caillé, Pascal	37 38
Joseph	St-Constant, 12 nov. 1770	Dupuis, Elisabeth	39
19—Jean-Bte Anne François Joachim	St-Laurent, 27 oct. 1777 St-Eustache, 11 janv. 1785 Ste-Geneviève, 14 mai 1781 Ste-Geneviève, 6 fév. 1815	Caillé-Jasmin, Angèle Lalande, François Hélicher, Agathe Moncion, Marie	40
20—Catherine Geneviève	Lachine, 21 nov. 1791 Lachine, 15 sept. 1783	Godon, Pierre McFerlane, Chas	
21—Antoine Jean-Bte Josephpte	Ste-Geneviève, 27 fév. 1797 Ste-Geneviève, 1 fév. 1813 1° Ste-Genév., 17 jan. 1814 2° Ste-Genév., 19 sep. 1825	Boudrias, Archange Bleau, Josephpte Viau, Jean-Bte Brisebois, François	41 42
Judith	Ste-Geneviève, 22 sep. 1806	Payfer, Jean-Bte	
22—François Jacques	Ste-Geneviève, 10 fév. 1783 1° Pte-Claire, 8 nov. 1779 2° Ste-Genév., 7 fév. 1803	Legault, Thérèse Jamme-Carrière, Agathe Labrosse, Suzanne	43
Joachim Joseph	Pte-Claire, 29 oct. 1787 Pte-Claire, 5 juil. 1784	Jamme-Carrière, S. Couillard, Josephpte	44 45
23—Jean-Bte	1° Ste-Genév., 16 fév. 1795 2° St-Laurent, 7 oct. 1811 3° St-Laurent, 9 oct. 1843	Legault, Charlotte Caillé, Monique Cousineau, Josephpte	46
Louis François	Ste-Geneviève, 17 oct. 1796 Ste-Geneviève, 7 oct. 1805	Robillard, Geneviève Leroux, Josephpte	47 48
24—Marie-Amable	St-Laurent, 12 mai 1783	Gauron, Michel	
28—Charles Michel	Lacadie, 19 janv. 1795 St-Philippe, 7 août 1797	Phaneuf, Louise Lebel, Rose	56
29—Jean-Bte	St-Philippe, 24 nov. 1783	Forgue, Marguerite	
36—Constant	1° St-Constant, 7 oct. 1799 2° St-Const. 12 août 1822	Gagnier, Catherine Lefebvre, Agnès	70
J.-B. Thomas	1° St-Const., 24 nov. 1800 2° St-Const., 24 oct. 1803	Tremblay, Marg. Beaudin, Marg.	72 73
37—Félix Jovite Pierre	St-Constant, 24 juil. 1815 St-Constant, 7 oct. 1811 Laprairie, 24 janv. 1814	Provost, Archange Ste-Marie, J.-Bte Ste-Marie, Anne	
38—François Bernardin Léonard	St-Constant, 15 oct. 1810 St-Constant, 9 oct. 1797 St-Constant, 27 août 1804	Brisson, Marg. Vaudrin, Françoise Rhéaume, Rose	76
39—Joseph Pierre	St-Constant, 17 fév. 1806 1° Châteaug., 3 août 1795 2° Laprairie, 3 août 1812	Cardinal, Marguerite Bourdon, Louise Dupuis, Isabelle	77
40—Marie-Joseph	St-Eustache, 10 janv. 1814	Choret, Séraphin	
41—Joseph Antoine Christophe Jean-Bte	Ste-Geneviève, 12 juil. 1819 Ste-Geneviève, 30 jan. 1826 Ste-Geneviève, 4 fév. 1833 Ste-Geneviève, 14 fév. 1875	Forget, Louise Brisebois, Josephpte Bertrand, Adélaïde Lecours, Josephpte	80
42—Edouard Zoé	Ste-Geneviève, 16 oct. 1843 Ste-Martine, 3 fév. 1845	Côté, Julienne Chartrand, Michel	81

43—Thomas Arsène Euphrosine Raphaël	St-Eustache, 18 fév. 1811 St-Laurent, 21 fév. 18184 Pte-Claire, 2 mars 1840 Lacadie, 6 fév. 1826	Caillé, Marguerite Desvoyaux, Geneviève Fauteux, François Dame, Louise	60
44—Joa.-Dominique	St-Eustache, 17 fév. 1817	Vanier, Eugénie	88
45—Judith Joseph Marie-Joseph François	Pte-Claire, 11 fév. 1805 St-Laurent, 8 janv. 1816 Pte-Claire, 26 fév. 1816 St-Laurent, 15 janv. 1821	Cousineau, Joseph Viau, Geneviève Viau, François St-Aubin, Marguerite	90
46—Isidore Jean-Baptiste Louis	1° Ste-Genève., 20 juil. 1829 2° Ste-Martine, 13 av. 1863 1° Ste-Genève., 25 jan. 1820 2° Ste-Genève., 15 av. 1833 1° Ste-Genève., 31 jan. 1825 2° Ste-Genève., 13 mai 1839 3° St-Laurent, 22 nov. 1842	Cardinal, Marguerite Jannot, Emilie Cousineau, Mie-Lse Laniel, Julie Desforges, Adélaïde Groulx, Flavie St-Aubin, Louise	92 93 94 95
47—Josephte Joseph Louis	Ste-Geneviève, 10 sep. 1817 1° Ste-Genève., 20 fév. 1832 2° Ile-Bizard, 20 jan. 1845 Ste-Geneviève, 28 avr. 1835	Charlebois, J.-Bte Sauvé, Marguerite Neveu, Josephte Demers, Catherine	96
48—Augustin Euphrosine	Ste-Geneviève, 11 sep. 1837 Ste-Geneviève, 7 nov. 1842	Théorêt, Angèle Poirier, Joseph	97
56—Charles	St-Constant, 26 janv. 1829	Lemieux, Désanges	
60—Raphaël	Napierville, 15 fév. 1847	Rémillard, Domithilde	
70—Pierre	St-Constant, 18 janv. 1830	Lérigé-Laplante, Zoé	71
71—Pierre	St-Michel, N., 18 août 1857	Bourdeau, Osithe	
72—Jean-Baptiste	1° St-Constant, 25 s. 1821 2° St-Constant, 27 s. 1824	Laplante, Esther Robidoux, Olive	
73—Vital Raphaël Olivier	St-Constant, 13 juil. 1829 St-Constant, 22 fév. 1841 St-Constant, 7 fév. 1842	Lefort, Catherine Tourneur, Eulalie Lefort, Marie-Anne	
76—Léonard	St-Constant, 25 janv. 1830	Dupuis, Marguerite	
77—J.-Narcisse, n.p. ¹	Montréal, 31 mai 1831	Lemaire, Eugénie	
80—Joseph	Beauharnois, 23 janv. 1844	Daoust, Adèle	
81—Edouard	Ste-Geneviève, 26 jan. 1870	Legault, Philomène	107
88—Joachim Joseph Célestin Dominique Evariste	St-Thimothée, 17 juil. 1847 Beauharnois, 15 fév. 1847 St-Thimothée, 10 jan. 1860 St-Thimothée, 29 oct. 1855 St-Thimothée, 27 fév. 1865	Bariteau, Elisa Lavoie, Denise Meloche, Elmiere Meloche, Léa-Lse Poirier, Marie	110 115 116
90—Marie-Zoé Frs-Xavier Stanislas	St-Laurent, 26 juin 1843 St-Laurent, 27 avr. 1846 Ste-Geneviève, 29 jan. 1856	Rollin, Félix Latour, Angèle Franche, Clémence	91
91—Frs-Xavier	Ste-Martine, 26 juin 1888	Baudreau, Osanna	109
92—Isidore Marie-Zoé Régis	Châteauguay, 15 avr. 1861 Châteauguay, 16 fév. 1863 Châteauguay, 28 sept. 1868	Dorais, Philomène Suret, Eusèbe Primeau, Philomène	

1 — C'est le patriote Cardinal.

93—Edouard	Ste-Geneviève, 16 oct. 1843	Côté, Julienne	106
94—Jean-Baptiste	Ile-Bizard, 27 nov. 1867	Boileau, Rosalie	
95—Louis	1° Ste-Genev., 16 avr. 1849	Ladouceur, Tharsile	
	2° Ste-Genev., 22 avr. 1856	Brunet, Adélaïde	
Narcisse	Ste-Geneviève, 21 nov. 1853	Brunet, Odile	120
96—Magloire	Ile-Bizard, 1 fév. 1858	Labrosse, Anastasie	
97—Augustin	Ile-Bizard, 8 fév. 1869	Leblanc, Marie	
Clément	Ile-Bizard, 29 sept. 1874	Graton, Armandine	105
Casimir	Ile-Bizard, 19 avr. 1877	Théorêt, Mélina	
Dase	Ile-Bizard, 19 fév. 1884	Martin, Doris	
97—Armand	Ste-Geneviève, 5 déc. 1941	Bertrand, Jeanne	
105—Adélard	Ile-Bizard, 6 mars 1905	Wilson, Rose-Albina	108
106—Edouard	Ste-Geneviève, 26 jan. 1870	Legault, Philomène	112
Victor	Ste-Geneviève, 27 mai 1883	Théorêt, Alexandrine	
107—Edouard	Ste-Geneviève, 13 jan. 1914	Théorêt, Alexina	97
108—Léo	Ile-Bizard, 28 avr. 1932	Théorêt, Ida	
Victor	Ste-Geneviève, 14 oct. 1944	Legault, Aline	
109—Aldas	L'Ascension, 15 juin 1920	Mayer, Yvonne	
110—Joseph	St-Thimothée, 10 jan. 1871	Brunet, Léocadie	
115—Célestin	St-Thimothée, 8 sept. 1913	Major, Alice	
116—Edmond	St-Thimothée, 24 nov. 1857	Dumouchel, Marie	
120—Venance	1° Ste-Genev., 27 août 1886	Cardinal, Délina	
	2° S.-Genev., 24 mars 1902	Lalande, Mathilde	

PÈRE A.-M. LOISELLE, O.P. (26)

ROLAND-J. AUGER, (253)



CHAPITRE SIX

Toussaint Charbonneau,¹ voyageur et interprète et sa femme Sacajawea² (La Canotière)

Le traité par lequel la France cédait la Louisiane aux Etats-Unis fut signé le 30 avril 1803 et ratifié par le Congrès le 26 octobre de la même année. Le transfert du territoire eut lieu le 20 décembre. Ce territoire avait une étendue d'environ 1,000,000 de milles carré. Il fut payé \$15,000,000, soit environ 2½ cents l'acre. Le grand artisan de ce traité fut Thomas Jefferson. Déjà, en 1792, alors qu'il était secrétaire d'Etat, il préconisait l'envoi d'un parti d'exploration aux sources du Missouri pour établir des relations commerciales avec l'Ouest et avec les Indiens (et s'emparer ainsi d'une partie du commerce monopolisé par les trafiquants canadiens) et pour découvrir, si possible, une voie navigable jusqu'au Pacifique. On ne connaissait pas grand-chose de ce vaste territoire, bien qu'en 1792, Robert Gray eut doublé le cap Horn sur son bon navire le *Columbia* et jeté l'ancre à l'embouchure d'un fleuve à qui il donna le nom de son navire et qui porte encore ce nom.

Lors de la vente de la Louisiane aux Etats-Unis, Jefferson fit voter \$2500 par le Congrès pour financer une expédition qui explorerait le bassin du Missouri supérieur. Il choisit comme chef de l'expédition le capitaine Meriwether Lewis, de la Virginie, qui avait été précédemment son secrétaire particulier, et le capitaine William Clark. L'expédition se composait de 30 personnes, dont trois portent des noms français: le chasseur Drouillard et les bateliers Crusatte et Labiche. Un détachement de quinze soldats accompagnait l'expédition. Le président Jefferson donna aux chefs de l'expédition des instructions amples et détaillées. Ils étaient chargés, au nom du président des Etats-Unis, d'approcher les tribus sauvages et de se faire amis avec elles. Ils devaient tenir un journal complet et détaillé de

1 — Toussaint Charbonneau naquit le 22 mars 1767 à Boucherville, P.Q. du mariage de Jean-Baptiste Charbonneau et de Marguerite Deniau.

2 — D'après *Sacajawea*, de Grace Raymond Hebard, publié à Glendale, Californie, en 1933 par *Arthur H. Clark Company*; traduction par Louis Charbonneau (285) d'Ottawa; courtoisie de Dominique-M. Charbonneau (206).

leur voyage, et y consigner tous les renseignements importants concernant la géologie, la paléontologie, l'astronomie, le génie, la météorologie, la minéralogie, la botanique, l'ornithologie et l'ethnologie. Les deux chefs tinrent un Journal séparé. Ces Journaux furent publiés en deux volumes en 1814. Mais cette édition était bien incomplète. Ils furent réédités intégralement, en 8 volumes, en 1904, par le grand compilateur et archiviste Reuben Thwaites. La collection Thwaites contient aussi les journaux de quelques autres membres de l'expédition ainsi que des cartes et des dessins des deux explorateurs.

L'expédition partit de l'embouchure de la rivière Wood, à environ 20 milles en amont de Saint-Louis, le 14 mai 1804, en trois bateaux, dont le plus grand avait 54 pieds de long. Ils amenaient deux chevaux pour traîner les bateaux dans les rapides et un petit canon sur pivot pour effrayer les indigènes au besoin. Le parti prit 165 jours pour atteindre les villages des Mandanes, à environ 1600 milles de Saint-Louis.

Le 3 août 1804 eut lieu la première conférence avec les Indiens. Lewis et Clark leur firent connaître le changement de gouvernement qui s'était opéré. Les Indiens présentèrent leurs hommages à leur Grand Chef Blanc, le président des Etats-Unis. Ceci se passait à l'endroit qu'on a nommé pour cela *Council Bluffs* (le Bocage de la Conférence), à vingt milles au nord de la ville actuelle de *Council Bluffs*.

Le 26 août 1804, l'expédition atteignit les villages des Mandanes, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Bismarck (Dakota Nord). Ces villages étaient un peu au nord des villages Mandanes que La Vérendrye avait visités en 1738. L'expédition passa là l'hiver de 1804-1805.

C'est là que Lewis et Clark engagèrent l'interprète **Toussaint Charbonneau**. A la demande du traitant F.-A. Larocque, un détachement de l'expédition de Lewis et Clark, sous la conduite de Charbonneau, fut envoyé à la poursuite d'un Sioux, qui avait tué un Mandane. C'est au cours de cette absence du camp, le 8 février 1805, que Charbonneau épousa *Sacajawea*, femme de la tribu des Shoshonis ou Serpents. Il l'épousa probablement à la demande de Lewis et Clark, quelques jours avant la naissance de *Baptiste*, fils de l'Indienne. Le Journal de Lewis porte la mention suivante le 11 février: « L'une des femmes de Charbonneau a donné naissance aujourd'hui à un beau garçon, qui est son premier-né ». Mais la belle Shoshoni n'était pas la seule femme de l'intrépide voyageur. Le Journal de Gass, l'un des membres de l'expédition, note le fait suivant, en date du 25 décembre 1804, deux mois avant le mariage « officiel » de Toussaint avec *Sacajawea* (la Canotière):

« A deux heures et demie, le canon nous convoqua pour la danse, qui se continua avec animation jusqu'à 8 heures du soir, sans autres femmes que *trois squaws, femmes de notre interprète*, qui ne prirent d'autre part au bal que de regarder les danseurs avec intérêt ».

Un autre membre de l'expédition, Whitehouse, mentionne aussi, le même jour dans son Journal la présence des « *trois femmes de l'interprète* ».

Le 7 avril 1805, à 5 h. de l'après-midi, deux expéditions quittaient le pays des Mandanes. L'une retournait à Saint-Louis avec des fourrures

et des articles d'artisanat indigène et un message pour le président Jefferson. L'autre, au nombre de 33, partait pour le pays inconnu du Nord-Ouest sous la direction des deux chefs. Faisaient partie de cette expédition Toussaint Charbonneau, sa femme Sacajawea et son bébé, le petit Baptiste. Dans sa lettre à Jefferson, Lewis dit, dans l'énumération des membres de son expédition: « A Shoshonee woman and child, wife and infant of Toussaint Charbonneau ». Le petit Baptiste n'avait que deux mois. Souvent, au cours de son récit, Lewis l'appelle « le papoose de l'expédition ».

Lewis estimait que la présence de la *Canotière* pourrait lui être fort utile. Elle était de race Shoshoni et elle avait été faite prisonnière très jeune par les Minnetaris (Hidastes ou Gros-Ventres du Missouri supérieur), qui vivaient, comme on l'a vu, dans le pays qui est aujourd'hui le Dakota-Nord, au confluent de la Rivière du Couteau avec le Missouri. Charbonneau l'avait achetée de ces Indiens ou l'avait gagnée au jeu. On ne jugea pas à propos d'amener les deux autres squaws.

La présence de la *Canotière* semble avoir répondu aux espérances des explorateurs. Dès le 9 avril, deux jours après le départ de *Council Bluffs*, Lewis note que la caravane s'étant arrêtée pour dîner, la *Canotière* découvrit des artichauts sauvages comestibles dans des trous de « gaufres ». Le 18, Lewis fait une reconnaissance à pied le long de la rivière avec Toussaint, la squaw et le papoose. Le 30, c'est Clark qui fait une tournée semblable avec les mêmes. Le 14 mai, un coup de vent faillit renverser l'une des pirogues qui se remplit d'eau. Plusieurs colis précieux tombent à l'eau. La *Canotière* les repêche presque tous. Lewis et Clark notent séparément son habileté et son sang-froid. Le 20 mai, Lewis note qu'on donna son nom à une rivière. Cette note est intéressante, parce qu'elle nous donne à la fois la prononciation du nom de la célèbre Indienne et la fausse traduction qu'on a longtemps donnée de son nom :

« About five miles above the mouth of Shell River, a handsome river of about fifty yards in width discharges itself into the Shell River on the starboard or upper side. This stream we called *Sah-ca-ger-we-ah* or *Bird Woman's River* ».

Cette petite rivière s'appelle aujourd'hui Crooked Creek. Ignorance ou ingratitude de la postérité ?

Le 29 mai on arrive à l'emplacement abandonné d'un camp indien. Au moyen de fragments de vieux mocassins, la *Canotière* constate que ce sont des Indiens des Rocheuses. Du 12 au 24 juin, le journal de Lewis mentionne en détail l'état de santé de Sacajawea, qui l'alarme beaucoup, car il compte sur elle pour établir de bonnes relations avec les Serpents ou Shoshonis et autres tribus. Le 24, il se réjouit de son parfait rétablissement.

Vers la fin de juillet, on arrive au pays des Shoshonis. La *Canotière* reconnaît le pays où les Gros-Ventres l'ont fait prisonnière cinq ans auparavant. On est à 2850 milles de Saint-Louis et près des Trois-Fourches du Missouri. Les explorateurs nomment les fourches Jefferson, Madison et Gallatin. Ils remontent la principale, la Jefferson.

Le 14 août, Lewis arrive à un camp Shoshoni, dont le chef est le père de la *Canotière*. Bientôt Clark arrive avec Charbonneau et Saca-

jawea. Grande réjouissance chez les Shoshonis en revoyant leur jeune compatriote. Mais la rencontre faillit amener des complications. Le père de la *Canotière* l'avait déjà donnée en mariage avant sa captivité. Le premier mari était là. C'était un homme deux fois plus âgé qu'elle et il avait déjà deux autres femmes. Quant il vit qu'elle avait déjà un enfant d'un autre homme, il déclara qu'il n'en voulait plus. Et cela régla la question.

L'arrivée de la *Canotière* au camp Shoshoni est racontée en détail par Biddle, l'un des membres de l'expédition. C'est un récit très touchant qui vaut la peine de retenir notre attention. Pendant que Lewis essayait de parlementer tant bien que mal par signes avec le chef des Serpents, le reste de l'expédition, sous la conduite de Clark, arriva en vue du camp.

Sacajawea qui, avec son mari, précédait le groupe de 100 verges, se mit tout à coup à danser de la façon la plus extravagante, tournant autour de son mari et se suçant les doigts pour indiquer que les Indiens qui venaient à leur rencontre étaient de la même tribu qu'elle. Elle reconnut d'abord une femme qui avait été sa compagne de captivité chez les Gros-Ventres et qui s'était évadée. Tout le parti fut convié à la salle du conseil, espèce de tente circulaire en branches de saules. On enleva les mocassins des visiteurs, assis en rond, et, après beaucoup de cérémonies, on commença à fumer le calumet de paix. On fit venir la *Canotière* comme interprète. Elle entra dans la tente, s'assit silencieusement et, comme elle commençait à interpréter, elle reconnut, dans la personne du chef, son frère Camehawait. Elle se précipita vers lui, l'enveloppa de sa « couverture » et pleura abondamment. Le chef aussi était ému, mais ne le fit pas paraître autant. Après avoir conversé quelque temps avec son frère, elle reprit sa place et se mit en devoir d'interpréter; mais, à plusieurs reprises, elle dut s'arrêter pour donner libre cours à ses larmes. Après la réunion, elle apprit que toute sa famille était morte, à l'exception de deux frères, dont l'un était absent, et un fils de sa soeur aînée qu'elle adopta immédiatement.

Le 25 août l'expédition continua sa route vers la crête des Rocheuses avec onze chevaux et une mule pour porter le bagage. On acheta un autre cheval pour la *Canotière* et une sauvagesse donna son cheval à Lewis par courtoisie. Grâce à la *Canotière*, les Serpents décidèrent de ne pas partir pour la chasse au bison avant que l'expédition ait atteint la tribu des Lemhi des Rocheuses. Lewis note dans son Journal que l'intervention de la *Canotière* fut très précieuse pour persuader les Serpents à prendre cette décision, qui assurait le salut de l'expédition au cas où elle n'aurait pu rencontrer d'autres tribus pour se procurer des montures. Il dit clairement que *Sacajawea* évita à l'expédition une catastrophe possible.

Au mois de septembre, l'expédition atteignit la crête des Rocheuses et se mit à descendre la rivière Eau-Claire (dans l'Etat actuel de l'Idaho) jusqu'à son confluent avec la rivière du Serpent (dans l'Etat actuel de Washington). Ils descendirent la rivière du Serpent jusqu'à son confluent avec le fleuve Columbia. La descente fut facile, à l'exception de quelques sauts de rapides et de quelques portages. Les provisions n'étaient pas abondantes. Il fallut manger du chien et du cheval. La *Canotière* fut la seule qui n'en mangea pas, par préjugé de Shoshoni.

Le 8 novembre, l'expédition aperçut la mer de l'Ouest que La Vérendrye avait essayé en vain d'atteindre. Ils l'atteignirent une semaine

après et y établirent leur quartier d'hiver à l'embouchure de la Columbia. C'est le Fort Clatsop, à 4134 milles de leur point de départ.

Clark note que la présence de la *Canotière* dans cette randonnée jusqu'au Pacifique fut d'une extrême utilité. Elle prouva à tous les Indiens qu'ils rencontraient que l'expédition était pacifique, car les Indiens n'apportaient pas de femmes dans les expéditions guerrières.

Lewis et Clark hivernèrent au Fort Clatsop et entreprirent le voyage de retour le 23 mars 1806. La *Canotière* fut aussi commode pour le voyage de retour qu'elle l'avait été pour l'aller.

Dans son Journal du 11 mai, Clark mentionne le fait bizarre que, pour s'adresser à des Indiens de la tribu des Whopunisk, les paroles anglaises de Clark furent traduites en français à Charbonneau, qui les traduisait en mandane à sa femme, laquelle les traduisit en Shoshoni à un jeune Serpent, qui les traduisait en Chopunisk au chef borgne de la tribu.

Au retour, en passant aux villages des Mandanes, l'expédition y laissa Charbonneau, Sacajawea et le petit Baptiste âgé de 19 mois.

Le Journal de Clark, en date du 16 août, mentionne qu'aucun des chefs des Minnetaris ne voulut le suivre, ce qui décida Charbonneau, avec sa femme et son enfant, à rester avec les Indiens. Malgré les offres il préféra rester avec les Indiens. « Cet homme, dit-il, nous a été très utile, et sa femme nous a été particulièrement utile dans nos relations avec les Shoshonis. Elle a supporté avec une patience vraiment admirable les fatigues d'un long voyage avec un enfant qui n'a encore que dix-neuf mois. Nous avons donc payé à Charbonneau son salaire, qui s'élevait à \$500.33, ce qui comprenait le prix d'un cheval et d'une tente de cuir » (Sacajawea, p. 82).

Le 20 août, Clark écrit à Charbonneau pour lui faire des offres d'assistance s'il veut venir à St-Louis. Il promet encore de s'occuper de l'éducation du petit Baptiste. Cette lettre du 20 août 1806 a été publiée dans le *Century Magazine* d'octobre 1904 et dans l'édition Thwaites des Journaux de Lewis et Clark, vol. III, p. 247. (Voir Sacajawea, p. 84).

Voilà tout ce que disent de la famille Toussaint Charbonneau les Journaux de Lewis, Clark, Gass, Ordway et Whitehouse. Pour plus amples renseignements, il faut recourir à d'autres sources.

Dans sa biographie de Sacajawea, Grace Raymond Hebard (p. 93), note que **Toussaint Charbonneau** était né au Canada en 1758. En 1793, il est mentionné comme engagé de la *Compagnie du Nord-Ouest*, en service au Fort Pine sur l'Assiniboine. Deux ans après, en 1795, on le trouve chez les Minnetaris ou Gros-Ventres sur la rivière du Couteau. En 1796 il va vivre dans les villages Mandanes, où il est le seul blanc. Il s'engage ensuite pour l'*American Fur Company*. En 1803 et 1804, il est en charge du Fort Pembina. C'est à cette époque qu'il s'engage comme interprète pour la grande expédition de Lewis et Clark que nous venons de relater.

Répondant à l'invitation du capitaine Clark que nous avons mentionnée plus haut, Toussaint Charbonneau se rend à St-Louis en août

1806 avec ses deux femmes Shoshonis et ses deux fils Toussaint et Baptiste (Sacajawea, p. 89).

St-Louis était alors la métropole du commerce des pelleteries aux Etats-Unis. Charbonneau y laisse sa famille pour faire la traite dans le sud-ouest. L'auteur de *Sacajawea* note que les pérégrinations de Charbonneau et de sa famille couvrent les Etats suivants: Idaho, Montana, Oregon, Washington, Dakota-Nord, Dakota-Sud, Nebraska, Missouri, Kansas, Louisiane, Oklahoma, Texas, Nouveau-Mexique, Arizona, Californie et Wyoming.

En 1810, on voit qu'il fait l'acquisition d'un terrain, sur le Missouri, qu'il revend quelques mois après.

Une autre source nous apprend qu'il partit le 2 avril 1811 pour une autre expédition sur le Missouri supérieur, amenant avec lui l'une de ses femmes, la Loutre, une Shoshoni plus âgée que la *Canotière* et mère de Toussaint, frère aîné de Baptiste. Il laisse la *Canotière* et ses deux enfants aux soins du capitaine Clark.

Plusieurs auteurs mentionnent le nom de Toussaint Charbonneau, entre autres le prince Paul de Wurtemberg en 1823, le prince Maximilien de Wied en 1833 et Charles Larpenteur en 1838. Il appert qu'il vécut trente-sept ans parmi les Mandanes où il était connu sous plusieurs noms, entre autres « Chef du petit village », « L'homme aux citrouilles », « Le grand cheval qui vient de loin », « L'ours de la forêt », et, nous disent quelques autres sources, un autre nom peu convenable à consigner dans un livre et qu'on peut peut-être deviner assez facilement en songeant à ses aventures matrimoniales.

En 1819, il reçoit \$200, comme interprète, du capitaine Clark, surintendant des affaires indiennes. Le général Atkinson signale sa présence en 1825 dans les villages Mandanes. En 1828, l'agent Stanford du Missouri supérieur le mentionne comme interprète chez les Mandanes. Les livres de l'agence des Mandanes, affaires indiennes des Etats-Unis, mentionnent diverses sommes qui lui furent payées comme interprète et qui s'élevèrent à \$2437.32 du 30 novembre 1828 au 30 septembre 1834.

En 1833, l'explorateur Kipp, de passage chez les Mandanes, mentionne que Charbonneau a vécu plusieurs années au milieu de cette tribu. En 1833 aussi, le prince Maximilien de Wied s'en sert aussi comme interprète et en parle avec éloge.

Le 22 octobre 1834, Chardon, dans son « Fort Clark Journal », note que Charbonneau est parti pour un village de la tribu des Gros-Ventres à la poursuite d'une de ses femmes.

Le 27 octobre 1838, Chardon mentionne la dernière aventure matrimoniale de Toussaint Charbonneau. A l'âge de 80 ans, il épouse une jeune prisonnière Assiniboine de 14 ans. Les jeunes gens du fort lui firent, selon la coutume, un beau charivari.

Au printemps de 1838 le trafiquant Charles Larpenteur rencontre le vieux Charbonneau, qui, dit-il, a vécu quarante ans chez les Indiens du Missouri. Il dit qu'il porte un pantalon et une chemise de flanelle rouge, ce qui indiquerait qu'il n'avait pas adopté complètement le costume des Indiens.

La dernière mention du nom de Toussaint Charbonneau est dans le registre de l'agence des affaires indiennes de St-Louis, le 26 août 1839. Parti du village des Mandanes il s'était rendu à St-Louis, une distance de 1600 milles. Le surintendant Pilcher note que Charbonneau a fidèlement servi le gouvernement des Etats-Unis dans d'humbles fonctions. Durant les quinze dernières années, il a été interprète pour le gouvernement chez les Mandanes.

On ignore l'endroit et la date de sa mort.

La famille de Toussaint Charbonneau

Le 20 décembre 1812, Luttig, trafiquant de fourrures, note dans son Journal la mort de *La Loutre*, l'une des femmes Shoshonis de Toussaint Charbonneau, âgée de 25 ans environ, et mère de Toussaint, âgé de 10 ans et d'un bébé d'un an, une fille nommée Lizette. *Sacajawea* était restée à St-Louis avec Toussaint, Baptiste (son fils) et Lizette.

Certains documents (cités par Hebard) révèlent que le capitaine Clark paya certains instituteurs pour l'éducation des deux petits métis, Toussaint et Baptiste Charbonneau. Une entrée, en 1820, indique que Clark paya certains comptes au Révérend Welch, ministre baptiste, pour l'instruction de Baptiste. Un compte de fournitures scolaires pour le petit Baptiste comprend les articles suivants: « livres, papier, plumes d'oie, dictionnaire, livre de calcul, ardoise et crayons, histoire romaine ». L'instruction se donnait en français, langue en usage à St-Louis (*Sacajawea*, p. 115). Il appert que Toussaint, lui, reçut son instruction du Père Neil, prêtre catholique. La seule autre mention de *Toussaint Charbonneau, fils*, que l'auteur de *SACAJAWEA* ait pu trouver, c'est qu'il était au Fort Bent en 1844-1845, et qu'il était d'un caractère violent.

Baptiste Charbonneau

L'histoire de Baptiste est un peu plus mouvementée. Plusieurs auteurs de récits de voyage ou de journaux d'explorateurs ont mentionné ce métis polyglotte, parlant français, anglais, shoshoni, espagnol et allemand.

En 1823, le prince Paul de Wurtemberg remonta le Missouri au cours d'un voyage d'exploration scientifique et passa l'hiver de 1823-1824 dans la région du Missouri supérieur. Il revint en 1830 et fit trois ou quatre autres voyages dans ces régions. Ses manuscrits complets ont été découverts en 1929 à Stuttgart.

C'est lors de son premier voyage qu'il rencontra le petit Baptiste. Le prince note dans son Journal, en date du 21 juin 1823 :

« Ici (Fort Kaw) j'ai rencontré un jeune homme de 16 ans, dont la mère est une Indienne de la tribu des Serpents, qui a accompagné Lewis et Clark comme interprète jusqu'à l'Océan Pacifique dans l'expédition de 1804-1806. Cette indienne est la femme d'un interprète français nommé Toussaint Charbonneau. Ce Toussaint m'a aussi rendu des services plus tard comme interprète. Quant à Baptiste, le jeune homme de 16 ans, il m'a accompagné à mon retour en Europe et il est resté avec moi depuis ».

Baptiste partit de la Nouvelle-Orléans avec le prince le 24 décembre 1823. Il y passa six ans. A son retour il pratique la profession de guide, coureur de bois et interprète. Plusieurs voyageurs mentionnent son nom. Voici une citation caractéristique, extraite du manuscrit de W. M. Bogg (1844-1845) publié en 1930 :

« J'ai obtenu beaucoup de renseignements des chasseurs du Fort Bent, particulièrement d'un Métis instruit du nom de Charbonneau. Son père était Canadien-français, et sa mère une squaw de la tribu des Pieds-Noirs (?) — Son père et sa mère accompagnèrent l'expédition de Lewis et Clark comme guides dans le voyage d'exploration qui les conduisit au Pacifique par le fleuve Columbia. Charbonneau et sa femme furent très utiles à l'expédition. Le Baptiste Charbonneau du Fort Bent n'était qu'un papoose à l'époque de l'expédition de Lewis et Clark, mais sa mère l'amena avec elle d'après le Journal de Clark. La mère fut aussi utile que son mari dans ce voyage d'exploration, car elle avait été élevée dans le pays que les explorateurs devaient traverser; elle en connaissait les routes et les défilés à travers les chaînes de montagnes. Le Baptiste Charbonneau en question, fils métis du vieux Toussaint Charbonneau, a reçu une certaine instruction. Il porte les cheveux flottants sur les épaules. On dit que c'est le meilleur des prairies et des montagnes Rocheuses » (SACAJAWEA, p. 143).

Il est mentionné à plusieurs reprises dans le Journal du Général Cooke à l'occasion de la conquête du Nouveau-Mexique et de la Californie, en 1848. Il mentionne son habileté pour choisir des routes, chasser le castor, trouver de l'eau, établir des camps, découvrir des défilés, faire des reconnaissances, estimer les distances, organiser les systèmes de signaux, chasser l'ours, combattre les Indiens, et autres services semblables. (p. 146).

Il semble que Baptiste Charbonneau ait été surtout le guide du bataillon des Mormons. Comme marque de considération, il est nommé Alcade du district de San Diego par une ordonnance du gouverneur de la Californie R. M. Mason, en date du 24 novembre 1847.

Il ne semble pas que *Baptiste* se soit plu dans l'exercice des fonctions d'alcade et dans la vie civilisée. L'auteur de SACAJAWEA (p. 147) affirme, avec preuves à l'appui qu'il retourna dans la tribu de sa mère, la tribu des Shoshonis ou Serpents:

« De 1852 à 1885, Baptiste Charbonneau demeura au sein de la tribu des Serpents, dans la vallée Bridger et dans la réserve shoshoni du Wyoming. Sur la fin de sa vie, il semble avoir décliné mentalement, malgré son éducation, ses contacts avec la civilisation et les services signalés qu'il avait rendus aux explorateurs, aux commerçants et aux fonctionnaires du gouvernement. Ce recul n'est pas un phénomène isolé chez les Indiens. C'est un problème que le gouvernement rencontre souvent. Ainsi, apparemment, *Baptiste* oublia son « éducation classique » et sa « culture », bien que les Indiens et les Blancs de la Réserve s'accordent à dire que même dans sa vieillesse il parlait l'anglais d'une manière passable. Le fait qu'il soit revenu à la manière de vie et aux coutumes sauvages ne doit pas nous faire douter qu'il était l'individu instruit par le capitaine Clark à St-Louis et qu'il avait accompagné le prince Paul en Allemagne. De nombreux exemples d'un tel recul ont été signalés à maintes reprises chez les Indiens et chez les Blancs qui ont vécu dans des conditions semblables au milieu de la sauvagerie. Une association prolongée avec des Indiens sans éducation et des Blancs illettrés efface rapidement une culture qui n'est qu'un vernis de surface ». (p. 148).

Sacajawea chez les Comanches et les Serpents (p. 153)

On ne sait pas trop ce qui arriva à Toussaint Charbonneau, père, entre son arrivée à St-Louis après l'expédition de Lewis et Clark, et l'année 1820. On sait seulement, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il s'engagea comme interprète pour divers patrons. Vers 1820, il revint à St-Louis avec une autre femme, l'*Aigle*, de la tribu des Hidastes. La *Canotière* n'eut pas trop de répugnance à partager avec elle la maison commune. Il partit plus tard pour l'Ouest avec ses deux femmes et ses deux fils Toussaint et Baptiste. Quelque part dans le Kansas ou l'Oklahoma d'aujourd'hui, il prit une autre femme de la tribu des Utes, jeune et belle qui devint une cause de discorde dans la trinité de femmes. Un jour, en l'absence de ses fils, à la suite d'une querelle entre la belle Ute et la *Canotière*, Toussaint Charbonneau battit celle-ci qui le quitta définitivement. Ses fils aussi le quittèrent et le père Charbonneau retourna au pays des Mandanes comme nous l'avons vu plus haut.

La *Canotière* se réfugia chez les Comanches, peuple cousin des Serpents, et dont elle comprenait la langue. Elle y épousa un Comanche, dont elle eut plusieurs enfants, dont deux survécurent. Son mari ayant été tué, elle quitta les Comanches avec sa petite fille à la recherche de sa tribu. Les Comanches, parmi lesquels se trouvait son propre fils, la cherchèrent en vain. Ils l'appelèrent désormais, dans leurs traditions orales la Femme égarée (*The Lost Woman*). Elle rejoignit sa tribu, qui habitait alors quelque part le long de la route de l'Orégon, dans ce qui est aujourd'hui l'Etat du Wyoming. Elle y arrivait avec deux enfants: une petite fille à elle et une petite fille adoptive. Elle retrouva là ses deux fils: Basile (son fils adoptif, fils de sa soeur) et Baptiste, fils de Toussaint. C'était vers 1840. Basile devint l'un des sous-chefs des Shoshonis.

En 1847, les Mormons vinrent s'établir au Grand Lac Salé. Ils y commencèrent une colonie agricole, qui prospéra rapidement. Baptiste Charbonneau servit de guide au bataillon mormon qui participa à la conquête de la Californie, comme nous l'avons vu plus haut. Puis il revint vivre avec les siens, les Serpents, dans le voisinage du Grand Lac Salé (Utah). C'est là que la *Canotière* vécut avec Basile et Baptiste de 1850 à 1871, alors que la tribu émigra plus au nord en vertu d'un traité conclu entre les Shoshonis et les Etats-Unis en 1868.

L'auteur de SACAJAWEA a interrogé, en 1926, des témoins oculaires de ce traité. Sacajawea assistait à la discussion et à la signature du traité avec ses deux fils, Basile et Baptiste. Basile, d'après les témoins, prit une part active aux délibérations ainsi que la *Canotière* mais Baptiste ne dit pas un mot. Parmi les témoins interrogés, se trouvait le fils de Basile (Andrew Bazil) et la fille de Baptiste (Barbara Meyers), p. 166.

D'après plusieurs témoignages, Sacajawea et son fils Basile furent des éléments de bonne entente entre les Serpents et le gouvernement des Etats-Unis. Ils eurent une grande influence sur le grand chef Washakie, qui signa plusieurs traités avec le gouvernement des Etats-Unis. Un témoin rappelle que la *Canotière* et Basile parlaient bien le français et l'anglais et plusieurs dialectes indiens.

D'après le traité ci-haut mentionné, les Shoshonis émigrèrent en 1871 dans une nouvelle réserve. Dans cette colonie se trouvait compris outre le chef Sashakie et ses trois femmes, la vieille Sacajawea, Basile et ses trois femmes, Baptiste et ses trois femmes. C'est là que Sacajawea mourut en 1884, âgée de 100 ans, Baptiste en 1885, âgé de 81 ans, et Basile en 1886, âgé de 84 ans. Les deux frères ont des descendants dans cette réserve Shoshoni.

Dans les registres de l'église épiscopaliennne de Wind River, on trouve le certificat de baptême de quatre petits-enfants de la *Canotière*, l'enfant de Basile et 3 enfants de Baptiste. Dans la même mission on trouve le certificat de décès de la grande aventurière.

« April 9th, 1888, Bazail's mother, Shoshone, Age : One hundred. Cause : Old age. Place of burial : Burial Ground, Shosnone Agency. Signature of Clergyman : J. Roberts ». (p. 207).

Il y a aujourd'hui sur sa tombe une petite tablette de bronze portant l'inscription suivante :

SACAJAWEA

Died April 9th, 1884

A Guide with the

Lewis and Clark Expedition

1805 - 1806

Identified 1908 by Rev. J. Roberts

Who officiated at the Burial.

Baptiste Charbonneau mourut sur la réserve en 1885. On transporta son corps dans les montagnes situées à l'ouest de la réserve et on le laissa tomber dans une fissure de 40 pieds de profondeur entre deux rochers. On jeta quelques pierres sur son corps, dont une lui brisa le crâne. Ainsi disparaissait le dernier survivant de l'expédition de Lewis et Clark, le petit papoose de cette expédition, le protégé du capitaine Clark et du Prince Paul de Wurtemberg, le métis revenu tout à fait à l'état sauvage, qui n'a pas même laissé son nom à ses descendants.

Toussaint Charbonneau est un des nombreux Canadiens français qui ont joué un certain rôle dans la découverte, l'exploration et le développement du vaste territoire, qui compose aujourd'hui le centre et l'Ouest des Etats-Unis, à la fin du 18^e et durant la première moitié du 19^e siècle.

Déjà Joliet, Marquette et Cavalier de la Salle avaient découvert le Mississipi et établi les droits de la France sur cet immense territoire qui s'appelait la Louisiane et qui s'étendait du golfe du Mexique jusqu'aux sources du Mississipi, limite septentrionale très indéterminée. Ce territoire comprend aujourd'hui une douzaine d'Etats américains. D'autres avaient pénétré dans la vallée de l'Ohio et autour du lac Michigan, où le gouvernement de la Nouvelle-France avait établi une chaîne de forts.

Parmi ces nombreux Canadiens de l'Ouest (de l'Ouest américain principalement), dont Joseph Tassé et à sa suite plusieurs autres ont écrit les biographies palpitantes d'intérêt, mentionnons :

Aubry, François-Xavier, pionnier de Santa-Fé, au Nouveau-Mexique;
Baudry, Prudent, pionnier de Los Angeles;
Baudry, Victor, riche propriétaire de San Francisco;
Baugy, Louis, sénateur du Missouri;
Beaulieu, Marc, pionnier de Chicago, Illinois;
Breton, Jean, dit St-Martin, fondateur de Potosi, Missouri, en 1763;
Charbonneau, Toussaint, de l'expédition Lewis et Clark, en 1803;
Chouteau, Pierre, fondateur de St-Louis, Missouri;
Dubuque, Julien, fondateur de Dubuque, Iowa;
Faribault, Jean-Baptiste, pionnier du Minnesota;
Fournier, Jacques, pionnier du Kansas;
Franchère, Gabriel, l'un des fondateurs d'Astoria, New York;
Juneau, Salomon, fondateur de Milwaukee, Illinois;
Lamothe-Cadillac, fondateur de Détroit, en 1701;
De Langlade, Charles, pionnier du Wisconsin,
Larocque, Joseph, explorateur de l'Oregon;
Leclerc, Antoine, fondateur de Davenport, Iowa;
Leroux, Antoine, guide d'expéditions au Nouveau-Mexique;
Mallet, Jean-Baptiste, fondateur de Peoria, Illinois;
Ménard, Michel, fondateur de Galveston, Texas;
Ménard, Pierre, président du Conseil Législatif de l'Illinois;
Rainville, Jacques, explorateur du Minnesota,
Riel, Louis (père), chef de la Colonie de la Rivière-Rouge;
Rolette, Joseph, député du Minnesota.

Toussaint Charbonneau ne joua pas un rôle aussi brillant que ces célèbres pionniers et explorateurs. Son mérite principal est d'avoir joué le rôle d'interprète pendant près de 40 ans et d'avoir parcouru pour divers partis d'exploration et de commerce tout l'Ouest et le Middle-West des Etats-Unis (les Etats actuels de Washington, Orégon, Idaho, Californie, Montana, Wyoming, Dakota, Nebraska, Kansas, Oklahoma, Arizona, Nouveau-Mexique, Texas, Missouri et Louisiane). Personne, peut-être n'a parcouru plus de chemins en 40 ans à pieds, à cheval et en canot. Personne n'a communiqué avec un plus grand nombre de tribus indiennes.

Ce qui le signale surtout à l'attention des historiens, c'est le rôle d'interprète qu'il remplit avec sa femme Sacajawea (la Canotière), Indienne de la tribu des Serpents, auprès des explorateurs Lewis et Clark, les Lavérendrye des Etats-Unis. Ils les guida depuis le pays des Mandanes, au centre du Middle-West jusqu'à la côte du Pacifique, de 1804 à 1806. Le nom de *Sacajawea* figure au bas de plusieurs traités avec les Etats-Unis. Plusieurs historiens mentionnent le rôle important qu'elle a joué. Des peintres et des statuaires nous ont conservé les traits de cette Indienne remarquable.

Toussaint Charbonneau est un exemple remarquable de ce qui est arrivé à beaucoup de Blancs (Français ou Anglais) qui adoptèrent la car-

rière de coureurs des bois ou de voyageurs. Ils prirent goût à la vie nomade des hommes des bois et des prairies et ils l'adoptèrent complètement. Ils ont laissé le souvenir de leur nom, mais leur descendance ne peut plus être retracée par le plus patient des généalogistes. Ils ont quand même, consciemment ou non, joué un rôle efficace dans la découverte du pays et ils ont été les précurseurs de la civilisation et les intermédiaires entre les premiers habitants du continent américain et les races européennes qui apportèrent à ce continent le christianisme et la civilisation.

DOMINIQUE-M. CHARBONNEAU (206)

LOUIS CHARBONNEAU (285)

Deux illustres descendants ¹

Charbonneau, *Son Exc. Mgr Paul-Emile*, ordonné prêtre le 31 mai 1947; curé de la Cathédrale de St-Jérôme; évêque coadjuteur du diocèse d'Ottawa; depuis 1963, premier évêque du nouveau diocèse de Hull dans le Québec.

Charbonneau, *Son Exc. Mgr Joseph*, fils de Daniel Charbonneau et de Caroline Yelle, né à Lefavre (Ont.) le 31 juillet 1892. Etudes classiques au Séminaire de Sainte-Thérèse. Etudes théologiques au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre à Lefavre le 24 juin 1916. Vicaire dans les paroisses de Pointe-Gatineau, Buckingham, Hawkesbury et Lefavre. Supérieur du Grand Séminaire d'Ottawa de 1925 à 1934, Vicaire général de l'archidiocèse d'Ottawa de 1929 à 1938. Nommé coadjuteur puis archevêque de Montréal en 1940. Donna sa démission en 1950 et se retira à Victoria (C.-B.) où il mourut en 1960.

Généalogie de Son Excellence Mgr Joseph Charbonneau

I

OLIVIER CHARBONNEAU, né à Marans, évêché de La Rochelle, province de l'Aunis, en 1611, marié à La Rochelle en 1654 à MARIE-MARGUERITE GARNIER. Arriva au Canada avec la grande recrue de 1659. Décédé en 1687.

II

JOSEPH CHARBONNEAU, baptisé à Boucherville en 1660. Marié à Boucherville le 8 janvier 1688 à ANNE PICARD. Inhumé à Lachenaie le 10 janvier 1748.

¹ — Obligeance de M. Gérard Provencher (1260).



Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau
Archevêque de Montréal
1892 - 1960

(Studio Léonard Inc., Montréal)

III

FRANÇOIS CHARBONNEAU, baptisé à Boucherville le 12 novembre 1698. Marié à Saint-François-de-Sales le 6 novembre 1719 à MARIE-SUZANNE ROCHON.

IV

OLIVIER CHARBONNEAU, baptisé à Lachenaie le 27 mars 1738. Marié à Saint-Vincent-de-Paul le 17 novembre 1757 à MARIE-JOSEPHE BELANGER.

V

JOSEPH CHARBONNEAU, né à Saint-Vincent-de-Paul en 1772. Marié à Sainte-Rose le 18 avril 1796 à MARIE-JOSEPHE DEROME dit DESCARREAU. Décédé à Sainte-Scholastique le 20 novembre 1854.

VI

JEAN-BAPTISTE CHARBONNEAU, né en 1798 à Sainte-Scholastique. Marié en premières noces, à Sainte-Anne-des-Plaines, le 5 octobre 1824, à ANGELE DROUIN, fille de Joseph Drouin et de Marie-Louise Valiquette. Marié en deuxièmes noces à Saint-Jérôme, le 19 juillet 1859, à FLAVIE LABELLE, fille de Charles Labelle et de Flavie Godard.

VII

JEAN-BAPTISTE CHARBONNEAU, fils du précédent et d'Angèle Drouin. Né le 1er décembre 1830 à Sainte-Scholastique. Marié en 1851 à Saint-Martin à Olive Dufresne. Marié en secondes noces le 11 février 1861 à Saint-Jérôme à ONESIME CHARTIER. Marié en troisièmes noces le 1er février 1890, à Curran (Ontario) à Félicité Sauvé. De ses trois mariages il eut vingt-et-un enfants. Décédé à Alfred (Ont.) en 1903.

VIII

DANIEL CHARBONNEAU, fils du précédent et d'Onésime Chartier. Né à Saint-Jérôme le 2 septembre 1866. Marié à Lefaivre (Ont.) le 14 janvier 1889 à CAROLINE YELLE, fille de Joseph Yelle et de Delphine Beaulieu. Décédé à Lefaivre le 22 janvier 1946.

IX

SON EXCELLENCE MGR JOSEPH CHARBONNEAU, Archevêque de Montréal, (1892-1960).

LOUIS CHARBONNEAU (285)

CHAPITRE SEPT

Les Courtemanche

Les Courtemanche, du Canada, pour retrouver leur origine sur nos bords, doivent tous remonter à Antoine Courtemanche dit Jolicoeur. Cet ancêtre n'avait que dix-huit ans, vers 1660, lorsqu'il arriva de Bannes, village du Maine français, à Montréal. Si jeune, il ne pouvait pas y avoir été attiré autrement que comme engagé des Associés de Villemarie. Il s'y mariait trois ans plus tard¹ avec Elizabeth Haguin, âgée de dix-sept ans. frère de celle-ci, il quitta l'enceinte de la ville naissante de Montréal pour s'établir sur une terre de la Rivière-des-Prairies³, où il éleva sa famille. Une de ses filles, Elizabeth, se joignit à l'institut de la Vénérable Marguerite Bourgeoys, sous le nom de Soeur Sainte-Claire². Quant à Antoine, dans l'amour de l'agriculture. Ses cinq fils ayant un jour décidé de se faire colons sur les rives du Richelieu, le père n'en put retenir qu'un pour lui succéder sur son bien. Les quatre autres: Jacques⁴, Jean-Baptiste, Antoine et Barthélémi, exécutèrent leur projet, vers 1735. M. de Contrecoeur leur avait concédé volontiers sur la côte de Saint-Antoine 19 arpents par

1—A ce mariage « fait et solennisé » à Montréal par le curé Souart, le 26 avril 1663, assistait M. de Maisonneuve, fondateur de la ville; 12 signatures à l'acte. *Registres des baptêmes, mariages et sépultures de N.-D. de Montréal.*

2— Cette religieuse a pris part aux travaux du petit couvent de la Nouvelle-Lorette, qui a existé au Sault-au-Récollet de 1696 à 1721. Beaubien, **Sault-au-Récollet**, 163.

3— Tanguay **Dictionnaire généalogique**, vol. I p. 145.

4— Ce Jacques est le trisaïeul de l'abbé Joseph-Israël Courtemanche, décédé curé de Saint-Roch-de-Richelieu. Voici la généalogie complète de ce dernier au Canada : I— *Antoine*, marié avec Elizabeth Haguin; fils de Pierre Courtemanche et de Marie Houdé; II— *Antoine*, marié avec Marguerite Vaudry; III— *Jacques*, marié avec Marie-Anne Migeon; celle-ci fille de Daniel Migeon, sieur de La Gauchetière, de Montréal (Sulte, **Histoire des Canadiens-français**, IV, 59); IV— *François*, marié d'abord avec Marguerite Durocher, puis avec Charlotte Bouvier; V— *Jean-Baptiste*, marié d'abord avec Marguerite Bourret, puis avec Marguerite Saint-Onge; VI— *Narcisse*, marié avec Angélique Gosselin; VII— 1. *Léandre*, longtemps maître-chantre de l'église de Saint-Jude; 2. *Adéline*, mariée avec Jean-Baptiste Allaire et mère de l'abbé J.-B.-A. Allaire, auteur de la présente monographie; 3. *l'abbé Joseph-Israël*; 4. *Aurélié*; 5. *Marie*, née le premier septembre 1850, Courtemanche, **Histoire de la famille Courtemanche**, 11 à 53.

40, un peu plus bas que l'église actuelle⁵. C'est de là que vers 1768 l'on vit traverser à Saint-Denis Louis et Jean-Marie, fils de Jacques, ainsi que Barthélémi, fils de Barthélémi. Le premier était potier et maçon, le second potier seulement, et le troisième cultivateur. Leurs descendants ont presque tous été des potiers de leur profession. Louis⁶, plus que les autres a joui de l'estime publique dans la paroisse; il a été capitaine de milice, marguillier en 1769, ainsi que son frère Jean-Marie en 1775, et syndic pour la construction de l'église qui subsiste encore, il fut, avec son curé, Bourdages, S. Cherrier et quelques autres de Saint-Denis, l'un des premiers abonnés au journal *Le Canadien*. La famille, qui a toujours été en diminuant dans la paroisse, n'y compte plus aujourd'hui qu'un seul représentant du nom d'Amédée Courtemanche⁷.

Notes diverses sur la famille Courtemanche

Courtemanche, Soeur Elizabeth dite Saint-Claire, fille de l'ancêtre Antoine Courtemanche dit Jolicoeur et de Elizabeth Haquin. Elle n'avait qu'un an lorsque son père mourut: elle avait été baptisée à Montréal le 13 août 1670, et M. Courtemanche y fut inhumé le 16 juin 1671. L'année suivante, la veuve convolait avec Paul Daveluy. « Parmi les Soeurs qui exercèrent leur zèle dans la mission du Lac des Deux-Montagnes, dit M. Faillon, on distingua surtout la Soeur Daveluy (Courtemanche) dite Sainte-Claire ». Elle décéda le jour de la Nativité 1748, à l'âge de 78 ans⁸.

Courtemanche, Antoine, fils de l'ancêtre, passe un contrat de mariage avec Marguerite Vaudry le 7 novembre 1688 (gr. Maugue) qu'il épousait à Montréal le lendemain. Les archives ont conservé de lui: un bail par Thomas Mousnier le 4 décembre 1689 (gr. Maugue), des conventions avec Vincent Dugas le 3 mars 1690 (id.); l'engagement de Mathurin Langevin le 9 mars suivant pour douze ans, (id.) et un bail par Louise Caron le 10 mai 1694 (id.). Pierre Cabazié a poursuivi Antoine Courtemanche devant le bailli le 25 février 1693, parce que ce dernier refusait de lui remettre un sceau⁹. Le greffe d'Adhémar contient également trois documents qui le concernent: une concession par les *Messieurs du Séminaire de St-Sulpice* le 18 décembre 1694; un marché avec Joseph Désautels le 29 juillet 1695; et une obligation à M. de Couagne le 7 mars 1701.

Courtemanche, Marie, fille du précédent, a épousé le 29 octobre 1718 à Rivière-des-Prairies, Jean-Joseph Chartier, anglais de nation (Nouvelle-Angleterre), fils de Samuel et de Marie Fridenne, travaillant par le passé dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, chez les Baudry¹⁰. Le 11 mars 1726, ce couple vendait une terre, sise à la Côte St-Michel, d'une étendue de trois arpents de front sur la profondeur qui s'y trouvera, à Jean Chartier (gr. Jacques David).

5 — Courtemanche, *Histoire de la famille Courtemanche*, 19 à 21.

6 — Il demeurait sur l'emplacement qu'a occupé plus tard la résidence de M. Nelson, à Saint-Denis.

7 — Abbé Allaire, *Histoire de St-Denis-sur-Richelieu*, pages 156-158.

8 — Cf. *Histoire de la Congrégation Notre-Dame*, IV, pp. 189s.

9 — *Registres du Bailliage de Montréal*, folio 644.

10 — Gérard Malchelosse, *A propos de nos origines*, dans *Les Cahiers des Dix*, tome XII, page 259.

Courtemanche, Anne, fille de l'ancêtre¹¹, était née le 9 mars 1666. Elle passa un contrat de mariage avec Laurent Archambault le 20 octobre 1686 (gr. Maugue) qu'elle épousait le lendemain à la Pointe-aux-Trembles de Montréal.

Courtemanche, Madeleine, autre fille de l'ancêtre¹², passe un contrat de mariage avec Jean LeRoy le 22 juin 1680 (gr. Maugue) qu'elle épousait le 15 juillet suivant à la Pointe-aux-Trembles de Montréal. On a conservé de ce couple les actes suivants: vente à Paul Desroches le 30 décembre 1683 (gr. Cabazié); autre vente à Pierre Cavalier le 23 avril 1688 (id.); testament de Jean Roy et de Madeleine Courtemanche le 22 mars 1714 (gr. Senet); l'inventaire des biens de la communauté le 9 août 1714 (id.); vente des biens de la communauté le 16 septembre 1714 (id.); et acte par Toussaint Baudry pour fondation d'une messe à perpétuité pour Madeleine Courtemanche le 2 novembre 1714 (id.).

Courtemanche, Barthélémy, 17 ans, fils de Barthélémy et de Marie-Josephte Maillé, de la paroisse St-Charles en la rivière Chambly, a été inhumé à Neuville, Qué. le 16 septembre 1759.

Courtemanche, Jean-Marie, cultivateur de St-Marc, était milicien dans le 5^e bataillon¹³.

Courtemanche, Jacques, époux de Marianne Migeon, se fait concéder un banc dans l'église St-Denis de Richelieu par MM. Etienne Ledoux et Charles Bousquet, marguilliers, et Messire Michel Gervaise, curé de la paroisse, le 12 juillet 1745 (gr. Sanguinel).

Courtemanche, Pierre, fils d'Antoine et de Marguerite Vaudry, de la Longue-Pointe, passe un contrat de mariage avec Marie Fisciau dit Laramée, fille de Jacques et d'Anne Monet, le 5 février 1734 (gr. Porlier). Pierre Courtemanche et son épouse furent les donataires de Joseph Fisciau (donation à cause de mort) le 4 juin 1747 (gr. Comparet).

Courtemanche, Elisabeth, passe un contrat de mariage avec Michel Maguet le 28 octobre 1718 (gr. Senet).

Courtemanche, Barthélémy, habitant de la rivière Richelieu, perdit par défaut de comparution, ni personne pour lui, une cause à lui intentée par Augustin Maguet, père, le 20 novembre 1752, appelant d'une sentence de la juridiction royale de Montréal¹⁴.

Courtemanche, Antoine, père, fit une requête avec quelques autres habitants de la côte de la rivière des Prairies, se plaignant de l'ancien chemin qui traverse l'île de Montréal, lequel chemin coupe les habitations de coin en coin¹⁵.

Courtemanche, Joseph-Marie, veuf de Marguerite Tétro, est déclaré tuteur de ses enfants mineurs¹⁶ le 18 juin 1784, et il fait exécuter le partage des biens de la communauté le 27 juillet 1789 (gr. Jorand).

11 — E.-Z. Massicotte, *Les Colons de Montréal*, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, tome 33, page 616.

12 — Massicotte, id., ib., page 479.

13 — *Archives de la Province, Lower Canada Militia Claims*, No. 268.

14 — *Inv. des Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur*, tome 5, page 253.

15 — *Inventaire d'une Collection, Archives du Québec*, 59e liasse, No. 2746.

16 — *Registres des Tutelles, Archives Judiciaires de Montréal*, vol. 12, page 50.

Courtemanche, Joseph, et son frère Louis, s'engagent à Pascal Pillet pour aller au Fort Frontenac le 10 février 1754 (gr. Foucher).

Courtemanche, Jean-Baptiste, veuf de Magdeleine Bourquette, est déclaré tuteur de ses enfants mineurs¹⁶ le 18 juin 1784.

Courtemanche, Pierre, veuf de Magdeleine Girard, est déclaré tuteur de ses enfants mineurs¹⁷ le 1^{er} mars 1783.

Courtemanche, Joseph, s'engage successivement à Augustin Ledoux le 16 septembre 1783 (gr. Grisé); à André Blondeau, Déziré & Cie pour Michillimakinac le 13 mai 1788 (gr. Saupin); à Todd, McGill & Cie le 3 avril 1795 (gr. Chaboillez); et à McTavish, Frobisher & Cie pour le Grand Portage le 25 janvier 1798 (gr. Chaboillez).

Courtemanche, Antoine, de Chambly, dépose contre le Dr Jean-Baptiste Allard, de Beloeil, le 4 décembre 1838, lors des troubles. Il donne des détails intéressants sur les principaux chefs rebelles¹⁸.

Courtemanche, abbé Joseph-Israël, né le 26 mars 1847, à Saint-Jude, fils de Narcisse Courtemanche et d'Angélique Gosselin; ordonné le 24 février 1872, à St-Hyacinthe; successivement vicaire à La Présentation et à St-Aimé; 1874, vicaire à St-Athanase et à Sorel; 1875, à St-Ours; 1876, curé de Shefford West; 1884, curé de St-Louis de Bonsecours; 1889, de St-Roch¹⁹. Auteur d'une généalogie de la famille Courtemanche.

Une biographie de l'abbé Israël Courtemanche a été écrite par son neveu, le chanoine J.-B.-A. Allaire, sous le titre : *Un curé canadien à la fin du XIX^e, ou l'abbé Israël Courtemanche*, Montréal 1933, 328 pp., ill.

Courtemanche, abbé Irénée, curé de St-Alphonse de Granby, a été ordonné le 6 juin 1936.

Courtemanche, R. P. Roland, O.M.I., missionnaire à Chesterfield Inlet, a été ordonné le 24 juin 1939.

Courtemanche, R. P. Henri, c.s.c. de l'Externat Classique Ste-Croix, a été ordonné le 7 février 1926.

Courtemanche, abbé Jean, vicaire à Weedon, P.Q., a été ordonné le 12 mars 1949.

Courtemanche, abbé Roger, vicaire à Ste-Anne de Bellevue, Montréal, a été ordonné le 22 mai 1948.

Courtemanche, abbé Hector, était en 1922, curé de Ste-Marguerite-Marie (Magog)²⁰.

COURTEMANCHE, Napoléon, ex-maire de la ville de Montréal-Est, financier et homme d'affaires bien connu, naquit à St-Henri le 7 novembre 1897, fils de Frank Courtemanche, artiste-drapier, et d'Antoinette Trudel, son épouse, fille de Joseph Trudel. Il fit son cours au collège de St-Henri, et compléta ses études commerciales à l'*Ecole des Hautes Etudes Commerciales* de Montréal.

17 — *Id.*, vol. 14, page 91.

18 — Dans RAPQ, 1925-26, page 259.

19 — Tanguay, *Répertoire général du Clergé Canadien*, page 400.

20 — Cf. *Les sources imprimées de l'Histoire du Canada : La Semaine Religieuse de Montréal*, 7 sept. 1922, dans *Le Bulletin des Recherches Historiques*, tome 35, p. 246.

En 1912, il débutait dans les affaires en acceptant un emploi chez Hector Lamontagne Incorporée, et, deux ans plus tard, il était commis junior à la Banque Provinciale du Canada. Un stage de treize années dans cette institution bancaire canadienne-française, où il remplit les fonctions d'assistant-comptable en chef, de gérant, d'inspecteur et de sous-chef du Bureau des Crédits, lui fournit l'avantage de connaître suffisamment les affaires et la finance en général pour lui permettre d'étendre ses connaissances dans un domaine où le champ d'action était illimité. En 1927, il quitta donc la Banque Provinciale et devint secrétaire, puis, plus tard, associé de Joseph Versailles, jusqu'à la mort de celui-ci, en juillet 1931. Dès lors, M. Courtemanche s'est sans cesse occupé de finance, d'immeubles, d'assurances, etc., pour son compte personnel. En août 1931, ses concitoyens l'élevaient par acclamation échevin de la Ville de Montréal-Est, et, en juillet 1933, il avait l'insigne honneur de remplir les fonctions importantes de premier magistrat de cette progressive ville industrielle de l'Est. Le 30 novembre 1932, il épousait Marie Legris, fille de Hervey-L. Legris. De cette union est née une fille, Louise²¹. M. Napoléon Courtemanche décéda à Montréal-Est il y a une dizaine d'années.

Courtemanche, Frédéric, né à Montréal le 19 avril 1909, il est le fils d'Ernest Courtemanche, décédé en 1915, entrepreneur-général, et d'Albertine Proyer, fille de John Proyer, originaire d'Angleterre. M. Courtemanche fit ses premières armes dans la carrière commerciale avec la *Maison Légaré Limitée* et demeura au service de cette maison de 1929 à 1937 y acquérant là une expérience qui devait lui être avantageuse dans la conduite de ses propres affaires. Il décida alors qu'il devait entrer à son compte dans la lutte pour la vie et fonda la maison Courtemanche qu'il a habilement dirigée depuis avec le succès que l'on sait, au point qu'aujourd'hui la maison possède deux importants établissements à Montréal. Le 3 mars 1935, il épousait Rita Savignac, fille d'Elias Savignac, de Berthier, aujourd'hui décédé, et de cette union sont issus deux enfants: Pierre et Madeleine. M. Frédéric Courtemanche est un ex-président de l'*Association des Marchands Détaillants* section du meuble et accessoires électriques²².

Courtemanche, Mgr Firmin, évêque de Fort-Jameson, Nyassa. Enfant de Saint-Pie-de-Bagot par sa naissance (1913) et de Saint-Césaire-de-Rouville par son éducation première, il fut fait Père Blanc d'Afrique en 1938 et prêtre l'année suivante. Il est ancien élève du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Pour mener le bon combat dans cette partie du Nyassa, Rome nomma au début de 1947, un jeune missionnaire de 34 ans à peine, à la charge de Préfet Apostolique. Cet apôtre souriant, au cœur d'or, à la parole de feu et à l'activité débordante, a su s'imposer à ceux qui l'ont abordé. Indigènes ou européens; païens, protestants, musulmans ou catholiques, tous sont unanimes à saluer en lui un véritable *Gentleman* dans le meilleur sens du mot. Tous l'aiment et à travers cette personnalité qui attire, ils doivent reconnaître une religion faite de joie et de paix, parce que de vérité. En mai 1953, Mgr Courtemanche devenait Vicaire Aposto-

21 — Haphaël Ouimet, *Biographies Canadiennes-françaises*, 2e édition, Montréal 1955, page 172.

22 — Raphaël Ouimet, *Biographies Canadiennes*, 1952, page 55.

lique : premier Vicaire Apostolique de Fort-Jameson. C'est le 21 septembre suivant qu'il était sacré évêque au Canada, à Saint-Hyacinthe²³.

Courtemanche, abbé Armand, né à St-Calixte, comté de Montcalm, le 16 septembre 1905, du mariage de Napoléon Courtemanche et de Céline Lacroix. En 1910, la famille vint s'établir à Saint-Laurent, près de Montréal. Cours classique au *Séminaire de Sainte-Thérèse* de 1919 à 1927. Cours de Théologie au *Grand Séminaire de Montréal* de 1927 à 1931. Ordonné prêtre le 30 mai 1931. Professeur au *Séminaire de Sainte-Thérèse* de 1931 à 1935. Etudiant à la Faculté des Sciences de l'*Université de Montréal* de 1935 à 1939, il obtient une Maîtrise-ès-Sciences. De 1939 à 1952, professeur de Physique et de Chimie au *Séminaire de Sainte-Thérèse*. En 1951, nommé curé-fondateur de la paroisse Saint-Jean-Gualbert à Laval-sur-le-Lac. En 1956, nommé curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal. En 1960, nommé aumônier du *Collège Marie-Anne* à Ahuntsic. En 1962, nommé curé de la paroisse Saint-Nicolas d'Ahuntsic²⁴.



23— Ces notes, extraites de la revue *Les Missions d'Afrique*, juillet 1953, nous ont été gracieusement fournies par le R. P. Fernand Marcoux, P.B.

24— Ces renseignements nous ont été donnés par M. le curé Courtemanche que nous remercions beaucoup.

Généalogie partielle de la famille Courtemanche

Antoine	Montréal, 26 avr. 1663	Haguin, Elisabeth	1
1—Madeleine	P.-aux-Tbles, 15 juil. 1680	Roy, Jean	
Anne	P.-aux-Tbles, 21 oct. 1686	Archambault, Laurent	
Antoine	Montréal, 8 nov. 1688	Vaudry, Marguerite	2
2—Jacques	R.-des-Prairies, 21 ja. 1725	Migeon, Anne	3
Pierre	Longue-Pte, 9 nov. 1733	Fissiau, Marie	4
Antoine	St-A., Chamb., 16 août 1752	Lacoste-Languedoc, C.	5
Barthélémy	R.-des-Prairies, 6 fév. 1741	Maillet, Marie-Joseph	6
Jean-Baptiste	Repentigny, 14 janv. 1754	Martin, Marie-Agnès	7
3—Jacques	Varenes, 5 mars 1753	Godu, Marie-Amable	
Lse-Angélique	St-Ant., Cham., 9 fév. 1768	Durocher, Olivier	
Louis	1° St-Antoine, 27 nov. 1758	Allard, Marie-Joseph	8
	2° St-Denis, 27 nov. 1775	Brault, Elisabeth	9
François	1° St-Antoine, 26 nov. 1780	Durocher, Marguerite	10
	2° St-Ours, 24 fév. 1780	Bouvier, Charlotte	10a
Jean-Baptiste	1° St-Ours, 8 fév. 1768	Bousquet, Madeleine	11
	2° Contrecoeur, 10 j. 1785	Lamoureux, Françoise	11a
Marie-Anne	St-Denis, 20 oct. 1747	Vandandaigue, André	
Jean-Marie	1° St-Charles, 7 fév. 1763	Tétreau, Marguerite	12
	2° St-Denis, 20 juin 1785	Robillard, Thérèse	12a
4—Pierre	1° Varenes, 25 nov. 1776	Girard, Madeleine	13
	2° Repentigny, 24 fév. 1794	Jannot-Belhumeur, A.	14
Louise	L'Assomption, 11 oct. 1773	Gagnon, Charles	
5—Jean-Baptiste	Verchères, 23 nov. 1795	Petit, Charlotte	
Joseph	St-Ant. Verch., 5 août 1782	Gadbois, Cécile	15
Barthélémy	Chambly, 6 août 1787	Papineau, Geneviève	
Marguerite	St-Ant. Verch., 12 juin 1782	Gadbois, Jean	
6—Joseph	St-A. Chambly, 4 juin 1764	Catudas, Charlotte	16
Antoine	St-A. Chambly, 16 juin 1766	Coiteux, Marie	17
Amable	St-A. Chambly, 3 août 1767	Riendeau, Anne	18
Jean-Baptiste	Contrecoeur, 31 juil. 1780	Giard, Angélique	19
7—Barthélémy	St-Louis, Mo., 22 jan. 1799	Lafontaine, Angélique	
Joseph	St-Roch-Ach., 15 fév. 1791	Gervais, Marie-Anne	
Marie-Anne	St-Roch-Ach., 22 sep. 1788	Boisseau, Joseph	
Louise	St-Roch-Ach., 5 fév. 1787	Mongeon, Henri	
Pierre	St-Ant. Verch., 30 jan. 1804	Gadbois, Marie	
8—Hyacinthe	St-Ant. Verch., 13 jan. 1797	Maillet, Marie-Jos.	20
Marie-Joseph	St-Denis, 3 fév. 1783	Dubreuil, Augustin	
Jacques	St-Denis, 20 sept. 1790	Bousquet, Judith	21
Joseph	St-Ours, 7 fév. 1791	Giard, Catherine	
9—Jean-Baptiste	St-Ours, 21 oct. 1805	Letarte, Lse-Adélaïde	22
10—Jean-Baptiste	1° Contreco., 31 juil. 1797	Bourré, Marg.	
	2° St-Ant. Ver., 7 jan. 1817	St-Onge, Marg.	
10a—Antoine	St-Ours, 3 oct. 1814	Dufault, Marthe	23
11—Jean-Baptiste	St-Ant. Verch., 11 juil. 1796	Normandeau, Joseph	23a
11a—Jean-Marie	Verchères, 7 oct. 1816	Guertin, Anne	
Madeleine	St-Ant. Verch., 27 oct. 1806	Sicard, Antoine	

12—Geneviève Jean-Baptiste	St-Ant. Verch., 31 jan. 1791 Les Cèdres, 2 juil. 1798	Cormier, Félix Cayette, Véronique	
12a—Ursule	t-Ant. Verch., 11 oct. 1802	Baillargeon, Louis	
13—Joseph Louis-Barthélémy	L'Assomption, 1 fév. 1814 1° St-Roch-A., 9 jan. 1815 2° St-Lin, 21 mai 1849	Houle, Marg. Douyet, Anne Bouffard, Marcelline	24 25
Pierre-Amable	1° St-Roch, 23 nov. 1801 2° St-Roch, 3 mars 1851	Julet-Laverdure, L. Soumis, Thérèse	26
14—Alexis	St-Roch-Ach., 17 nov. 1821	Maillou, Scholastique	
15—Jean	Chambly, 15 sept. 1808	Robert, Elisabeth	
16—Jean-Baptiste	St-Luc, 25 jan. 1808	Patenaude, Marie	27
17—Amable Antoine Jean-Baptiste Marie-Joseph Suzanne Ursule	St-Ant. Verch., 10 oct. 1803 St-Charles, 15 fév. 1802 St-Antoine, 12 jan. 1795 St-Antoine, 16 jan. 1801 St-Antoine, 17 jan. 1791 St-Antoine, 11 fév. 1795	Daviau, Angélique Authier, M.-Amable Dumas, Joseph Giard, Joseph Duhamel, François Beaugis, Paul	28 29
18—Barthélémy Marie-Anne Joseph Marie-Joseph Marguerite Suzanne	Chambly, 11 sept. 1797 Longueuil, 5 nov. 1804 Chambly, 19 oct. 1801 Varennes, 27 sept. 1790 Chambly, 30 sept. 1799 Chambly, 26 oct. 1801	Ménard, Anne Charron, Joseph Benjamin, Jeannette Dufault, Antoine Ménard, Jean Bombardier, André	30 31
19—Olivier	1° St-J.-Bte, 7 fév. 1832 2° St-Césaire, 11 juil. 1836	Pépin, Céleste Gabricot, Anne	32
20—Julie Thérèse	St-Antoine, 11 oct. 1830 St-Antoine, 17 janv. 1826	Fecteau, Flavien Corbeil, Pierre	
21—Marie-Joseph Michel	St-Charles, 12 janv. 1836 St-Charles, 5 fév. 1828	Bissonnet, Jérôme Fugère, Marie	33
22—Louis	St-Ours, 20 oct. 1835	Fontaine, Angélique	
23—Honoré Georges	1° St-Luc, 25 août 1845 2° Iberville, 15 oct. 1849 Iberville, 20 janv. 1846	Ménard, Adélaïde Dubois, Désanges Dozois, Marguerite	
23a—J.-B. Chas	St-Ant. Verch., 26 jan. 1829	Doyon, Domithilde	
24—Marcelline Joseph	St-Roch-Ach., 27 juin 1842 Mascouche, 3 fév. 1852	Provençal, Charles Pigeon, Marguerite	34
25—Louis Edouard Joseph	St-Lin, 26 août 1839 St-Lin, 14 oct. 1845 St-Lin, 15 janv. 1850	Julept-Laverdure, M. Masson, Marguerite Contant, Joséphine	35
26—Pierre-Amable Jean-Baptiste Joseph Julie Madeleine Sophie	1° St-Roch, 9 jan. 1826 2° St-Lin, 10 oct. 1868 St-Roch, 20 oct. 1857 1° St-Roch, 2 mars 1840 2° St-Lin, 4 fév. 1851 St-Roch, 22 nov. 1830 St-Roch, 22 nov. 1830 St-Roch, 15 nov. 1830	Lepage, Madeleine Fournier, Geneviève Pichet, Olive Mailloux-Larose, Agathe Beaudoin, M.-Adèle Martel, Antoine Rinfret, Pierre Desjardins, Dominique	36
27—Jean-Baptiste Julie	1° Chambly, 12 nov. 1850 2° St-Mathias, 12 avr. 1869 1° Chambly, 26 oct. 1839 2° St-Jn-Iberv., 21 sep. 1868	Fortis, Marie-Zoé Champagne, Lucie Senay, François-Xavier Trudeau, Antoine	37

BIOGRAPHIE GENEALOGIQUE

DE LA

FAMILLE COURTEMANCHE

1663-1893

PAR LE

Revd JOSEPH ISRAEL COURTEMANCHE

Curé de St-Roch de Richelieu, P.Q.

" Forsan et haec olim meminisse Juvabit
" Peut-être leur fera-t-il plaisir de se
" rappeler ces choses-là un jour."

VINDICE.



MONTREAL

LEBLANC & CIE, IMPRINEURS-LITHOGRAPHES

30 rue St-Gabriel.

1895



Marie	Chambly, 26 fév. 1827	Dame, Louis	
Pierre	Chambly, 26 sept. 1843	Robert, Elmire	
Sophie	Chambly, 23 sept. 1834	Boucher, Charles	
28—Isidore	St-Ant. Verch., 8 oct. 1839	Bluteau, Sophie	
29—Joseph	1° St-Antoine, 16 août 1819	Elie-Breton, Marie	38
	2° St-Antoine, 16 juil. 1827	Langlois, Emilie	39
Josephte	St-Marc, 12 janv. 1836	Casavant, Joseph	
Marie	St-Marc, 18 août 1823	Chagnon, Jean	
Pierre	St-Damase, 6 oct. 1835	Durocher, Emérence	
Sophie	St-Marc, 14 oct. 1834	Ménard, François	
30—Alexis	Iberville, 14 fév. 1825	Boivin, M.-Amable	40
Barthélémy	St-Luc, 8 oct. 1822	Morin, Anne	
Joseph	St-Luc, 4 juin 1821	Laurent, Esther	
Rose	St-Luc, 5 nov. 1821	Laurent, Joseph	
31—Jean-Baptiste	Iberville, 11 nov. 1841	Langevin, Marie	
33—Michel	St-Dominique, 14 juin 1858	Payan, Euphémie	
34—Cléophas	St-Roch-Ach., 30 juin 1880	Saulnier, Délia	
Urgel	Mascouche, 30 juin 1885	Allard, Angéline	
35—Polycarpe	St-Calixte, 9 janv. 1877	Wouff, Mélina	41
Louis	St-Calixte, 15 mai 1871	Vinet, Exilda	42
36—Alfred	St-Lin, 25 avr. 1892	Brunet, Caroline	
Georges	St-Lin, 6 juil. 1875	Corbeil, Alice	43
37—Marie-Zoé	Chambly, 11 juil. 1871	Goyet, Jean-Olivier	
38—Joseph	St-Ant. Verch., 20 juin 1843	Leclerc, Geneviève	
39—Trefflé	St-Damase, 6 juin 1853	Dupont, Elmire	
40—Louis	Henryville, 18 janv. 1858	Messier, Rosalie	
41—Marcel	Mascouche, 10 juil. 1911	Maisonneuve, Anne	44
42—Louis	St-Calixte, 14 juil. 1903	Lacroix, Céline ¹	
43—Damase	St-Lin, 21 oct. 1913	Duprat, Brigitte	
44—Roméo	Mascouche, 22 avr. 1946	Duval, Marie-Paule	

R. P. ANTONIN LOISELLE, O.P., (26)

R. F. LUCIEN RIVEST, C.S.V., (1125)

ROLAND-J. AUGER, (253)

1 — Parents de M. l'abbé Armand Courtemanche, curé-fondateur de la paroisse Saint-Jean-Gualbert, à Laval-sur-le-Lac.

CHAPITRE HUIT

Essai chronologique sur René Cuillerier

De tous les passagers du *Saint-André* pour Villemarie en 1659 c'est assurément René Cuillerier, l'ancêtre de toutes les familles Cuillerier et Cuerrier du Canada, qui a laissé le plus de traces dans nos archives. Aussi, nous avons pensé lui rendre hommage en consacrant ce chapitre à ses nombreuses activités.

1659 — 8 juin, engagement à Jeanne Mance pour l'Hôtel-Dieu de Montréal, greffe Cherbonnier (*Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, VI, p. 388).

1659 — Mentionné dans l'étude de Massicotte sur les premiers colons de Montréal (*Bulletin des Recherches Historiques*, tome 33, p. 379).

1661 — Capturé par les Iroquois. (Sur cet épisode de sa vie voir Faillon, *Histoire d'Une Colonie*, tome II, pp. 505, 507-511, et 514).

1666 — Mentionné au recensement de 1666, à Montréal, voisin de Mathurin Jousset dit LaLouaire et de Marguerite Rebour, veuve de Pierre Reguindeau (éd. Roy, *Rapport de l'Archiviste de la Province*, 1935-36, page 115).

1667 — Mentionné au recensement de 1667, à Montréal (Sulte, *Histoire des Canadiens*, tome IV, p. 75c.).

1669 — 10 sept. vente à Nicolas Moisan (gr. Basset).

1670 — 11 mai, échange avec Louis Hommo (gr. Basset).

1671 — 26 sept. plaide contre Jean Milot et lui demande 250 livres pour un taureau et une vache estropiés par un cochon (*Registres du Bail-liage de Montréal*, fo. 88 et 113).

1672 — 21 février, bail à rente à Jean Fournier (gr. Basset).

1672 — 26 mai, obligation de Louis Hommo (gr. Basset).

1672 — 15 août, vente de concession à Pierre Mallet (gr. Basset).

1673 — 5 décembre, cotté à 5 livres au rôle des habitants de Montréal (*Bulletin des Recherches Historiques*, 1926, page 272).

1674 — 4 septembre, nommé gardien des biens du Sr Brucy, saisis par autorité de justice (*Conseil Souverain*, tome I, page 833).

1674 — Témoin dans l'affaire Lafrenaye de Brucy (*Cahiers des Dix*, tome VII, page 148).

1674 — 24 mai, marché d'un boeuf avec Jean Fournier (gr. Basset).

1674 — 19 juin, dépositaire, avec le sieur de St-Michel, des denrées et effets d'Antoine de la Fresnaye, écuyer, sieur de Brucy, détenu en prison, lesquels deniers et meubles pour estre transportez par eux si besoin est à Lachine et Montréal ou autres lieux pour en faire la vente le plus avantageusement que faire se pourra au plus offrant et dernier enchérisseur (*Conseil Souverain*, tome I, page 812).

1674 — 15 juillet, marché avec les sieurs de St-Michel et François Fournier (gr. Adhémar).

1674 — 22 octobre, est interrogé dans l'affaire de LaFresnaye de Brucy (*Conseil Souverain*, tome I, page 873).

1674 — 15 et 16 novembre, procès-verbal des biens et effets rendus au Sr de Brucy par les sieurs de Chailly, St-Michel et Cuillerier (gr. Basset).

1675 — est choisi premier marguillier de Lachine (Faillon, *Histoire d'Une Colonie*, tome III, page 357).

1675 — 30 janvier, est poursuivi par le nommé Lenoir-Rolland pour dix minots de blé (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 174).

1675 — 12 avril, cession et transport aux Seigneurs de Montréal (gr. Basset).

1675 — 9 juillet, jugement arbitral contre Jean Milot et René Cuillerier (*Registres du Tabellionage de Montréal*, page 159).

1675 — 25 août, quittance d'Urbain Baudreau dit Graveline (gr. Basset).

1675 — 27 août, poursuit Pierre Gaudin au sujet d'un marché pour la chapelle de Lachine (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 188).

1675 — 15 septembre, marché avec Honoré Danny dit Tourangeau (gr. Basset).

1675 — 3 décembre, vente d'emplacement par Jean-Bte Gadoys (gr. Basset).

1676 — 13 septembre, vente de concession par Jean Brillaud dit Labonté (gr. Basset).

1676 — 19 décembre, prend une part active dans l'affaire du scandale causé durant la grand-messe à Montréal par le nommé Lenoir-Rolland (*Conseil Souverain*, tome II, pp. 99, 102, 104 et 123).

1677 — 1 mai, vente à monsieur de LaSalle (gr. Basset).

1677 — 24 mai, dénonciation contre le sieur de Brucy au sujet de la traite de boissons avec les sauvages (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1677 — 27 juin, requête de Jean Milot se plaignant de la destruction par le feu mis à un meulon de foin par une personne que le nommé René Cuillerier ne veut pas dénoncer, (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1678 — Janvier, concession pour le sieur René Cuillerier (*Registres du Tabellionage de Montréal*, fo. 167).

1678 — 24 janvier, contrat de constitution par les seigneurs de Montréal au profit de René Cuillierier (gr. Cabazié).

1678 — 24 janvier, constitution de rente annuelle de la somme de 70 livres par Messieurs du Séminaire de Montréal à René Cuillierier demeurant en l'île de Montréal au lieu dit de Lachine (gr. Maugue).

1678 — 19 juillet, poursuit en justice Abraham Bouat pour une somme de 124 livres en travaux (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 272).

1678 — 9 août, déclaration d'André Rapin et de Chadouteau pour René Cuillierier (gr. Cabazié).

1678 — 28 août, se fait payer la somme de 852 livres à lui dû par le sieur Cavalier de LaSalle (*Conseil Souverain*, tome II, pp. 333-334).

1679 — 9 septembre, présent lors de l'inventaire des pelleteries de Louis de LaSalle (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1680 — 14 mars, concession pour Isaac Nafrechoux avec transport d'un arpent de front au Sr. Cuillierier (*Registres du Tabellionage de Montréal*, fo. 190).

1680 — 20 mars, est poursuivi par Jean Martinet pour 90 minots de blé (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 305).

1680 — 9 avril, est aussi poursuivi par Jean Bazot pour 90 minots de blé (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 334).

1680 — 20 juin, « lieu appelé les Argoulllets vers la rivière St-Pierre où se sont établis en 1660 quelques pionniers (...) ont dit savoir René Cuillierier que led. Sr. de Maisonneuve etc., etc. » (cf. Ordonnance de M. Duchesneau contre Estienne Campot habitant de l'île de Montréal, dans P.-G. Roy, *Ordonnances, Commissions des Gouverneurs et Intendants de la Nouvelle-France*, 1639-1706, tome I, page 269).

1681 — 15 mars, poursuivi par Jean Martinet au sujet de sommes saisies en faveur de la succession de Jean Cavalier (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 388).

1681 — Mentionné au fief Verdun lors du recensement entre Louis Fortier et Claude Césire; il possédait 6 fusils, 1 pistolet, 6 bêtes à cornes, et 32 arpents en valeur, (Sulte, *Histoire des Canadiens*, tome V, p. 70a).

1681 — Traiteur et trafiquant (*Les Cahiers des Dix*, tome VI, page 134-135).

1681 — 11 août, congé de Robert Cavalier, sieur de LaSalle par René Cuillierier (gr. Maugue).

1682 — 10 mars, rétrocession entre René Cuillierier, marchand, et Jean Fournier, laboureur de Lachine, d'une habitation de 3 arpents de large sur 30 de profondeur (gr. Maugue).

1682 — 30 avril, échange entre René Cuillierier et Louis Fortier (gr. Cabazié).

1682 — 23 mai, concession aux héritiers de défunt Ptolémée servant au sieur Cuillierier (gr. Cabazié).

1682 — 28 juillet, poursuit en justice le nommé Thomas Dupuy pour une somme de 12 livres (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 23).

1682 — 20 octobre, dépose dans l'affaire d'injures et assaut faits par

le nommé de Vauchy contre la personne de Pierre Cabazié sergent huissier (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1683 — 16 janvier, quittance de Grandmaison par le Sr. Cuillerier (gr. Cabazié).

1683 — 30 avril, échange entre Louis Fortier et René Cuillerier par lequel led. Fortier cède une habitation de 60 arpents sur le bord de l'escor de la grande Rivière et led. Cuillerier cède une habitation de 90 arpents à Lachine (gr. Maugue).

1683 — 6 septembre, vente d'un emplacement en la commune de Montréal à Jacques Cauchois (gr. Maugue).

1684 — 1 février, quittance à M. Ranuyer, économe du Séminaire de Montréal, pour 200 livres sur montant d'une rente (gr. Maugue).

1684 — 14 mars, oblige Jean Fournier à déclarer les moyens qu'il emploierait pour inquiéter les héritiers du demandeur après son décès (*Registres du Bailliage de Montréal*, folios 226, 234 et 238).

1684 — 17 mars, poursuit Julien Talua pour réparations d'injures devant une foule (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 228).

1684 — 17 avril, est du nombre de ceux qui ont esté vollez par certaines personnes travesties en sauvages et courant nuictamment les rues de Montréal et les grands chemins des environs (*Conseil Souverain*, tome II, p. 947).

1684 — 15 mai, vente d'une maison et emplacement rue Notre-Dame par Jean Augé dit Baron et Louise Grisard (gr. Cabazié, et *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, tome XI, p. 222).

1684 — 26 septembre, dépose dans l'affaire Daveau dit Boutentrin contre Moufflet dit Champagne pour menaces d'assassinat (*Documents judiciaires de Montréal*).

1684 — 21 octobre, constitution de rente par le Sr. Pierre Chartier en faveur du Sr. Cuillerier (gr. Basset).

1685 — 7 février, créancier de Julien Talua dit Vendamont (gr. Bourguine).

1685 — 19 février, constitution de rente de 5 livres par Mathurin Jousset et Catherine Lottière, sa femme, en faveur de René Cuillerier, marchand (gr. Bourguine).

1686 — Interprète auprès des autorités militaires et civiles (*Mémoires de la Société Royale du Canada*, 1933, page 116).

1686 — 24 janvier, constitution de rente et vente de 200 livres par les Seigneurs de Montréal à René Cuillerier, marchand de Lachine (gr. Bourguine).

1686 — 15 mars, vente d'un emplacement rue St-Paul par François Pougnet (gr. Bourguine).

1686 — 4 avril, confronté avec Aubuchon fils dans l'affaire du meurtre de Jean Aubuchon dit Lespérance, père, (*Conseil Souverain*, tome III, page 292).

1686 — 19 juillet, marché entre lui et Estienne Campot pour la construction d'une cheminée au logis que led. Cuillerier a acquis du nommé Pougnet (gr. Bourguine).

1686 — 26 septembre, constitution de rente par Louis Fortin dit Lagrandeur (gr. Basset).

1686 — 12 octobre, constitution de rente par Pierre Boucher (gr. Basset).

1687 — 16 janvier, vente de maison et terre par Simon Guillory (gr. Basset).

1687 — 22 janvier, achète partie du terrain de Simon Guillory, rue St-Paul, à Montréal (*Mémoires de la Société Historique de Montréal*, tome XI, p. 39).

1687 — 15 mars, contrat et quittance de 30 livres de rente de Simon Guillory et de défunt Jean Aubuchon, et rachat par René Cuillierier envers les héritiers dud. Aubuchon, (gr. Maugue).

1687 — 9 mai, vente par Louis Duplais (gr. Adhémar).

1687 — 21 août, obligation du sieur de La Durantaye (gr. Adhémar).

1687 — 15 octobre, constitution de rente par le sieur Bourguine (gr. Basset).

1687 — 28 novembre, concession d'une commune pour faire paître les bestiaux par les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal à différents habitants de Lachine dont René Cuillierier (gr. Pottier).

1688 — 24 février, obligation du sieur Quenneville (gr. Adhémar).

1689 — 3 février, transaction avec Pierre Tabault dit le Petit Lèveillé au sujet des affaires concernant les mineurs de défunt Jean Lalonde (gr. Pottier).

1689 — 28 février, constitution de rente par Jean Nepveu et Catherine Godin, sa femme, à percevoir sur une concession de 60 arpents et provenant de la communauté qui a été entre Catherine Godin et feu Louis Fortin, son premier mari (gr. Pottier).

1689 — 23 avril, constitution de rente pour 266 livres par les dames religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour les enfants mineurs de feu Jean de Lalonde dit Lespérance, représentés par René Cuillierier, bourgeois de Montréal (gr. Pottier).

1689 — 23 avril, concession par le Séminaire d'une terre sur le côté de la rivière St-Pierre (gr. Pottier).

1689 — 26 mai, convention entre Joseph LePrieur, huissier audien-cier de Québec, et Jean Fournier de Montréal pour toutes les prétentions que led. Fournier aurait à l'encontre de René Cuillierier, marchand de Villemarie (gr. Maugue).

1689 — 6 juin, vente d'une habitation à Lachine, de 120 arpents en superficie, par Louis Fortier de Lachine (gr. Bourguine).

1689 — 8 juin, obligation par Charles Brouillart, de Montréal, pour 169 livres pour hardes et avances faites suivant le compte fait (Bourguine).

1689 — 27 juin, titre-nouvel par Antoine Adhémar à René Cuillierier (gr. Bourguine).

1689 — 20 juillet, constitution de rente de 70 livres (annuelle et perpétuelle) par Dominique de Lamothe et Marie Alix de la Feuillée, son épouse, (gr. Bourguine).

1689 — 28 juillet, compte arrêté entre les sieurs Cuillerier et Descarris (gr. Adhémar).

1689 — 29 juillet, constitution de rente de 25 livres (annuelle et perpétuelle) par Paul Desmarais et Marie Tétreau, sa femme, (gr. Bourguine).

1689 — 30 juillet, constitution de rente par Pierre Chantereau au sieur Cuillerier, (gr. Adhémar).

1689 — 24 août, bail à loyer pour trois années d'une maison rue St-Paul à François Guilmot, de Lachine, (gr. Bourguine).

1689 — 9 septembre, partage entre Charles de Couagne et René Cuillerier, faisant pour M. Deladurantaye et François Aupain et René Couillart, de certaines marchandises appartenant à lad. société qui fut entr'eux (gr. Bourguine).

1689 — 13 septembre, bail à ferme à partir du premier octobre prochain jusqu'à la fin de juin de l'année prochaine, d'une maison rue St-Paul à François Couturier (gr. Maugue).

1690 — René Cuillerier obtient par échange une partie d'un terrain sur les remparts. Les seigneurs lui ont retiré ce terrain en 1699, (*Mémoires de la Société Historique de Montréal*, tome XI, page 209).

1690 — 5 janvier, obligation par Mathurin Rouillé, Philibert Roy, Nicolas Barbier, et Jean Charron, à René Cuillerier marchand de Lachine pour 500 livres pour prêt d'argent fait (gr. Bourguine).

1690 — 23 février, bail à ferme aux sieurs Cardinal et Ranger dit Laviolette (gr. Adhémar).

1690 — 2 avril, conventions entre Pierre Cardinal et Hubert Ranger, et René Cuillerier, de Lachine, au sujet de la vente d'une concession à Lachine qui fut prise conjointement à titre de ferme par lesd. Cardinal et Ranger, (gr. Bourguine).

1690 — 22 juin, quittance par Louis LeComte-Dupré (gr. Maugue).

1690 — 25 juillet, marché avec Jean Mars, maçon, pour la construction d'une cheminée à chaux, (gr. Bourguine).

1690 — 25 juillet, échange avec Michel LeBlond dit le Picard (gr. Bourguine).

1690 — 2 août, transport par Louis Loisel et uxor aux sieurs de Couagne et Cuillerier (gr. Adhémar).

1690 — 7 août, concession d'un petit reste de terre par les seigneurs de Montréal, (gr. Bourguine).

1690 — 12 septembre, vente d'un morceau de terre par Charles de Couagne, (gr. Maugue).

1690 — 15 septembre, convention entre René Cuillerier et Thomas Mounier par lequel led. Mounier a cédé et abandonné tous ses biens et effets tant argent que marchandises et dettes actives aud. Cuillerier qui, pour sa part, s'engage à le nourrir, loger pour le reste de ses jours (gr. Bourguine).

1690 — 15 septembre, vente du Sr Bourguine et uxor à René Cuillerier (gr. Adhémar).

1690 — 28 septembre, accord entre Pierre Tabaut et Marie Barbary, sa femme, portant décharge au sieur Cuillierier, (gr. Adhémar).

1690 — 11 octobre, bail de maison à François Charron de la Barre, (gr. Adhémar).

1690 — 2 novembre, société entre les sieurs René Cuillierier et Hilaire Bourguine, (gr. Adhémar).

1690 — 17 décembre, transport par le sieur Cuillierier à Jean-Baptiste Migeon de Branssat, (gr. Adhémar).

1691 — 13 mars, certificat du Sr. Dumesnil donnant le détail des mauvais traitements infligés par le nommé Robillard au nommé Garigue (...) dépositions du Sr René Cuillierier, marchand (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1691 — 13 mars, dépose dans l'affaire de Claude Garigue contre le nommé Lenoir-Rolland « pour assaut et batterie sur sa personne » (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1691 — 7 mai, annulation de société entre Hilaire Bourguine et René Cuillierier, (gr. Rageot).

1691 — 6 juin, achète le terrain d'Hilaire Bourguine angle des rues St-Paul et St-Nicolas, à Montréal, (*Mémoires de la Société Historique de Montréal*, tome XI, page 154).

1691 — 12 juin, gagne un procès par défaut contre Paul Aguenier (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 247).

1691 — 2 septembre, obligation de Jean-Bte et Pierre Charly au sieur René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1691 — 12 septembre, constitution de rente par madame Dumesny, veuve du Sr. St-Onge, (gr. Adhémar).

1691 — 30 septembre, compromis entre Thomas Mousnier et René Cuillierier (gr. Adhémar).

1691 — 30 octobre, intente un procès contre René Orieux pour une somme de 20 livres, 10 sols, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 335).

1691 — 10 novembre, conventions entre Mary Barbary, René Cuillierier, Guillaume Lalonde et Guillaume Daoust, (gr Adhémar).

1691 — 13 novembre, saisie de grains par René Cuillierier sur Claude Garigue (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 344).

1691 — 7 décembre, cassation d'échange entre Gabriel Cardinal et le sieur Cuillierier, (gr. Adhémar).

1692 — 14 janvier, témoigne en faveur d'Etienne Alton, épouse de Claude Garigue au sujet d'une séparation de corps pour mauvais traitements (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1692 — 26 février, gagne par défaut un procès intenté contre Paul Desmarez (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 415).

1692 — 26 février, gagne par défaut de comparution une action intentée contre François Brunet, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 415 et 426).

1692 — 27 février, bail à loyer d'une maison sise rue St-Paul à Jean Saviot dit Lavergne, gr. Maugue).

1692 — 26 mars, constitution de rente par les sieurs Mathurin Rouillard, Philippe Roy et Jean Coron, en faveur de René Cuillerier, (gr. Adhémar).

1692 — 8 avril, quittance de Claude Garigue, (gr. Adhémar).

1692 — 6 juin, vente à Pierre Le Verrier, (gr. Adhémar).

1692 — 30 juin, interrogé lors de l'enquête faite à la demande du Sr. de Couagne contre certaines réclamations faites par le nommé Chagnon concernant la succession de défunt François Pougnet, (*Documents Judiciaires*).

1692 — 18 juillet, constitution de M. Lamotte, Sr. de Lucière, (gr. Adhémar).

1692 — 2 septembre, est demandeur contre Jean Dedieu d'une somme de 390 livres, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 548).

1692 — 26 septembre, contrat d'un banc d'église, (gr. Adhémar).

1692 — 6 octobre, avec d'autres marchands, il s'oppose au départ pour la France de François Mingault et de son épouse, à cause des sommes dues par ce couple, (*Conseil Souverain*, tome III, pp. 683, 735, 769-772).

1692 — 28 octobre, marché avec André Foran, (gr. Adhémar).

1692 — 16 novembre, marché entre Jean Cousineau, François Martin et René Cuillerier, (gr. Adhémar).

1693 — 6 janvier, vente et bail à rente à Jean Cousineau et son épouse, (gr. Adhémar).

1693 — 31 mars, concession de M^{re} Dollier de Casson, (gr. Adhémar).

1693 — 6 mai, est assigné dans l'affaire du curé Remy contre J.-B. Potier, son serviteur pour menaces et injures (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1693 — 9 juin, obligation de Nicolas Desroches, (gr. Adhémar).

1693 — 23 juin, est demandeur d'une somme de 25 livres contre Paul Desmarez (*Registre du Bailliage de Montréal*, fo. 705 et 710).

1693 — 23 juin, bail à loyer à M. Boudor, (gr. Basset).

1693 — 20 juillet, vente d'une terre par Claude Robillard, (gr. Adhémar).

1693 — 4 septembre, vente de maison au sieur de Coulonges, (gr. Basset).

1693 — 11 septembre, procureur de J.-Bte Beauvais, (gr. Adhémar).

1693 — 19 septembre, obtient jugement contre Desmarets et Marie Tétreau, sa femme, (*Documents Judiciaires de Montréal*).

1693 — 20 octobre, assiste au partage des frères et soeurs Beauvais en sa qualité de procureur de Jean-Bte Beauvais, (gr. Adhémar).

1693 — 6 novembre, comparaît devant le Conseil dans l'affaire Morel de la Durantaye et René Fezeret au sujet d'une somme de 299 livres, 14 sols, (*Conseil Souverain*, tome III, pp. 789-792).

1693 — 9 décembre, est poursuivi par Claude Robillard au sujet d'une vente de terre, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 27).

1694 — 20 janvier, transport par Gédéon de Catalogne à Charles de Couagne et René Cuillerier, (gr. Adhémar).

- 1694 — 30 janvier, ratification d'une vente, (gr. Adhémar).
- 1694 — 3 septembre, poursuit Jean Paquet pour une somme 100 livres, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 153).
- 1694 — 18 octobre, obligation de Guillaume Daoust, (gr. Adhémar).
- 1695 — 16 janvier, certificat de marché entre les sieurs Bigras, Des-taillis et Cuillierier, (gr. Adhémar).
- 1695 — 15 février, quittance au sieur Dupré, (gr. Adhémar).
- 1695 — 23 mars, procès-verbal de bornage d'un lopin de terre, rue St-Paul, (gr. Adhémar).
- 1695 — 26 mars, obligation par Madeleine de St-Jean, épouse de François Lavallée, pour une somme de 270 livres pour pension et nourriture, (gr. Maugue).
- 1695 — 16 avril, constitution de dot par le Sr Cullerier et son épouse à leur fille Anne, et réception de cette dernière au Monastère de l'Hôpital, (gr. Adhémar).
- 1695 — 12 mai, dépose dans l'opposition à la délivrance des deniers provenant de la vente des biens criés de Mathurin Langevin-Lacroix et de Thérèse Montpellier, sa femme, à la requête du Sr. Charles de Couagne, (*Documents Judiciaires de Montréal*).
- 1695 — 9 août, intente une poursuite contre Etienne Trutteau au sujet d'un arpent de terre vendu, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 304, 307-308).
- 1695 — 18 août, vente de Jacques Cauchois, (gr. Adhémar).
- 1695 — 26 août, quittance de Louis Descarris, (gr. Adhémar).
- 1695 — 29 août, achète un terrain rue St-Sacrement, à Montréal, des héritiers de Robert Cavelier, (*Mémoires de la Société Historique de Montréal*, vol. XI, p. 139).
- 1695 — 17 septembre, accord entre Barbe Poisson, veuve Gabriel Celles dit Duclos, (gr. Adhémar).
- 1695 — 6 décembre, ordre d'assigner René Cuillierier pour être interrogé sur les charges portées contre lui, (*Documents Judiciaires de Montréal*).
- 1695 — 22 décembre sentence contre Dechaume qui a juré le nom de Dieu et contre René Cuillierier, sa femme, son fils, le Sr. Nolan et Jean-Bte Beauvais qui l'ont entendu jurer, (*Documents Judiciaires de Montréal*).
- 1696 — 12 mars, bail de la métairie des Sts-Anges, à Lachine, à Jacques Lanctier, (gr. Adhémar).
- 1696 — 6 avril, action contre Pierre Patenostre pour une paire de souliers de femme, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 398).
- 1696 — 26 avril, procuration à Marie Lucault, sa femme, (gr. Adhémar).
- 1696 — 22 mai, vente à Jean Cuillierier, son fils, (gf. Adhémar).
- 1696 — 22 mai, vente à Pierre Lamoureux de St-Germain, (gr. Adhémar).

1696 — 30 juin, vente de terre sur le côteau St-Pierre de 60 arpents à Jean Cuillierier, son fils, (gr. Pottier).

1696 — 31 août, vente à Raphaël Beauvais en sa qualité de procureur de Jean-Bte Beauvais retenu à Michillimakinac, (gr. Adhémar).

1696 — 23 octobre, est obligé de poursuivre Louis d'Ailleboust de Coulonges pour la somme de 3,500 livres au sujet de la vente du 4 septembre 1683, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 489-490).

1696 — 3 novembre, vente à Paul Le Moynes de Maricour, (gr. Adhémar).

1696 — 4 décembre, intéressé dans le procès des marchands Charles de Couagne et Nicolas Pinault, (*Conseil Souverain*, tome IV, pp. 59-60).

1696 — 4 décembre, vente à Marie-Barbe Jetté, épouse de Nicolas Demers, (gr. Adhémar).

1697 — 11 février, constitution de rente par Jean Quesneville, (gr. Adhémar).

1697 — 7 mars, déclaration de Jean Cuillierier à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1697 — 8 mars, quittance à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1697 — 9 mars, vente à Jean Cuillierier d'une concession à Lachine, (gr. Adhémar).

1697 — 14 mars, vente de François Charron à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1697 — 18 juin, action contre Françoise Devauchy pour un montant de 5 livres au sujet de 2 douzaines de « battefeus ». (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 582).

1697 — 5 novembre, constitution de rente par Léonard Chaigneau, p.s.s. en faveur de René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1698 — 28 janvier, indemnité par M. Cuillierier pour Mlle Closse envers les Religieuses Hospitalières, (gr. Adhémar).

1698 — 6 mars, acte portant décharge de 3 livres de cens dûs par René Cuillierier, père, chargé à René Cuillierier, fils, envers messieurs du Séminaire de Montréal, (gr. Pottier).

1698 — 13 mai, concession par le Séminaire, (gr. Adhémar).

1698 — 26 mai, quittance de rachat par M. Boucher à René Cuillierier, (gr. Basset).

1698 — 15 juin, conventions entre Charles de Couagne et René Cuillierier et Marie Lucault, sa femme, (gr. Adhémar).

1698 — 10 octobre, conventions entre Charles de Couagne, René Cuillierier et Jean Sibille aussi marchand demeurant à Québec par lequel led. Sibille fournira aud. Cuillierier un pied de terre de large sur 40 pieds de profondeur d'un emplacement que possède led. Sibille en la rue St-Paul et que led. de Couagne fournira la quantité de 2 pi. de large de son emplacement qui touche à celui dud. Sibille, (gr. Pottier).

1699 — 1 février, obligation de Hubert Ranger dit Laviolette à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1699 — 11 février, obligation de René Deniau et uxor à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1699 — 17 mars, constitution de rente par René Deniau et uxor à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1699 — 27 mars, constitution de rente par Denis Brosseau à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1699 — 17 juillet, procès contre André de Vautours au sujet d'une saisie sur Mathurin Parent, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 168).

1699 — 21 août, vente de Jeanne et Anne Lecavelier à François Chorel, René Cuillierier et Jean-Bte Crevier, (gr. Adhémar).

1699 — 1er septembre, décharge d'hypothèque par le Sr. Cuillierier au Sr. de Couagne, (gr. Adhémar).

1699 — 21 septembre, vente de René Cuillierier et uxor aux seigneurs, (gr. Adhémar).

1699 — 5 octobre, bail à ferme de Catherine Tessier, veuve Vincent Dugast à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1699 — 8 novembre, obligation de Marie Moitié, veuve de Jean Magnan dit Lespérance, à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1700 — 8 janvier, vente du Sr. Cuillierier et ux, à Jeanne Renaude, veuve Jacques Vaudry, (gr. Adhémar).

1700 — 29 mars, obligation de la veuve Des Bergères à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1700 — 6 avril, procès contre Pierre Gareau pour location de maison (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 291).

1700 — 27 octobre, mêlé dans l'affaire de saisie de pelleteries de Louis de Laporte de Louvigny, capitaine d'une cie du détachement de la Marine, (*Conseil Souverain*, vol. IV, pp. 500-502).

1700 — 3 novembre, vente de droits successifs par Michel Leblond et ux, à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1701 — mention de René Cuillierier comme marguillier de Lachine, (*Histoire de la Congrégation Notre-Dame*, vol. III, p. 44).

1701 — 11 avril, contrat de banc dans l'église des saints Anges de Lachine accordé par Pierre Rémy curé à plusieurs paroissiens, dont René Cuillierier, (gr. Pottier).

1701 — 12 juillet, en procès contre Jacques Goguet au sujet d'intérêts sur obligation au montant de 50 livres, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 496).

1701 — 12 juillet, défaut accordé à René Cuillierier contre Hubert Ranger au sujet d'intérêts sur une obligation de 180 livres, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 496 et 507).

1701 — 25 juillet, vente de René Cuillierier et ux, à Jean Cuillierier, fils, (gr. Adhémar).

1701 — 11 septembre, concession du Sr. de la Salle à René Cuillierier, (gr. Adhémar).

1702 — 10 mars, René Cuillierier est poursuivi par François Bory, qui demande d'être reçu en majorité d'âge pour exiger du défendeur reddi-

tions des biens de feu Laurent Bory, son père, (*Registres du Bailliage de Montréal*, fo. 610).

1702 — 15 juillet, traité pour les communes de Lachine entre René Cuillerier, père et fils, et Messire Frs de Belmont, (gr. Adhémar).

1702 — 2 octobre, quittance de René Cuillerier à Messire Frs de Belmont, p.s.s. (gr. Adhémar).

1703 — 8 octobre, poursuivi par Iacinte Oudras marchand de la ville de Lyon, (*Conseil Souverain*, IV, p. 889 et V, pp. 26s.).

1704 — 4 mai, obligation de Pierre Roy en faveur de René Cuillerier, (gr. Adhémar).

1706 — 31 janvier, abandon et délaissement par Louis d'Ailleboust à René Cuillerier, (gr. Adhémar).

1706 — 12 février, quittance de Pierre Trottier à René Cuillerier, (gr. Adhémar).

1706 — 12 février, quittance du Sr. Décary à René Cuillerier, (gr. Adhémar).

1706 — 22 février, concession à Jean Aubuchon de l'emplacement de ville joignant le sieur Cuillerier et M. de Coulonge sur la rue St-Paul, (gr. Adhémar).

1706 — 25 mai, concession par René Cuillerier à Pierre Tabaut d'une terre au coteau St-Pierre, (gr. Raimbault).

1707 — 22 février, quittance de Marie Lucault, épouse de René Cuillerier à Charles Pinardeau, (gr. Adhémar).

1708 — 24 février, intenté un procès contre Marie Godé, veuve de Couagne, pour remboursement de 121 livres en castor (*Registres des Audiences*, Montréal, fo. 222).

1708 — 15 juin, vente des Révérendes Soeurs de la Congrégation à René Cuillerier, gr. Adhémar).

1710 — 10 mai, vente de Marie Lucault, femme de René Cuillerier, à Paul d'Ailleboust, (gr. Adhémar).

1710 — 8 juillet, accord entre René Cuillerier, de Lachine, et Marguerite Mesnard, veuve Lambert Cuillerier, (gr. Lacetière, *Inventaire d'une Collection*, vol. I, p. 47).

1711 — 13 mars, quittance du Sr. Cuillerier au Sr. Dasny, (gr. Adhémar).

1712 — 13 mars, quittance de René Cuillerier à Honoré Dupuy, (gr. Adhémar).

1712 — 22 mars, testament de René Cuillerier (acte reproduit en appendice à la fin du présente chapitre).

1712 — 18 avril, concession de 40 arpents à la côte de Lachine par le Séminaire en faveur de René Cuillerier, (gr. Raimbault).

1713 — 26 novembre, quittance de Pierre Trottier-Désaulniers, agissant pour René Cuillerier à Pierre Brousseau, (gr. Adhémar).

1716 — décès du sieur Cuillerier.

1716 — 16 janvier, inventaire des biens (gr. J.-Bte Adhémar).

1716 — 26 janvier, clôture d'inventaire des biens de feu René Cuillerier et Marie Lucault, (gr. J.-Bte Adhémar, collection en feuilles).

1726 — 7 juin, déclaration par la veuve Cuillerier des meubles de la communauté qui a esté entre elle et son défunt mari, (gr. J. B. Adhémar).

1727 — 22 décembre, sépulture de Marie Lucault, veuve de Jean Cuillerier, à Montréal.

ROLAND-J. AUGER (253)

APPENDICE

Testament de Monsieur
Cullerier Remis en Mon
Estude Ce Jourdhuy En
vertu de Lordonnace de
Monsieur L lieut' Parti-
culier De Ce Jourdhuy
28e avril 1716

Par devant nous Michel Vilermaula Pretre Curé de la Paroisse de saint ange de lachine Ile de Montreal du Diocese de Quebec Soussigné fut present le sieur René Cuillerier natif de Verron au diocèse d'Anger et maintenant demeurant a lachine diocese de Quebec etant au lit malade Sain neanmoins d'esprit et d'entendement comme il m'est apparu et aux temoins qui ont assisté au present acte Lequel connoissant l'incertitude de la mort et desirant laisser la paix a sa famille et prevenir les differens qui pourroint naitre apres Sa mort au sujet de la succession et du partage des biens qu'il peut leur laisser, a declaré qu'il vouloit faire son testament, et sans Suggestion de personne mais de son propre mouvement nous a dicté et nommé les articles suivants.

Comme bon Chretien desirant vivre et mourir dans l'union de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine, il recommande son ame a Dieu quand elle se separera de son corps a la tres Sainte et adorable Trinité le Père le fils et le S. Esprit un seul Dieu en trois personnes: Implore l'intercession de la glorieuse Vierge Marie sa bonne Mère et avocate, celle de saint René son Patron et de tous les saints qu'il prie d'etre ses intercesseurs aupres de Dieu pour obtenir de lui remission de ses peches par les mérites de la mort et passion de J. C. son fils notre seigneur Sauveur et mediateur.

En second lieu demande tres humblement pardon a Dieu des fautes de sa vie de ses infidelités et proteste devant cette Souveraine Majesté en conserver une veritable repentir et la Coniure de vouloir accepter la (sic) sacrifice^(x) de faire en payement des dettes qu'il peut avoir contracté envers sa divine iustice, se soumettant de bon coeur aux douleurs aux souffrances et a la mort et a tout ce qu'il plaira a Dieu de lui envoyer.

(x)
de sa vie

En troisieme lieu Il demande pardon de tout son coeur a ceux qu'il auroit pu ofenser comme il par-

donne de tout Son coeur a ceux qui lui auroient pu faire de la peine se sentant par la misericorde de Dieu un coeur net et dégagé de toute peine contre le prochain, et une volonté sincère de faire du bien a tout le monde Selon son pouvoir et ses facultés.

En quatrieme Lieu ordonne que son Corps sera enterré dans la paroisse ou il plaïsa a Dieu de le retirer de ce monde, et que le jour de sa mort ou le lendemain ou le premier iour non embarassé il soit dit et célébré un Service dans la meme paroisse.

En Cinquieme Lieu il ordonne qu'avant toutes choses Ses dettes soient payées par son exécuteur testamentaire, et que le tors et le dommage quil a fait a son prochain soit réparé Si on en remarque.

En sixieme lieu Il recommande a ses Enfans la paix et l'union entreux les conjurant par tout ce quil y a de plus sacré de s'entraider, se souffrir, et de ne se donner aucune peine les uns aux autres au suiet du partage du peu de bien quil a leur laisse; comme il a toujours eu les proces en horreur, un des plus grands biens quil leur laisse en partage est cette meme aversion des proces qui sont les pertes des familles, et une source de mille pechées dont il pris la misericorde de Dieu les vouloir garantir. Il espère donc de leur bon naturel et de la son (déchiré) quils lui ont toujours fait paroître quil conserveront entre eux cette union parfaite quil a tache de leur inspirer de son vivant quils videront leurs differents d'une maniere pacifique, sans bruit sans proces sans contestation par le choix de quelques gens de biens au jugement desquels, ils se tiendront il se persuade quils feront reflexion que comme il n'y a rien de plus capable de deviser une famille et d'en faire mal penser que d'y voir les frères et les soeurs dans la discorde, de meme il n'y rien qui soit plus edifiant que de la voir unie dans les memes sentimens et conserver entreux une tranquillité qui les fait estimer de Dieu et des hommes. Pour contribuer de Sa part autant quil le pourra a cette tranquillite il a cru avant que de mourir devoir faire la déclaration Suivante, laquelle étant Sincère veritable comme faite par une personne qui va paroître devant son iuge, et par un Pere qui aime egalemeent tous ses enfans il croit et a suiet de presumer que tous et un chacun s'y tiendront Comme ils doivent S'y tenir S'il Veulent agir en en (sic) Conscience et en gens d'honneur et de probité.

Il declare donc que Joseph Leduc a receu huit cens livres du vivant de sa femme tous les travaux quil

a fait pour Moi payés a part. Michel Descari a receu deux cens livres par une quittance signée de sa femme plus une Cavale quil lui a vendu vint cinq écus du pais de plus par les mains de Henrichon la Somme de cent vingt livres Louis Descari a recue la Somme de trois milles trois cent quarante deux livres dont il a quittance. Joseph Trottier desruisseaux a receu quinze cens livres dont il a quittance. Jean Cuillierier a receu mil ecus dont il a aussi quittance. Joseph Cuillierier doit prendre mille ecus sur la terre dont il jouit presentement et doit rapporter a la masse douze cens livres Sauf a deduire ce qui a été réglé par Mons^r. l'intendant ^(x). Jean baptiste Cuillierier qui est de present au nord n'a rien receu.

(x)
Les Héritiers de Lambert Cuillierier doivent prendre mil cens (sic) sur la terre dont il jouissent et rapporter onze cens livres Sauf en deduire ce qui a été réglé par M^{ns}r l'Intendant.

René Cuillierier a receu quinze cens livres dont il a quittance. Il prie ses enfans de s'en tenir a la presente declaration et de regler Sur elle le partage de ce qui peut leur revenir. Mais il a plus suiet d'attendre de leur piété quils traiteront leur mère avec toute la tendresse respect et Cordialité dont ils seront capables que bien loin de lui faire de la paine ils la soulageront l'aideront l'honoreront et lui obeiront avec une entière soumission comme des enfans bien nés et élevés dans les Santimens du Roiaume le doivent faire: declarant me paiant a ceux qui voudroint y manquer, de la colére de Dieu et des maledictions qui tombent sur ceux qui ne S'acquittent pas de leur devoirs envers leurs pères et mères. il prie Dieu de tout son coeur de leur donner les dispositions de d'obeissance a Son egard et de S'entendre a son iugement Sur les petits differens qu'ils pourroit avoir en treux. Il declare que Sa femme a receu neuf cens livres de patrimoine quelle pourra reprendre sur la Communauté; il leur ordonne de plus de lui laisser toute la vaisselle d'argent qui se trouvera en sorte que de son vivant elle en ait la Jouissance. Et pour executer le Contenu du present testament le testateur a nommé et élu Monsieur Clairain Lieutenant d'un detachement de la marine Auquel il a donné le pouvoir d'accomplir ce present testament, Selon Sa forme et teneur, laissant entre ses mains tous ses biens meubles papiers et autres choses qui lui appartiennent pour en disposer conformément audit testaments quil veut etre sa dernière volonte revoquant tous autres testaments ou disposition quil auroit pu faire auparavant; lequel present testament ainsi a moy dicté et nommé j'ai lu et relu et relu clairement et inteileigiblement audit testateur qui a déclaré quil l'a ainsi voulu et entendu en presence des sieurs Francois

L'Amoureux dit S. Germain Alexi Trottier dit Desruisseaux et Guillaume Roussel dit sans Soussi qui ont avec ledit testateur et moi Signé Le vint deuxieme de Mars de l'année mil sept cens douze en la maison du dit testateur Scise au fort de l'Eglise de la chine.

Rene cuilleier
St. Germain Lamoureux
aLexis Trotier deruisseaux
Guillaume Roussel
Vilermaula Curé de la chine

*Acte déposé au greffe du notaire Jean-Bte Adhémar,
Archives Judiciaires de Montréal.¹*



¹—Copie de ce document a été trouvée dans le *Fonds Père Archange Godbout, o.f.m.*, aux Archives du Québec.

CHAPITRE NEUF

La famille Goyette



Suivant la tradition, ce blason aurait été copié sur les armoiries de la ville de Poitiers qui sont : « Sur champ de sable, le lion rampant entouré de douze tourteaux et surmonté de trois fleurs de lys de la Renaissance sur chef d'azur. » Sur notre blason trois emblèmes ou symboles furent conservés : l'azur, le lion, et le sable, puis on y ajouta le toron de six perles alternant d'argent et de gueules, pour représenter le nom bien balancé : GoGueT, trois voyelles et trois consonnes. En outre, notre devise *Chacun le sien* (soit trois mots composés de douze lettres) doit nous rappeler les trois fleurs de lys de la Renaissance et les douze tourteaux.

Voici le quatrain qui s'y rapporte :

L'azur exprime la paix, le calme, la sérénité,
Le lion, la force, la bravoure et l'agilité,
Le sable marque notre attachement à la terre,
Et enfin le toron rappelle le nom qui nous est cher. (GOGUET)

Notre ancêtre Pierre Goguet [1629-1684] épousa en France, vers 1655, Louise Garnier [1631-1712]. Après s'être échappé des Iroquois et être revenu à Montréal, il se fit concéder trente arpents de terre le 9

décembre 1665 à la côte St-François, dans les limites de la Pointe-aux-Trembles de Montréal (No. 1252 au cadastre).

Les trois fils de l'ancêtre furent les chefs des trois branches de la famille : Pierre [1666-1730], Jean [1668-1731], et Jacques [1672-1724]. Signalons l'esprit chrétien qui animait notre aïeul donnant à ses trois fils les noms des disciples préférés du Sauveur, témoins de sa Transfiguration. Jean avait épousé la nièce de la bienheureuse Marguerite Bourgeoys, le 15 octobre 1692 à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, Marie Bourgeoys, née en 1675, fille de Nicolas Bourgeoys et de Catherine Charpentier. Cette seconde branche de la famille s'éteignit en 1742, par la noyade de François Goguet dans le fleuve St-Laurent, le 27 août, inhumé le lendemain à l'Assomption. On ne lui connaît aucun descendant.

Les deux cousines Anne Charbonneau et Marie-Anne Goguet [1657-1730], toutes deux venues sur le *Saint-André*, naquirent toutes deux en 1657, et, en un double mariage elles épousèrent le même jour, le 23 novembre 1671, la première Guillaume Labelle,¹ l'autre Jean Grou, brûlé vif par les Onneyouts en février 1691.

Lignée ancestrale

I. GOGUET, *Pierre* [1629-1684] épousa Louise Garnier, [1631-1712] en France, en 1655.

II. *Jacques*, [1672-1724] m Montréal 18 novembre 1697 Jeanne Jousset [1674-1748] fille de Mathurin [1626-1706] et de Catherine Lothier [1641-1705].

III. *Charles*, [1698-1752] épousa à Pte-aux-Trembles de Montréal le 19 avril 1723, Madeleine Brouillet, [1708-1727] fille de Bernard [1671-1723] et Marie Chartier [1676-1729].

IV. *Joseph*, [1725-1769] épousa à Pte-aux-Trembles de Montréal le cinq août 1748, Anne-Thérèse Ladouceur [1730-1792], fille Jean-Bte [1681-1740] et Elisabeth Millet [1696-1757].

V. *François*, [1767-1832] épousa à Laprairie le 14 novembre 1791, Marguerite Briau-dit-Bareau [1770-1811], fille de Jean-Bte [1749-1790] et de Marguerite Boyer [1750-1788].

VI. *François*, [1792-1864] épousa à Laprairie le huit mai 1815, Madeleine Fréchette [1796-1870], fille de Jean-Bte [1747-1815] et de Marianne Hodiesne [1746-1818].

1 — Guillaume Labelle, pionnier de l'Île-Jésus, naquit à St-Eloi de Fourques (Eure), France, en 1649, fils de Jean et de Marie Loué. Il épousa à Montréal le 23 novembre 1671, Anne Charbonneau, née à Bratz en 1657, fille d'Olivier (1611-1681) et de Marguerite Garnier (1627-1701). Ce couple engendra onze enfants. Guillaume Labelle mourut à 75 ans, et il fut inhumé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 24 février 1724. Anne Charbonneau fut inhumée à Montréal le 10 janvier 1710, à l'âge de 52 ans. La colonisation de l'Île-Jésus s'était fait lentement. Commencée dès avant 1681, puisque à cette date quatre familles déjà y habitaient (celles de Michel Buisseau, Olivier Charbonneau, Guillaume Labelle et Léonard Ethier) elle se poursuivit sans beaucoup de succès pendant vingt ans encore, malgré l'impulsion que les seigneurs du séminaire de Québec cherchaient à lui donner. (Origine de la paroisse de Ste-Rose, 1740-1947).

VII. *Narcisse*, [1837-1902] épousa à St-Rémi (Napierville) le trente avril 1866, Philomène Bonneau [1845-1893], fille François-Xavier [1809-1895] et Augustine Poissant [1807-1901].

VIII. *Lactance-Arsène*, [1884-] épousa à N.-D. de Québec le 21 février 1922, Hélène Roberge [1892-], fille de l'hon. J.-Eugène, M.C.L. [1865-1935] et Clotilde Rousseau [1864-1912].

NOTA : Si on en juge par les registres de Laprairie, cette famille Goguet conserva son nom original jusqu'en 1839, tandis qu'à Saint-Rémi (Napierville) on adopta celui de Goyette dès 1829.

En France on prononce « go-guay » comme dans Châteauguay.

L.-ARSÈNE GOYETTE (1205)

Notes diverses sur la famille Goyette

Goguet, Denis, qualifié de négociant à Québec et de marchand forain, que l'on voit souvent devant le conseil supérieur,¹ à Québec, tantôt comme procureur, tantôt comme fondé de pouvoir, tantôt comme curateur et exécuteur testamentaire, ne semble pas appartenir à la famille Goguet-Goyette établie à Montréal en 1659. Ce dernier vivait à Québec durant la première moitié du 18^e siècle, et il ne semble pas avoir aucune relation avec les familles Goyette de la Nouvelle-France.

Goguet, Marc-Antoine, habitant de Longueuil, eut un procès contre Pierre Cibard,² habitant de la Longue-Pointe. Voici les intitulés des pièces qui ont été conservées dans cette affaire :

26 novembre 1753.

Arrêt qui accorde défaut congé à Pierre Cibare, intimé et anticipant, contre Antoine Goguet, habitant de Longueuil (appelant de sentence de la juridiction royale de Montréal du 17 août 1751), défailant, faute d'avoir comparu ni personne pour lui (folio 113 v).³

17 novembre 1755.

Arrêt qui ordonne qu'il en sera délibéré pardevant François Gaultier, conseiller, pour, sur son rapport, être ordonné ce qu'il appartiendra, dans la cause entre Marc-Antoine Goguet, habitant de Longueuil (appelant de sentence de la juridiction de Montréal du 14 août 1751) et Pierre Sibard, habitant de la Longue-Pointe (folio 44).⁴

1er décembre 1755.

Arrêt qui met l'appellation au néant dans la cause entre Marc-Antoine Goguet, habitant de la seigneurie de Longueuil (appelant de sentence de la juridiction royale de Montréal du 14 août 1755), d'une part, et Pierre Sibard, habitant de la Longue-Pointe, intimé, d'autre part; l'appelant condamné en l'amende de trois livres pour son fol appel et aux deux tiers

1 — Voir sur lui : *Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur*, tomes III, pp. 61, 198, 233; IV, p. 226; e tV, pp. 160-161, 195; *Ordonnances des Intendants*, tomes II, p. 262; et III, pp. 188, 39, 46, 52, 59, 66, 85 93; 93; *Archives Canadiennes* (1899), page 1947; et *Inventaire d'une Collection*, vol. I, p. 98.

2 — Pierre Cibard, né en 1677, inhumé à l'Hôpital-Général de Montréal le 16 janvier 1759 (Tanguay, *Dict.*, III, page 32).

3 — *Conseil Supérieur*, vol. V, page 285.

4 — *Conseil Supérieur*, vol. VI, page 47.

des dépens de la cause d'appel, l'autre tiers compensé fors le coût de l'arrêt qui sera payé en entier par le dit appelant (folio 46).⁵

Goyette, *Jacques*, habitait la Longue-Pointe, île de Montréal en 1765, ainsi que le montre un rôle conservé aux Archives de la Province.⁶

Goyette, *Joseph*, eut l'honneur d'avoir trois inventaires à son décès, les 29 juillet 1797, 16 mai 1798, et 19 octobre 1801 (gr. Leguay, fils).

Goguet, *Marie*, et Jean Groux, inventaire des biens, 6 octobre 1708 (gr. Senet).

Goguet, *Pierre*, et Louise Boire, clôture d'inventaire, 28 juillet 1740 (AJM).⁷

Goguet, *Claude*, veuf de Rosanne Martel, clôture d'inventaire, 5 février 1750 (AJM).

Goguet, *Jacques*, et Jeanne Jousset, clôture d'inventaire, 17 juin 1732 (AJM).

Goguet, *Agnès*, et Louise Courval, clôture d'inventaire, 5 août 1734 (AJM).

Goguet, *Gabrielle* et J.-Bte Gadouas, clôture d'inventaire, 18 mai 1742 (AJM).

Goguet, *Jean*, et Marie Bourgeois, clôture d'inventaire, 17 septembre 1731 (AJM).

Goyette, *Hon. H.-A.*, C.R., ancien recorder de la ville de Hull, Québec, a laissé son portrait à la postérité.⁸

Goyette, *Séraphin*, fut inhumé à N.-D. de Montréal le 9 juin 1838.

Goyette, *Bénoni*, fut inhumé à N.-D. de Montréal le 11 novembre 1833.

Goyette, *Scholastique*, épouse de Pierre Cholin, fut inhumée à Montréal le 6 février 1843.

Goyette, *Joseph*, de St-Narcisse, comté de Champlain, émigra aux Etats-Unis avec sa famille, en 1888, et se fixa à Mériden.⁹

Goyette, *Narcisse*, du même endroit que le précédent, émigra aux Etats-Unis vers 1882, avec toute sa famille.⁹

Goyette, *Joseph*, *Léon*, et *Pierre*, de la paroisse St-Luc de Vincennes, comté de Champlain, émigrèrent aux Etats-Unis avec leur famille respective. Joseph et Léon, partis en 1888, s'établirent à Ruthland, tandis que Pierre se fixa à Franklin, en 1890.⁹

5 — Conseil Supérieur, vol. VI, page 49.

6 — Bulletin des Recherches Historiques, tome 39 (1933), page 64.

7 — AJM : Archives Judiciaires de Montréal.

8 — Publié dans Bench and Bar of the Provinces of Quebec, Nova Scotia and New Brunswick, Montréal 1907, 371pp. in-m, page 106.

9 — E.-Z. Massicotte, *L'Emigration aux Etats-Unis il y a 40 ans et plus*, dans Le Bulletin des Recherches Historiques, 1933, tome 39, pages 179 et 382.

Goyette, Louis-Calixte, Notary, Montreal, was born at Iberville, February 3rd, 1872. His father is Calixte Goyette, Postmaster, Iberville, and head of the firm known as the "Central Stone Chinaware Company." Our subject entered St. Hyacinthe Seminary in 1883, was soon in the front ranks of his classes, and in June, 1887, received the gold medal awarded by the Lieutenant-Governor of Quebec for the French literary composition. In 1889 he entered the Jesuits' College, Montreal, where he obtained the degree of B.A. In May, 1891, he was admitted to the study of the notarial profession, and from that time until September, 1894, followed the lectures of the "Université Laval," at the same time studying in the well-known office of LaBadie & LaBadie. He was admitted as notary Sept. 8th, 1894, since which time he has practised his profession with great success, being a member of the legal firm of Leclerc & Goyette, Montreal. In June, 1895, he married Miss Robertine Leclerc, daughter of his partner, Mr. C. E. Leclerc. In politics Mr. Goyette is an Independent; in religion a Roman Catholic.¹⁰

Goyette, Louis-Philippe, vice-president and treasurer. Industrial Finance Corporation, Limited, finance, promotion, mining and real estate, owning and operating the Phillips Place Building and the Motordrome building; 1193 Phillips Place, Montreal, Que. Vice-president, Canadian Graphite Corporation, Montreal; director and treasurer, Arena Amusements, Limited, Montreal; member, The Canadian Institute of Mining and Metallurgy, Montreal; member, The Building Owners' and Managers' Association of Montreal, Montreal. B. Magog, Que., January 17, 1891, s. of the late B. E. and Marie A. (Gosselin) Goyette, both of Magog, Que. Ed. St. Charles Seminary, Sherbrooke, Que. Bookkeeper for his father, the late B. E. Goyette, merchant of Magog, Que., 1908; joined, The Energite Explosives Co., Ltd., Montreal, 1911; secretary-treasurer, 1912; director 1914 to 1919; vice-president and treasurer, Finance and Industries, Ltd., Montreal, 1919 to 1922; vice-president and treasurer, Industrial Finance Corporation, Ltd, Montreal, 1922 to date. Club: Laval-sur-le-Lac. Liberal. Roman Catholic. Recreations: Golf, motoring and outdoor sports. Res.: 51 McCulloch Ave., Outremont, Que.¹¹

Goyette, Armand-Alexandre, pharmacien. Né le 27 mars 1900, à Lowell, Mass. (parrain et marraine): Alexandre Grenier et Aurélie Ouellette. Il épousa Cécile Proulx, née le 21 novembre 1898, fille de Amable et de Marie Théoret, en l'église St-Enfant Jésus du Mile End à Montréal, le 18 juillet 1922. Il fit ses études classiques à St-Jean et son cours de pharmacie à l'Université de Montréal. Il y obtint son baccalauréat en pharmacie. Fondateur de la *Chambre de Commerce d'Iberville* le 4 novembre 1930, il en fut tour à tour secrétaire et président. Il fut aussi directeur de la *Chambre de Commerce de la Province de Québec* pendant 2 ans. Echevin d'Iberville, Commissaire d'écoles (1936-1939) et maire de la Ville d'Iberville de 1938-1940 et de 1942-1944. Il a aussi fait par-

10 — *The Canadian Album, Men of Canada*, vol. V, Brantford, Ont. 1896, 487pp. in-fol., page 108.

11 — *Canadian Newspaper Service, Reg'd. Reference Book*, 1931-32, 4th Edition, Montreal 1931, 611pp. in-12, page 162.

tie de nombreux organismes sociaux ou de bienfaisance. Membre de la SGCF et auteur du volume *Généalogie de la famille Goyette* (1959) en deux volumes, M. Goyette est Grand Chevalier de Colomb depuis 1962, et il est l'actuel maire d'Iberville (1964).

Goyette, Mgr Arsène. Né le 10 août 1881 à Iberville, il fit ses études classiques au séminaire de St-Hyacinthe et ses études théologiques au *Grand Séminaire de Montréal*, à St-Hyacinthe puis à Sherbrooke. Ordonné prêtre par Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, dans l'église St-Athanase d'Iberville le 26 juillet 1908. Il est d'abord vicaire à St-Jean-Baptiste de Sherbrooke (1908-1913), curé de St-Jacques le majeur (1913-1918), St-Julien (1918-1923), St-Roch d'Oxford, 1923-1935 puis, le jour anniversaire de sa naissance, 10 août 1935, il est nommé à la cure de l'Immaculée-Conception de Sherbrooke, charge qu'il occupe jusqu'en 1952 pour se retirer du ministère et aller demeurer dans sa ville natale. Il avait été nommé chanoine titulaire en 1936, vicaire urbain en 1941 et prêtre de la Maison de Sa Sainteté en 1944. Il a brillé dans la littérature religieuse par la publication de nouveaux ouvrages d'apologétique (sous le pseudonyme d'Esdras du Terroir). Monseigneur Goyette fait partie de la *Société des Écrivains canadiens*; de la *Société historique de la Vallée du Richelieu*; de celle de Sherbrooke; de la *Société canadienne de l'histoire ecclésiastique*. Ex-président de l'Amicale du Séminaire de St-Hyacinthe; Commandeur de F.C.A.M.

Goyette, Arthur-Erland, born at Springfield, Mass., Oct. 3 1887, he married Hazel Louella Nittrowr (John Stratton Nittrowr and Elizabeth Nadow) at New-York, October 27 1933. This prominent citizen can boast of more than 122 offices and memberships now and previously held but his famous Museum of Americana has nation wide recognition and should be visited by all interested in antiquarian life.¹

In Peterborough, N.H., a place well known to Worcesterites who visit the MacDonell Colony, attend the Summer Theater, and trip through square dances there is a museum with personality, visited each year by 5000 people from all parts of the country. This is the *Goyette Museum of Americana*, where your turn back the pages of time, and quite literally walk down the streets of yesterday.

The arrangement of the museum is unique, for Major and Mrs. A. Erland Goyette planned and carried out their own ideas, and the greater part of the articles displayed were used or worn or made in Peterborough or nearby New Hampshire towns. They include old fashions, old methods, old-time tools, toys and customs — the things which have built America — and in the Goyette museum they are being preserved for the education and entertainment of this generation and other generations to come.

The building was originally an old mill, erected on the site of an iron foundry where stoves were cast 100 or more years ago. A few of them are displayed in the ironmaster's shop and some of the slag can be seen incorporated in a stone wall.

The mill was first used as a basket shop (still a Peterborough indus-

¹ — Nous reproduisons ici un article de Josephine H. Pierce, extrait du *Worcester Sunday Telegram*, du 4 septembre 1949.



Armand Goyette, Bachelier et Licencié en pharmacie,
Bachelier ès lettres.



HISTOIRE GENEALOGIQUE

et

Livre de famille

des

GOYETTE

1659

—

1959

The

GOYETTE'S

Family Book

and

GENEALOGY



try) and later enlarged when looms were set up for weaving narrow fabrics. When the company gave up the business, Major Goyette purchased the mill.

With enthusiasm and imagination, plus the practical help of a skilled cabinet maker and carpenter to carry out their ideas, Major and Mrs. Goyette transformed the mill into the present museum.

Other museums display their collections in varying forms — a whole house furnished in a given period; a whole town reconstructed with building brought from near and far; houses and other buildings assembled into little villages; and old barns filled with farm implements — but the Goyette museum is a single unit where collections are displayed in little shop forming a replica of a village street.

Included are the China and Glass Shop, the Country Store, the Apothecary Shop, the Barber Shop and the Dressmaker's Parlor. There, too, in the Tavern Tap Room which has a cage-like bar with swinging gate, and shops of the Toymaker, Cabinetmaker and Ironmaster.

You will find a Weave Shed which houses a loom of 1812 and a piece of a blue-and-white quilt woven on it when the loom was new; also the Cobbler Shop; the Saddle and Harnessmaker's Shop, and the Peterborough Fire Station, complete with early handdrawn apparatus, helmets and the buckets.

The wood used in building these shops is old and finished as the originals. Layouts were carefully planned and checked with old-timers in Peterborough, who owned the original shops as did their fathers and grand-fathers before them. Names on the signs are their family names and the shops are set up as they were, not merely as exhibits.

For instance, the early toymaker never got around to painting his place, for he was much too busy, and the boards are now weathered to a silvery gray, which is very lovely.

In the dressmaker's shop, in addition to the gowns, and accessories, is a set of band boxes made of wood covered on the outside with wallpaper; on the inside with newspaper — the dates of the 1840's showing here and there. All have the same label inside the cover: "Warranted — nailed Band Boxes made by Hannah Davis, Jaffrey."

It takes more than one visit to see all the items in any one of the shops, and each time you will discover something different, for the Goyette's are constantly changing the displays. They have many more of everything in storage and change the windows of the shops and merchandise inside, as any merchant would. In fact an outstanding feature of the whole museum is the restraint used in the quantity of things displayed. Nothing is overcrowded.

In the country store you will be amazed to find garments and hats which have never been worn, and shoes in original boxes with original price tickets. It seems that when a store next to The Tavern went out of business in the early 1890's, instead of selling the merchandise or otherwise disposing of it, the owner packed it in wooden cases. These were stored and forgotten until about the time Major Goyette was planning his replica. When the heirs sold the property, he purchased the items he wanted.

Goyette, Gaston, naquit le 19 février 1902 à Cambridge, Mass., E.U., fils de Théophile Goyette et de Georgiana Vanasse. Ayant appris l'art de

la peinture de son père dès son bas âge, il montrait un talent tout particulier pour la décoration et plus spécialement pour les portraits. Les journaux américains le citent comme un des plus grands peintres religieux des Etats-Unis. Il a été chargé de faire le portrait du Cardinal Cushing de Boston. Il s'occupe aussi de la décoration et de l'entretien des 107 diverses peintures reproduites dans la fameuse église *Mission Church de Roxbury* dont une mesure 68 pieds par 40. Il a un personnel de plus de 50 artistes et sa fille, Donna Goyette, lui sert de secrétaire. Il a été chargé par divers propriétaires de restaurer des chefs-d'oeuvre datant de 400 ans et plus. Il demeure à Bedford, Mass.

Goyette, Edouard, prêtre. Né le 22 juillet 1916 à Longueuil, il fit ses études primaires à l'école du rang puis au Collège de Longueuil. Après ses études classiques au Séminaire de St-Jean, où il obtint son B.A. (1931-1938) il entra au Grand Séminaire de Montréal (1938-1942). Il fut ordonné prêtre à Longueuil, le 15 février 1942. Son père était alors marguillier-en-charge de la paroisse. Après quelques mois de professorat au Séminaire de St-Jean, il fut nommé vicaire à LaPrairie (25 sept. 1942), poste qu'il occupe actuellement (1959) et qui lui a valu la médaille de bonze du mérite diocésain.

Goyette, Henri-Adolphe. Né le 26 septembre 1857 à Beauharnois, il épousa Marie Desneiges Gravel en 1887. Il avait fait ses études à Ste-Thérèse puis à l'université McGill et fut admis au Barreau en juillet 1880. Il fit du service militaire en s'enrôlant dans le contingent qui prit part à l'expédition du Nil. A son retour, il vint s'établir à Hull où il ne tarda pas à s'acquérir une brillante réputation comme criminaliste. Il devint procureur de la couronne et plus tard, recorder de la Ville de Hull. Pendant de longues années il s'occupa des luttes politiques, principalement dans les comtés de Châteauguay et de Hull. Il fut choisi candidat libéral de Wright en 1908 mais il démissionna en faveur de M. E. Devlin. Cette même année, le gouvernement le nomma magistrat de district pour Hull, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1921. Il retourna à l'exercice de sa profession. Il fut tour à tour échevin et commissaire d'écoles. Il est décédé le 25 novembre 1930 (Hull).

Goyette, Odilon. Né en 1842, il demeura célibataire. Ancien maire de St-Constant, il fut élu député de Laprairie en 1887 malgré la lutte acharnée que lui fit Hector Berthelet son journal "Le violon". Il défit le candidat conservateur, le Dr Brisson, par 100 voix de majorité. L'élection fut contestée et une nouvelle élection eut lieu. Odilon eut comme adversaire, cette fois, Joseph Létourneau, de St-Constant sur lequel il remporta une éclatante victoire. Il est intéressant de lire le compte-rendu de ce fameux procès en libelle intenté par Odilon à Hector Berthelet. Ce dernier fut trouvé coupable et condamné à \$10,000 de dommages et intérêts. (Voir : La vie humoristique d'Hector Berthelet, par Henriette Tassé). Il est décédé en 1921.

Goyette, abbé Amédée. Né le 11 sept. 1849, à St-Grégoire d'Iberville, il fit ses études classiques au séminaire de St-Hyacinthe puis ses études théologiques au *Grand Séminaire de Montréal*. Il fut ordonné prêtre à Saint-Hyacinthe, par Mgr Moreau, le 24 août 1881. Il fut vicaire à St-Antoine (1881-1884), à St-Simon de Bagot (1884), à St-Charles

(1884-1885), à Ste-Angèle de Monnoir (1885-1887) d'où il partit pour la cure de Ste-Suzanne de Stanhope qu'il fit ériger canoniquement et civilement en 1890. Deux ans plus tard, il la fit ériger en municipalité scolaire. Au début de l'année 1905, il fonda le couvent des Soeurs de la Présentation de Marie. Il est décédé dans sa paroisse le 23 octobre 1918.

Goyette, Joseph-Octave. Médecin. Né à St-Alexandre d'Iberville le 27 mai 1856 il épousa Augustine Gauvin (Ls-Charles et Marie-Onésime Morin) à Stanbridge le 12 février 1884. Il fit ses études — cours académique — à l'École Normale Jacques-Cartier et ses études de médecine à l'Université Laval (Montréal). Il pratiqua d'abord la médecine à Notre-Dame de Stanbridge puis à Magog de 1889 à 1911. Il fut élu maire de Magog à deux reprises et nommé juge de paix par la suite. S'occupant activement de toutes les activités civiques et politiques, sa santé le contraignit à un repos bien mérité et, en 1911, il alla habiter Montréal. Il est décédé à Montréal le 13 janvier 1932 et inhumé à Magog.

Goyette, Bénédict-Eugène. Né le 13 mars 1858 à Saint-Alexandre d'Iberville, il épousa Arzélie Gosselin, fille de l'honorable François Gosselin et de Mélanie Manny, le 14 mai 1886. Il avait fait ses études — cours académique — à l'École Normale Jacques-Cartier, de Montréal. Après avoir dirigé l'enseignement comme principal de l'école de St-Alexandre d'Iberville, il s'établit dans les Cantons de l'est vers 1888. Il fonda un commerce très important à Magog. Tour à tour échevin et maire de cette municipalité, il fut aussi marguillier et syndic de la paroisse St-Patrice de Magog. Il est décédé à Magog le 25 janvier 1920. Son épouse est décédée au même endroit le 25 janvier 1938.

ARMAND GOYETTE (1169)

ROLAND-J. AUGER (253)

Appendice

(Extrait des minutes du notaire Pierre Cabazié, 22 mars 1688, Archives Judiciaires de Montréal).

**Inventaire
des biens
Meubles et
Immeubles
après le
deces de
Pierre
Goguet
vivant hab
de la coste
St François
En lisle de
Montréal.**

Lan mil six cents quatre vingt huit Le vint deuxième Jour de Mars avant midy a la requeste de Louise Garnier veuve de deffunt pierre Goguet vivant haut de lisle de montreal tant en son nom a cause de la comte des biens qui a este Entre led deffunt son mary et Elle, Et encore comme tutrice de Jean agé de vint ans et Jacques seize ou Environ Enfants Mineurs dud deffunt Et d'Elle Et en la presence de pierre Goguet agé de vint six ans ou Environ, de Jean Groux comme mary de Marie Goguet, de pierre jousset comme mary de Jeanne Goguet lesd mineurs habilles a Eux dire et porter seul heritier dud deffunt leur pere, avec lesd pierre, Marie Et Jeanne Goguet Majeurs a la Consideraon des biens Et droits des parties es noms Et de tous autres q' appdra par Moy Pierre Cabazié Notre de lisle de Montreal sougné a estre fait bon Et loyal Invenre Et description de tous et chacun les biens Meubles Ustancilles Linges hardes Et autres Effets Ensemble Inven prisee Et Estimeon diceux dernieres apres le deces dud deffunt pierre Goguet Et qui Communs Estoient Entre Luy Et sa dite veuve au jour de son deces arrivé Il y a Environ Cinq ans trouvé Et Etant En la maison ou lad veuve est présentement demeurant En laquelle led deffunt Est décédé, Montrer Et Enjoigné Et Mis En Evidence par lad veuve.

E. Ferroys (?)

Cabazié

CHAPITRE DIX

La famille Masta

Le Père Archange était d'opinion que la famille Masta ne s'était pas perpétuée en lignée mâle jusqu'à nos jours. Il signale bien¹ que ce nom se rencontrait encore dans le district de Terrebonne en 1875, mais lors des fêtes du tricentenaire de la recrue, en 1959, personne ne représentait cette famille.

Disons tout d'abord que le nom s'est sensiblement altéré durant trois siècles. L'ancêtre Jacques Mareteau et son fils, Mathurin, s'engagèrent en France sous le nom de Mareteau. Mathurin, une fois au Canada, fut appelé Marsta, et ses descendants transformèrent ce nom en celui de Masta.

Grâce au merveilleux fichier du R. P. Loiselle, actuellement en dépôt aux Archives du Québec, il nous a été relativement facile de trouver une descendance directe jusqu'en 1920 à cette famille, comme on le verra à la fin de ce chapitre. Cette généalogie partielle de la famille Masta a également été rendue possible grâce à la bienveillante collaboration du R. P. J.-Médéric Robert, c.s.v. (221) et à la compilation des mariages du comté de l'Assomption par le R. F. Lucien Rivest, c.s.v. (1125).

Notes diverses

Masta, Mathurin, vend une habitation à la côte Ste-Anne, à Pierre Devauchy, le 15 juin 1681 (gr. Maugue). Décédé en 1688, l'inventaire de ses biens fut dressé le 16 avril 1693 (gr. Adhémar). Sa veuve² édicte son testament au curé de la Pointe-aux-Trembles le 31 janvier 1710 (dépôt chez Senet le 3 dévrier suivant), vend et se fait concéder des terres (gr Senet, 7 déc. 1713 et 18 août 1715), teste de nouveau le 5 septembre 1721 (gr. Senet), vend à Pierre Roy deux emplacements à la Pointe-aux-

1 — Voir page 39, note 76.

2 — Antoinette Eloy. Mriée sous ce prénom en 1665, elle est ensuite nommée Catherine dans tous les documents cités.

Trembles le 9 janvier 1724 (gr. Senet) et donne une quittance générale à Jacques Baudry le 18 octobre 1727.

Masta, Toussaint, fils de Mathurin et de Catherine Eloy, passe un contrat de mariage avec Thérèse Leclerc le 12 février 1702 (gr. de Fleuri-cour). Colon de l'Île-Jésus, il s'y fait concéder des terres par Jacques Muloin le 9 septembre 1713 (gr. Senet) et par les Seigneurs le 16 décembre 1717 (gr. Senet).

Masta, Cunégonde,³ soeur du précédent, passe un contrat de mariage avec Jean-Baptiste Demers le 4 février 1686 (gr. Maugue). Devenue veuve quelques années plus tard, elle vendait à Pierre Hannegrave dit Champagne, le 19 décembre 1693 "un emplacement près de la chapelle Notre-Dame de Bonsecours, de quarante pieds de front sur la rue Saint-Paul sur la profondeur contenue et exprimée au contrat de concession accordé à défunt Dumets par MM. les Seigneurs de Montréal," (gr. Claude Maugue).

Masta, Toussaint, fils de Toussaint et de Thérèse Leclerc, passe un contrat de mariage avec Angélique-Véronique Roussin, le 22 décembre 1741 (gr. Coron). Devenu veuf, et en prévision d'un second mariage, il faisait dresser l'inventaire de ses biens le 27 juillet 1750 (gr. Coron).

Masta, Paul, s'engage à Gabriel Lemaire dit St-Germain le 24 avril 1742 (gr. Porlier).

Masta, Antoine, fils de Toussaint et de Thérèse Leclerc, passe un contrat de mariage avec Thérèse Payet le 9 octobre 1746 (gr. Coron).

Généalogie partielle Marsta-Masta

Mathurin	Montréal, 14 déc. 1665	Eloy, Catherine	1
1 Cunégonde Marguerite Toussaint Geneviève	Pte-aux-Trembles, 25 fév. 1686 Pte-aux-Trembles, 3 fév. 1698 Lachenaie, 14 fév. 1702	Demers, Jean-Baptiste Lalonde, Jean-Baptiste Leclerc, Thérèse Jolive, Nicolas	2
2 Marie Marguerite Angélique Françoise Suzanne Agnès Toussaint	St-Frs, I.J., 12 avr. 1723 St-Frs, I.J., 22 avr. 1725 St-Frs, I.J., 16 oct. 1730 St-Frs, I.J., 30 avr. 1736 St-Frs, I.J., 6 fév. 1741 St-Frs, I.J., 9 janv. 1742 1° Lachenaie, 8 janv. 1742 2° Varennes, 22 fév. 1751	Thibault, Nicolas Roy, Jean-Baptiste Beaudoin, Joseph Beaudoin, Claude Beaudoin, Louis Beaudoin, Basile Roussin, Angélique Bissonnet, Madeleine	3 4
Elisabeth Antoine Anne Agathe	St-Frs, I.J., 24 mai 1746 Repentigny, 10 oct. 1746 St-Frs, I.J., 25 janv. 1745 1° 2° Repentigny, 10 mai 1773 St-Frs, I.J., 30 avr. 1753	Lecomte, François Payet, Thérèse Vaillancourt, Frs Masta, Etienne Thierry (Ethier) Antoine Bissonnet, Paul	5
3 Toussaint	1° St-Frs, I.J., 31 janv. 1774 2° Terrebonne, 22 juil. 1783	Gipoulou, Françoise Dufault, Madeleine	6 7

3 — Appelée aussi Geneviève Masta (Maugue, 19 déc. 1693).

4 Charlotte	St-Frs, I.J., 14 juil. 1788	Desjardins, Louis	
5 Françoise	Lachenaie, 8 fév. 1773	Guilbault, Pierre	
Marie-Joseph	Lachenaie, 26 sept. 1773	Fillion, Joseph	
Madeleine	St-Eustache, 21 janv. 1793	Duquet, François	
Marguerite	St-Laurent, Mtl, 14 oct. 1776	Dandurand, Jacques	
6 Marie	St-Roch l'Achigan, 12 janv. 1807	Beaupré, Jean-Bte	
7 Jean-Bte	Mascouche, 17 juil. 1820	Desjardins, Marie-Reine	8
Angélique	St-Roch l'Achigan, 27 janv. 1806	Malet, François	
Marie-Joseph	Terrebonne, 23 août 1808	Allard, Joseph	
Raymond	Terrebonne, 31 août 1813	Sauvagesse, Lse-Frse	
8 Jean-Baptiste	St-Laurent, Mtl, 22 juil. 1856	Cousineau, Philomène	
<hr/>			
Antoine		Mallet, Josephite	9
9 Toussaint	1° St-Lin, 12 sept. 1837	Forêt-Marien, Sophie	10
	2° St-Esprit, 26 août 1844	Raymond, Isabelle	
10 Toussaint	St-Esprit, 24 avr. 1860	Martin-Barnabé, Odile	
<hr/>			
Jean		Perrier, Justine	11
11 Jean	St-Eugène Prescott, 7 jan. 1878	Cousineau, Marguerite	
<hr/>			
Antoine	1°	Courtemanche, Mélina	
	2° St-Alexis, 12 déc. 1896	Martin-Barnabé, Elisabeth	
	3° St-Esprit, 11 fév. 1920	St-Germain, Alexina	
Jean-Bte		Manseau, Marie	12
12 Marie-Anne	St-Camille, Wolfe, 24 avr. 1911	Geoffroy, Georges	

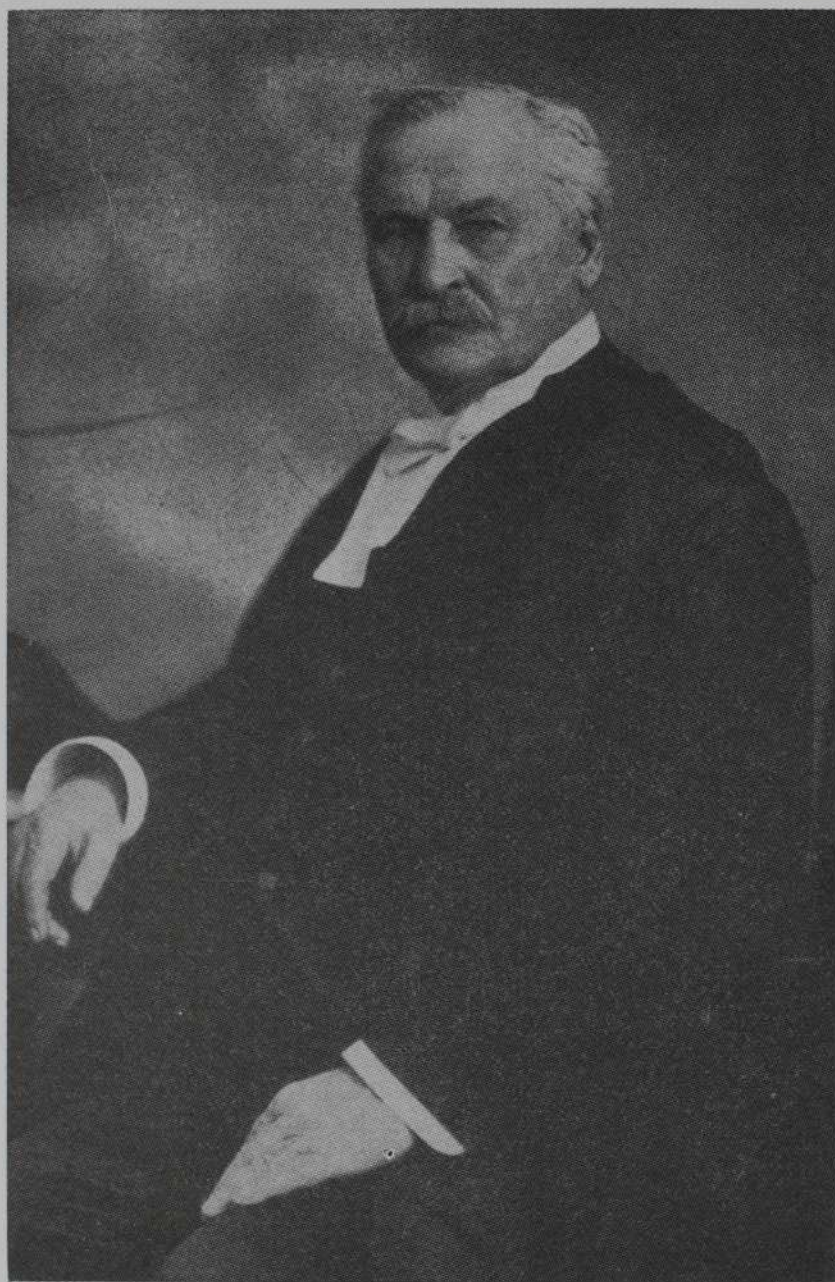
R. P. ANTONIN LOISELLE, O.P. (26)

R. P. J.-M. ROBERT, C.S.V. (221)

R. F. LUCIEN RIVEST, C.S.V. (1125)

ROLAND-J. AUGER (253)





L'Hon. Juge Michel Mathieu

CHAPITRE ONZE

La famille Mathieu

Le fondateur de la famille Mathieu au Canada s'appelait Jean Mathieu. Il était originaire du village de Montignac, paroisse de Coulonges, au département de la Charente. Né vers 1640, il était le fils de Jean Mathieu et d'Isabelle Monnachau.

A Trois-Rivières

Le 27 juin 1659, (gr. Cherbonnier) le jeune homme s'engageait pour le Canada envers les sieurs François Perron et Michel Desorcis pour trois ans, à raison de 75 livres par an, et une avance de 55 livres pour servir Pierre Lefebvre, habitant des Trois-Rivières. Incidemment, c'est ce Pierre Lefebvre qui a légué son nom à la Baie du Febvre ou Baie St-Antoine¹.

A l'expiration de son contrat, en 1662, il est possible qu'il ait renouvelé son engagement quoiqu'aucun document ne puisse le prouver. Il aurait alors été au service de Lefebvre jusqu'en 1665.

Sur la côte de Beaupré

Son second contrat expiré, (juin 1659) Jean Mathieu gagne la côte de Beaupré, près de Québec, et il s'installe au Château-Richer. Dès le 24 juin 1665, (gr. Auber) il engageait le serviteur domestique de François Bélanger, un nommé Jean Hue. Et le contrat stipule « que led. Mathieu donne aud. Sr Bellanger la somme de trente livres tz (tournois) pour avances de gages et autres choses qui auroit avancer au dict son serviteur ycelle somme payable par led. Mathieu aud. Sr Bellenger dans deux moys de ce jour en argent ou castor... »

L'année suivante, 1666, le roi fit faire un recensement général. — le premier en Nouvelle-France, — des colons de ce pays. Jean Mathieu est nommé le premier sous la rubrique « nom des personnes non mariées ou mariées en France, habitants de Beaupré ». Il est mentionné « habitant » et âgé de 26 ans; la personne qui vient ensuite sur la liste est Jean Hue, 23 ans, domestique engagé. Le recensement ne dit pas que le domestique est

1 — P. Archange Godbout, *Pionniers de la Région Trifluvienne*, page 40.

l'engagé de Jean Mathieu; cependant nous le savons par l'acte dont nous venons de parler².

Jean Mathieu fait son testament Il part pour la guerre

A l'automne de 1666, exactement le 13 septembre (gr. Becquet) Jean Mathieu édicte son testament. Pourquoi? L'acte nous le précise: « attendu qu'il est sur son départ pour la guerre des Iroquois, selon le commandement qui lui en a été fait par monseigneur le Gouverneur ». Les legs sont nombreux et considérables si l'on tient compte de l'époque. Ils indiquent que Jean Mathieu était dans l'aisance. Il a travaillé et économisé durant plusieurs années. Il a pu également apporter de France des biens de famille. N'est-il pas spécifié, à son acte de mariage qu'il est « héritier de feu Jean Mathieu? »

Parmi les donataires, signalons Jean Grosleau, son filleul, fils de Jacques, à qui il lègue la somme de 400 livres, et Jean Hue, son domestique, « pour les bons et agréables services qu'il lui a rendus », la somme de 40 livres en plus de tous ses gages.

Le testament fut reçu par le notaire Becquet, en son étude de la basse-ville de Québec, le 13 septembre 1666, dans l'avant-midi. Le lendemain, 14 septembre, Jean Mathieu partait pour la guerre³.

Le recensement de 1667

Jean Mathieu était de retour sur sa ferme après un voyage au pays des Iroquois. Il y retrouva son fidèle serviteur qui, sans doute, avait continué de cultiver avec soin les champs de son maître.

L'été suivant, (1667) il se fit un nouveau recensement dans toute l'étendue de la Nouvelle-France, et Jean Mathieu y figure comme colon établi à la côte de Beaupré sur une ferme de huit arpents en défrichement⁴. La maison est bâtie depuis longtemps. La ferme peut maintenant faire vivre une famille, un foyer se prépare.

Contrat de mariage et mariage de Jean Mathieu

Jean Mathieu n'était pas pressé cependant pour prendre la grande décision. Il attendit encore deux ans après le recensement de 1667. À l'automne de 1669, le 3 novembre, nous rencontrons notre homme à une joyeuse fête de famille: nous assistons à la signature de son contrat de mariage (gr. Auber). La réunion a lieu dans la maison de Jacques Goulet, un oncle de la mariée, à l'Ange-Gardien.

Jean Mathieu n'a pas de parents, il est accompagné d'amis: Michel Guyon, sieur du Rouvray, Pierre Tremblay⁵, puis Jacques Grosleau dit Laviolette, dont le fils était le filleul du marié.

2 — Sulte, *Histoire des Canadiens*, tome IV, page 55c.

3 — Cf. Ferland, *Histoire du Canada*, tome II, pp. 52ss.

4 — Sulte, *Op. cit.*, IV, p. 74a.

5 — Ancêtre de la famille Tremblay. Sur lui, voir Paul Médéric, *Le Père d'un Peuple*, Publications de *La Société Historique du Saguenay* No 17, Chicoutimi, 1957, 232 pages.

La mariée, Anne Du Tertre, est la fille de René-Pierre et d'Anne Goulet, ancêtres d'Israël Tartre. La future est alors assistée de son père et de sa mère, de son frère Charles, de son oncle Jacques Goulet, accompagné de sa femme et de ses deux fils Nicolas et René, de même qu'un ami de la famille, Joseph Massé-Gravel⁶.

Carrière de Jean Mathieu

Pendant quelques années Jean Mathieu coule une vie tranquille sur sa ferme de la Petite Auvergne, et l'on n'en trouve d'autres traces que les baptêmes de ses enfants à Québec d'abord, puis à l'Ange-Gardien.

Quatorze ans après son mariage, nouveau recensement général au Canada. Le rapport bref et intéressant sur l'ancêtre Mathieu se lit comme suit : « Jean Mathieu, 44 ans, Anne Le tartre sa femme, 27 ans; enfants : Louise, 10 ans; René, 7 ans; Jean, 5 ans; Pierre, 2 ans »⁷. Le recenseur mentionne en outre que la ferme est prospère : trente arpents de défrichés, et vingt bêtes à cornes dans l'étable.

Jean Mathieu vécut encore dix-huit ans après le recensement de 1681. Il décéda le premier mai 1699 à l'Ange-Gardien et fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse. Il était âgé de cinquante-neuf. Son épouse l'avait précédé de trois ans dans la tombe et avait également été inhumée à l'Ange-Gardien, le 14 avril 1696.

Onze enfants étaient nés de ce mariage : sept filles et quatre garçons. De ce nombre cinq filles et les quatre garçons parvinrent à l'âge adulte et se marièrent. Sauf l'aîné qui s'établit à l'Ange-Gardien, sur la côte de Beau-pré, l'auteur des familles Mathieu du district de Québec, les autres fils se dispersèrent : Nicolas s'établit à la Pointe-aux-Trembles de Québec, aujourd'hui Neuville, et les deux autres, Jean et Charles gagnèrent Lachenaie⁸.

PIECES JUSTIFICATIVES

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Château-Richer pour l'année mil six cent soixante-neuf.

**Mariage
de Jean
Mathieu
et Anne
Du Tertre**

L'an de Nostre S. J. Ch. mil six cent soixante-neuf, le 19 novembre, Monsieur de Clermont prestre missionnaire maria dans l'Eglise de l'Ange-Gardien, après les trois publications de bans, fiançailles faites, et ne s'estant trouvé aucun empeschement, Jean Mathieu natif de Colonge, évesché d'Angoulesme, et Anne DuTartre, de la paroisse de la poterie, évesché de Chartres, en présence de Michel Guion, Bertrand Chesnet dit la Garenne, Nicholas Quantin. etc.

F. Filion, ptre. Curé M.

6 — Ancêtre de la famille Gravel. Sur lui, voir Abbé Pierre Gravel, **Joseph-Massé Gravel (1641-1941)**, 32 pages.

7 — Sulte, Op. cit., tome V, p. 83b.

8 — Notes de M. Emilien Mathieu, apiculteur de Lachenaie, transmises par M. Raymond Deneault, de la *Sté Canadienne de Microfilm*, de Montréal.

Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de l'Ange-Gardien pour l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf

**Sépulture
de Jean
Mathieu**

Le premier jour du mois de Mai, mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse de l'Ange-Gardien Jean Mathieu habitant de cette paroisse, décédé le vingt-neuvième dernier de cette année, dans la communion de notre mère Ste Eglise, après avoir reçu les sacrements de pénitence d'Eucharistie et extrême Onction. L'enterrement a été faite en présence de Louis Jacques et de Charles Vézina qui ont signé

Charles Vézina
Louis Jaque
Dufournel Ptre

Extrait des minutes du notaire Claude Auber, en date du 3 novembre mil six cent soixante-et-neuf, Archives judiciaires de Québec.

**Contrat de
mariage
de Jean
Mathieu**

Pardevant Claude Auber Nottaire Royal en la Nouvelle France et tesmoins soubnés. Le dimanche troyè. jour de novembre gbjc Soixante et neuf furent présents en leur personne Mr. Jean Mathieu fils et héritier en partye de feu Jean Mathieu et d'Ysabelle monna-chau ses père et mère vivant en la parr. de Coullongue village de Montignac sur La rivière de Charente en Engoumoye Evesché d'engoulesme. Led. Jean Mathieu fils a présent demeurant et habitant en la Coste et Seigneurie de Beaupré Parr. de l'ange gardien d'une part Et Louise anne du tertre fille de Pierre DuTertre et de Louise anne Goulet aussy habitant en lad. Coste Seigneurie et parr. Lesq. de leur bonne volonté et plus grande Liberté et sans aucune contrainte ont recognu Confessé et par ces presentes reconnoissent et Confessent s'estre promis et par Ycelles promettent prendre l'un l'autre par foy et loy de mariage qui au bon plaisir de dieu sera ft. et accompli en fasce de nostre mère Ste Eglise Catholique apostolique et Romaine Le plustost que faire se pourra et ainsy qu'il sera deslibéré entreux et Leurs parents et amis qui les assistent ainsy qu'il Ensuit a scavoit Led. Jean Mathieu de Michel Guion Sr. du Rouvray, de me. Pierre Tremble de Jacques Groslo dit LaViolette et de Pierre Gendrau dit LaPouissière tous parents et amis dud. Mathieu et Lad. anne du Tertre dud. René duTertre son père de Lad. Goulet sa mère de Charles duTertre son frère de Mr. Jacques Goulet son oncle de Marguerite Maillier son Espouse de Nicollas et René Goulet ses cousins et de Joseph Masse Gravelle tous parents et amis de lad. fille Lesquelles partyes a l'autorisation de leur susd. parents et amis présents bien adviser et pour fe. et accordé Entreux Les conventions Matrimoniales cy-dessus Escrites Et en faveur d'Ycelles Conventions d'Ycelluy mariage Lesd. père et mère de Lad. future espouse Luy donne pour linge et vaisselle avec tous et chacun Les Habits quelle a de présent a elle et le service et autre linge a son usage sans préjudice lad. future espouse a tous et chacuns ses droits qui lui comporte et peuvent compter es estimer tant de la succession de sesd. père et mère quault. tant en ce pays qu'en France Seront lesd. future Espoux uns communs bien meubles conquets Immeubles de Jour de Leurs Espoussailles Sera doué Lad. future Espouse du douaire Coustumier Selon la Coustume de paris a quoy ce pays icy est régy Ne seront lesd. future espoux tenus aux debtes l'un de l'autre créés avant Led. Mariage et sy aucunes y a il seront payées et acquittées sur la part et portion de bien de qui les aura faites et Créés. Car ainsy a esté etc. promettant etc. obligéant etc. renonçant etc. Ce fut ft. et passé en la maison et demeure ded. Goulet oncle lan et jour que dessus en présence desd. parent et amis lesqls. ont à Scavoit Lesd. Sr. du Rouvray avec Moy Nottaire susd. et soussigné Signé a la présente Minute et ont tous et cha-

cuns les autres parents et amis dit et déclaré ne scavoit escrire ny signer de Ce Interpellés Suiv. l'ordonnance et ont plusieurs apposé Leur Marques ordinaires.

X Marque dud. futur Espou
 X Marque de lad. future épouse
 X Marque dud. duTertre père
 X Marque de lad. mère
 X Marque dud. Raymond Goulet
 X Marque dud. Jacques Goulet
 M. Guion

Paraphé ne Varietur
 Verrier P. Gnal.
 DuLaurent greffier

Auber Nott. Royal.

Extrait des minutes du notaire Claude Auber, en date du 24 juin 1665, Archives judiciaires de Québec.

Par devant Claude Aubert Nottaire Royal en la Nouvelle France et tesmoins sousignés Le mercredi vingt-quatriè. jour de juin gbjc soixante et cinq fut présent en sa personne le Sr. Francois Bellanger habitant en la Coste et Seigneurie de Beaupré Lequel a volontairement cédé et nommé Jean hue son serviteur domestique a Jean Mathieu aussy habitant en lad. Coste pour achever le temps que led. hue estant obligé de luy suivant l'ordre de Conseil Souverain de Québec en suivant et conformément a son contract et suivant Ice luy y recourir Lequel marché sera mis par led. Sieur Bellanger es... dud. Mathieu pour luy valloir et servir ce fait et au Moyen que led. Mathieu donne aud. Sr. Bellanger La somme de trente livres tz. pour avance de gaige et autre chose quil auroit avancer audit son serviteur Ycelle somme payable par led. Mathieu aud. Sr. Bellanger dans deux moys de ce jour en argent ou castor etace soblige Led. Mathieu par tous ses biens Meubles et héritages présents et advenir et mesme ses hoys et don etc... promettant etc... obligeant etc... renonçant etc... fait et passé au chateau Richer Lan et jour que dessus en présence de Nicollas Guion St. Laurent et Barthélemy Verreau ce pnts tesm. Lesquels ont avec Moy Nottaire susdit sousigné signé a la Minute et en présence et a led. Mathieu dit et déclaré ni scavoit escrire ny signer de ce Interpellay suivant l'ordonnance aussy signé F. Bellanger, Barthélémy Verreau, Guion St. Laurent et Moy Nottaire avec paraphe.

Auber Nott. Royal

Extrait des minutes du notaire Romain Becquet, en date du 13 septembre 1666, Archives judiciaires de Québec.

Par devant Romain Becquet Notaire Royal en la Nouvelle France et tesmoins Sousignés fut pnt. en sa personne Jean Mathieu habitant demeurant en la Coste de Beaupré Lequel de son bon gré et volonté, Reconnoissant qu'il nest ung plus certain que la mort et ung plus incertain que l'heure dicelle, Et attendu quil est sur son dépar pour la guerre des Iroquois Suivant le Commandement qui luy en a esté fait de la par de Monseigneur Le Gouverneur désirant faire donnaon. et estament pour Ne mourir intestat ainsy ql. ensuit, Premièrement Il donne et Légue aux pauvres et Religieuses de L'hospital de cette Ville de Québec la Somme de Cent cinquante livres pour faire prier Dieu pour le repos de son âme, Il donne et légue à la fabrique de la chapelle dite de lange gardien en la coste de Beaupré la somme de Cent cinquante livres laquelle somme sera Employée a laugmentaon, et construction de lad. Chapelle Item donne aussy et légue a Jean Groslos son filleul fils de Jacques Groslos habitant dud. Beaupré la somme de trois cens livres laquelle sera mise es main dud. Jacques Groslos pour estre conservée jusque a ce que luy Jean Groslos soit en âge de majorité Et en cas quil décédist avant led. age de majorité led. donateur veut et entend que

**Convention
 entre Jean
 Mathieu et
 François
 Bélanger**

**Testament
 de Jean
 Mathieu**

**Testament
de Jean
Mathieu
(suite)**

lad. Somme demeure aud. Jacques Groslos père ou a ses autres enfants Plus donne et lègue aud. Jacques groslos père la somme de Cent livres pour ayder a Nourrir, eslever led. Jean Groslos son fils, Item donne et lègue led. donateur a Jean hue son serviteur domestique pour les bons et agréables services quil luy a rendu et luy rend encore journallement la somme de quarante livres a prendre et avoir sur la succession outre et par dessus ses gaiges tous lesquels lègues et donnaon. payés et exécutés Sil reste encore quelques biens de sa succession led. Jean Mathieu donateur Veut et entend que ce qui se trouve de surplus soit appliqué a la fabrique de lad. Chapelle de lange gardien pour faire prier Dieu pour le repos de son âme Et pour exécuter et accomplir la présente donnaon. et testame. led. testateur a Nommé et Esleu Monsieur Morel ptre. et curé de la paroisse de chateau Richer auquel il donne pouvoir de ce faire a Icelluy augmenter et non diminuer Et pour cest effect quil soit saisi de tous et chacuns les biens qui appartiendront aud. testateur au jour de son trépast Soubmentionnant laudition et examen et Closture de compte de lad. donnaon. testamentaire par devant tel Juge quil apdra. Voulant que le présent sorte son effect comme estant sa dernière volonté ce fut fait dicté et Nommé par led. testateur aud. Notaire en la présence des tesmoins a luy leu et Releu et quil a dit avoir bien entendu en lestude dud. Notaire sise à la basse ville de québec lan mil Six Cens Soixante six le treizième jour de septembre avant midy présence de Salomon Allaire et Pierre faure demeurant aud. Québec tesmoins quy ont signé a ses présentes avec led. Notaire et a led. donateur déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce Interpellé Suivant lordonnance.

Salomon Allaire
faure
Becquet.

La documentation qui suit nous a été gracieusement fournie par Me Armand Mathieu, C.R., de Montréal, par l'intermédiaire de M. Raymond Deneault, de la Société Canadienne de Microfilm, de Montréal.

Montréal, le 1er décembre 1959

Révérénd Père Gaston Mathieu, O.P.
Couvent des Dominicains,
SACKVILLE, N.B.
Canada.

Mon Cher Gaston,

J'ai cru que tu serais intéressé à savoir que le 4 octobre dernier une messe a été célébrée à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, pour commémorer l'arrivée à Montréal de la recrue de colons en 1659 et qu'une réception a été donnée par le maire de Montréal, au Chalet de la montagne.

L'on m'a fait l'honneur de m'inviter, faute de mieux, sans aucun doute, à cette réception pour y parler en ma qualité de descendant en ligne directe de Jean Mathieu arrivé en 1659 à bord du vaisseau appelé le Saint-André.

A bord de ce vaisseau il y avait Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys et les colons célibataires venaient au pays pour s'y établir, fonder un

foyer et y prospérer. De ces 12 colons, 4 sont morts en mer pendant la traversée et les 8 autres débarquèrent au Canada.

Je me suis permis de lire les notes du Père Archange Godbout, de la Société Généalogique Canadienne-Française, lesquelles se lisent comme suit :

« Jean Mathieu, l'ancêtre d'une innombrable postérité à la Côte de Beaupré, sur la rive sud du St-Laurent et dans la Beauce, ne fit pas partie de la recrue levée en 1659 pour Montréal, il fit cependant la traversée sur le *Saint-André*, avec les colons, et participa, durant de longs mois à leurs souffrances et à leurs angoisses.

Originaire du hameau de Tapy, dans la Paroisse de Montignac en Angoumois, il s'était engagé à 22 ans à la Rochelle, le 27 juin 1659, pour aller servir 3 ans comme domestique chez Pierre Lefavre, à Trois-Rivières. Son service achevé, il alla se fixer à la Côte de Beaupré.

Il était actif et heureux en affaires, comme permet de le constater le testament qu'il fit le 13 septembre 1666, étant sur le point de partir pour la deuxième expédition de Tracy contre les Iroquois, en prévision d'une mort possible. Il fait des legs considérables aux pauvres de Québec, aux religieuses de l'hôpital, à la Fabrique de l'Ange-Gardien, à son filleul Jean Groslos, et à son domestique Jean Hue.

Mais Jean Mathieu revint de la guerre sain et sauf. Les Archives de Québec contiennent bon nombre de documents qui nous permettent de voir grandir la fortune de notre colon, tant par des acquisitions de biens-fonds que par le commerce de boucherie qu'il pratiqua sur une vaste échelle.

Il ne se maria que dix ans après son arrivée. Sa femme, Anne Dutarte ou Letartre, qu'il épousa à Château-Richer le 3 novembre 1669, en fut l'alliée des familles Letartre et Goulet dont les noms sont fort portés dans la région de Beaupré.

Anne Letartre mourut en 1696, et Jean Mathieu en 1699, tous deux à l'Ange-Gardien. Ils avaient eu 12 enfants. De ce nombre, 4 fils: René, Jean, Charles et Nicolas se marièrent et laissèrent descendants.

(signé) *Père Archange Godbout, O.F.M.*»

Et d'y ajouter quelques notes, nous concernant directement, entr'autres que deux des fils de Jean Mathieu, notre ancêtre, vinrent s'établir à Lachenaie. Nous descendons de l'un d'eux, et ajoutons que l'un de leurs descendants Jean-Marie Mathieu, fut notre arrière grand-père, et capitaine de Milice, et que le descendant de ce dernier, le Major de Milice, Étienne Mathieu, fut le premier député du comté de l'Assomption, à l'Assemblée législative de Québec, qu'il est décédé en 1872, laissant 13 enfants, dont ton père et le mien.

J'ai ajouté que parmi les Mathieu, il y avait Monseigneur Olivier Mathieu, Archevêque de Régina, et le Juge Michel Mathieu, qui a laissé une bonne renommée sur le banc, et j'ai ajouté qu'à travers les âges et

dans leur milieu respectif les descendants de Jean Mathieu ont tenté de suivre l'exemple que leur ancêtre leur avait donné, les uns se distinguant dans le commerce, les professions, et deux sont encore à Lachenaie sur les terres *Grand-paternels* que leur grand-père leur a laissées et qui se chiffraient à 27 terres à son décès.

Au moment de terminer je me suis permis d'ajouter devant les 400 ou 500 personnes présentes au Chalet de la Montagne à la réception, que notre ancêtre a dû trembler de surprise dans sa tombe à la nomination de Marianna Jodoin, l'une de ses descendantes, au Sénat du Canada.

En plus, dans le journal du lendemain, sans mentionner de nom, on a photographié et publié le groupe de ceux qui représentaient leur ancêtre. Et plusieurs citoyens anglais de Montréal m'ont arrêté sur la rue pour me demander ce que signifiait ce bateau de *Saint-André*. Je leur ai simplement dit: que si les Américains se vantaient d'être les descendants *Bona Fide* de colons anglais venus de l'Angleterre à bord du *Mayflower*, pour s'établir en Amérique, que nous pouvons aussi nous vanter d'avoir notre *Mayflower*, le *Saint-André*, car, comme tu le sais, les premiers colons venus en Amérique, étaient plutôt des aventuriers et des mercenaires à la solde des rois.

Croyant que tu apprécieras ces quelques notes, que ta santé va bien, je te dis bonjour.

Ton cousin,
ARMAND MATHIEU, C.R.

L'honorable juge Michel Mathieu¹⁰
(1838-1916)

M. le Juge Michel Mathieu est décédé à Montréal le 30 juillet 1916. Magistrat durant près de trente ans, professeur à l'Université Laval durant trente-cinq ans, il a vu passer bien des générations d'étudiants et d'avocats, et toutes ont gardé de lui l'estime la plus affectueuse et la plus grande considération.

Il était pour l'avocat et l'étudiant un guide sage et avisé dont les décisions et les leçons étaient toujours marquées au coin de la plus haute sagesse.

Les cours du juge Mathieu, comme ses jugements, étaient de hautes leçons de droit, et sa science légale n'avait de pareille que sa bonté et sa condescendance pour les jeunes. Homme de beaucoup d'esprit et d'autant de coeur, il savait non seulement instruire, mais former notre jeunesse et ceux qui sont passés par l'université se rappelleront en lisant ces quelques lignes les bons conseils, si finement dits, du juge Mathieu.

Le distingué défunt n'était pas seulement un magistrat et un maître, il était aussi un auteur de droit très recherché pour sa science juridique. Ses

¹⁰ — Condensé de l'article nécrologique de *La Patrie*, Montréal, 31 juillet 1916.

ouvrages se trouvent sur les rayons de bibliothèque de tous nos avocats comme de tous nos juges.

Victime d'un accident en 1913, le juge Mathieu ne se remit jamais, et ce sont les suites d'une chute qui amena dans le temps la fracture d'une jambe qui furent la cause de sa mort.

Depuis 1909, le juge Mathieu était à sa retraite, mais continuait de donner ses cours à la faculté de droit de Laval dont il était le doyen; mais en 1914, il se vit obligé de quitter l'enseignement à cause de sa mauvaise santé.

Le juge Michel Mathieu était né à Sorel le 20 décembre 1838; il était donc âgé de 77 ans à son décès. Il était le fils de Joseph Mathieu et d'Edwidge Vandal. Il reçut une éducation privée et entra ensuite au Séminaire de St-Hyacinthe. Il se fit d'abord recevoir notaire et ensuite avocat en 1865. De 1866 à 1872, il occupa la fonction de shérif du district de Richelieu. En 1872, il était élu député de Richelieu à la Chambre des Communes. En 1875, il fut élu représentant du même comté à la législature de Québec.

Membre en vue du parti conservateur au temps des Chapleau, des Auger, des Taillon et des Cartier. Lorsque ce dernier fut vaincu par L.-A. Jetté, le juge Mathieu, alors jeune avocat, et député de Richelieu, vint le lendemain offrir son siège au vieux lutteur. Cartier n'accepta pas cette offre car il n'avait plus la vigueur nécessaire pour continuer la lutte. Il décéda peu après.

Lorsque l'honorable Chapleau fut appelé à former un ministère à la chute du gouvernement Joly, on s'attendait que Me Mathieu en fit partie. Chapleau cependant fit à son ami ce grand éloge: « Mathieu, vous ne pouvez faire partie de mon gouvernement car il ne saurait y avoir deux chefs ».

En 1880, il était créé conseil de la Reine, et en 1886, l'Université Laval lui décernait le titre de docteur en droit. Il avait été nommé juge de la Cour Supérieure en 1881.

Pendant qu'il pratiquait la profession légale, il publia la *Revue Légale* et le *Lower Canada Jurist*. En 1892, il était nommé commissaire royal pour enquêter sur les affaires du gouvernement provincial. En 1910, il fut aussi nommé membre de la *Commission de Refonte du Code Municipal*.

Durant ses années de professorat à Laval, le juge Mathieu fut chargé d'enseigner le droit constitutionnel, le droit municipal, la procédure civile et le droit civil.

A l'âge de 25 ans, il épousait en premières noces mademoiselle Rose-Thirza St-Louis, fille du capitaine St-Louis, de Sorel, dont il eut trois enfants, trois filles: Mesdames Joseph Adam, Norbert Pouliot, et Georges Mathieu. En secondes noces, il épousait Amélie-Antoinette Armstrong, fille de l'hon. D.-M. Armstrong, conseiller législatif, décédée avant lui. Le juge Mathieu ne laissait qu'un fils, M. Deligny Mathieu. A son décès il laissait également plusieurs petits-enfants: Madame Roméo Bourdeau, Mlles Corinne, Germaine et Annette Adam, MM. Mathieu Pouliot, Henri Pouliot, Joseph Adam, i.c., Gustave Adam, E.E.D. Ses restes mortels furent inhumés à Sorel.

**Mgr Olivier-Elzéar Mathieu
(1855-1929)**

Né à Québec le 24 décembre 1855, du mariage de Joseph Mathieu et de Marguerite Latouche.

Ordonné prêtre le 2 juin 1878, il fut immédiatement attaché au séminaire de Québec. Après un séjour de trois années à Rome, M. Mathieu prit ses diplômes de docteur en philosophie et en théologie.

De retour au pays en 1885, M. Mathieu reprit sa place parmi les professeurs du séminaire de Québec. Il fut tour à tour préfet des études, directeur et supérieur en même temps que recteur de l'Université Laval.

Protonotaire apostolique depuis le 7 juin 1902, Mgr Mathieu fut préconisé évêque de Régina le 21 juillet 1911. Quatre ans plus tard, le 3 décembre 1915, le siège de Régina était constitué en métropole, et Mgr Mathieu devenait archevêque.

Mgr Mathieu décéda à Régina le 26 octobre 1929.

Nous détachons les lignes suivantes de la *Semaine Religieuse* de Québec du 31 octobre 1929: « La note dominante de son caractère fut toujours la bonté, une bonté conquérante. Son affabilité, devenue proverbiale, se nuancait d'une certaine bonhomie qui lui ouvrait les coeurs, où sa charité d'ailleurs ne demandait qu'à pénétrer. C'est au coeur en effet que son apostolat sacerdotal ne cessa jamais de viser. Que d'endurcis il a fait fondre sous les feux de son inépuisable charité: Son amour de Dieu et des âmes savait, au besoin, mettre en oeuvre toutes les ressources d'un zèle où l'originalité des méthodes s'alliait à un profond esprit surnaturel pour arracher au démon la proie que celui-ci croyait déjà tenir. Son accueillante simplicité et ses pittoresques saillies savaient faire sourire même au milieu des larmes.

Transportée bientôt par la volonté du Souverain Pontife sur un champ d'apostolat plus vaste, son activité merveilleuse continua d'attirer les âmes à l'église dans ce diocèse de Régina, dont il eut l'honneur d'être le premier évêque et le premier archevêque. Cette attirance s'exerça même là-bas sur des non catholiques, et sa devise épiscopale *pacem Domino largiente* s'y traduisit en fruits abondants. Fin politique autant que prêtre admirablement zélé, il savait rapprocher les esprits aux heures de crise.

Le rôle de trait d'union est ingrat à jouer parmi les hommes. C'est le mérite de Mgr Mathieu de l'avoir souvent joué avec bonheur. Sa diplomatie en eut fait un prélat éminent de la Curie romaine. Au Canada, elle a valu à l'archevêque de Régina l'estime de nombreux citoyens des deux races et à l'Eglise plus d'un avantage.¹¹ »

ROLAND-J. AUGER, (253)

¹¹ — Pierre-Georges Roy, *Collection Manuscrite*, Archives du Québec.

CHAPITRE DOUZE

La famille Roy

La famille Roy est l'une des plus répandues au Canada, et si l'on ouvre le Dictionnaire Tanguay, l'on constate que plus de quarante chefs de famille et célibataires de ce nom sont passés en Nouvelle France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il est donc excessivement difficile de suivre la descendance d'un individu en particulier.

Remercions Mlle Yvette Lamoureux (835) et M. Raoul Raymond (63) pour leur bel effort de découvrir des descendants en ligne directe de Jean Roy et de Françoise Bouet, de la recrue de 1659.

Généalogie

Jean	LaRochelle, vers 1658	Bouet, Françoise	1
1 Jean	Montréal, 6 fév. 1690	Bouchard, Anne	2
François	Lachine, 28 déc. 1693	Césire, Marie	3
Louis	Lachine, 29 oct. 1697	Roy-Lapensée, Françoise	4
André	Montréal, 9 mai 1701	Peladeau, Jeanne	5
Françoise	Lachine, 27 sept. 1683	Dugas, Vincent	
Marie	Lachine, 14 mars 1701	Théorêt, Jacques	8
2 Etienne	Montréal, 17 janv. 1725	Lescuyer, Marie	6
Marie	Montréal, 1 déc. 1708	Morel François	
Angélique	1° Montréal, 6 juin 1713	Thunay, Antoine	
	2° Montréal, 10 fév. 1749	Moison, J.-Bte	
Madeleine	Montréal, 7 oct. 1715	Langevin, Louis	27
Marguerite	Montréal, 30 juil. 1731	Pothier, Charles	
Anne	Montréal, 25 oct. 1723	Jarry, J.-Bte	
Marie	Montréal, 8 nov. 1728	Mallet, Jean-Frs	
Françoise	Montréal, 1 mars 1745	Rainville, Pierre	
Elisabeth	Montréal, 20 juin 1746	Morin, Jean-Bte	
Louise	Montréal, 8 janv. 1748	Lombard, Joseph	
Anne	Montréal, 30 juil. 1742	Bineau, Claude	
3 François-Marie	Lachine, 20 avril 1722	Trottier, Jeanne	7
Jean-Frs	Lachine, 27 janv. 1755	Tétreau, Catherine	
Thérèse	1° Lachine, 9 mai 1729	Valois, Simon	
Thérèse	2° Lachine, 24 juil. 1747	Roy, Jacques	25

Catherine Françoise	Lachine, 1 déc. 1717 Lachine, 5 fév. 1719	Trottier, Pierre Garant, Guillaume	
4 Louis François Françoise	St-Frs, I.J., 21 nov. 1726 Ste-Genèv., 10 avril 1747 Lachine, 31 juil. 1725	Renaud, Marie Dumay, Françoise Rapin, Antoine	9
5 Jean-Bte Marie-Joseph Jeanne Pierre François Geneviève Anne	1° Lachine, 26 nov. 1725 2° Montréal, 3 mai 1734 Pte-Claire, 27 juin 1729 Pte-Claire, 12 oct. 1732 Lachine, 17 août 1729 1° Pte-Claire, 8 mars 1734 2° Bt. de l'Île, 27 fév. 1764 Pte-Claire, 22 fév. 1740 Pte-Claire, 16 janv. 1747	Robillard, Frse Dubuisson, Mie-Josephte Pilon, Antoine Lauzon, Pierre Trépagny, Marg. Chamaillard, Charlotte Gavillon, Angélique Périer, Jacques Prou, Antoine	12 10 13 14 15
6 Michel Mie-Amable Françoise	Montréal, 12 fév. 1759 Montréal, 23 sept. 1754 Lachine, 19 oct. 1744	Vallière, Madeleine Bourhis, Joseph Prud'homme, Nicolas	16
7 Joseph Agathe Frs-Marie Angélique Jeanne Mie-Amable	1° Montréal, 18 fév. 1753 2° Montréal, 11 janv. 1768 Lachine, 19 avril 1751 St-Laurent, 12 juin 1758 Lachine, 31 janv. 1754 Lachine, 10 fév. 1755 Lachine, 7 nov. 1757	Deslandes, Anne Papillon, Elisabeth Flibot, Jean-Marie Viau, Françoise Boyer, Etienne Marcheteau, Pierre Vincent, Louis	17 18 19
9 Marie Louis Louis Michel Jean-Bte	St-Vincent de Paul, 25 fév. 1754 1° St-Vincent de Paul, 17 fév. 1747 2° Ste-Rose, 4 sept. 1797 Lachine, 23 nov. 1767 St-Vincent de Paul, 20 janv. 1766	Beauceron, Pierre Potvin, Marie Tissan, Marguerite Morel, Mie-Amable Cadieu, Claire	20 21 22
12 Catherine	Bt de l'Île, 26 janv. 1761	Villiard, François	
14 André François	Bt de l'Île, 4 oct. 1762 1° Pte-Claire, 10 jan. 1763 2° Pte-Claire, 10 sept. 1770	Lalonde, Geneviève Cholet, Lse-Amable Lalonde, Charlotte	23 24
17 Marguerite	Lachine, 4 juil. 1785	Turcotte, Joseph	

Descendance féminine partielle

8 Théorêt, J.-Bte Théorêt, Cath. Théorêt, Thérèse	Pte-Claire, 7 juil. 1731 Pte-Claire, 7 oct. 1723 Lavaltrie, 9 nov. 1732	Cholet, Joseph Charlebois, Joseph Bourdon, J.-Bte	28
10 Pilon, André Pilon, Antoine Pilon, Pierre	Pte-Claire, 7 janv. 1754 Bt. de l'Île, 11 janv. 1762 Pte-Claire, 16 fév. 1767	Lefebvre, Cath. Sauvé, Angélique Legault, Véronique	31
13 Roy, Marguerite	Pte-Claire, 12 janv. 1761	Charlebois, Christophe	32
25 Roy, Jacques	Ste-Genèv., 5 nov. 1765	Bigras, Mie-Amable	29
27 Langevin-L., Cécile Langevin-L., Cath. Langevin-L., Anne Langevin-L., Angélique	Montréal, 3 nov. 1740 Montréal, 7 janv. 1738 Montréal, 16 août 1746 Lachine, 6 avril 1750	Dubuc, André Bouvier, J.-Bte Bissonnet, Louis Legros, Louis	30

LA FAMILLE ROY

127

28 Théorêt, Jacques	1° Pte-Claire, 3 nov. 1760 2° Pte-Claire, 25 mai 1767	Barbary, Louise Lefebvre, Catherine	40 33
Théorêt, André	Pte-Claire, 5 oct. 1761	Legault, Elisabeth	
Théorêt, J.-Bte	Pte-Claire, 31 janv. 1757	Legault, Joseph	41
Théorêt, Joseph	Pte-Claire, 2 août 1762	Brunet, François	
29 Roy, Jacques	Vaudreuil, 12 nov. 1792	Rocbrune, Marguerite	
Roy, Mie-Amable	Oka, 18 août 1783	Vendette, Joseph	
30 Dubuc, Jean-Bte	Montréal, 17 fév. 1772	Rosa, Mie-Joseph	36
31 Pilon, François	c. Soupras, 11 janv. 1780	Brabant, Angélique	37
Pilon, Pierre	Pte-Claire, 10 fév. 1804	Loiselle, Geneviève	38
Pilon, Catherine	Pte-Claire, 15 nov. 1779	Masson, Pierre-Marc	
Pilon, Joseph	Pte-Claire, 25 juil. 1791	Brunet, Marie	
32 Charlebois, Véronique	Vaudreuil, 26 janv. 1789	Gauthier, Hyacinthe	39
33 Théorêt, Marguerite	Ste-Genev., 31 janv. 1786	Rivière, Jacques	
Théorêt, Louis	Ste-Genev., 19 janv. 1790	Breyer, Marguerite	34
Théorêt, Angélique	Ste-Genev., 16 oct. 1789	Païement, Toussaint	
Théorêt, Catherine	1° Ste-Gen., 17 fév. 1789 2° Ste-Gen., 2 juil. 1792	Brunet, Eustache Legault, Sébastien	
34 Théorêt, Hyppolite	Ste-Genev., 7 mai 1838	Chartrand, Pierre	
Théorêt, Toussaint	Ste-Genev., 12 nov. 1832	Boileau, Julie	
Théorêt, Marg.	Ste-Genev., 24 oct. 1814	Brunet, François	48
Théorêt, Etienne	Ste-Genev., 3 juin 1833	Pilon, Lucie	
Théorêt, Eustache	Ste-Genev., 10 oct. 1820	Labrosse, Marguerite	35
Théorêt, Louis	Ste-Genev., 7 août 1815	Proulx, Thérèse	
35 Théorêt, Eustache	Ile-Bizard, 12 janv. 1846	Binet, Geneviève	
36 Dubuc, Jean-Bte	Montréal, 9 mai 1803	Delorme, Angélique	44
37 Pilon, Angélique	Ste-Genev., 17 janv. 1803	Lalonde, Joseph	45
Pilon, Catherine	Pte-Claire, 14 janv. 1807	Brosseau, François	
Pilon, André	Pte-Claire, 7 oct. 1816	Sagala, Marguerite	
Pilon, François	Pte-Claire, 15 janv. 1816	Lanthier, Catherine	
Pilon, Joseph	Pte-Claire, 11 fév. 1822	Crevier, Joseph	
Pilon, Paul	Ste-Genev., 1 mars 1813	Pilon, Marie	
Pilon, Joseph	Vaudreuil, 14 juil. 1823	Poirier, Marguerite	
38 Pilon, Isidore	St-Eustache, 27 fév. 1831	Ouellet, Marie	46
Pilon, Félix	Ste-Genev., 22 janv. 1838	Binet, Théotiste	
Pilon, Lucie	Ste-Genev., 3 juin 1833	Théorêt, Etienne	
39 Gauthier, Louise	Vaudreuil, 30 août 1824	Véronneau, Jean-Bte	47
40 Théorêt, Louise	Ste-Genev., 14 oct. 1782	Legault, Jean-Bte	
Théorêt, Joseph	Ste-Genev., 27 janv., 1784	Massie, Joseph	50
Théorêt, Jacques	Ste-Genev., 23 fév. 1784	Legault, Marg.	56
41 Théorêt, Toussaint	Pte-Claire, 7 août 1786	Legault, Joseph	
Théorêt, Jean-Bte	Ste-Genev., 17 fév. 1781	Fortier, Joseph	42
Théorêt, Joseph	1° Pte-Claire, 2 août 1762 2° Pte-Claire, 13 oct. 1777	Brunet, François Groulx, François	
Théorêt, Véronique	St-Laurent, 30 janv. 1826	Viau, Angèle	43
Théorêt, Marguerite	Ste-Genev., 2 fév. 1807	Meloche, François	
42 Théorêt, Jean-Bte	Pte-Claire, 27 janv. 1812	Viau, Mie-Amable	
Théorêt, Joseph	St-Laurent, 20 janv. 1851	Décary, Odile	
Théorêt, Joseph	N.-D., Mtl, 5 juil. 1836	Lemaire, Henriette	49

43 Théorêt, Jean-Bte	Pte-Claire, 7 janv. 1799	Trottier, Antoine	
44 Dubuc, Jean-Bte	Pte-Claire, 21 oct. 1782	Groulx, J.-Bte	
45 Lalonde, Angélique	Pte-Claire, 6 fév. 1811	Pilon, Ambroise	
46 Pilon, Clovis	Ste-Genèv., 16 janv. 1866	Labrosse, Christine	51
Pilon, Adèle	Ste-Genèv., 17 janv. 1860	Théorêt, Jean-Bte	
Pilon, Balthazar	Ile-Bizard, 18 janv. 1861	Trépanier, Céline	
Pilon, Damase	Ste-Genèv., 2 fév. 1864	Rabeau, Corneline	
47 Véronneau, Marg.	Les Cèdres, 29 janv. 1856	Courville, Joseph	52
48 Brunet, Toussaint	Ste-Genèv., 24 juil. 1837	Marcel, Mélanie	53
Brunet, Félix	Pte-Claire, 3 fév. 1840	Legault, Emilie	
Brunet, Mélanie	Ste-Genèv., 4 fév. 1850	Charlebois, Pierre	
Brunet, Emilie	Ste-Genèv., 2 août 1841	Brunet, Moïse	
Brunet, Elmire	Ste-Genèv., 25 janv. 1847	Meloche, Jean-Bte	
Brunet, Léocadie	Ste-Genèv., 10 fév. 1851	Païement, François	
Brunet, Eléonore	Ste-Genèv., 24 fév. 1851	Pilon, Félix	
Brunet, Francis	Ste-Genèv., 16 oct. 1860	Cousineau, Christine	
Brunet, Marguerite	Ste-Genèv., 7 janv. 1860	St-Denis, Anthime	
49 Dubuc, Charlemagne ¹	N.-D., Mtl, 3 sept. 1866	Deschamps, Emma-C. ²	54
50 Théorêt, Joseph	Ste-Genèv., 22 juin 1812	Païement, Angélique	53a
Théorêt, Toussaint	Ste-Genèv., 21 oct. 1816	Lagacé, Agathe	
51 Pilon, Elzéar	Ste-Cunég., Mtl, 23 nov. 1892	Pilon, Phélonise	64
52 Courville, F.-X.	St-Jn-Bte, Ott., 25 fév. 1889	Carrière, Alzire	55
53 Brunet, F.-X.	Ste-Genèv., 26 janv. 1858	Pilon, Philomène	60
Brunet, Odilon	Pte-Claire, 10 déc. 1870	Legault, Albina	
Brunet, Napoléon	1° Ste-Gen., 12 juil. 1864	Brunet, Caroline	
	2° Ste-Gen., 11 fév. 1868	Legault, Mathilde	
Brunet, Odile	Ste-Genèv., 24 sept. 1872	Théorêt, Siméon	
Brunet, Angélique	Ste-Genèv., 30 janv. 1866	Pilon, Etienne	
Brunet, Céline	Ste-Genèv., 4 fév. 1868	Théorêt, Thomas	
Brunet, Eléonore	Ste-Genèv., 18 sept. 1876	Boileau, Alphonse ³	
Brunet, Bruno	Ste-Genèv., 14 janv. 1879	Nichols, Lucie	
53a Théorêt, Venant	Ile-Bizard, 31 janv. 1848	Janvry, Marcelline	
54 Dubuc, J.-Arthur ⁴	St-Jos., Mtl, 19 août 1907	Desrochers, Anne	65
55 Courville, Isidora	St-Jn-Bte, Ott., 12 juin 1911	Raymond, Raoul ⁵	
56 Théorêt, Pélagie	Ste-Genèv., 24 nov. 1823	Breyer, Eustache	
60 Brunet, Albert	Ste-Genèv., 22 sept. 1891	Brunet, Louise	66
Brunet, Urgel	1° Ste-Gen., 3 fév. 1885	Legault, Anna	
	2° Montréal, 26 nov. 1925	Roberge, Hélène	

1 — Médecin à Montréal.

2 — Nièce de Mère Gamelin, fondatrice des Soeurs de la Providence.

3 — Alphonse Boileau était architecte à Montréal.

4 — Cinquantième membre de la SGCF; nommé chevalier de l'Ordre Equestre du *St-Sépulcre* le 13 janvier 1959, investiture par Son Eminence le Cardinal Léger en l'église Notre-Dame de Montréal le 8 février 1959; ancien employé de *La Banque d'Epargne* à la retraite; décédé à Longueuil le 24 mars 1962, âgé de 78 ans.

5 — Co-fondateur (collègue 63), ancien président et membre émérite de la SGCF. Ancien gérant de *La Banque d'Epargne*; retraité.

Brunet, Etienne	Ile-Bizard, 3 avr. 1894	Pilon, Alexina	
Brunet, Lisa	Ste-Genev., 4 mars 1889	Legault, Samille	
Brunet, Angélique	Ste-Genev., 24 fév. 1892	St-Denis, Anthime ⁶	
Brunet, Charlotte	Ste-Genev., 3 avr. 1894	Paiement, Armand	
Brunet, Lia	Ste-Genev., 31 janv. 1899	Richer, Siméon	
64 Pilon, Conrad	Ste-Genev., 22 oct. 1919	Brunet, Germaine	
Pilon, Apoline	Ste-Clotilde, Mtl, 6 sept. 1922	Brunet, Henri ⁷	
65 Dubuc, Paul	Imm.-C., Mtl, 24 juin 1939	Deschamps, Marg.	
66 Brunet, Henri ⁷	Ste-Clot., Mtl, 6 sept. 1922	Pilon, Apoline	67
Brunet, Louisa	Ste-Anne B., 17 oct. 1911	Pilon, Eloi	
Brunet, Albertine	Ste-Cunégonde, 22 avr. 1918	Nolin, Félix	
Brunet, Léonie	Ste-Anne B., 11 fév. 1918	Trottier, Antoine	
Brunet, Eddy	St. Pat., Mtl, 12 oct. 1929	McRea, Christine	
Brunet, Donat	Cath., Mtl, 31 oct. 1939	Brunet, Dora	
Brunet, Berthe	Ste-Anne B., 4 mai 1927	Crevier, Irénée	
Brunet, Philomène	Ste-Anne B., 10 juin 1930	Crevier, Henri	
Brunet, Jeannette	Ste-Anne B., 1 oct. 38	Glazebrook, Gordon	
Brunet, Marguerite	Ste-Anne B., 9 sept. 1940	Lavigne, Edouard	
67 Brunet, Roger	Verdun, NDSB, 8 juil. 1950	McLean, Irène	
Brunet, Gabriel	Verdun, NDSB, 23 juin 1951	Auger, Pauline	
Brunet, Mie-Paule	Ste-Clotilde, Mtl, 21 avr. 1951	Sheehan, John	
Brunet, Claude	Marieville, 21 juil. 1962	Rémillard, Micheline	

R. P. ANTONIN LOISELLE, O.P. (26)

YVETTE LAMOUREUX (835)

RAOUL RAYMOND (63)

ROLAND-J. AUGER (253)

Notes sur Jean Roy et sa famille

- 1665, 3 mai : Concession à Jean Roy : 30 arpents au-dessus de la Rivière Saint-Pierre (sur le territoire actuel de Verdun), voisins : Etienne Campot et Pierre Gadoys, fils.⁸
- 1673-1676. Jean Roy, sergent du baillage et du tribunal à Montréal.⁹
- 1672, 29 mai : révélation faite à Jean Roy et son épouse par le nommé Laprairie au sujet du viol commis sur ses petites filles, avec aveu des dites petites filles.
- 1672, 31 mai : accusation de viol portée par Jean Roy, habitant de Montréal, contre Philippe Poitier dit Lafontaine, avec l'interrogatoire de l'accusé.
- 1672, 31 mai : interrogatoire de Marie et Jeanne Roy, de Catherine Cottin (sic) dit Châtillon, dans l'affaire du viol commis sur elles par le nommé Lafontaine.

6—M. Anthime St-Denis a célébré son 100e anniversaire de naissance en 1963.

7—M. Henri Brunet est membre de la SGCF sous le numéro 1277.

8—Cf. E.-Z. Massicotte, *Bulletin des Recherches Historiques*, 1928, p. 467.

9—E.-Z. Massicotte, *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3e série, 1953, tome XXVII, page 116.

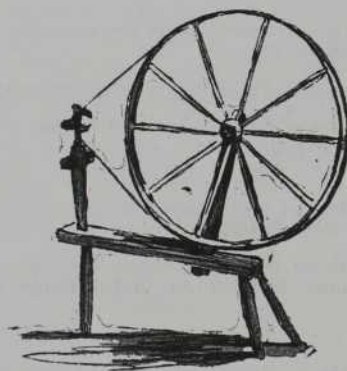
- 1672, 2 juin : confirmation de l'accusation portée contre Philippe Poitier dit Lafontaine, qui est condamné à faire réparation d'honneur à ses victimes en la manière accoutumée. Ledit Lafontaine, pour sa brutale passion dont il demande pardon à Dieu, au roi et à ses victimes, est condamné au banissement perpétuel de la colonie, et à doter ses victimes de la somme de 1000 livres chacune pour les aider à se marier, la dite somme devant être prise sur les biens qu'il possède en Canada aussi bien qu'en France.
- 1672, 3 juin : comparution du prisonnier Lafontaine pour le recollement de son témoignage.
- 1672, 8 juin : requête de Jean Roy demandant de nommer un curateur aux biens vacants de Philippe Potier dit Lafontaine, condamné à mort civile, pour permettre au dit Roy de poursuivre qui de droit. Ordre du procureur fiscal de faire comparaître l'accusé Lafontaine, pour lui faire subir interrogatoire.³

Philippe Poitiers dit Lafontaine ne dut pas quitter le pays après sa condamnation, car il épousa à Québec le 16 oct. 1679, Jeanne Vignaud, veuve de Jacques Greslon. Aucune descendance.

Quant aux petites filles de Jean Roy, toutes deux contractèrent mariage : *Jeanne-Françoise* avec Pierre Tabeau le 19 déc. 1672, et *Marie* avec André Merlot le 21 nov. 1678. Les 1000 livres qu'elles reçurent chacune, comme compensation pour l'outrage qu'elles avaient subi, durent servir à les mettre en ménage.

Jean Roy eut une concession de "40 pieds en carré" le 14 juillet 1673 dans la ville de Montréal. Il devait par an 6d. tournois par toise quarrée, soit pour le tout 1122 3s. d. Cette concession portait le no 170 du Terrier (no 247 sur le plan) ; elle était située sur le côté est de la rue St-Sulpice, au sud de l'édifice du *Trust Général du Canada*.⁴

RAOUL RAYMOND (63)



3 — Ces intitulés sont extraits des *Registres du Bailliage* de Montréal.

4 — Cf. Les origines de Montréal, dans *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, 11e livraison, page 221.

CHAPITRE TREIZE

La famille Trudeau

Etienne Truteau est l'ancêtre commun de toutes les familles Trudeau du Canada et des Etats-Unis. En conséquence il est le premier ancêtre du R. P. Paul-Albert Trudeau, c.s.v. (187), de feu M. Oswald-A. Trudeau (926), et de MM. Jean-Raoul Trudeau (1009) et Paul Trudeau (1268), tous membres de la *Société Généalogique Canadienne-française*.

Les notes qui suivent sont du R. P. Archange¹.

Etienne Truteau, maître charpentier, né en 1641, était le fils de François, maître maçon, et de Catherine Matinier, de Notre-Dame de Cogné, évêché de LaRoche. Or, voici les notes que nous avons sur cette famille.

Noms isolés²

Catherine Trutaud, vivant à Vindelle (Charente) en 1527, avait épousé Héliot Mesnier.

Pierre Trutault vivait à Vindelle, en 1531.

Guillaume Trutaud, religieux de l'abbaye de St-Amant de Boixe, en 1476, fut prieur de St-Christophe de Vindelle de 1481 à 1522.

Etienne Trutault, neveu du précédent, fut prieur de Vindelle, en 1531.

Jacques Trutaud vivait à Montignac entre 1588 et 1629.

Généalogie

I. TRUDEAU, *Macia* ou *Mathias*, laboureur, besson (1630), natif de Marsillac en Poitou demeurant à St-Eloi, paroisse de Cougne, épousa 1° à Ste-Marguerite de LaRoche, le 3 novembre 1611, Françoise Nau ou Nelle, et 2° au même endroit, le 4 février 1630, Anne Martin, veuve de François Girard.

1 — Communication de M. Lawrence-J. Beaudin (75), de Montréal, que nous remercions beaucoup.

2 — Archives du Québec, *Fonds P. Archange Godbout*, o.f.m.

Du premier lit naquirent :

- 1) *Marie*, baptisée à Ste-Marguerite (SM) le 27 septembre 1612;
- 2) *François*, qui suit;
- 3) *Etienne*, b SM le 14 juillet 1615;
- 4) *Michelle*, b SM le 1 octobre 1616;
- 5) *Marguerite*, b SM le 21 octobre 1617;
- 6) *Jeanne*, b SM le 23 octobre 1619.

II. TRUTEAU (et Trudaud), *François*, maître-maçon, fils du précédent, baptisé à Ste-Marguerite de LaRochele le 4 octobre 1613, eut pour marraine Jeanne Nau. Il demeurait paroisse Notre-Dame, rue du même nom, à l'*Echelle de la Couronne* où il mourut. Il fut inhumé le premier décembre 1649, laissant veuve Catherine Matinier qui mourut à son tour et fut inhumée à Notre-Dame de LaRochele, le 27 mars 1670. L'inventaire de ses biens, dressé par Savin, notaire, les 28 mars et 14 avril 1670, à la requête de Marie Fradin, veuve de Mathurin Soullard, cousine germaine de la défunte, nous apprend qu'elle résidait « rue Notre-Dame, proche l'*Echelle de la Couronne* », et que trois fils lui survivaient : Jean, Etienne et Mathias.

Enfants :

- 1) *Antoine*, b à Ste-Marguerite de LaRochele (SM) le 16 mars 1635; parrain et marraine Antoine Guibert et Madeleine Chasseriau;
- 2) *Toussaint*, b SM le 29 septembre 1636; parrain et marraine Toussaint de Lavanty et Louise Perroquet;
- 3) *Jean*, maître architecte, demeurant en 1670 à Montmerle (Ain), pays de Bresse³;
- 4) *Etienne*, qui suit;
- 5) *François*, b SM le 2 mars 1645; parrain et marraine Jean Guibert et Isabelle Bileau;
- 6) *Martial*, b SM le 17 février 1647; parrain et marraine Martial Truteau et Anne Martin. C'est sans doute le même que Mathias Truteau, maître maçon et tailleur, époux de Marie Fau, domiciliés en 1670 à Paris, rue St-Honoré, paroisse de St-Germain l'Auxerrois;
- 7) *Pierre*, inhumé à Notre-Dame de LaRochele le 22 mai 1652, à l'âge de deux ans et dix mois.

III. TRUTEAU, *Etienne*, charpentier de grosses oeuvres, fils du précédent, fut baptisé à Ste-Marguerite de LaRochele le 15 septembre 1641. Il eut pour parrain et marraine Etienne Vilain et Catherine Boulriot. Venu en Nouvelle-France à bord du *Saint-André* en 1659, il s'établit à Villemarie (auj. Montréal) où il épousa, le 10 janvier 1667, Adrienne Barbier. Enfants :

- 1) *Etienne*, b Montréal (M) 14 nov 1667; m M 23 nov 1699 (contrat Adhémar, 22 nov.) Marie Blot [1679-1749] fille de François; s Longueuil (L) 13 fév 1748; sur sa succession, cf Adhémar, 9 mars 1748.

³—Un Jean Truteau contracte mariage en janvier 1660 avec Anne Caillaud (Micheau, notaire à Angoulême). AG

2) *Pierre*, b M 24 sept 1669; m M 10 nov 1698 (c Adhémar, 9 nov) Charlotte Ménard, fille de Jean-Baptiste; s Longue-Pointe (LP) 27 fév 1740; inventaire des biens Danré de Blanzay, 30 mars 1740.

3) *Marie*, b M 27 janv 1672; m M 27 nov 1690 (c Adhémar, 26 nov) Jean Arnaud, fils de Bertrand, procureur au Parlement de Bordeaux, et de Marguerite de Munsay; s . . .

4) *François*, b M 21 déc 1673; était à la Louisiane en 1706.

5) *Toussaint*, b M 19 janv 1676; m L 23 nov 1705 Barbe Gouyou, fille de Guillaume; s L 12 fév 1753.

6) *Nicolas*, b M 20 fév 1678; s M 21 juin 1699, sans alliance.

7) *Jean-Baptiste*, forgeron, b M 11 avr 1680; m M 1 sept 1715 Madeleine Parant [1692-1735] (sur sa succession cf Adhémar, 9 août 1747 et Hodiesne 24 sept 1749); s Terrebonne 26 juin 1754.

8) *Joseph*, b M 20 juillet 1682; m Pointe-aux-Trembles de Montréal (PT) 18 janv 1718 Geneviève Lamarre-Belisle, fille de Henri; s M 3 mai 1745.

9) *Charles*, b Boucherville (B) 25 mars 1684; m PT 17 nov 1710 Madeleine Loisel, fille de Joseph; s L 21 mars 1742.

10) *Laurent*, b M 11 mars 1686; m M 25 sept 1719 Marie-Anne Billeron, fille de Pierre; s M 2 avr 1730.

11) *Louis*, b B 7 déc 1687; m 1° PT⁴ 30 nov 1715 Charlotte Aubuchon, fille de Jacques; et 2° M 31 mai 1719 Marie-Josephte Roy, fille de Pierre; s . . .

12) *Bertrand*, b B 7 août 1689; m M 30 juin 1716 Marie-Anne Gervaise, fille de Charles; accordent un titre clérical à leur fils Amable le 19 mai 1755 (gr. Hodiesne); s . . .

13) *Augustin*, b B 23 sept 1691; s L 18 nov 1709, sans alliance.

14) *Jacques-Antoine*, b B 19 nov 1694; destinée inconnue, apparemment décédé en bas-âge.

ARCHANGE GODBOUT, O.F.M. (1)

Quelques descendants

Trudeau, Romuald, né en 1802, apothicaire à Montréal, a laissé une sorte de journal qu'il appelle *Mes Tablettes*, et dont le sous-titre est le suivant : « Mémoires de ce que je croirai assez intéressant pour en conserver le souvenir ». Monsieur Léo-Paul Desrosiers, M.S.R.C. et de l'*Académie canadienne-française* a analysé ces *Tablettes*⁵ et il conclut ainsi son article : « Les historiens trouveront un butin précieux dans *Mes Tablettes*. C'est un journal qui mérite d'être consulté avec soin. En le lisant, on se rend compte que, comme l'a dit le poète, notre histoire est un écrin de perles ignorées. Il y aurait trente, cent études à faire sur les matières qu'aborde

4 — Cf. J-Arthur Leboeuf, *Complément au Dictionnaire Tanguay*, I, p. 188.

5 — Dans *Les Cahiers des Dix*, volume XII, pp. 75-92.

M. Trudeau, et que nous ne connaissons que d'une manière fragmentaire. Les unes relèvent de la petite histoire, c'est vrai, mais les autres relèvent de la grande histoire et elles ont un intérêt général ».

C'est Francis-J. Audet qui nous renseigne sur la famille de Romuald Trudeau ⁶:

« Trudeau, *François*, négociant, fut l'un des conseillers de la ville de Montréal en 1843. Réélu en 1844, il devient échevin l'année suivante mais il ne conserve cette charge qu'un an, après quoi on ne le voit plus au conseil. Il avait épousé Marguerite Weillbrenner.

Leur fils Romuald (1802-1888) devint apothicaire et, en 1833, il épousa Aurélie Paulhus. Il devint l'un des pharmaciens les plus en vue de la ville et il fut conseiller municipal en 1852, échevin l'année suivante et réélu jusqu'en 1856 après quoi il se retira du conseil. En 1861, il fut élu président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Dix ans plus tard, en 1871, M. Trudeau devenait président de la Banque Jacques-Cartier ». Il décéda le 14 janvier 1888.

Romuald Trudeau, polémiste ardent dirigeait, en 1840, une partie de l'opinion des Canadiens français ⁷.

Trudeau, Louis, [1870-1936] médecin de Longueuil, fils d'Adolphe et d'Anastasie Aubertin, a épousé Bernadette Fleury d'Eschambault, fille de Georges-Louis Fleury d'Eschambault [1829-1896] co-seigneur de St-Denis, de 1850-1864, et de Joséphine Renaud dit Deslauriers [1845-1922] le 19 septembre 1892 à Boucherville. Leur fils, Louis-Adolphe Trudeau, est également médecin ⁸.

Trudeau, François, Louis et Thérèse, tous nés à Montréal au 18^e siècle, se sont fixés aux Illinois.

« A René Dubois witnessed a bill of sale at Kaskakia October 31, 1747, and a Louis Truto was a witness there September 26 of the same year (Kaskaskia Mss., *Commercial Papers*, VII).

I would guess that *Truto* should have been *Trudeau* and that the person here referred to was a brother of Dame Marie-Thérèse Trudeau, wife of the commandant of the Illinois, Alphonse la Buissonnière; after his death on December 11, 1740, she married Louis Robineau de Portneuf, officer at Illinois. At least two of her brothers, sons of François Trudeau of New Orléans, lived in Illinois » ⁹.

Trudeau, André, reçut une commission d'arpenteur le 9 juillet 1830, à Québec ¹⁰

Trudeau, Vincent, passe un bail amphithéotique pour le moulin de Lachine en 1717 (gr. Raimbault, père, acte 2212).

6 — Francis-J. Audet, LL.D., M.S.R.C., Archiviste Emérite, 1842, dans *Les Cahiers des Dix*, vol. VII, pp. 215-254 : 254.

7 — *Nova Francia*, vol. II, page 240.

8 — Jean-Jacques Lefebvre, M.S.R.C., Archiviste-en-chef de la Cour Supérieure de Montréal, *La famille Fleury d'Eschambault, de la Gorgendière*, dans *Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-Française*, vol. III, pp. 152-174; 172.

9 — Natalia Maree Belting, *Kaskaskia Under the French Regime*, page 120.

10 — *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 59, page 567.

Trudeau, Zéphirin-J., exerçait sa profession de notaire à Montréal¹¹ en 1842. Il avait reçu sa commission le 27 novembre 1829. Sa dernière année d'exercice fut 1862 et son greffe est conservé aux Archives Judiciaires de Montréal¹². Avec son confrère Me J.-M. Mondelet, il avait reçu l'acte de la prise de possession de l'évêché de Montréal¹³.

Trudeau, François, [1826-1893] naquit à Montréal le 28 septembre 1826, du mariage de François Trudeau¹⁴, entrepreneur menuisier, et de Ann Locke, native de Salem, E.-U., Toussaint était le petit-fils de Toussaint Trudeau, maître-charpentier et menuisier, et de Marie-Louise Papineau, soeur de Joseph Papineau, notaire et député de Montréal au premier parlement du Bas-Canada, et père du fameux tribun et leader Louis-Joseph. Toussaint était aussi le neveu de messire Alexis-Frédéric Trudeau, grand vicaire de Mgr Bourget.

Ayant un penchant pour les mathématiques et doué d'un caractère énérgique, le jeune Toussaint décida d'étudier le génie civil.

Comme il n'y avait pas encore au pays d'école polytechnique où il put apprendre cette profession, il se rendit à New-York et étudia en cette ville. Il pratiqua ensuite quelques années aux Etats-Unis. Toussaint revint à Montréal à la demande de ses soeurs, après la mort de son père, afin de voir au règlement de la succession.

On parlait beaucoup alors dans la province de la construction de chemins de fer et les ingénieurs canadiens étaient rares. M. Trudeau décida de rester ici et il étudia la question d'une ligne entre Montréal et Québec à laquelle s'intéressait le monde des affaires à cause, surtout, de la fermeture de la navigation durant six mois de l'année. M. Trudeau trouva la meilleure voie, sinon la seule, qui pouvait donner un accès facile à la vieille capitale. Ce projet ne devait toutefois être réalisé que vingt ans plus tard. Son mémoire ayant été communiqué à l'honorable Georges-Etienne Cartier, alors premier ministre, celui-ci, après un entretien avec M. Trudeau, le nomma, le 13 décembre 1859, secrétaire et, un peu plus tard, ingénieur en chef du bureau des Travaux Publics à Québec.

De mars 1864 jusqu'à la Confédération, il fut sous-commissaire des Travaux Publics du Canada. Il devint, en mai 1868, sous-ministre et, en 1874, il fut aussi l'un des commissaires du chemin de fer Intercolonial.

La construction du chemin de fer du Pacifique Canadien était décidée depuis plusieurs années quand des complications politiques survinrent, et le projet fut écarté par le ministère Mackenzie qui avait pris le pouvoir en 1873. Sir John A. Macdonald étant revenu, en 1878, au timon des affaires, la construction de la grande route transcontinentale fut remise sur

11 — *Les Cahiers des Dix*, vol. VII, page 229.

12 — Cf. *Tableau de l'Ordre des Notaires de la Province de Québec*, éd. 1955, page 222.

13 — Cet acte est reproduit dans *Le Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 32, pages 13 et 14.

14 — Il fut le premier à signer Trudeau. Il se maria à Saint-André d'Argenteuil en novembre 1825. La mère de sa femme étant veuve, épouse en secondes noces le docteur Rice de cet endroit.

le tapis. Sir John résolut de créer un ministère spécial pour s'occuper des chemins de fer et des canaux.

Le 22 septembre 1879, le gouvernement confiait à M. Trudeau le poste de sous-ministre du nouveau ministère. Il devenait en même temps le secrétaire et l'aviseur technique du Comité des chemins de fer du Conseil Privé.

L'organisation du nouveau ministère incombait à M. Trudeau et ce n'était pas mince affaire que de la mettre sur un pied convenable et pratique.

On était à la veille d'une expansion des affaires amenée par l'immigration et la colonisation, comme le pays n'en avait pas encore vue. Les demandes d'aide pour la construction de voies ferrées abondaient et il fallait aviser le gouvernement sur l'opportunité, la possibilité d'exécution et la valeur intrinsèque de chaque projet soumis, en ayant soin de voir à ce qu'il n'intervint pas avec une entreprise déjà autorisée. Que de projets, au premier abord mirobolants, on dut laisser de côté. Enfin, il fallait une surveillance active et toujours en éveil pour rencontrer les vues économiques de l'administration sans nuire au développement normal du pays et de ses besoins grandissants. Cette période qui s'étend de 1879 à 1892 fut intense au point de vue des chemins de fer; pas moins de cinquante projets furent autorisés et conduits à bonne fin dans toutes les parties du pays; ce qui souligne l'activité déployée par ce ministère. M. Trudeau sut se montrer à la hauteur de sa tâche et digne de la confiance que le gouvernement reposait en lui.

Cette nomination au poste alors le plus important de l'administration reconnaissait donc les talents et les mérites de notre distingué compatriote; elle était pour ainsi dire la consécration officielle de sa carrière déjà longue et bien remplie. Jamais nomination n'avait été mieux justifiée: la construction des chemins de fer n'avait plus de secrets pour lui.

M. Toussaint Trudeau avait épousé à Montréal, en 1855, Corinne-D., fille de Louis Perreault, de cette ville, et il en eut cinq enfants.

I — *Louis*, né à Montréal le 10 avril 1856, se maria trois fois. La première, le 22 février 1887, à Anne Whitman qui lui donna deux fils: Carl-Toussaint, né à Saint-Jean, le 6 janvier 1889, et décédé l'année suivante. En secondes noces, Louis épousa, à Montréal, en 1896, Sarah Tumber qui mourut en 1900 sans enfants. Sa troisième femme qu'il épousa à Montréal le 16 avril 1901, se nommait Eugénie-Eméline Dussault. Elle eut six enfants: Paul, né le 17 avril 1903; Pauline, née le 18 septembre 1905, morte l'année suivante; René, né le 10 octobre 1906; Roger, né le 8 décembre 1907; Euphrosine, née le 21 septembre 1910; Corinne, née le 14 février 1912. Louis décéda à Montréal le 17 février 1919.

II — *Eugénie-D.*, née à Québec en 1861, épousa à Ottawa, le 7 octobre 1891, Archibald Stewart, Esq., fils de William qui fut l'un des premiers députés de Bytown à l'Assemblée législative sous l'Union. Archibald était le frère cadet de McLeod Stewart, avocat et homme d'affaires en vue d'Ottawa dont il fut maire en 1887-1888. Archibald décéda à Ottawa le 6 avril 1938. Un fils, Ronald, né à Ottawa le 8 janvier 1897, a

épousé, en juillet 1938, Jeanne, fille d'Emile Archambault, marchand d'Ottawa.

III — *Francis-Emile*, né à Québec en 1864, est mort célibataire à Ottawa en août 1934. Il fut longtemps à l'emploi de Henry Bemer, de Montréal, constructeur de chemins de fer.

IV — *Marie-Louise*, née à Ottawa en 1867, entra en religion chez les Soeurs de la Présentation de Marie, à Saint-Hyacinthe. Elle fit profession sous le nom de Marie du Saint-Sacrement.

V — *Joseph-Arthur*, né à Ottawa le 27 mars 1870, épousa en cette ville, Eugénie, fille de Nazaire Tétu, fonctionnaire. Il est ingénieur-électricien et demeure à Montréal. Arthur fut l'inventeur, à la suite de longues et patientes recherches, d'un mode de chauffage économique à l'électricité. Il chauffa d'abord les tramways d'Ottawa, puis ceux de Montréal et, un peu plus tard, la centrale d'énergie électrique à Lachine. Maints édifices sont aujourd'hui ainsi chauffés et la cuisine se fait à l'électricité dans un grand nombre de maisons. Les fers à friser les cheveux des dames eurent une grande vogue durant quelques années.

Toussaint Trudeau mourut à Ottawa le 27 juin 1893, regretté de tous ceux qui l'avaient connu et avaient été à même d'apprécier les qualités de coeur et d'esprit de ce parfait gentilhomme. Il fut inhumé dans le caveau de la famille au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal. Il avait pris sa retraite le 29 novembre de l'année précédente, après trente-trois ans de bons et loyaux services. Détail intéressant : M. Trudeau recevait alors le plus haut traitement accordé à un fonctionnaire, soit \$6,000 par année. Sa veuve lui survécut dix-sept ans. Elle s'éteignit elle aussi à Ottawa, le 27 mai 1910, et elle repose aux côtés de son mari¹⁵.

Voilà en quelques mots la vie d'un compatriote qui a fait honneur à sa race et à sa famille. Elle pourrait servir d'exemple aux jeunes qui veulent arriver en travaillant au développement et à la prospérité de leur pays¹⁶.

Trudeau, François, [1687-1758] fit partie de la première « brigade du feu » à Montréal. Voyons plutôt :

Le travail de ce premier service des incendies fut effectif et le commandant de l'un des deux groupes des « sapeurs-pompiers » se distingua au point qu'il eut l'insigne honneur d'une citation dont nous n'avons pas d'autre exemple.

Gilles Hocquart, certainement l'intendant le plus honnête, le plus actif et le plus pratique que le pays avait eu depuis Jean Talon, signa le 16 juin 1739, quatre ans après la création du service d'incendie, l'ordonnance dont voici le sommaire :

« Pour récompenser Louis Trudeau, charpentier, résidant à Montréal, du zèle et de l'attention particulière qu'il a apportés dans les différents in-

15 — Grand merci à Madame Stewart qui m'a aimablement fourni quantité de notes pour ce travail. Elle possède une liste complète de ses ascendants paternels.

16 — Francis-J. Audet, *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 47, pp. 182ss.

dies qui ont eu lieu à Montréal, le dispense du logement des gens de guerre et, en outre le gratifie d'une somme de 30 livres par année, à la charge de visiter tous les quinze jours, s'il est nécessaire, ou au moins une fois chaque mois, les sceaux et ustensiles destinés pour remédier aux accidents du feu »¹⁷.

Quel était le Montréalais mis à l'honneur ? Le document le nomme Trudeau, mais dans les actes de l'état civil il est toujours appelé Truteau.

Celui dont nous parlons particulièrement en cet article se prénommaît Louis. Né en 1687, il fut maître charpentier comme son père. Marié d'abord en 1715 avec Charlotte Aubuchon qui mourut tôt sans laisser d'enfant, Louis convola en 1719 avec Marie-Joseph Roy de qui il eut douze rejetons.

Pendant combien de temps Louis Truteau (ou Trudeau) conserva-t-il son grade de commandant d'escouade de pompiers, nous ne pouvons le dire. On le trouve à Varennes après 1752 et c'est là qu'il décède le 22 mars 1758, âgé de 71 ans.

Il y a quelques années, un journaliste faisait remonter à 1776 l'organisation des premiers corps de pompiers volontaires à Montréal¹⁸. Evidemment, il ignorait qu'un demi-siècle auparavant un tel corps avait été institué officiellement et avec succès.

Par la suite, l'évolution du service d'incendie fut graduelle. On eut des pompes à bras enfin des pompes à vapeur de modèles perfectionnés. Aujourd'hui, les conflagrations que connut Montréal, en 1765 et 1852 par exemple, ne semblent plus possibles¹⁹.

TRUTEAU, Jean-Baptiste, vétéran de la région du Missouri, a laissé un journal très intéressant²⁰.

TRUDEAU, Joseph-Claver, fut notaire de 1898 à 1937. Son dernier domicile fut Beauharnois et son greffe est conservé par le notaire Roger McGowan²¹.

TRUDEAU, Joseph-François, notaire, pratiqua à Montréal de 1811 à 1819. L'Archiviste du Palais de Justice de Montréal est le dépositaire de son greffe²¹.

TRUDEAU, Louis-Hormisdas, de St-Georges d'Henryville, exerça le notariat de 1863 à 1900. C'est le notaire J.-E. Dupont qui est le dépositaire de son greffe²¹.

TRUDEAU, Alexandre-Jean-Ovide, oplat de Marie-Immaculée, né le 16 février 1823 à Montréal, fils d'Alexis Trudeau et de Sylvie-Mathilde

17 — P.-G. Roy — *Ordonnances des intendants*, II, 273.

18 — Les pompiers de 1776 n'étaient pas mieux outillés que ceux de 1734. Ils n'avaient que des seaux de cuir et des échelles.

19 — E.-Z. Massicotte, dans *Le Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 47, pp. 186es.

20 — Cf. *The American Historical Review*, vol. XIX, p. 503; et de Villiers, *Découverte du Missouri*, page 89.

21 — Cf. *Tableau de l'Ordre des Notaires de la Province de Québec*, édition 1955, p. 222.

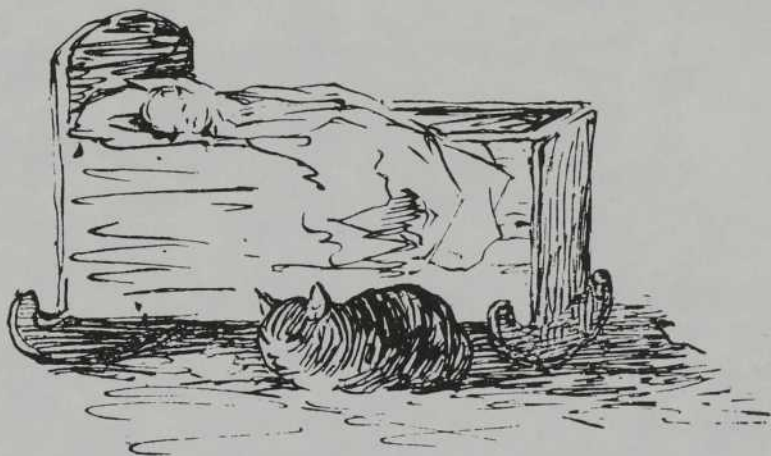
Smith; ordonné à Marseilles le 18 décembre 1847; arrivé au Canada le 6 septembre 1851; missionnaire à Buffalo, Etats-Unis; 1856, professeur au collège de Saint-Joseph d'Ottawa; 1859, à la Résidence de Saint-Sauveur de Québec; 1862, à l'église Saint-Pierre de Montréal; 1873, à Lowell, Mass.; et décédé le 16 novembre 1885²².

TRUDEAU, Alexis-Frédéric, vicaire-général, fils de Toussaint et de Marie-Louise Papineau, procéda à l'inhumation de Messire Toussaint-Victor Papineau, prêtre, le 13 décembre 1869, dans le chœur de la Cathédrale de Montréal²³. Incidemment, le chanoine Trudeau avait été le secrétaire de Mgr Ignace Bourget²⁴.

TRUDEAU, Laurent, était le conducteur de la charette de Nelson et de Brown, chefs patriotes, qui quittèrent St-Denis pour gagner la frontière américaine dans la nuit du premier décembre 1837²⁵. Emprisonné à Montréal comme patriote²⁶.

LAWRENCE BEAUDIN, (975)

ROLAND-J. AUGER, (253)



22 — Tanguay, *Répertoire du Clergé Canadien*, page 285.

23 — *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 39, page 411.

24 — *Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*, vol. VIII, pp. 35, 54 et 81.

25 — Mgr Emile Chartier. *Après l'Affaire de St-Denis (...)* d'après un *mémoire de Brown*, dans *Le Bulletin des Recherches Historiques*, 1950, pp. 130-147 : 136.

26 — *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 34, page 617.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ARCHIVES
DE LA
CHARENTE-MARITIME

ÉTUDE BONNIOT

**EXTRAIT du REGISTRE
DEMONTREAU**

1659

FF : 50 - 103

Engagement
 Dam.^{lle}
 Jeanne
 Manse.
 Pierre
 Perusseau

PAR DEVANT Le Notaire Royal et gardenottes heréditaire en La Ville et Gouverneme' de La Rochelle Soubzsigné Personnellement establye damoiselle **Jeanne Manse** administrat^{ce} de Lhostel Dieu de Saint Joseph a Villemarie en Ilsle de Montreal pais de La Nouvelle France en Canada estant de present en ceste Ville de la Rochelle d'Une part Et **Pierre Perusseau** Laboureur a bradz natif de Saint Jean dangely estant de present En cested.' . . . Ville dautre part Entre Lesquelles parties A esté fait & passe Ce qui Sensuict. Cest assavoir Que Ledit Perusseau Sest Vollontairement Loué Et Engagé à La ditte damoiselle Jeanne Mansse qui la pris et prend En quallitté de Serviteur domestique pour le temps & espace de trois ans entiers & consecutifs qui Commenceront du Jour que led. Perusseau abordera a la terre dud.' Montreal auq.' Lieu Laditte damoiselle Mansse Le fera passer Et Embarquer dans les premiers navires quy feront voille pour led.' pais Et le nourrira des a present Et pendant le Voiage Sans quil en couste Aucune chose aud.' Perusseau Ny sans diminution de Ses gaiges pendant tout le quel temps Led.' Perusseau A promis soblige Et Sera tenu de Servir du mieux de Son pouvoir Laditte damoiselle Mansse Soit a labourer et deffrischer La Terre & autres gros ouvrages Et de luy obeir En tout ce quy luy Sera commandé de Sa part de licitte & honneste Son proffit faire et Sa perte Esviter Et Len advertir Sytost quil Viendra A Sa congnoissance Sans pouvoir Se distraire de Son Service pendant led.' temps pour quelque pretexte q(ue) ce soit pendant le quel temps et des a present lad.' damoiselle promet de le Nourir & herberger Selon que lon a de coustume de nourir des personnes de travail Et Le traiter docillem' Sans outrage Et outre pour & moiennant Le prix & Somme de Soixante livres tournois pour Ses gaiges de chacune desd.' Trois Années * que lad.' damoiselle promet & Soblige luy bailler & payer A la fin desd.' trois annees en Argent comptant ou en billets payables en France A luy ou a Son ordre Et pour les hardes & habillements dont led.' Perusseau A besoin A present Lad.' damoiselle Luy Advancera ce quil conviendra pour Sen achepter Jusques a concurrence de la Somme de Quarante Livres tournois quy Sera premiere deduite Sur la premiere année de ses gaiges Ce que dessus A este Ainsy Stipullé et Accepté par les parties quy promettent respectivem.' Lentretenir Soubz lobligation de leurs biens mesme led.' Perusseau Sa personne A tenir prison. Ren.' Juge.' Fait & passé a lad.' Rochelle en la maison & presence du Sieur Jacques Mousnier marchand y dem.' Le Cinquiesme Jour de may mil Six Cens Cinquante neuf Avant midy y presens aussy Jacques Pintault Et Vivant Mocquet praticiens demeurans en Cested.' Ville tesm.' Led.' Perusseau A déclaré ne Savoir Signer Inter-

pelle.' * quy Courront du Jour quil Sera arrive Aud.' pais de Canada Seulement & non plustost.

Jeanne Mance

J. Mousnier

Mocquet

J. Pintault

A. Demontreau No^{re}

Signatures autographes.

Engagement
Mam^{lle}
Jeanne
Mance
Gregoire
Simon

PAR DEVANT Le Notaire Royal et gardenottes hereditaire en la Ville et Gouverne.' de La Rochelle Soubzsigné Fut presente en sa personne damoiselle **Jeanne Mansse** Fille Administratrice de l'Hostel Dieu de St Joseph A Villemarie en l'Isle de Montreal pais de la Nouvelle France en Canada estant de present en Cested.' Ville d'Une part Et **Gregoire Simon** Laboureur a bradz natif de la Mauguignerre paroisse de Vinay proche Civray en Poictou estant aussy en Cested.' Ville d'autre part Entre lesquelles parties A esté fait & passé ce quy Sensuit / Cest assavoir que led.' Simon Sest Vollontairement Loué acuilly & Engagé A Laditte damoiselle Mansse qui la pris et prend en quallitte de Serviteur domestique pendant Le temps de trois annees entieres & Consecutives pour La servir aud.' pais de Montreal ou lad.' damoiselle Le fera conduire Et embarquer dans les premiers Vaisseaux et le nourrira des a present Et pendant tout led' Voiage Sans diminution de Ses gaiges quy Commenceront du Jour quil Sera arrivé Aud.' lieu aussy bien que lesd.' trois ans & non plus tost pendant Lequel temps Led.' Simon a promis & Soblige de Servir lad.' damoiselle du mieu^x de Son pouvoir assiduellem.' & Sans discontinuer a labourer & deffricher la terre & autre gros ouvrage Et luy obeir en toutes les Autres choses quy Luy Seront commandées de Sa part Sans pouvoir quitter Ny habandonner son Service pour quelque pretexte que ce Soit Son proffit fe.' Et Sa perte Esviter Et len advertir Sil Vient a Sa congnoissance, pendant lequel temps lad.' damoiselle Le nourrira & herbergera comme Un homme de gros travail Sans outrage ny excedz Et outre promet Luy payer pour ses gages La Somme de Soixante Livres tournois pour chacune desd.' trois années payables a la fin d'Icelles toutes ensemble en argent ou billetz en Cested.' Ville Aud.' Simon ou A Son ordre Et neantmoins Luy Advancera Ce quil conviendra pour Achepter & paier des hardes dont Il aura besoin Sur & en deduction de la premiere Année desd.' gaiges Tout ce que dessus promett.' ob.' Respectivement & Led.' Simon Sa personne A tenir prison Ren.' Juge' Fait & passé A lad.' Roc.^{lle} en la maison Et presence du S^r Jacques Mousnier marchand en Icelle Le Cinquiesme Jour de may mil Six Cens Cinquante neuf Avant midy Et en presence de Jacques Pintault & Vivant Macquet praticiens dem.' en lad.' Ro-

* Sic

chelle tesm.' Led.' Moreau * A declare ne Savoir Signer Interpellé de Ce'

Jeanne Mance
J. Mousnier

Mocquet
J. Pintault

A. Demontreau No^{re}
Signatures autographes.

Compromis
Cherbonneau
Cardinault
et aues
dam.^{lle}
Jeanne
Mance.

* Sic

* Sic

* Sic

* Sic

PAR DEVANT Le Notaire Royal et Gardenottes hereditaire en la Ville Et Gouver.' de La Rochelle Soubzsigné Furent presens en leurs personnes chacuns de **Olivier Cherbonneau** Laboureur a bradz et Marie Garnier Son espouse, **Simon Cardinault** & Michelle Garnier son espouse, **Pierre Goyer** et Louise Garnier Son espouse, **Jean Le Roy** Et Francoise Bouet Son espouse, **Mathurin Thibaudeau**, Et Catherine Orat * Son espouse, **Jean Racault**, Et Renée bouet Son espouse, **Pierre Guiberge** Et Mathurine Desbordes Son espouse, **Helye Bojan** * et Suzanne Cougnon Son espouse. Tous demeurans en ceste Ville de La Rochelle Lesd.' femmes chacune de son mary Auctorizee pour leffect des presentes Tous Lesquelz Susnommez Se Sont adressez vers Et a la personne de damoiselle Jeanne Mance demeurante en l'Isle de Montreal en La Nouvelle France en Canada estant de present en ceste Ville a ce presente & acceptante En personne A laquelle Ils ont desclaré qu'ayant pour dessein de Saller habiter avec Leurs familles en lad.' Isle de Montreal. Ilz en sont empeschez pour navoir Le moien de payer leurs passages Aud.' Pais. Et lont prieé & Requite de voulloir tant les obliger que de payer le passage de chacun deulz Offrant en ce cas Luy Rendre & Restituer Les Sommes cy apres dans deux Ans dhuuy prochainement venant chacun A leur esgard & chacun desd.' maris p' leurs femmes Sollidairement Un seul pour le tout Aux Renonciations de droit a ce Requises, Ce quy A esté accepté par lad.' damoiselle Mance Au moien de quoy Led Ollivier Charbonneau et marie garnier son espouse, Se Sont obligez Comme dit est de payer Au terme cy dessus Speciffié La Somme de Cent Soixante quinze livres tz pour leur passage de cested.' Ville Au lieu de Quebecq Aud.' pais de la Nouvelle France tant pour eulx que pour Anne Cherbonneau leur fille. Le dit Simon Cardinault Et Michelle Garnier son espouse La Somme de deux Cens Vingt cinq Livres tz Aussy pour leur passage de cested.' Ville Jusques Aud' lieu * Quebecq Et de Jacques & Jean Cardinault leurs enfans, Le dit Pierre Goyer et Louise Garnier son espouse La Somme de Cent Soixante quinze livres pour leur passage Et de Marie Goyer leur fille Jusques Aud.' lieu de Quebecq. Le dit Jean Roy & Francoise Bouet son espouse La Somme de Cent Cinquante Livres pour leur passage Jusques Aud' Lieu de Quebecq Lesd' Mathurin Thibaudeau Et Catherine Araud * Son espouse La S^{oe} / de trois

* Sic

cens Cinquante livres pour leur passage Et de Catherine Jeanne Margueritte & Jacques Thibaudeau leurs enfans Jusques Aud.' lieu de Quebecq Lesd' Jean Racault Et Renee bouet Son espouse La Somme de deux cens Soixante quinze livres pour leur passage Jusques Aud.' lieu de Quebecq Et de Margueritte & Jeanne Racault leur fille et d'Anthoine Pelletier fils de lad.' Bouet, Led' Pierre Guiberge & Mathurine Desbordes Son espouse La Somme de deux cens vingt cinq Livres pour leur passage Jusques Aud' lieu de Quebecq Et de Jeanne & Marie Guiberge leurs enfans & Lesd' Helye Baujean * Et Susanne Cougnon Son espouse La Somme de deu^x Cens vingt cinq livres pour leur passage Jusques Aud' lieu de Quebecq Et de Suzanne Beaujan Leur fille & d'Anthoine Cougnon frère de lad' Cougnon, Plus Les Susdits Sobligent comme dessus de payer & Restituer a lad.' damoiselle Mance dans Le susd' terme La Somme de Cent quatre vingtz dix sept livres huit Solz que lad' damoiselle a payee A leur acquit A Daniel Guroy hoste demeurant en ceste Ville au logis de la Grace de Dieu pour leur despence Et pour avoir chacun un coffre a mettre leurs hardes Savoir les dits Charbonneau & Sa femme trante une livres douze Solz * Six livres dix Solz, Lesd' Simon Cardinault & Sa femme trante une livres Neuf Solz Lesd' Roy et Sa femme vingt une livres huit Solz Led' Helie Beaujan Et sa femme Vingt trois Livres huit Solz, Lesd.' Pierre Goyer & Sa femme Vingt quatre livres neuf Solz huit deniers, Lesd.' Pierre Guiberge & Sa femme Vingt deux Livres dix Solz neuf deniers & lesd' Racault Six Livres pour Son Coffre, Et encores outre Les susd' Sommes Lesd' Racault & Sa femme payeront & Restitueront A Lad' damoiselle dans le susd.' terme dix livres quelle payera pour eulx A Pierre Potet hoste dans la Rue St. Nicolas, Au moien desq^{lles} Obligations Et de ce quilz Se Sont obligez payer A lad' damoiselle Mance chacun a leur esgard Sollidairem(ent) Un chacun deulx Seul pour le tout Renoncant aux benefices de division & de discution de biens dans led' termes cy dessus Les Susdittes Sommes A quoy faulte de payment Ils Ont Consenty & Consentent estre Contraintz par toutes Voyes dues & Raisonnablemes mesmes par emprisonnem.' de leurs personnes, La ditte demoiselle Mance Sest Volontairement obligee de les faire passer de Cested.' Ville Aud.' lieu de Quebecq dedant Le navire nommé Le St. André Et leur faire fournir leur nourriture pendant led.' passage Seulement Et les acquiter Et payer a Leur acquit lesd.' Sommes cydessus Au Sieur Jacques Mousnier marchand demeurant en ceste Ville Aveq Lequel Ils sont demeurez dacord de payer lesd.' Sommes pour led.' passage, Sauf & Sans preiudice de Ce quilz pourront debvoir pour le fret de leurs hardes Et Equipages quy nest Compris esd.' Sommes. Tout ce que dessus Respectivement Lesd.' parties ont Stipullé et accepté chacune A Son esgard promettant Lentretenir garder observer & accomplir Sans y contrevenir A peine de tous despens dommages & Interestz

Soubs lobligation que dessus Renoncans A toutes choses A ce contraires Dont Jugez. Fait & passé a lad.' Rochelle maison de Residance dud.' S^r Mousnier Le Cin^q^e Jour de Juin mil Six Cens cinquante neuf Apres midy presens tesm.' A ce Requis Vivant Moquet et Estienne Rousselot Clercs demeurans En cested.' Ville tesm.' Lesd.' parties excepté Lad.' Damoiselle Mance Et led.' Roy ont déclaré ne savoir signer Interpellez'

Jeanne Mance

J. Roy

E. Rousselot

Mocquet

A. Demontreau No^{re}

Signatures autographes

Acte
Dam^{lle}
Jeanne
Mance
Jacques
Mousnier

SACHENT tous Que Pardevant Alexandre Demontreau No^{re} Royal et gardenottes hereditaire en la Ville & gouvernement de La Rochelle soubzsigné; furent presens en leurs personnes Damoiselle **Jeanne Mance** demeurante en lisle de Montreal / en la nouvelle France estant de present en Ceste Ville de la Roc^{lle} D'Une part, Et Le Sieur **Jacques Mousnier** marchand demeurant en Cested.' Ville de la Rochelle d'autre part Lesquelz ont Vollontairement fait ce quy sensuit CEST ASSAVOIR Que Led. Sieur Jacques Mousnier Ayant cejourdhuy traité du passage de ceste Ville au lieu de Quebecq aud. país de la nouvelle France Aveq **Olivier Cherbonneau, Simon Cardinault, Pierre Goyer, Jean Roy, Mathurin Thibau-deau, Jean Racault, Pierre Guiberge Et Helie Beaujan** pour eulx Leurs femmes et enfans Au nombre de trante & Une personnes grandes que petites pour la Somme de dix huit cens Livres Et nayant Iceu^x Le moien de paier lad. Somme Est Intervenue Lad.' Damoiselle Mance Laquelle a prié & Requis Led.' Sieur Mousnier Les Voulloir passer Et Leur fournir leurs alimens necessaires depuis Le departem.' de ceste Ville dans son navire nommé Le St. André quil à fret Jusques Aud.' Lieu de Quebecq Au moien de L'offre quelle a fait de Luy payer lad.' Somme eu son privé nom, Ce quy A esté accepté, par led.' Sieur Mousnier quy a promis Les passer & faire nourir Jusques aud.' Lieu de Quebecq Au moien de quoy La ditte Damoiselle Mance Sest obligee & oblige en son propre & privé nom de payer A lacquit des dessusd.' Et Leurs femmes Aud.' Sieur Mousnier en Sa maison A lad. Rochelle Lad. Somme de dix huit cens Livres Savoie mil Livres dans le dernier Jour de decembre mil Six cens Soixante et Les huit cens Livres Restans dans le dernier Jour de decembre mil Six Cens Soixante Un A peine de Toutes pertes despens dommages & Interests A quoy La ditte Damoiselle Sest soubzmisses * Et tous ses biens meubles & Immeubles presens & futurs, Sans preiudice des droits & Actions dud. S^r Mousnier Contre les Susnommez & leurs femmes pour le payement de lad.' Somme

* Sic

Contre Lesquelz Il proteste de Se pourvoir Au Cas quil nen feust payé par lad. Damoiselle Laquelle Luy a en cas quelle vint a deceder ou Autrement en tant que besoin est ou seroit ceddé Ses droits noms Raisons & actions A elles Acquise par lacte passe ce jourdhuy pardev. moyd. No^{re} Entrelle et Lesd. Susnommez Sans toutesfois que lad. Cession de droitz puisse preiudicier a lobligation cy dessus contre lad. Damoiselle Mance Car Ainsy A esté Acordé Stipullé & Accepté par lesd. parties traittant ces presentes quelles promettent chacun a son esgard entretenir garder observer Et acomplir Sans y Contrevenir directem. ou Indirectem. a peine de tous depens dommages & Interestz Soubz Lobligation de tous leurs biens presens & futurs Renoncant A toutes choses au contraire dont de leur consentem. Jugez & Condamnez Fait Et passe a Laditte Rochelle En la maison dud. Sieur Mousnier Le Cinquesme Jour du mois de Juin mil Six Cens Cinquante neuf Apres midy presens Vivant Mocquet & Charles Chezier praticiens demeurans en Cested' Ville tesm. Requis, etc.

Jeanne Mance

J. Mousnier

Mocquet

C. Chezier

A. Demontreau No^{re}

Signatures autographes.

**En marge
du document
precedent.**

ET advenant Le Vingt Ungiesme Jour du mois de Juin Oud. an mil Six Cens cinquante neuf Apres midy Sont comparuz en leurs personnes pardevant moyd. No^{re} Royal et gardenottes hereditaire en la Ville & gouvernement de La Rochelle Soubzsigne Led. S^r Jacques Mousnier marchand dem. en cested. Ville d'Une part Et la ditte damoiselle Jeanne Mance desnommez en lacte cy contre Lesquelz au moien du cas advenu Aud. Jean Racault Et quy lempesche de passer aud. Montreal et laditte Renée Bouet son espouse d'Un mutuel Consentement ont acordé quilz ne Seront compris en lad. obligation et q' sera diminué pour Leur passage La Somme de deux cens Soixante quinze livres pour leur passage et de leur famille & Au lieu d'Iceux passeront Pierre de Lugerat charpentier Natif de Gemozat en Xaintonge Jeanne Crespault Sa femme et Anthoine Regnault Son filz aagé de treize ans pour Le passage desquelz Sera payé deux deux * Livres partant sera dimunuee la Somme de Cinquante Livres de celle contenue en lad. obliga'on laq.^{lle} partant Ne subsiste plus que pour dix sept cens cinq^{te} Livres payables aux termes et soubz les peines & obligations cy portees pour le' passage & des Autres y desnommez En foy de quoy la presente A par eul^x este signée & du No^{re} royal Soubz. A leur Requeste * les Jours & an Susd. presens Vivant Mocquet & Jean Malherbe clerics dem. a lad. Roch^{lle} tesm. & Vingt cinq. Neuf mots Rayés ne Vallent approuvé cinquante livres, # Faict a la Rochelle estude

* Sic

Rien dans
le teate ne
répond à
ce signe

dud. Notaire ou lad.' damoiselle Mance eslit Son domicile pour l'execu'on de lad.' Ob (ligation) & des p'ntes

Jeanne Mance

J. Mousnier

Mocquet

Malherbe.

Signatures autographes.

Ajouté au
bas

ET advenant Le troisiemes Jour du mois de Avril mil Six cens soixante quatre Apres midy a este personnellem.' estably Led.' Sieur Jacques Mousnier marchand demeurant en ceste Ville de La Rochelle, desnomme par les actes obligatoires cy dessus Lequel A par ces presentes Vollontairement Recongneu avoir eu & Receu ce jourdhuy presentem.' & comptant de Lad.' Damoiselle Jeanne Mance aussy y desnommée ce stipulante & acceptante La Somme de dix sept cens cinquante Livres tz quelle s'estoit obligée de Luy paier pour les desnommez ausd.' actes dont partant de lad.' Somme de dix Sept cens cinquante Livres tz Pour les causes desd.' Actes led.' S^r Mousnier Se contente en quitte lad.' damoiselle Mance & tous autres, Et consent quelle soit subrogée en Son Lieu & place pour Son Remboursem.' ainsy quelle advisera bon estre, pour Veritté de quoy Led.' S^r Mousnier a Signé la p'nte quittance Icelle faict escrire & signer a moyd.' No^{re} Les Jour & an Susd.' p'ns Jean Malherbe & Vivant Moquet praticiens dem.' a lad.' Rochelle tesm.'

Jeanne Mance

J. Mousnier

Malherbe

V. Mocquet

A. Demontreau, No^{re} R'

Signatures autographes.

Engagement
Cuillerier,
Seller,
R. M. Ju-
dith Mo-
reau Sic.

PARDEVANT Le Notaire Royal et gardenottes hered're en la Ville et Gouvernement de La Rochelle soubzsigné Fure' presens en leurs personnes **René Cuillerier** Natif de Clermont pres la Fleche en Anjou Et **Jean Sellier** Natif de Rion en Auvergne, estans de presens en ceste Ville de La Rochelle Lesquelz ont par ces presentes promis et se sont obligez a la **Reverende Mere Judith Moreau** Superieure designée superieure de la communauté des filles hospitalieres de St. Joseph envoyée dans l'Hostel Dieu de St. Joseph de Ville Marie en lisle de Montreal tant pour elle que sad.' Communauté Lad.' Reverende Mere presente & Acceptante, de bien & fidellement servir lad.' Reverende Mere Superieure & Communeauté pendant le temps & espace de Cinq ans quy Commenceront au Jour que les dessusd.' arriveront dans lad.' Isle A tout / Ce quy Sera commandé de la part desd. dames hospitalieres, A quel Lieu de Montreal Lesditz Cuillerier & Sillet* Seront

* Sic

conduitz Aux despens desd.' dames hospitalieres quy Seront aussy tenues Les Nourir & loger pendant led.' temps Et outre pour & moyennant Le prix & Somme de Soixante quinze Livres tournois chacun pour leurs gages de chacune Année que la d' Reverende Mere Superieure A promis & Sera tenue leur payer ou faire payer a la fin de chacune d'Icelles mesmes Leur a payé presentem' par dvance chacun la Somme de Soixante quinze livres pour lad.' premiere Année ainsy que lesd.' Cuillierier & Selier* ont Recongneu & Confessé Sen Sont contentez et content Tout ce que dessus promett.' obe' Respectivem' Tous leurs biens mesmes Lesd.' Cuillierier & Sillet leurs personnes a tenir prison Comme pour den.' Royaux Reno.' Jugez Fait & passé A lad.' Rochelle en la maison & presence du S^r Jacques mousnier march.' en Icelle Le huitiesme Jour de Juin mil Six Cens Cinquante neuf Apres midy Et encores p'nt Vivant Moquet Clerq en Lad.' Rochelle tesm.' Led.' Cuillierier ont declare ne savoir signer Interpellez'

* Sic

* Sic

* Sic

J. Moreau

Jean Celier*

C. Chezier

Mocquet

A. Demontreau N^e R'

Signatures autographes.

Declaration
Claude
Feizeret
Hierosme
leroyer

PARDEVANT Le Notaire Royal & Gardenottes hereditaire en la Ville Et Gouvernement de la Rochelle Soubzsigné Furent presens en leurs personnes **Claude Feizeret** M^e Serurier demeurant en cested.' Ville Et Suzanne Guillebault Son épouse de luy Suffisamment auctorizee pour leffet des presentes Lesquelz Se sont adressez A la personne de noble ho.' **Hierosme Le Royer Sieur de La dauversiere** demeurant a la Flesche en Anjou estant de present en Cested.' Ville faisant pour monsieur Labbé de Quelus demeurant en Isle de Montreal dans La nouvelle France Auquel Ils ont déclaré quilz desirent Saller habituer en lad.' Isle Avec Leur famille mais que nayant pas le moien de le faire Ont prié & Requis led. Sieur de la dauversiere aud.' nom Voulloir payer pour Eulx Et pour René Feizeret Leur Fils a ce p'nt. Au Sieur Jacques Mousnier Marchand demeurant en cested.' Ville La Somme de Deu^x Cens Vingt cinq Livres pour leur passage de ceste Ville A Quebecq en la nouvelle France Et outre leur prester La Somme de Cent Livres pour employer A leurs Autres necessitez A La charge par eulx de Rendre Lesd.' Sommes Revenant A celle de Trois cens Vingt cinq Livres Aud.' Sieur Abbé de Queylus Lorsquilz seront Aud.' lieu de Montreal ou Ils sobligent de laller Servir ou de luy deduire Lad.' Somme Sur la bezongne & travail quilz feront pour luy A Son choix Ce que led.' Sieur de la Dauversiere leur auroit Acordé, Et de fait Leur A promis de les faire passer Et promet aud.' nom de payer pour eulx Et en leur Acquit Lad. Somme de deux Cens

Vingt Cinq Livres tournois Aud. Sieur Mousnier pour leurd.' passage Avant leur depart Et Embarquement Mesmes leur A presentement manuellement Et Comptant baillé & payé La Somme de Cent Livres tournois quil leur a Comptée et prestée en louis d'argent Et autres especes dud. Cours Et Au poix de l'edit dont Ils Se contentent pour employer A leurs / Autres necessitez, Partant promettent et Sobligent Lesditz Faiseret Et Sa femme Sollidairement Un chacun deulx Seul pour le tout Renoncant aux benefices de division d'ordre de droit et de discution de biens de Rendre & payer Lad.' Somme de trois cens Vingt cinq Livres tournois Aud. Seigneur Abbe de Queylus Aud.' Montreal a Sa Vollonte & premiere demande ou de luy deduire lad.' Somme Sur la besongne quilz feront pour luy A son choix et option A peine de tous despens dommages & Interests Soubs loblig'on de tous leurs biens mesmes led.' Feizeret Sa personne A tenir prison Comme pour den.' Royaux Ren.' & Juge &c Fait A la Rochelle estude dud. No^{re} Le huitiesme Jour de Juin mil Six cens cinquante neuf Apres midy presens Vivant Mocquet & Charles Chezier clercs demeurans en cested.' Ville tesm.' Lad.' Guillebaud A decl.' ne savoir signer Interpell.'

Le Royer

Claude Feizeret

C. Chezier

Mocquet

A. Demontreau No' R.'

Signatures autographes.

Promesse
Bourget,
Coudart
& au'es
Mr labbe de
Queilus

PARDEVANT Le Notaire Royal et gardenottes hereditaire en la Ville et Gouvernement de la Rochelle Soubzsigné Furent presens en leurs personnes, **André Bourget, Jean Coudart &c. Gilles de Veine, Jacques Mestivier, Et Jacques Marseiteau Et Mathurin Marseiteau** Son filz. Tous massons et tailleurs de pierre, Et Estienne Trutteau charpentier de gros oeuvre demeurans tous en ceste Ville, Lesquelz ont par ces presentes promis Et Se Sont obligez A monsieur **Labbé de Queylus** Absent & stipul' par noble **Hierosme Le Royer Sieur de la dauversiere** demeurant a la Fleche en Anjou a ce present, de bien & fidellement Servir led.' Seigneur Abbé pendant le temps de trois ans entiers & Consecutifs prochains Sans Intervalle A commencer du Jour quilz entreront dans Lisle de Montreal pais de la nouvelle France Soit de Leursd.' mestiers ou Autres choses quy leur Seront commandées de la part dud.' Seigneur Abbé, Auquel Lieu de Montréal Ils Seront conduits de ceste Ville Aux frais dud.' Seigneur de Queylus quy Sera Aussy tenu de les nourir pendant led. temps Et que pour & moiennant La Somme de Cent livres tz A chacun pour leurs gages & Services de chacune desd.' trois Annees fors & excepté Ausd. Jacques Marseiteau Et Mathurin Marseiteau Son filz Ausquelz Ne Sera payé que la Somme de Sept Vingtz livres tz pour tous deux par chacune desd.' Annees payables

Lesd.' gages A chacun deul^x par led. Seigneur Abbé A la fin de chacune Année Aud.' Montreal Car ainsy tout ce que dessus A este Stipulé & accepte par lesd. parties quy promettent lentretenir & l'Acomplir Sans y Contrevenir obl.' A ce faire tous leurs biens & les personnes desd.' tailleurs de pierre massons & charpentier susnommez A tenir prison Comme pour den.' Royaux Ren.' &c Jug.' &c Fait & passé a lad.' Rochelle en la maison Et presence du S^r Jacques Mousnier marchand Le huitiesme Jour de Juin mil Six Cens Cinquante neuf Apres midy Et encores p'nt Vivant Mocquet clerq dem.' en lad. Rochelle tesm.' Et ont toutes lesd.' parties fors led. Sieur de La dauversiere desclare ne Savoir Signer Interpellez

Le Royer

Mocquet

C. Chezier

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Declaration
Francois
Bailly
Mr labbé de
Queilus

PARDEVANT Le Notaire Royal et Gardenottes hered.' en la Ville & Gouverne.' de La Rochelle soubzsigné Fut present en Sa personne **Francois Bailly** M^{re} masson Entrepreneur de bastimens demeurant en ceste Ville, de la Rochelle, Et Marie Fontereau Sa femme de luy Suffisamm.' Auctorizée pour leffect des presentes Lesquelz Se Sont adressez par devers & A la personne de noble **Hierome Le Royer Sieur de la dauversière** faisant pour Monsieur Labbé de Queylus estant en lisle de Montreal en la Nouvelle France Auquel Ils ont declare Quayant dessein de Saller Abituer Aveq leur famille en lad.' Isle de Montreal & nayant pas le moien de payer leur passage & faire les Autres frais quil conviendroir, Ils lont prié & Requis de Vouloir payer pour eulx Et pour Hieremye Fontereau pere de lad.' Fontereau Au Sieur Jacques Mousnier marchand en cested.' Ville La Somme de deux Cens Vingt cinq Livres pour leur passage de ceste Ville Au lieu de Quebecq En la Nouvelle France Et outre Leur prester La Somme de Cent Livres pour employer A leurs Autres necessitez a la charge de rendre lesd.' Sommes Revenant A trois cens vingt cinq Livres Aud. Sieur Abbé de Queylus Lorsqu'ilz Seront dans led.' Lieu de Montreal ou Ils Sobligent de laller Servir ou le luy deduire Sur les bezongnes quils feront pour luy A Son choix. Ce que led.' Sieur de La dauversiere leur Auroit acordé Et de fait Auroit presentement payé Comptant Lad.' Somme de Cent Livres tournois Ausditz Bailly & Sa femme en bonne monnoye de louis & pistoles dor & autre monnoye du cours & poix de l'édit ainsy quils ont recongneu & Sen Sont contentez Et promet led.' Sieur de la dauversiere aud.' nom de payer a leur Acquit Aud.' S^r Mousnier Avant le depart du Navire quy les emmenera Lad.' Somme de Deux Cens Vingt cinq Livres tz pour leur passage. Moienant quoy lesd.' Bailly & Sad.' femme ont promis sobligent & Seront tenus

Sollidairement Un chacun deulx Seul pour le tout Renoncant Aux benefices de division dordre de droit et de discution de biens de Rendre & Restituer Lad.' Somme de trois cens Vingt cinq Livres tournois Aud.' Sieur abbé de Queylus Aud.' Montreal A Sa Vollonté ou de luy en faire deduction Sur le travail * quilz feront pour luy Aud.' pais de Montreal. A Son choix Et obtion A peyne de tous despens dommages & Interestz A quoy Ils ont oblige tous leurs biens presens & futurs mesmes led.' Bailly Sa personne A tenir prison Comme pour deniers Royaux. Re & Jugé & Fait Et passé A la Rochelle estude dud.' no^{re} Le huitiesme Jour de Juin mil Six Cens Cinquante neuf Apres midy presens Charles Chezier Et Vivant Moquet clers dem.' en Cested.' Ville tesm.' Lad. Fontereau A declare ne Savoir Signer Interpelle

* Sic

Le Royer

F. Bailly

C. Chezier

Mocquet

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Promesse
Moreau, et
Ardouin
Mr labbe
de Queylus

PARDEVANT Le Notaire Royal et gardenottes hereditaire en la Ville & governem.' de La Rochelle Soubzsigné Furent presens en leurs personnes **René Moreau** Et **Estienne Hardouin** Natifs de Clermont en Auvergne **Jacques le Prestre** natif du loreau beconnois proche dangers, **Pierre Nepveu** du lieu de Vert proche dangers Et **Julien Averty** de la Fleche en Anjou estant de present en ceste Ville de la Rochelle, Lesquelz ont par ces presentes Vollontairement promis et Se Sont Obligez A Monsieur **Labbé de Queylus** absent ce Stipulant et acceptant par Noble Homme **Hierosme Le Royer Sieur de la Dauversiere** demeurant a la Fleche en Anjou estant de present en cested.' Ville de la Rochelle de bien & fidellem.' Servir Led.' Seigneur Abbé de Queylus en Ille de Montreal pais de la nouvelle France en tout ce quy leur Sera commande de Sa part pendant le temps de cinq années consecutives & prochaines Sans Intervalle quy Commenceront du Jour de leur arrivée Aud.' Montreal & non plus tost Auquel Lieu Led.' Sieur de la Dauversiere audit nom promet et Soblige de les faire passer ux frais dud.' Sieur Abbé de Queylus quy Sera aussy tenu de les nourir audit pais pendant lesditz cinq Ans Et outre pour & moiennant La Somme de Soixante livres tournois A chacun desd.' Moreau Hardouin Le Prestre & Nepveu, Et Soixante quinze livres ts Aud.' Adverty pour leurs gages de chacune desd.' cinq Années que led. Sieur de la Dauversiere promet & Soblige aud.' nom de leur faire payer Aud. Montreal par led. Sieur Abbé Lorsque chacune d'celle escherra pour tout dellay A peine de tous despens dommages & Interestz. Car Ainsi tout ce que dessus A esté dit Convenu

Et Accordé entre lesd.' parties traittant ces presentes qu'elles promettent entretenir Et acomplir obligeans A ce faire tous leurs biens Led.' S^r de la Dauversiere faisant comme dit est mesmes lesd.' susnommez Leurs personnes A tenir prison Comme pour deniers Royaux Re. Et Juge Et Fait Et passe A lad. Rochelle en la maison du S^r Jacques Mousnier Le huictie.' Jour de Juin mil Six Cens Cinquante neuf Apres midy pre Vivant Mocquet Et Charles Chezier Clers dem.' en Cested.' Ville tesm.' A ce Requis, Lesd.' Susnommez fors led., Hardouin ont desc.' ne Savoir signer Interpellez

Le Royer

Mocquet

E. Hardouin

C. Chezier

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Promesse
Renou,
Martineau
& au'es
Mr Souard
Pré

PARDEVANT Le No^{re} Royal et Gardenottes hereditaire de la Ville et Gouvernement de la Rochelle Soubzsigné Furent presens en leurs personnes **Jean Renou** du lieu de Mezeré en Mayne **Jean Martineau** du lieu de St. Germain du Val **Julien Belois** de Clermont en Auvergne et **Anthoine Courtemanche** du lieu de St. Pierre de Chauché estans de present en ceste Ville Lesquelz ont Vollontairement promis Et Se Sont obligez A **Monsieur Souard** prestre demeurant A Montreal en la nouvelle France absent ce stipulant Et acceptant par Noble Homme **Hierosme Le Royer Sieur de la Dauversiere** demeurant a La Fleche en Anjou a ce present en personne, de bien et fiddelment Servir Ld.' Sieur Souard en lad. Isle de Montreal pendant le temps de cinq ans entiers Et Consecutifs A tout ce qui leur Sera commandé de Sa part Commençant a courir lesd.' Cinq ans du Jour de leur arivée aud.' Montreal Et non plus tost Auquel Lieu Ils Seront Conduitz Au plus tost aux frais dud.' Sieur Souard quy Sera tenu Aussy de les Nourir Aud.'* pendant lesd.' Cinq années Et Outre Pour Et moiennant la Somme de Soixante dix Livres A chacun desd.' Renou Martineau Et Belois Et Soixante cinq Livres Aud.' Courtemanche pour leurs gages de chacun desd.' Cinq ans a.' led.' Sieur de la Dauversiere aud. nom promet de leur faire payer Aud. pais par led.' Sieur Souard A lescheance de chacune d'icelle Et neanmoings leur a presentem.' payé par advance la premire d'icelles Dont partant chacun deulx Se tient contant Tout ce que dessus a este accordé et Stipulé par les parties quy promettent lentretenir soubz lobligation de tous leurs biens mesmes les dessusd.' obliger chacun deulx leurs personnes a tenir prison Ren.' Jug.' Fait Et passe a lad.' Rochelle en la maison du S^r Jacques Mousnier Le huitie.' Jour de Juin mil Six cens cinquante neuf Apres midy presens Charles Chezier Et Vivant Moquet clers dem.' a lad.' Rochelle tesm.'

* Sic

Lesd.' parties fors led.' Royer ont declare ne savoir signer Interpellez

Le Royer

Mocquet

C. Chezier

. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Promesse
Bouvier et
Le Blanq
Mr Claude
Robussel

PARDEVANT Le Notaire Royal et Gardenottes hered.' en la Ville & Gouvern.' de La Rochelle soubzsigne Furent presens en leurs personnes **Michel Bouvier** Masson Natif de la Fleche en Anjou Et **Jean LeBlanq** Aussy natif du mesme lieu estant de present en ceste Ville Lesquelz ont par ces presentes Vollontairement promis et se sont obligez A M^{re} **Claude Robussel Sieur de St. Andre** demeurant a Montreal pais de la Nouvelle France estant de present en ceste Ville Stipulant et acceptant de bien Et fidellement le Servir & luy obeir a tout ce quy leur commandera ou gens de sa part Soit de leur Vacation ou Autres choses Savoir led.' Bouvier pendant le temps de trois ans, Et led.' le Blanq pendant le temps de six ans Lesquelles Années Commenceront a courir du Jour quils Seront Arrivez Aud.' Montreal ou led.' S^r de Saint André les fera passer A Ses frais & les y nourrira pendant le temps de leurd. Service Et outre promet & Soblige de leur payer pour chacune Année de leurs gages & Salaires Savoir Aud.' Bouvier quatre Vingts livres Et Audit Le Blanq Cinquante livres tz paiables lesd.' gages Lorsque chacune Année escherra Et neanmoings Leur a payé par auparavant ces presentes La premiere Année par Advance a chacun deulx Ainsy quils ont Recongneu Sen Sont contentez Et ont Sur Ce Renoncé A Toute Erreur de calcul exceptions et deceptions quelzconques & Autres choses contraires Tout ce que dessus Et promett.' Obl.' Respectivem.' tous leurs biens chacun a leurs esgard mesmes lesd.' Bouvier et le Blanq Leurs personnes A tenir prison Comme pour deniers Royaux Ren.' Juge.' Fait & passé a lad.' Rochelle Au logis du Sieur Jacques Mousnier Le huictiesme Jour de Juin mil Si^x Cens Cinquante neuf Apres midy presens Charles Chezier Et Vivant Mocquet clers demeurans en Cested.' Ville Tesmoings A ce Requis Lesd.' Bouvier Et Blanq ont desclare ne Savoir signer Interpellez de Ce faire.

C. Robutel

C. Chezier

Mocquet

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Dans cet acte il faut lire : ROBUTEL, non Robussel.

Claude Robutel signe : C. Robutel à l'acte de mariage d'Antoine Courtemanche, le 26 avril 1663.

Engagement
Jacques Laval,
Bonnin
et aues
Damlle
Jeanne
Mance

PARDEVANT Le Notaire Royal et Gardenottes hered.' en la Ville Et Gouvernement de la Rochelle Soubzsigné Furent presens et personnellement establiz **Jacques Laval** Natif de Paris, **Jacques Bonnin** natif de la paroisse d'Ollé Et **Pierre Moreau** Natif de ceste Ville de La Rochelle y dem.' & **André Trejault** doleron tous Estant de present en ceste Ville de la Rochelle Lesquelz ont Vollontairement promis Et Se Sont obligez A damoiselle **Jeanne Mance** Administratrice de l'Hostel Dieu de Ville marie en l'Isle de Montreal estant de present en ceste Ville Stipulante Et acceptante en personne, de bien & fiddlement La Servir et luy obeir A tout ce quelle Leur commandera pendant Le temps et espaces de trois années Led.' Moreau pour quatre & led.' Trejault pour Six années Entieres prochaines et Consecutives Sans Intervalle en lad.' Isle de Montreal Commencant Lesdittes années a courir du Jour quilz Seront arrivez Aud.' Montreal Et non plus tost Auquel Lieu La ditte damoiselle Mance les fera passer A Ses frais Et despens, Et les nourrira pendant Ledict temps Et outre promet et Soblige / de Bailler & payer, Savoir Ausditz Duval* Et Bonnin La Somme de Soixante Livres tournois pour leurs gages de chacune desdittes Trois années a chacun deulx, Et pour ce quy est desd.' Moreau & Trejault les a seulement pris pour Le' nouritures et entretien pendant lesd. temps Sans estre tenue a aucune Autre Recompense Sy bon Ne luy Semble, Et pour Les gaiges desd.' Laval et Bonnin Se paieront A Lescheance de chacune desd.' trois années Neantmoins Leur a payé A chacun deulx La premiere Année par Advance Ainsy qu'iz ont Recongneu Sen Sont contentez et ont Sur ce Renoncé A toute Erreur de calcul exceptions et deceptions quelzconques et Autres choses a ce contraires, Tout ce que dessus A este dit convenu & Accorde entre lesd.' parties traittant ces presentes quelles promettent Respectivement entretenir garder & Acomplir Sans y Contrevenir A peine &c obligeans A Ce faire Tous leurs biens mesmes lesd.' Laval Bonin & Moreau leurs personnes A tenir prison Comme pour deniers Royaux Renoncant A toutes choses a ce contraires dont de leur Consentem.' Ilz ont este jugez Et condamnez Fait & passé A Lad. Rochelle estude dud. notaire le Vingt Ungiesme Jour de Juin mil Six Cens Cinquante Neuf Apres midy presens Vivant mocquet & Jean Malherbe Clers demeurans en Cested.' Ville Tesmoings Lesd.' Bonnin & Moreau ont decl.' ne savoir signer Interpellez ensemble Led.' Trejault.

Jacques Laval

Mocquet

Malherbe

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

* Sic

Engagement
Noel Davi-
gnon
Damlle
Jeanne
Mance

PARDEVANT Le Notaire Royal et gardenottes hereditaire en la Ville & Gouvernement de La Rochelle soubzsigne Fut present en Sa personne **Noel Davignon** M^{re} masson tailleur de pierre demeurant en Ceste Ville Lequel a par ces presentes Vollontairement promis et Sest obligé A Damoiselle **Jeanne Mance** administratrice de l'hostel Dieu de Montreal A ce presente et acceptante, de bien et fidellement La servir En Tout ce quy luy Sera commandé de sa part Aud. Montreal en la nouvelle France tant de son mestier quautres choses licittes pendant trois Annees entieres prochaines & Consecutives Sans Intervalle quy Commenceront du jour que led.' Davignon Sera Arrivé Audit Montreal ou lad.' Damoiselle promet de le faire passer Et de le nourir pendant / Ledit temps. Et outre pour & moiennant La Somme de Cent Livres tz pour Ses gages de chacune Année Sur la premiere desquelles Lad.' Damoiselle Mance luy a presentement payé par Advance La Somme de Soixante Livres tournois ainsy quil a Recogneu Sen est contente, Et promet luy payer le Restant de lad.' premiere Année & les deux autres A lescheance de chacune d'icelle Aud. Montreal. Tout ce que dessus promett & ob.' lesd.' parties Respectivem.' Leurs biens mesmes led.' Davignon Sa personne A tenir prison coe.' pour deniers royaux Ren.' &c Jugé &c Fait & passé a lad.' Rochelle en la maison & en presence du S^r Jacques Mousnier marchand Le douze.' Jour de Juin mil Six Cens Cinquante neuf Apres midy presens Charles Chezier Et Vivant Mocquet Clers dem.' en Cested.' Ville tesm. A ce Requis &c.

Jeanne Mance

Noel Davignon

C. Chezier

Mocquet

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Engagement
Marye Pau-
lo R. M.
Judith
Moreau Rse

PARDEVANT Le Notaire Royal et gardenottes hereditaire en la Ville et Gouvernement de la Rochelle SoubzSigné Fut presente et personnellement establye **Marie Paulon** fille de feu Estienne Paulon cloustier Et de Marie Nardine Ses pere et mere, Laquelle demeurante en Ceste Ville de la Rochelle A promis et Sest obligée A Reverende mere **Soeur Judith Moreau** Religieuse designee Superieure de La communauté des filles Hospitalieres de St. Joseph envoyees dans l'Hostel Dieu de St. Joseph de Ville Marie en l'Isle de Montreal a ce presente Et acceptante Tant pour elle que pour les autres Religieuses dicel-luy de bien Et fidellment Les Servir aud.' pais & Ce pendant le temps & Espace de trois Annees entieres prochaines & Consecutives en quallite de Servante domestique quy Commenceront du Jour quelle Sera arrive aud.' Montreal pendant lequel temps elle promet de Leur estre fidelle & obeissante en tout ce quy luy Sera Commande de licitte & honneste de La part desd.'

Religieuses, Les advertira du tort & dommage quy leur pourroit estre fait & Sytost quil sera venu a Sa Congnoissance Sans pouvoir Les quitter & habandonner pendant led.' temps pour quelque Cause ou pretexte que Ce Soit. Auquel Lieu Lad.' Reverende mere Judith Moreau promet de La faire passer & Conduire & de / La nourrir pendant son voiage & tout led.' temps La traiter doucement & Sans outrage, & outre promet de Luy payer pour Ses gages La Somme de Trante Livres tournois pour chacune Année Dont luy A presentement este payé La premiere Année par Advance des deux Autres Luy Seront payees Aud.' pais a l'escheance de chacune d'elles, Et neantmoins est Stipulle par clause e^xpresse quau cas quelle ne fust modeste docille & obeissante & quelle Les quitast avant lesd.' trois ans sans Cause Legitime elle Sera tenue de les Rembourser de son passage, Car ainsy A este Stipullé & accepté par les parties promett.' ob.' Ren.' Jugé' &c Fait & passé A lad.' Rochelle en la maison du Sieur Jacques Mousnier Le dix huit^e Jour de Juin mil Six Cens Cinquante neuf Apres midy presens a ce Vivant Moquet & Jean Malherbe Clerqs dem.' en Cested.' Ville tesm.' &c.

* Sic

S. Moreau

Marie Polo*

J. Malherbe

Mocquet

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Engagement
Jean Au-
grin Jac-
ques Mous-
nier

PARDEVANT Le Notaire Royal et Gardenottes heredit.^{re} en la Ville & Gouvernemen.' de La Rochelle Soubssigné, Fut present en Sa personne **Jean Augrin** natif du bourg de Cammerau bas Mayne estant de present en ceste Ville Lequel A promis et sest oblige Au Sieur **Jacques Mousnier** marchand demeurant en Ceste Ville a ce p'int Stipulant en personne de bien Et fidellem.' Le servir Au pais de Montreal ou Quebecq en la nouvelle France pendant le temps de trois ans prochains et consecutifs quy commenceront du jour de son arrivee aud.' Lieu Luy obeir ou à ceux quy de luy auront ordre en tout ce quy luy Sera commandé de licitte & honneste pendant lequel temps Led.' Sieur Mousnier promet de Le nourrir et herberger Et de le faire passer Aud.' pais, Et outre promet de Luy payer La Somme de Cinquante Livres de gages pour chacune desd. trois années payables Aud.' pais a lescheance de chacune d'elles Et neantmoins luy a presentem.' paye par advance La Somme de trante deux Livres huit Sols tz en deduction de La premiere Année dont Il se contente & Len quite, Promett &c obligéant &c Respectivem.' &c mesmes Led Angrin Sa personne A tenir prison Comme pour deniers Royaux Ren.' Jug.' Fait & passe A lad.' Rochelle estude dud.' no^{re} Le Vingt Sixie.' Jour de Juin mil Six Cent Cinquante neuf

Avant midy presens Vivant Mocquet & Jean Malherbe clerqs dem.' en cested.' Ville tesm.'

J. Mousnier

J. Angrin

Mocquet

J. Malherbe

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Obligation
Dam^{lle}
Jeanne
Mance
Jacques
Mousnier

* première

PARDEVANT Le Notaire Royal et Gardenottes hered. en la Ville et Gouvernem.' de la Rochelle soubzsigné Fut presente en sa personne establye Damoiselle **Jeanne Mance** demeurante dord^{re} en lisle de Montreal en la nouvelle France Estant de present en ceste Ville Logee chez Le Sieur **Jacques Mousnier** marchand Sur la grande Rive¹ Laquelle A vollontairem.' Recongneu & Confessé debvoir bien Et Loyaument Aud.' S^r Jacques Mousnier A ce present Stipulant & Acceptant pour Luy^{me} La Somme de trois mil huit cens quarente cinq Livres Sept Solz Unze deniers Laquelle Somme led., Sieur Mousnier A employée A La priere * Requete de Lad.' Damoiselle pour le payement de plusieurs Vivres hardes & meubles Et payem.' D'ouvriers & Autres choses pour Lhospital de Saint Joseph de Lad.' Isle de Montreal du bien des pauvres duquel Lad.' Damoiselle Est Administratrice, En Ce compris Le fret desd.' choses Et passages de Ses Serviteurs & ouvriers Suivant Le compte que led. Sieur Mousnier Luy en a fourny Signé de Luy. Laquelle Somme Lad.' Damoiselle Mance a promis et Sest obligée payer tant en son propre & privé nom quen lad.' quallité dadministratrice dud. Hostel Dieu & en chacun desd.' noms sollidairement elle pour le tout Renonceant Aux benefices de division dordre de droit discussion & fidejussion Aud. Sieur Mousnier en Sa maison A lad.' Rochelle Savoir, dans Quatre mois dhuy prochains La somme de deux mil deux cens Livres, Et Le Surplus montant Seize Cens quarente cinq Livres Sept Solz Un denier dans Le premier Jour de Janvier prochain pour toutes prefixions & deslay A peine de tous despens dommages & Interestz. Obligéant a ce faire lad.' Damoiselle tous ses biens & Ceux dud.' hospital Et ce pour plus grande Suretté desd.' payemens, Lad.' Damoiselle administ.' Luy a ceddé & cedde par ces presentes La Somme de deux mil deu^x cens Livres darrerages de Rentes dues Aud. hospital par Madame La Duchesse Dangoulesme de termes eschez du Sixte.' Janvier dernier La Somme de Unze cens Livres pour Une année de pareille Rente quy escherra Au Sixi.' Jour de Janvier prochain Et la Somme de huit cens quatre Vingtz huit livres dix sept solz deue Pour Une année de Rente deue aud.' Hostel Dieu par Le S^r Baron de Fancamps qui escherra Le dix sept^e Jour de Mars prochain Et generale-

1 — ? rue.

ment toutes les Susdittes Rentes a escheoir Jusques A Concur-
 rance de lad.' Somme de Trois mil huit Cens quarante cinq
 livres Sept Solz Unze deniers A L'effect de quoy luy A ceddé
 tous Ses droitz tous ses noms raisons & actions & hipotecques
 & la subroge en Son Lieu et place & la Constitué Son procu-
 reur general & special ou Celuy q.' sera porteur de la presente
 obligation pour luy pour Sen faire payer Et en bailler telles
 quittances & faire a Refus de payement telles poursuitt.'
 q' besoin sera contre les debiteurs Comme pouroit faire lad.'
 Damoiselle q' donne en mandem.' Ausd.' debiteurs de fe Lesd.'
 payemens. Et Est Intervenu a ces presentes noble Hierosme
 Le Royer Sieur de la Dauversiere Administrateur du bien desd.'
 pauvres en France Lequel en Son propre & privé nom A Cer-
 tiffié Lesd.' Sommes cy dessus Ceddées estre bien Et duement
 deues par les Susnommez A promis Et Sest obligé faire toutes
 les poursuittes pour parvenir Aud.' payem' a la decharge dud.'
 Sieur Mousnier pour Les deniers en provenans estre Conver-
 tys Au payement du deub d'icell.' S' Mousnier Sans q' Lad.'
 Damoiselle Mance ny led. S' de La dauversiere ou Autres puis-
 sent divertir ny employer Les arrerages desd. Rentes escheues &
 A eschoir A Autre Employ pour quelque occasion ou Soubz
 quelque pretexte que Ce Soit Jusques a Ce que led.' S' Mous-
 nier Soit entierement Satisfait de lad.' Somme de trois mil huit
 Cens quarente cinq Livres Sept Solz Un denier A peine den
 estre tenuz / Mesmes Led.' Sieur de la Dauversiere Aussy en
 Son propre & privé nom, Et ce Sans préjudice d'autre deub par
 lad. Damoiselle Mance par Autre obligation précédante passée
 pardevant moyd.' No^{re} quy demeurera en Sa force et Vertu, Et
 pour leffet des presentes Et de Lad.' precedente obligation A
 lad.' Damoiselle Mance Esleu Son domicile en cette Ville en
 la maison demoyd.' No^{re} pour y estre faitz Et Receuz tous
 actes de Justice Requis & necessaires Tout ce que dessus a este
 Respective^{ment}. Stipullé & accepté par les parties q.' promett.'
 esd.' noms lentretenir obligeant Ren.' &c Inv.' Juge &c Fait &
 passe a lad.' Rochelle en la maison dud.' S' Mousnier Le
 trantiesme Jour du mois de Juin mil Six Cens Cinquante Neuf
 avant midy presens Vivant Mocquet Et Jean Malherbe Clerqs
 demeurans en cested.' Ville tesm.'

Jeanne Mance

Le Royer

J. Mousnier

Mocquet

J. Malherbe

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

En marge
 du docu-
 ment
 précédent

Et Advenant Le troiesme Jour de Avril mil six Cens
 Soixante quatre Apres Midy a este personnellement estably
 Led.' Sieur Jacques Mousnier marchand demeurant en ceste
 Ville de la Rochelle desnommé par Lacte obligatoire en marge

duquel Est La pnte Lequel a Vollontaire.' Recongneu Avoir eu & Receu tant Cejourdhy comptant que des Auparavant à ces présentes a plusieurs & a diverses fois de Lad. Dam^{lle} Jeanne mance aussy Y desnommé débitrice en La qualitté y portée Ce Stipulante & acceptante Lad.' So.' de trois mil huit cens quarente Cinq Livres Sept Solz Unze den.' dont elle luy estoit débitrice pour les Causes portees par lad.' obligation Savoir des Le dix^e Jour de septemb.' Mil Six Cens soixante trois quatre Cens cinquante livres quelle Auroit payee pour luy Suivant Sa lettre A Mons^r de chef de Ville Intendant de la maison de Monsieur le Compte de Brienne, Deux mil Livres Aussy par elle payée a son acquit A Monsieur Le Comte de Brienne Suivant sa quittance du dixiesme Janvier mil Si^x cens Soixante quatre Douze Livres aussy par elle payee a Son acquit A son nepveu Pierre Mousnier chez Mons.' Tixerant Suivant Son Receu du dixi.' Jour de Febvrier dernier. Plus mil livres pour Lacquittement d'Une Lettre de change tiree par le S^r Simonnet banquier a Paris Sur La dame la Ronde & Godeffroy banquier en cette Ville quy Auroit este par eux payée & Acquittée aud.' S^r Mousnier, Et Le Restant montant trois cens quatre Vingt trois Livres Sept Solz Unze deniers par les mains de lad.' damoiselle Mance des l Septiesme Jour de mars dernier Suivant Sa quittance, Touttes lesd.' Sommes Revenant A lad.' Premiere de trois mil huit cens quarente cinq livres Sept Solz Unze deniers de laq^{lle} partant Led.' Sieur Mousnier se tient pour contant en a quitté & quitte Lad.' damoiselle Mance En La qualitté quelle est establie par Lad.' obligation. Et consent partant qu'icelle obligation Soit & demeure nulle & de nul effect ensemble Les transportz cy esnoncez Non Ayant led.' Sieur Mousnier tiré Aucun payment & partant ou besoin seroit en fait La Retrocession A lad.' damoiselle Mance Sans Aucune garantie pour en tirer par elle paym.' ainsi quelle Advisera bon estre Recongnissant led.' S^r Mousnier que lad.' damoiselle Mance Luy A Remis entre Les mains Lesd.' Receuz Susesnoncez comme Ne servant aveq ces pntes q.' d'Une quittance generale que led.' S^r Mousnier a signee lad.' damoiselle Mance & fait Signer A moyd.' No^{re} cejourdhy a la Rochelle estude dud. No^{re} Presens Jean Malherbe & Vivant Mocquet praticiens dem.' A lad.' Rochelle tesm.'

Jeanne Mance

J. Mousnier

Malherbe

V. Mocquet

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Engagement
Jacques Millet
Jacques Moustier

PARDEVANT Le Notaire Royal et Gardenottes here-
d.^{re} en la Ville & Gouvernement de la Rochelle Soubz Signé
Fut present en Sa personne estably **Jacques Millet** deffrischeur

Ë faiseur de tuilles natif du Village du bourguains paroisse de Bourneau en bas Poictou estant de present en ceste Ville Lequel A promis et Sest obligé Au Sieur **Jacques Mousnier** marchand demurant en ceste Ville ou de luy ayant droit et ordre A ce present et acceptant en personne de bien Ë fidèlement Le Servir en Hsle de Montreal ou A Quebecq en la Nouvelle France en tout ce quy Luy Sera commandé Soit de Son mestier ou Autres choses pendant Le temps de trois années entieres prochaines Ë Consecutives sans Intervalle quy Commenceront Au Jour quil Sera Arrivé Aud.' pais ou led.' S^r Mousnier Le fera passer Ë Le nourrira Ë herbergera. Et outre promet Ë Sera Tenu de luy payer la Somme de Soixante Livres pour Ses gages de chacune Année payab.' a lescheance de chacune dIcelles Aud.' pais Et Luy a Neantmoins Advancé Ë payé presentem.' La Somme de Trante livres Sur La premiere d.' Année. Tout ce que dessus d.' Stipullé Ë accepte par les parties promett.' S'obl.' Respective-
 tivm.' mesmes led.' Millet Sa personne A tenir prison Ren.' Jug.' Fait Et passé A lad. Rochelle estude dud.' No^{re} Le trante.' Jour de Juin mil Six cens cinquante neuf Avant midy pns Vivant Moquet Ë Jean Malherbe Clerqs dem.' en Cested.' Ville tesm.'

Jacque Millet

J. Mousnier

J. Malherbe

Mocquet

A. Demontreau No^{re} R.'

Signatures autographes.

Roolle de
 Ceux
 engagés
 pour
 Canada
 a Peron &
 desorcis
 1659

Aujourdhuy vingt septiesme de Juin mil six cents cinquante neuf et autres jours suivans Tous les cy apres nommes ont comparus perdevant moy abel cherbonnier no^{re} Royal en la ville Ë gouvernement de la Rochelle Lesquelz ont vollontairement recognu avoir demeuré daccord avecq **françois peron et Michel desorcis** marchans de ceste d' ville pour ce personnellement establis stipullans Ë acceptans De lors que lesd' peron et desorcis les requerront ou feront requerir sem-barquer en le **navire le St andré** du port de trois cents thonneaux ou environ Pour passer sauf les fortunes de la mer au lieu de quebecq pays de canada Pour soit aud. quebecq que autres endroits dud. canada demeurer au service fidelité et obeissance soit dud. desorcis qui passera comme eux aud. canada que autres selon qu'il leur sera prescript par le Roolle cy apres escript pour travailler a tel travail quil leur sera ordonné pour veu qu'il soit civil Ë honeste Le temps Ë cours de trois années prochaines consécutives Ë sans intervalle qui com-manceront du jour quils mettront pied a terre aud. quebecq ou autres endroits cy après nommés aux gages sallaies cy apres exprimés et encore a la charge quils seront nourris durant lesd. trois années Ë quil ne leur sera rien demandé pour leur passage Ë despance et a leffect de ce que dessus sans ny contre-

venir a payne de tous despans d'hommage & interests les par-
tyes ont obligé les uns aux autres tous leurs biens () re-
noncant etc fait a la Rochelle estude du no^{re} Les jours et an
susd.

Mathurin Regreny thonnellier & laboureur natif de Ré
aagé de vingt cinq ans ou environ aux gages de septante cinq
livres par an luy a esté advencé cinquante cinq livres * doibt
estre nourry Jusque au jour de lembarquement, a déclaré ne
savoir signer de ce requis, * par led. desorcis au service duquel
Il ira

Jacques grimaux laboureur aagé de vingt trois ans natif
de Champigni le secq a une lieue de mirebeau en anjou au^x
gages de soixante quinze livres par an luy a esté avancé cin-
quante cinq livres par le d. desorsis au service duquel Il ira a
déclaré ne savoir signer de ce requis

Elie charrier taneur aagé de trente sept ans ou environ
natif du lieu des herbiers en poitou aux gages de quatre vingts
livres tournois par an luy a esté advencé par led. peron trente
cinq livres et a esté nourry aux despans dud. peron des lundy
et le sera jusque au jour de son embarquement led. peron de-
clare l avoir pris pour le service de mathurin gaignon habitant
de la coste de beaupré et a signé [signé] E Charrier (avec pa-
raphe)

Jean Mathieu aagé de prés de vingt trois ans du lieu du
tapys en angoumois aux gages de soixante quinze livres luy a
esté advencé par led. S^r peron cinquante cinq livres et a esté
nourry des y a six sepmaines aux despens dud. pron et le sera
jusque a son embarquement a déclaré lavois pris pour le service
de pierre lefevre habitant des trois Rivières & a déclaré ne
scavoir signer

Jean brotier¹ aagé de dix huit ans ou environ Natif du
bourg d aytré en aunis fils de Pierre brotier laboureur et de
Anne chapotte sa femme aux gages de vingt cinq livres par An
et pour quatre annees a lesgard dud. brotier qui soblige Audit
dsorcis et sera nourry jusque a son embarquemant aux despens
dud. desorcis et a signé en presance de lad. chapote sa mere ne
luy a rien esté advencé [signé] Jean brotier

Et a le present roolle esté Clos & signé par les. peron et
desorcis a la Rochelle Estude d moy no^{re} le jour et an sus.
presans Louis ouvrard & abel peron Clercs demeurans en lad.
Rochelle

(sig) Michel desorci (a. par.)

L ouvrard (a. par.)

Peron (a. par.)

Cherbonnier (a. par.)

no^{re} Royal

1 — Cette entrée est d'une autre main.

**Mariage
Thibaudeau-
Avrard¹**
Registres
paroissiaux
de Marans:
Mariages
1635-1649

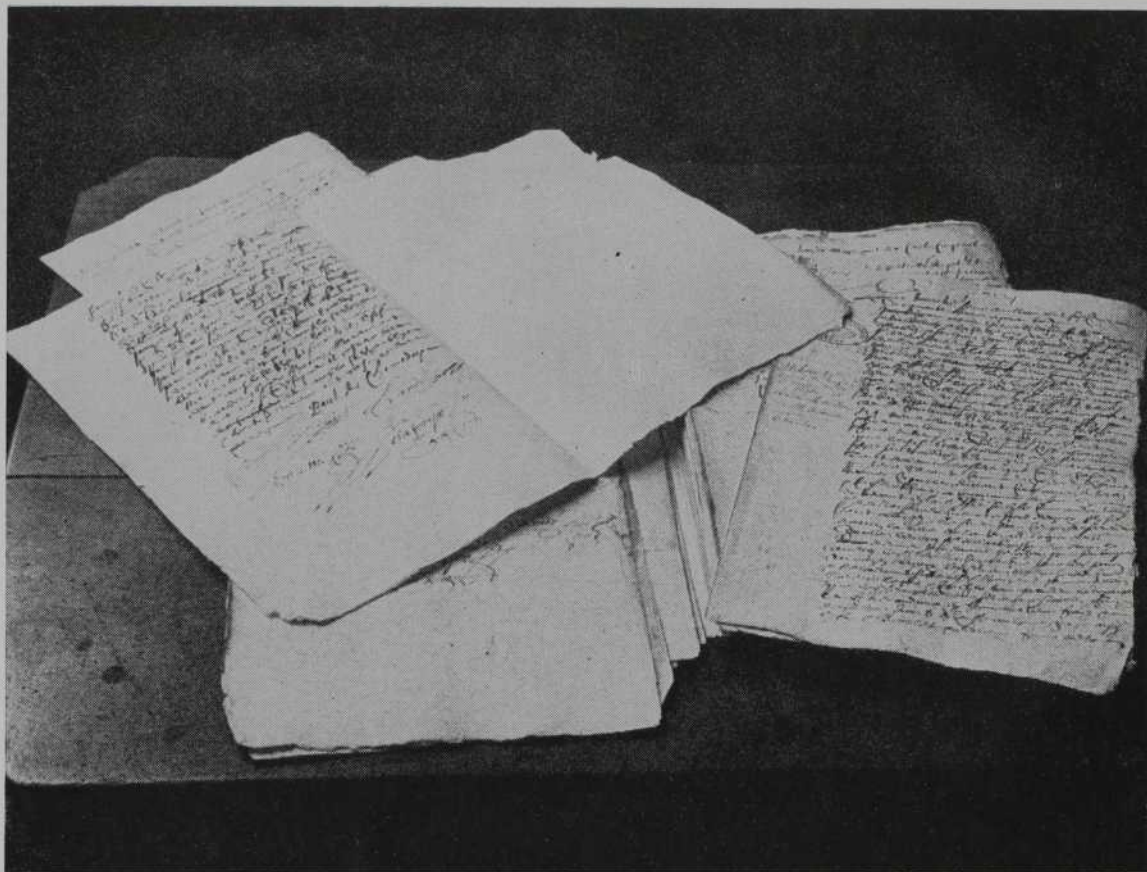
L'an de grâce 1644 et le 27 d'apvril trois proclamations de bans ayant / esté faites par trois jours de festes et dimanches consécutifs dans les solennités / de la messe parochiale d'Eglise St Estienne de Marans : c'est assavoir / les 29 mars et 3, 10 apvril susdit an sans qu'aucun empeschement soit / intervenu : je soubsigné ptre vicaire par permission et du consentement de / Mr le Curé en son absence ay publiquement interrogé et en présance des témoins / cy dessoubs només : et ecript, Mathurin thibaudeau fils de Mathurin / thibaudeau et de déffuncte Marie miet d'une part et catherine avrard / fille de deffunct Pierre avrard et de Pernelle chevillon d'autre part / les deux parties de cette paroisses : après avoir receu leur consentement / mutuel les ay conjoint au mariage par parolle du presant et benis en la célébration de la Ste messe suivant la coutume de l'Eglise catholique / apostolique et romaine : Louis barreau, François Ameteau, Jehan Cardineau / tes moings presans a ce requis et apellés lesquels ont déclaré ne scavoir signer / a la reserve dudit cardineau de ce anquis par moy soubsigné le jour moys et an que dessus.

Jehan cardinaut

R. Chardon ptre.



1 — Envoi de M. Delafosse, archiviste de la Charente-Maritime.

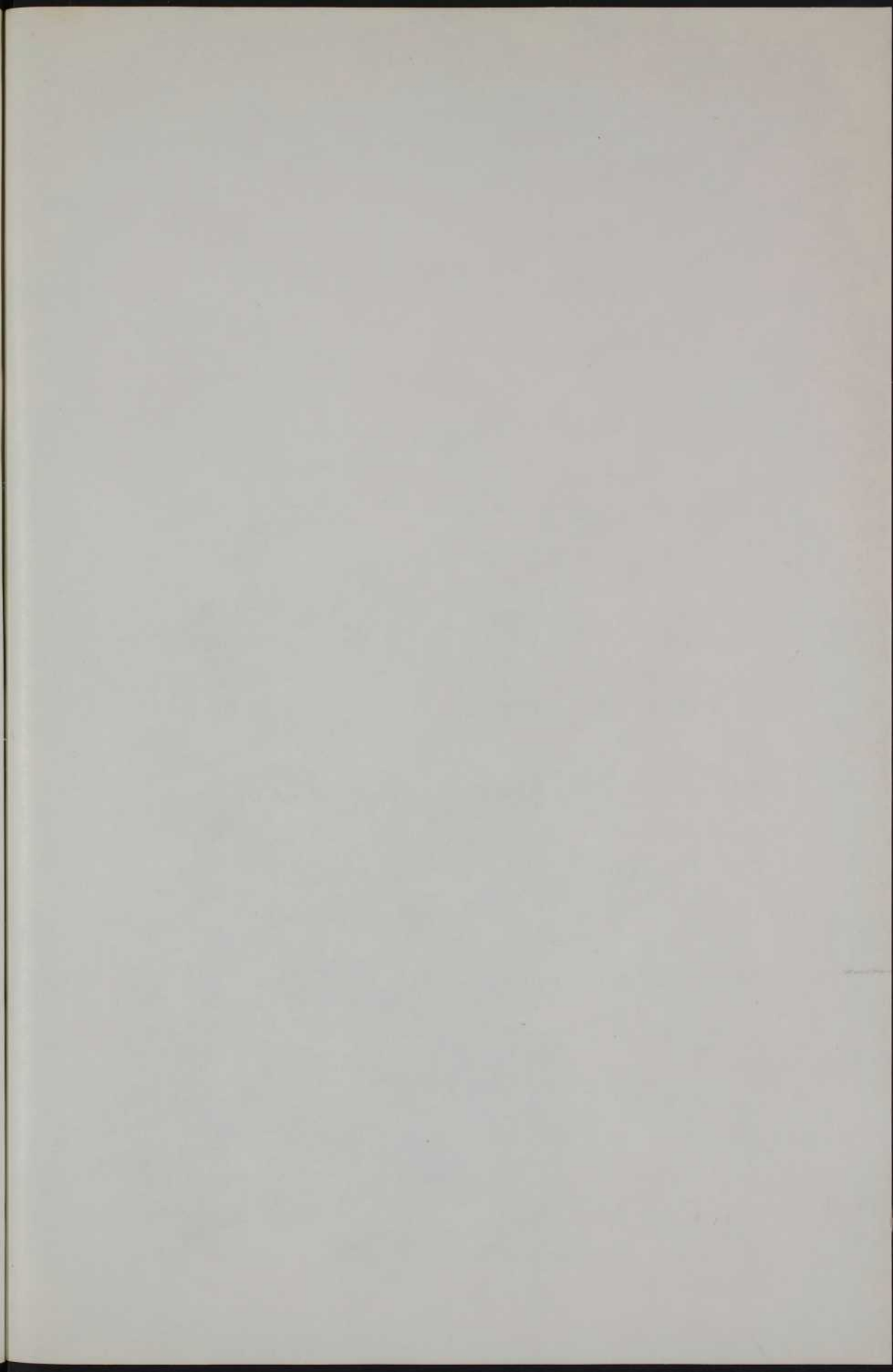


Liasse des contrats d'engagement

Table des matières

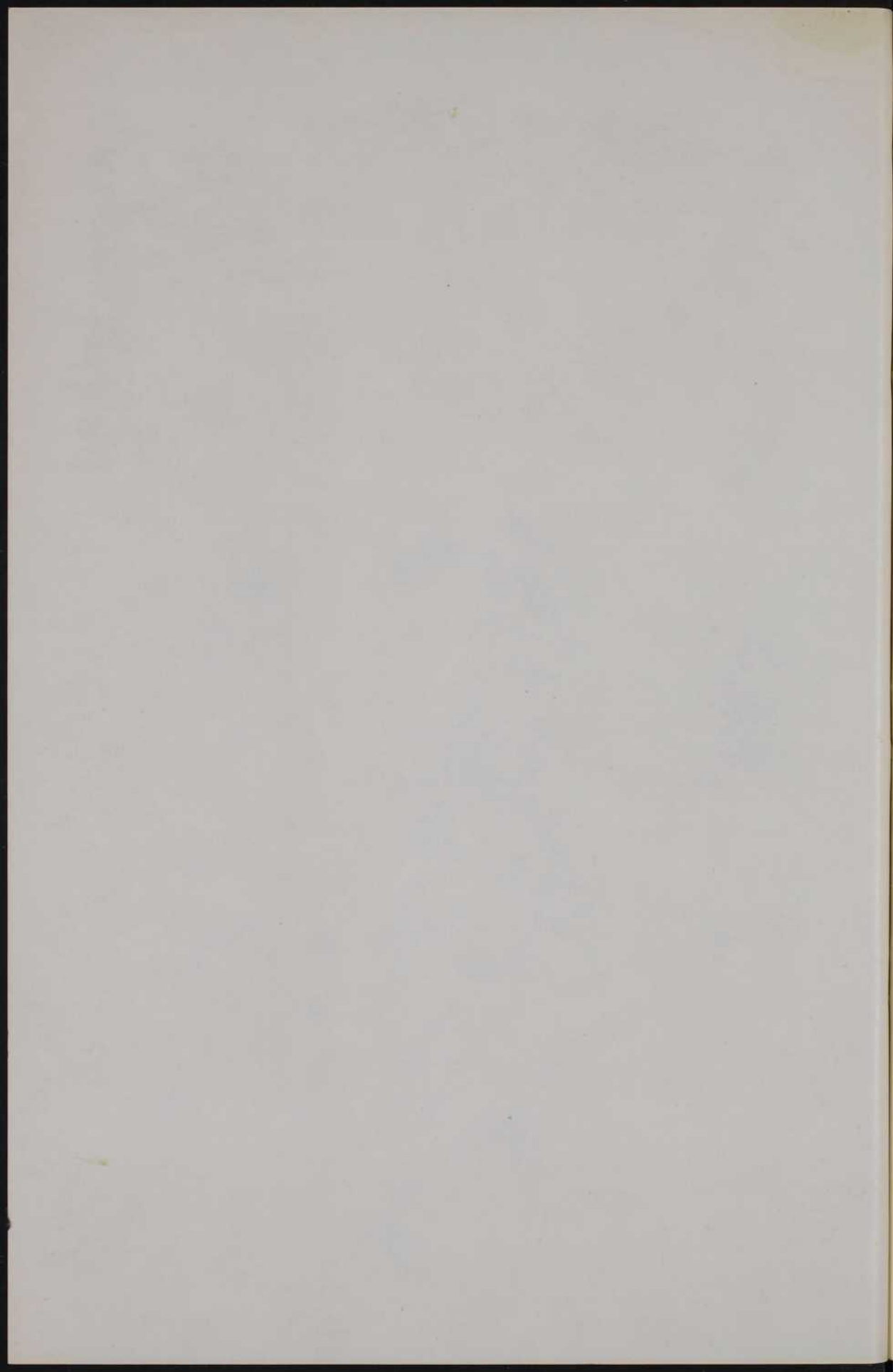
Une recrue de colons pour Montréal en 1659	1
Rôle de la recrue de 1659	7
Les Passagers du Saint-André	13
Tricentenaire de l'Hôtel-Dieu de Montréal	49
La famille Cardinal	53
La famille Charbonneau	61
La famille Courtemanche	75
La famille Cuillierier	85
La famille Goyette	101
La famille Masta	111
La famille Mathieu	115
La famille Roy	125
La famille Trudeau	131
Pièces Justificatives	140











à paraître prochainement :

TOUROUVRE ET LES JUCHEREAU

par Mme Pierre Montagne, de Paris

Un chapitre de l'émigration percheronne au Canada. L'Auteur a retracé près de 100 contrats d'engagements de Tourouvrains pour la Nouvelle-France dans la première partie du 17^e siècle. Tous ces contrats sont inédits et de plus, ils ont permis à l'auteur de trouver les antécédents de plusieurs de ces familles jusqu'au 16^e siècle. Travail très documenté et des plus intéressants. Voici une liste partielle des émigrants dont il est question dans cet ouvrage. L'astérisque indique ceux dont les contrats de départ ont été retrouvés :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| * Aloignon, Pierre | Lefort, Antoine |
| Aubin, Michel | * Leroy, Jacques |
| Bermen, Claude | * Leveau, Jacques |
| * Chaudon, Philibert | * Loyseau, Jacques |
| * Chauvin, Marin | * Mabile, François |
| * Chemin, Jean | Mabile, Michelle |
| Cloutier, Zacharie | * Malenfant, Jean |
| * Cochereau, Pierre | * Mercier, Jean |
| * Cosnard, Martin | * Montchevreul, Pierre de |
| * Creste, Jean | Paradis, Pierre |
| * Dubois, Jean | Paradis, Jacques |
| * Dutartre, François | Pelletier, Guillaume |
| * Duteil, René | Pelletier, Jean |
| * Enjouis, Pierre | * Piau, Pierre |
| * Froudière, Raoullin | Pinguet, Henri |
| Gagnon, Marguerite | Pinguet, Françoise |
| Gagnon, Mathurin | Pinguet, Noël |
| Gagnon, Jean | Pinguet, Pierre |
| Gagnon, Pierre | * Pitet, Pierre |
| Gagnon, Robert | * Poupar, Jacques |
| Gagnon, Marthe | * Potier, Louis |
| Giffard, Robert | Provost, Mathurin |
| Giffard, Marie | Regnouard, Jeanne |
| Giffard, Charles | * Ribault, Gervaise |
| Giguère, Robert | * Rivard, Nicolas |
| Goulet, Jacques | Rivard, Robert |
| * Guimond, Louis | Robin, Mathurine |
| Guyon, Jean | Roger, Renée |
| Guyon, Michel | Roussin, Jean |
| Guyon, Barbe | Roussin, Nicolas |
| Houde, Louis | Roussin, Madeleine |
| * Huan, Martin | Roussin, Françoise |
| Juchereau, Jean | Roussin, Louise |
| Juchereau, Noël | Tavernier, Eloi |
| Juchereau, Jean, fils | Tavernier, Marguerite |
| Juchereau, Nicolas | Tavernier, Marie |
| Juchereau, Geneviève | * Trehard, Jean |
| Lambert, Aubin | * Tremblay, Pierre |
| * Lande, Pierre | * Trémond, Daniel |
| Landry, Guillaume | * Visage, René |

On retient son exemplaire à l'avance en écrivant à M. Roland-J. Auger (253) case postale 845, Haute-Ville, Québec-4, P.Q. L'ouvrage se détaillera environ cinq dollars. Ne pas envoyer d'argent avec la commande. Tirage limité.



DANS CETTE COLLECTION

- Vol. 1 **La Grande Recrue de 1653**
par Roland-J. Auger (253) ----- \$3.00
- Vol. 2 **Complément au Dictionnaire Tanguay, 1re série**
par M. J.-Arthur Leboeuf (104) ----- \$5.00
- Vol. 3 **Les Registres de la Gaspésie**
par l'abbé P. Gallant (21) en cours de publication
- Vol. 4 **Complément au Dictionnaire Tanguay, 2e série**
par J.-Arthur Leboeuf (104) ----- \$5.00
- Vol. 5 **Les Passagers du Saint-André**
par le R. P. Archange Godbout (1) o.f.m. ----- \$5.00

En préparation

Complément du Dictionnaire Tanguay, 3e série
par J.-Arthur Leboeuf (104)

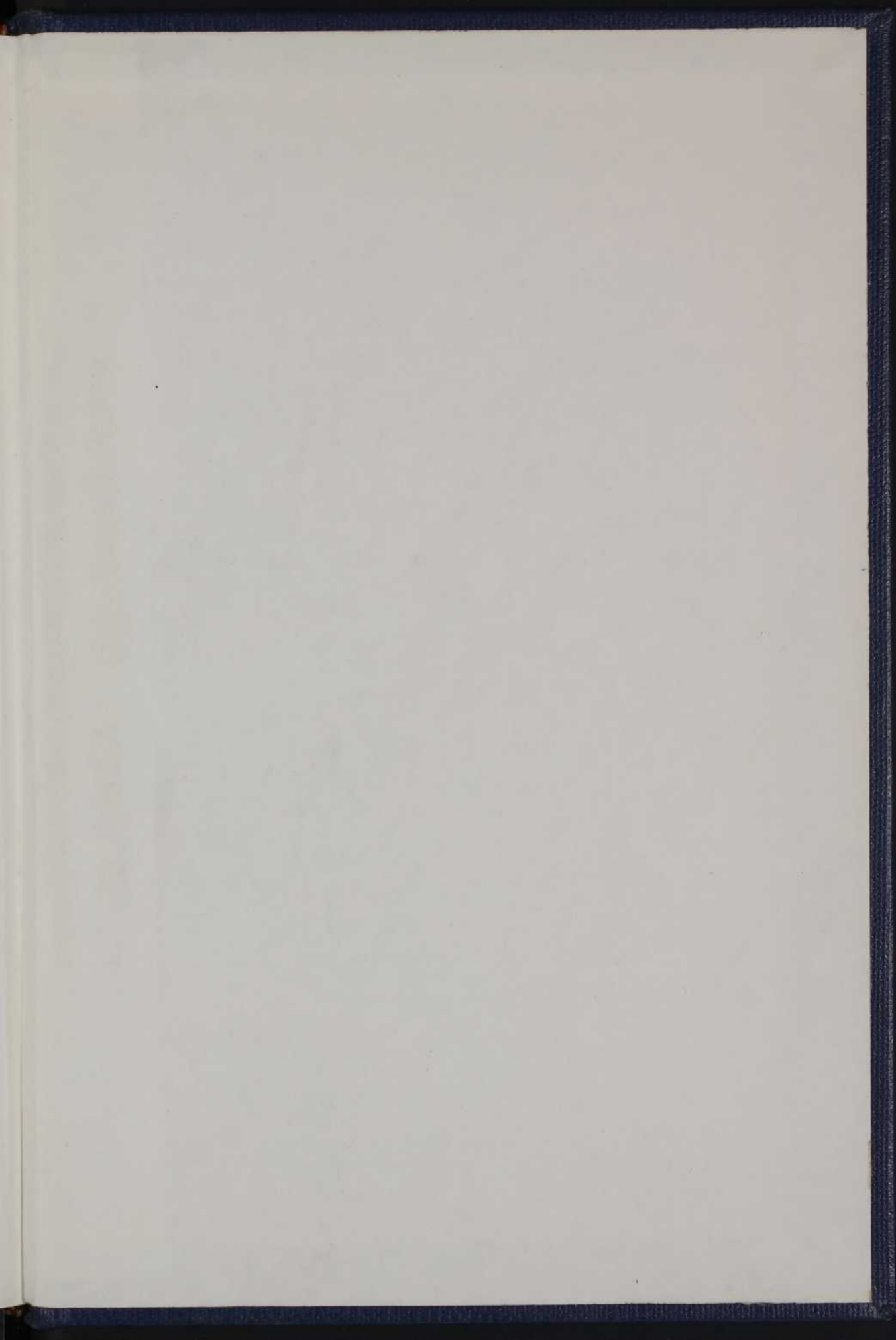
Tourouvre et les Juchereau : un chapitre de l'émigration percheronne
au Canada, par Madame Pierre Montagne

Familles de LaRoche
par le R. P. Archange Godbout (1)

Carignan 1665-1965
En collaboration







BNQ



000 533 188

